

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT

---



CANTON DU VALAIS

**2005**

---

	Page
<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU TERRITOIRE</b>	77
Introduction	79
Administration générale	80
Service administratif et juridique	81
Service de l'économie et du tourisme	82
Service de l'industrie, du commerce et du travail	84
Service de l'agriculture	86
Service de l'aménagement du territoire	90
Service des mensurations cadastrales	91
Service du registre foncier	92
<b>DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	95
Introduction	97
Administration générale	98
Service administratif et juridique	100
Service des transports	101
Service des routes et des cours d'eau	104
Service des bâtiments, monuments et archéologie	111
Service des forêts et du paysage	112
Service de la protection de l'environnement	116
Laboratoire cantonal	121
<b>MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002–2005 AU TERME DE L'ANNÉE 2005</b>	
Présidence	126
Département des finances, des institutions et de la sécurité	128
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie	136
Département de l'éducation, de la culture et du sport	142
Département de l'économie et du territoire	148
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	153



CANTON DU VALAIS

# RAPPORT DE GESTION 2005 DU CONSEIL D'ÉTAT

*Le Conseil d'Etat du Canton du Valais*

*au*

*Grand Conseil du Canton du Valais*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à la haute Assemblée, conformément à l'article 54 de la Constitution, le rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion de l'année 2005.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre considération et vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, avril 2006

**Le président du Conseil d'Etat:**

Claude Roch

**Le chancelier d'Etat:**

Henri v. Roten

---

Edité par la  
CHANCELLERIE D'ÉTAT

SION, avril 2006

---

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT</b>	5
<b>RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE</b>	7
Chancellerie d'état	9
Information	11
Centre de management public	13
<b>RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ</b>	15
Introduction	17
Administration générale	19
Administration des finances	21
Service des contributions	24
Service du personnel et de l'organisation	25
Service juridique des finances et du personnel	28
Service cantonal de l'informatique	29
Service des affaires intérieures	31
Service administratif et juridique des institutions	33
Police cantonale	36
Service de l'état civil et des étrangers	38
Etablissements pénitentiaires	38
Service de la circulation routière et de la navigation	39
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	40
<b>RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE</b>	41
Introduction	43
Administration générale	45
Service de la santé publique	46
Service de l'action sociale	46
Etablissement médico-éducatif de la Castalie	48
Caisse de compensation du canton du Valais	48
Service de la protection des travailleurs et des relations du travail	50
Service vétérinaire	51
Service de l'énergie	52
Service des forces hydrauliques	53
<b>RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT</b>	
Introduction	59
Administration générale	60
Service administratif et juridique	61
Service cantonal de la jeunesse	62
Service de la formation tertiaire	65
Service de l'enseignement	66
Service de la formation professionnelle	69
Service de la culture	72
Archives de l'Etat	72
Médiathèque Valais	73
Les musées cantonaux	74

---

	Page
<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU TERRITOIRE</b>	77
Introduction	79
Administration générale	80
Service administratif et juridique	81
Service de l'économie et du tourisme	82
Service de l'industrie, du commerce et du travail	84
Service de l'agriculture	86
Service de l'aménagement du territoire	90
Service des mensurations cadastrales	91
Service du registre foncier	92
<b>DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	95
Introduction	97
Administration générale	98
Service administratif et juridique	100
Service des transports	101
Service des routes et des cours d'eau	104
Service des bâtiments, monuments et archéologie	111
Service des forêts et du paysage	112
Service de la protection de l'environnement	116
Laboratoire cantonal	121
<b>MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002–2005 AU TERME DE L'ANNÉE 2005</b>	
Présidence	126
Département des finances, des institutions et de la sécurité	128
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie	136
Département de l'éducation, de la culture et du sport	142
Département de l'économie et du territoire	148
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	153

## INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

Passez muscade! Tout est joué: 2005 a égrené ses jours et passé le témoin.

L'année écoulée a pris, comme les précédentes, les événements à bras le corps. L'évolution de la société dans laquelle nous vivons ne nous laisse que rarement reprendre notre souffle et contraint les citoyens de ce canton à continuellement se poser les bonnes questions, à se projeter dans le futur sans percevoir toujours clairement de quoi sera fait le lendemain.

L'économie suisse a poursuivi sa croissance en 2005, sur la lancée de 2004 et pour la deuxième année consécutive, la croissance a été supérieure à la moyenne de la dernière décennie soit de 1,2% en valeur réelle. Cette croissance qui reprend des couleurs ne profite pas de la même manière non seulement à toutes les branches mais également à toutes les régions économiques du pays. La persistance de l'embellie ne se traduit pas directement en places de travail sonnantes et trébuchantes et le chômage, en Valais, demeure sans réelle diminution.

2005 a vécu le renouvellement des autorités parlementaires et gouvernementales en mars. Nouvelle législature, parlement rajeuni avec 53% de nouveaux venus dont 21% de femmes soit une réelle augmentation de 5% par rapport à la précédente législature. Il se passe toujours quelque chose en Valais!

2005 a vu également, de manière visible, se mettre en place concrètement les mesures structurelles pour répondre essentiellement au principe du double frein aux dépenses et à l'endettement tout en dégagant des moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement de tâches prioritaires – ceci pour répondre aux attentes légitimes de la population.

Le tout coiffé par le développement d'un modèle de gestion des prestations global de l'ensemble de l'Etat dont e-DICS (système électronique de documentation, d'information et de communication) est le cœur fournissant au Parlement, au Gouvernement et à l'Administration informations et repères pertinents.

Coincée entre remède de cheval et autel des sacrifices, la problématique de l'assainissement des caisses de pension a fait l'objet d'une réflexion en profondeur. L'objectif est d'atteindre à l'horizon 2009 une couverture de 80% tout en revisitant le fonctionnement et l'organisation des deux caisses visant, au bout de la démarche, leur fusion.

Au plan suisse, avec le référendum sur le paquet fiscal, les cantons ont montré leur claire détermination à jouer la partition du processus décisionnel politique puisque une redéfinition des liens confédéraux, du fédéralisme dans le partage des tâches et des montages financiers tisse imperceptiblement sa toile. C'est tout l'enjeu de la RPT\*, vécue comme l'une des réformes institutionnelles les plus importantes de la Suisse contemporaine. Elle vise à dynamiser l'ensemble des acteurs politiques, Confédération, cantons et communes.

Nous sommes dans une réforme fondamentale, sans forcer le trait dans un nouveau projet de société dont nous ne découvrirons les fruits que bien plus tard: celui de rassembler, c'est-à-dire de contribuer à unir, de façon résolue et empathique, les personnes entre elles pour relever ensemble les défis qui les attendent.

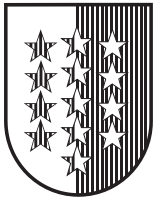
L'énergie déployée ne vise pas à rester cloisonnés entre nos montagnes, si belles soient-elles! Nous avons l'intelligence du cœur et de la raison pour faire entrer notre canton dans la modernité. Notre vision s'élargit sans cesse puisque dans quelques mois Berne ne sera plus qu'à cinquante minutes de Viège – à moins que ce ne soit l'inverse!

Encore des jours à égrener.

**Le président du Conseil d'Etat**

Claude Roch

\* réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).



# **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE**

**SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
DURANT L'ANNÉE 2005**

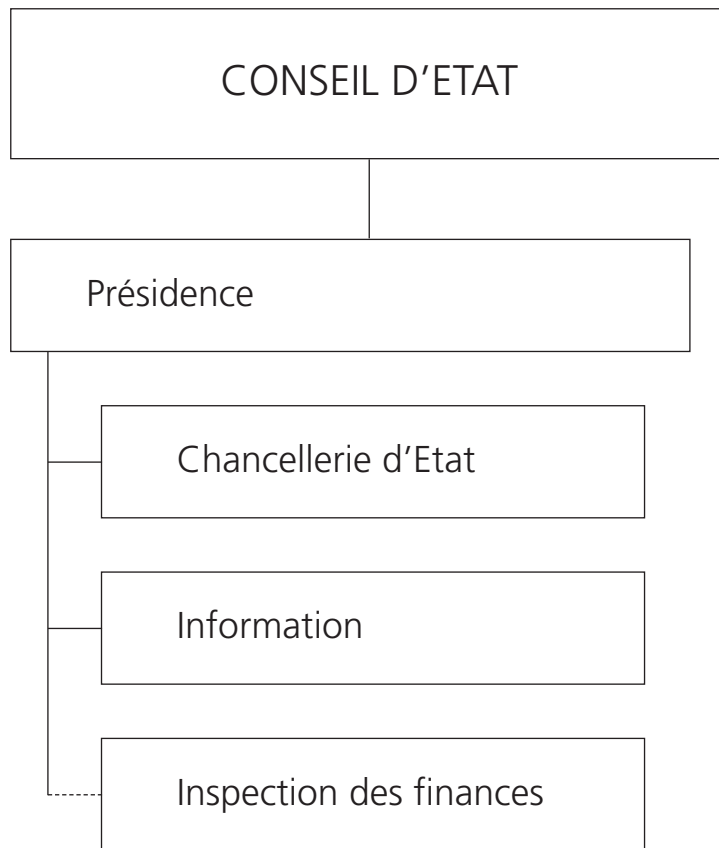


**Claude Roch**  
Président du Conseil d'Etat



**Henri v. Roten**  
Chancelier d'Etat





# CHANCELLERIE D'ÉTAT

## Administration générale

Service	Effectif et postes figurant à l'Etat
Chancellerie	18.30
Information	4.00
Inspection des finances	16.00
<b>Total</b>	<b>38.30</b>

## Nouveautés

Un certain nombre de changements a modifié le visage de la chancellerie. Tout d'abord au niveau du personnel: suite au départ à la retraite du chef du secrétariat, M. Charles Fanti, elle a enregistré, depuis le 1<sup>er</sup> février l'arrivée de M. Paul Sollberger, en tant que collaborateur en médiation et sécurité et également en charge du suivi des affaires intergouvernementales. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, Mme Monique Albrecht a repris la direction des affaires juridiques, en tant que vice-chancelière; elle remplace M. Jean-Pierre Zufferey, élu juge cantonal.

Afin d'être conforme avec la modification, approuvée par le Grand Conseil en date de 15 décembre 2004, de la loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier (LGCAF), la chancellerie a apporté les derniers détails nécessaires au niveau de l'EDICS pour pouvoir faire partie des 34 services gérés par mandat de prestations de l'Etat.

## Interventions parlementaires

### Motions

- 6.065 Motion de la commission Mesures structurelles, par le député Grégoire LUYET, concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement (11.02.2005)

*Motion transformée en postulat, votée et maintenue sous forme de motion par le Grand Conseil.*

La motion concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement fait l'objet présentement de réflexions approfondies de la part du Département des finances, des institutions et de la sécurité. Il s'agit en effet d'une intervention qui s'inscrit dans la droite ligne des mesures qui sont en train de se mettre en place dans le cadre de l'application du Décret sur les mesures structurelles 2005-2009, en complémentarité, en particulier, des analyses et rapports spéciaux demandés par dit décret sur la croissance des dépenses du personnel et des dépenses générales.

La difficulté principale réside, en l'espèce, dans la définition d'un indicateur pertinent permettant de mesurer la qualité de la gestion financière et dans la mise au point des mécanismes à adopter en cas d'écarts.

Un projet sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006.

Les motions et postulats restants de la commission Mesures structurelles, par le député Grégoire Luyet, déposées en session de février 2005 et traitées en mai 2005 seront rapportées par le Département des finances, des institutions et de la sécurité. (à savoir: M6.066, M6.067, P6.068, P6.069 et P6.070). Ces interventions parlementaires rentrent aussi dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), qui aboutira en 2008.

### Postulats

- 6.062 Postulat des députés Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) et Gilbert Tornare (PRD) et consorts concernant l'adaptation des standards (16.09.2004)

*Postulat accepté*

Afin de donner suite à ce postulat, le Conseil d'Etat a décidé de s'engager dans des projets de réformes structurelles qui ont comme objectif d'analyser les prestations de l'Etat (A2006+) en vue d'abandonner entre autres les prestations obsolètes. Ces projets dont le détail est connu par les annexes jointes au rapport de la commission «Mesures structurelles» vont tout à fait dans ce sens. Il s'agit cependant d'un vaste champ de travail comme le relève le rapport du 23 décembre 2004 (pt 9) qui s'effectuera dans le cadre de la gestion des prestations dont la loi que le Parlement a approuvée le 15 décembre 2004 prévoit la mise en œuvre finale pour l'année 2008.

- 6.063 Postulat du député (suppl.) Fabio Di Giacomo concernant: Internet pour tous! (08.04.2004)

*Postulat accepté dans le sens de la réponse*

Dans son objectif de veiller à ce que les efforts entrepris dans son administration pour favoriser l'utilisation de l'Internet par le public ne faiblisse pas, le Conseil d'Etat a, par décision du 15 décembre 2004, considéré utile d'offrir aux communes valaisannes la possibilité de se raccorder au réseau informatique de l'Etat du Valais afin de leur permettre d'accéder, moyennant autorisations adéquates, aux données gérées par l'Etat et par la Confédération. Par ailleurs, le Conseil d'Etat, par décision du 23 novembre 2005, a mis en place un groupe de travail qui a en particulier pour tâche de proposer des solutions permettant la mise en place des projets et initiatives dans le domaine de l'administration en ligne pour le citoyen.

## Relations Valais – Confédération

Au cours de l'année 2005, le Conseil d'Etat s'est déterminé à 50 reprises sur les objets soumis à consultation par la Confédération; ces réponses sont communiquées à nos représentants aux Chambres fédérales et peuvent être consultées sur le site Internet de l'Etat du Valais ([www.vs.ch](http://www.vs.ch)).

## Relations Valais – Cantons confédérés

### Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est réunie à quatre reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2005, soit les 18 mars, 24 juin, 7 octobre et 16 décembre. Le bureau de la CdC s'est réuni à trois reprises en vue de préparer les assemblées générales.

Le Conseil d'Etat a décidé d'être représenté par un membre permanent, le chef de Département du DET, pour chacune des séances. Les thèmes suivants ont notamment été abordés au cours de ces séances:

- Mise en place de la Maison des Cantons
- Politique européenne, accords sectoriels et bilatérales II
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT)
- Acceptation par la grande majorité des cantons de l'accord cadre inter cantonal (ACI)
- Conférence nationale sur le fédéralisme et la suite à donner

### Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale s'est réunie également à quatre reprises en séance ordinaire durant l'année 2005, soit les 4 mars, 9 juin, le 23 septembre et le 02 décembre. Le Conseil d'Etat a également délégué un membre permanent à chacune des séances, accompagné par le responsable administratif de la Conférence. 2005 a vu naître le secrétariat permanent de la CGSO avec l'engagement d'une collaboratrice scientifique qui aura pour tâche première la coordination des dossiers en tous les cantons de la Suisse occidentale. Son siège est à Fribourg. Les thèmes suivants ont notamment été abordés au cours de ces séances:

- Renforcement de la CGSO, création du secrétariat, règlement interne et charte révisée
- Rapprochement entre la CGSO la CdC et les conférences spécialisées
- Convention des conventions et accord cadre intercantonal
- Représentation de la CGSO au sein de la CdC

## Relations Chancellerie d'Etat – Service parlementaire du Grand Conseil

En étroite collaboration avec le Service parlementaire du Grand Conseil, la Chancellerie d'Etat a réalisé, entre autres, une dizaine d'états de détails dans l'optique de la préparation des séances mensuelles du Bureau du Grand Conseil ainsi que les répartitions des interventions parlementaires déposées par les députés en vue de la préparation des sessions ordinaires du Grand Conseil.

La Chancellerie d'Etat veille aussi au bon suivi des messages et projets de loi traités durant la législature et participe activement au projet d'informatisation des interventions parlementaires. En outre, il est à noter la bonne entente entre le Service parlementaire et la Chancellerie lors de la préparation des séances dudit Bureau.

En coordonnant avec les départements, elle élabore également les planifications législatives semestrielles à l'intention de la présidence du Grand Conseil.

## Protocole

Au cours de l'année 2005, le Conseil d'Etat a reçu à la salle des séances, au Château de la Majorie, au Château de St-Maurice, à la Villa de Riedmatten, ainsi qu'en divers établissements du canton, nombre de personnalités parmi lesquelles:

- l'ambassadeur du Portugal,  
S.E.M. Manuel de Mendonça CÔRTE-REAL
- l'ambassadeur du Royaume du Maroc,  
S.E. M. Mohamed GUEDIRA
- l'ambassadeur de la République de Corée,  
S.E. M. Wan-hwa PARK

Cette année, le Conseil d'Etat a reçu les membres des Gouvernements de Neuchâtel, les 13 et 14 avril et d'Appenzell Rhodes extérieures, les 28 et 29 septembre. Il a été invité par le Gouvernement du Canton de Lucerne, où il s'est rendu en visite officielle les 21 et 22 avril.

Le Gouvernement valaisan a été invité, les 2 et 3 juillet, à la Fête fédérale de tir, à Frauenfeld. Il a également reçu le Conseil Valais-Val d'Aoste, le 8 mai.

## Médiation et sécurité

La nouvelle fonction au sein de la Chancellerie d'Etat de collaborateur en médiation (sécurité) a permis un suivi efficace et régulier des personnes faisant valoir un grief contre le Gouvernement ou l'Administration, usant de menaces ou de violence. Avec toutes ces personnes un dialogue a pu s'établir et, dans de très nombreux cas, une solution a été trouvée. L'action médiation et écoute s'est intensifiée tout au long de 2005 et sera poursuivie dans les mois qui viennent.

## Divers

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux aux hautes autorités valaisannes, le 10 janvier, à la Salle Supersaxo.

Il a procédé à l'assermentation de 396 nouveaux naturalisés au cours de deux cérémonies aux mois de mai et de novembre.

Il a également procédé à l'assermentation de 3 nouveaux notaires.

Il a rencontré à 4 reprises les parlementaires fédéraux valaisans à Berne.

Il a remis le prix Rünzi le 23 septembre à M. Stéphane Lambiel, sacré champion du monde de patinage artistique le 17 mars 2005 à Moscou. M. Lambiel a offert à la Suisse, et particulièrement au canton du Valais, un moment d'intense bonheur par sa maîtrise technique et son sens artistique, faisant la démonstration d'un talent hors du commun. Menant de front études et carrière sportive de haut niveau, il donne un magnifique exemple aux jeunes, par sa grande maturité et sa détermination et prouve qu'il faut savoir se battre pour obtenir le meilleur.



Remise du Prix Rünzi à M. Stéphane Lambiel par le Président du Conseil d'Etat, M. Claude Roch

Durant l'année, notre Exécutif a eu le plaisir de remettre un cadeau à 9 personnes à l'occasion de leur centième anniversaire:

- Mme Henriette BERARD, Sion
- Mme Ida FUMEAUX, Vétroz
- Mme Monika MONTANI, La Souste
- Mme Juliette STAUFFER, Charrat
- Mme Claire LUGON, Vernayaz
- Mme Victoire Louisa PRALONG, Sion
- Mme Irma Gertrud KOST, Chippis
- Mme Claire HAEUSERMANN, Vouvry
- Mme Rosa BISCHOFF-WIDMER, Viège

La Chancellerie d'Etat a organisé deux déjeuners-raclettes au Grand-Brûlé à Leytron, soit:

- avec les commissions permanentes du Grand Conseil, le 8 novembre
- avec les autorités judiciaires et religieuses, le 16 novembre.

Elle a également mis sur pied la séance des chefs de service, le 21 novembre.

Les huissiers-chauffeurs ont effectué des déplacements avec le Conseil d'Etat pour plus de 105'000 km.

## Affaires juridiques et administratives

### Secrétariat

Au cours de l'année 2005, la Chancellerie s'est acquittée des diverses tâches qui lui incombent et en particulier:

- la 9e édition de l'annuaire téléphonique de l'Etat du Valais
- l'acheminement et le traitement de 2'931 objets de correspondance adressés au Conseil d'Etat;
- la préparation de 54 séances du Conseil d'Etat;
- la rédaction du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat, ce qui représente un total de 5'719 décisions numérotées;
- la circulation de 71 dossiers auprès des membres du Conseil d'Etat;
- la légalisation de 2'340 documents;
- 356 attestations d'entrée en force de diverses décisions ainsi que la gestion des factures du service;
- la préparation et l'impression du Rapport de Gestion;
- la publication de 412 adjudications du Conseil d'Etat au Bulletin officiel.

### Publications législatives

L'édition du Recueil des lois pour l'année 2004 (412 pages) a été distribuée mi-mars, la troisième livraison du Recueil systématique qu'en août 2005.

### Recours administratifs

Les statistiques relatives aux recours montrent que le nombre de recours enregistrés en 2005, à savoir 398, est quasiment identique à celui de l'année précédente (voir graphique en page 12). Les ressources à disposition ont permis de liquider un nombre d'affaires pratiquement similaire à celui de 2004. Il est à relever que le Tribunal cantonal a rendu 60 arrêts portant sur les décisions traitées par la Chancellerie d'Etat – qui s'élèvent à 227 –: 47 ont été rejetés et 13 ont été admis. 47 décisions du Conseil d'Etat ont par conséquent été confirmées par le Tribunal cantonal. Le Tribunal fédéral a, quant à lui, rendu 19 arrêts portant sur des décisions traitées par la Chancellerie d'Etat: 17 ont été rejetés et 2 ont été admis. Ainsi, 17 décisions du Conseil d'Etat ont été confirmées par le Tribunal fédéral. Ces chiffres montrent que le service juridique de la Chancellerie d'Etat constitue un filtre important dès lors que sur 398 recours enregistrés en 2005 seul le 20% des recours ont été portés aux instances supérieures dont uniquement 4% des recours ont été admis.

Le service a par ailleurs donné ses avis sur de nombreux projets législatifs ou de directives. Il a assuré la publication de toute la législation cantonale au Bulletin officiel. Il a en outre créé des directives internes et participé à des affaires interdépartementales. Il a enfin instruit 5 affaires disciplinaires.

## INFORMATION

### Une année animée

Le Service d'information du canton (I-VS) a connu un exercice 2005 animé. Les élections cantonales de mars, la mise en place de processus complexes sur les sites Web de l'Etat et le départ de Michel Clavien ont marqué l'exercice sous revue. Le Conseil d'Etat a fait appel à deux journalistes bilingues: Bernard Reist, ex-directeur général de l'Agence télégraphique suisse à Berne, qui reprend la direction du service et Gaby Nanzer, ex-rédactrice en chef de Radio Rottu à Viège, nommée comme adjointe. Par cette décision, l'exécutif démontre sa volonté d'assurer une information professionnelle aux médias des deux régions linguistiques du canton. I-VS compte désormais cinq collaborateurs pour un taux d'occupation de 430%.

I-VS avait jusqu'ici consacré l'essentiel de ses forces à l'information externe, destinée aux médias. Cette activité peut être considérée comme rodée. Le Service s'attachera dans les années à venir à développer l'information interne, les tâches de conseil et appui ainsi que les prestations Internet, Intranet et Extranet.

### Information externe

En 2005, I-VS a acheminé aux médias cantonaux et extérieurs quelque 115 communiqués, totalisant 160 pages de textes. Ces textes ont tous été délivrés en deux langues. Le Service a organisé 39 conférences de presse et préparé à cet effet plusieurs centaines de documents d'accompagnement. Ces travaux ont été menés à bien grâce à une collaboration exemplaire avec les Services concernés de l'administration cantonale.

I-VS a répondu à quelque 2'550 demandes téléphoniques, venues tant des médias que du public. L'objectif du Service est de fournir dans les 30 minutes une réponse adéquate et complète.

I-VS a mis sur pied en fin d'année sur le site Internet de l'Etat ([www.vs.ch](http://www.vs.ch)) un Calendrier cantonal des conférences de presse et manifestations, lequel répertorie systématiquement ces informations et les offre en consultation aux milieux intéressés.

### Information interne

L'objectif est d'informer régulièrement, en deux langues, les collaborateurs de l'administration sur les décisions et projets de l'autorité. L'outil de diffusion sera le site Intranet de l'Etat. Les premières opérations sont d'ores et déjà agendées en 2006.

I-VS a mis en place dès la fin 2005 une revue de presse quotidienne. Cette prestation (Monitoring Service) est offerte du lundi au vendredi. Elle est accessible dès 08h30 au plus tard sur l'Intranet, sous le point Thèmes du jour. Elle consiste en une sélection des articles médias jugés intéressants dans le cadre du travail quotidien des collaborateurs de l'Etat. I-VS est par ailleurs en mesure de fournir à chaque Département ou Service une revue de presse thématique à la carte, si nécessaire.

### Conseil et appui

Il s'agit de conseiller l'autorité et les cadres en matière d'information et de communication. Un premier projet a été réalisé en fin d'exercice, avec la mise sur pied d'un service d'alerte. Cette prestation (Alert Service) identifie en cours de journée les contributions médiatiques des agences de presse dédiées au Valais et les achemine à l'autorité comme aux cadres. Cela leur permet de réagir dans les meilleures conditions.

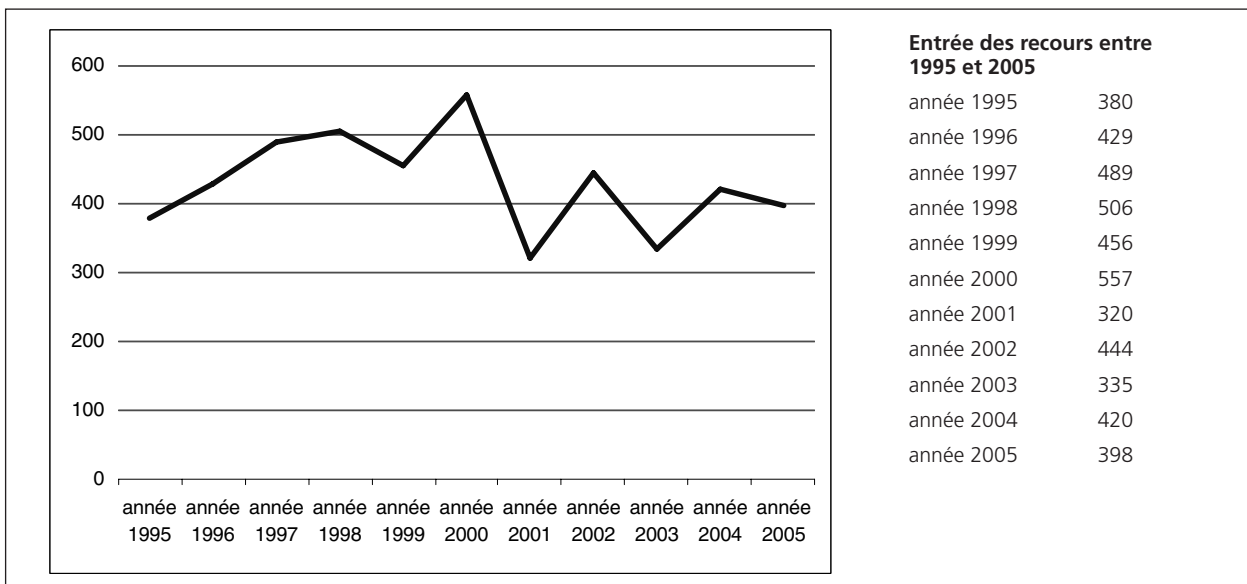
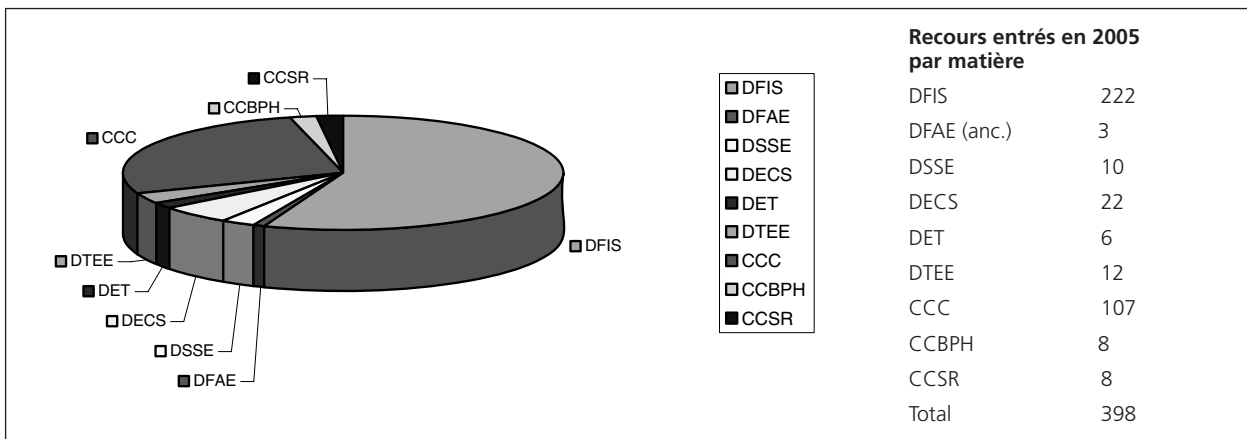
Un service documentaire (Broking Service) a été mis en place dès décembre 2005. Il est destiné à fournir très rapidement (dans l'heure) aux collaborateurs de l'administration, sur la base des banques de données des agences de presse, une première information documentaire sur n'importe quel sujet.

## Répartition des recours selon la matière en 2005

Instance	Report de 2004	Entrés en 2005	Total	Liquidés par DCE	Classés	Liquidés Total	Report en 2006
DFIS	140	222	362	121	111	232	130
DFAE (anc.)	8	3	11	8	1	9	2
DSSE	88	10	98	12	6	18	80
DECS	9	22	31	16	7	23	8
DET	0	6	6	0	0	0	6
DTEE	28	12	40	11	7	18	22
CCC (constructions)	121	107	228	55	39	94	134
CCBPH (bourses et prêts d'honneur)	3	8	11	2	3	5	6
CCSR (signalisation routière)	10	8	18	1	7	8	10
COMMUNE	3	0	3	1	0	1	2
<b>TOTAUX 2005</b>	<b>407</b>	<b>398</b>	<b>808</b>	<b>227*</b>	<b>181</b>	<b>408</b>	<b>400</b>
(totaux 2004)	(337)	(417)	(754)	(237)*2	(142)	(379)	(375)

N.B.: \*1 Sur les 227 recours liquidés par DCE en 2005, 12 ont été admis, soit 5%.

\*2 Sur les 237 recours liquidés par DCE en 2004, 19 ont été admis, soit 8%.



En 2006, il est d'ores et déjà prévu de mettre sur pied une petite formation de rédaction des communiqués de presse, à l'intention des collaborateurs concernés.

## Internet, Intranet, Extranet

La plateforme Web (VS Platform) a été conçue pour la gestion du triptyque Internet, Intranet et Extranet. Au cours de l'exercice 2005, elle a été largement stabilisée et développée. Les outils utilisés sont les mêmes pour les trois domaines Internet, Intranet et Extranet.

Le concept mis en place garantit d'une part l'intégration et l'indexation (à la volée) de documents, d'autre part leur publication. Des applications conviviales permettent aux unités organisationnelles de gérer divers processus d'édition et de publication, dans un contexte externe (assistance collaborative aux communes) ou interne (applications de gestion nécessaires à l'administration).

En 2005 l'effort principal s'est porté sur l'Intranet et sur l'indexation des documents disponibles sur le site Internet cantonal. I-VS a accompagné de nombreux projets bilatéraux avec les Services de l'Etat et collaboré à leur mise en exploitation. Une charte graphique, c'est-à-dire l'ensemble des directives qui régissent la présence du canton sur le web, a été édictée et mise en vigueur.

Un moteur de recherche a été activé, qui garantit un accès rapide à toutes les informations déposées sur le site Internet. Le multilinguisme (français et allemand) est partout présent. A fin 2005, le site Internet comptait 21700 documents dans la base d'index du moteur de recherche, quelque 6500 pages web, 10 500 adresses (intégration de l'annuaire cantonal) et 50 sites. Plus de 300 utilisateurs utilisent pour leur part l'Extranet.

### Elections et votations

Ce projet a été lancé suite à un postulat déposé par le député Beat Abgottspon (CVPO) et consorts le 21.05.2002. Ce postulat demandait que l'Etat mette en œuvre pour la transmission des résultats une solution basée sur des moyens électroniques.

Une enquête menée en 2003 par l'HEVs auprès des communes valaisannes a fourni à I-VS les informations nécessaires pour réaliser

un programme permettant de traiter par le biais d'Internet et de processus spécifiques le calcul automatique des résultats des élections pour le CE ainsi que la répartition des sièges pour le GC, de même que la prise en charge des processus utilisés pour les votations.

La solution choisie permet la saisie informatique des résultats par chaque commune ou district, qui accèdent ainsi directement à l'outil informatique. Il s'agissait de mettre le logiciel cantonal, via Internet, à disposition de toutes les communes valaisannes ou districts pour les votations et les élections; de simplifier les travaux des bureaux de district (pour les élections au GC); d'offrir aux citoyens et aux partis politiques une visualisation des résultats tout au long de leur progression; de limiter les délais de publication des résultats intermédiaires et des résultats finaux; de permettre la diffusion et l'échange de l'information avec les médias.

Le logiciel est abrité dans les serveurs du service informatique du canton, une procédure de dédoublement garantit le stockage sécurisé des informations reçues depuis les préfectures.

Les élections du CE et GC de mars 2005 ont été réalisées sur ces nouvelles bases. Les votations utilisent désormais les mêmes processus.

## CENTRE DE MANAGEMENT PUBLIC

Suite à l'évaluation positive des réformes expérimentées par le canton depuis 1996, le Grand Conseil a introduit dans la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers le principe de gestion des prestations. Par décision du 13 juillet 2005, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le Centre de management public en tant qu'organe chargé du développement et de l'expérimentation des réformes rattaché à la Présidence, au profit de la mise en place du controlling gouvernemental et départemental, conformément aux articles 15 quinquies de la LGCAF modifiée le 15 décembre 2004. Cette décision est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2005.

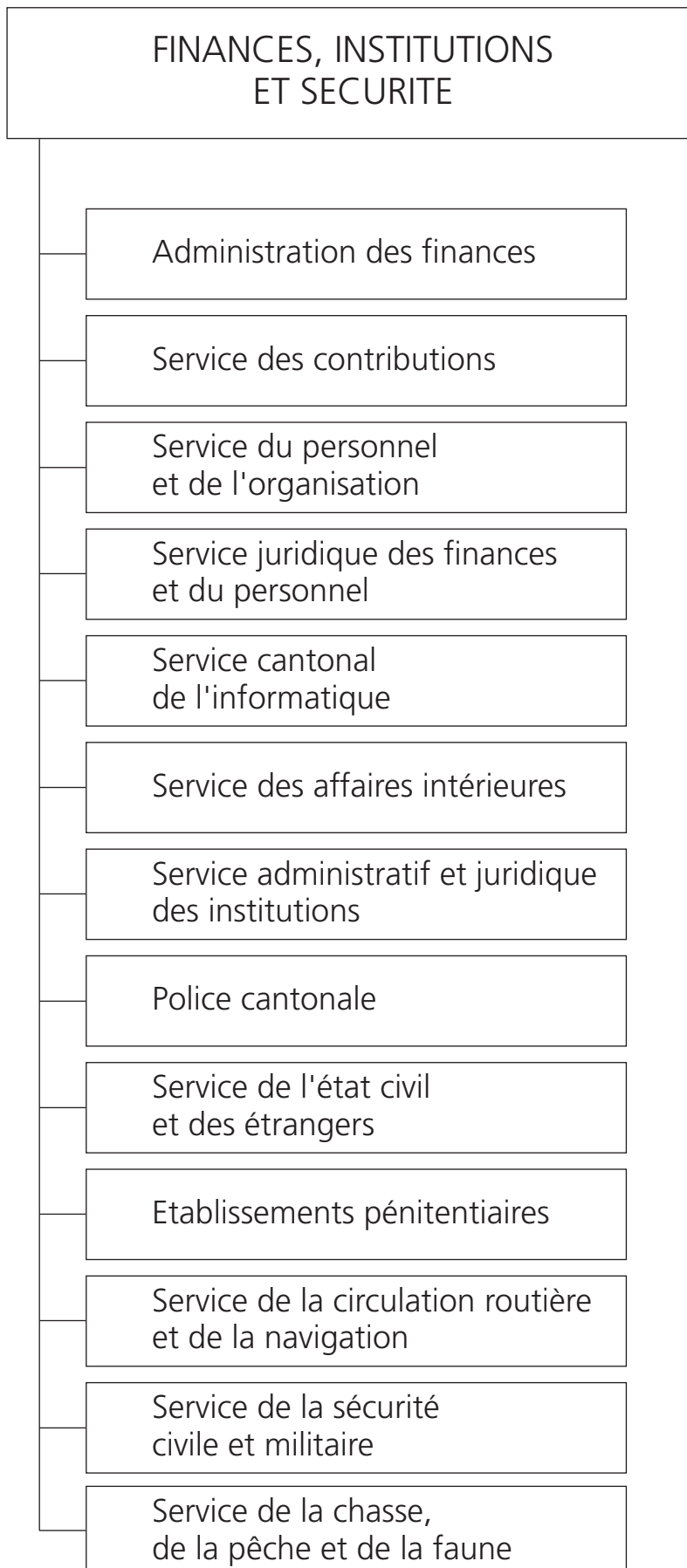


# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2005**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-RENÉ FOURNIER  
REPLAÇANT: JEAN-MICHEL CINA**





## INTRODUCTION

Suite aux élections du printemps 2005, la réorganisation des Départements a vu pour nous le départ des services en charge de l'économie et l'arrivée des services s'occupant, au sens large, des finances publiques.

### Finances

L'année 2005 s'est caractérisée par la poursuite des efforts en matière de maîtrise des dépenses publiques et d'amélioration de la gestion de l'administration.

Pour les collectivités publiques et l'Etat en particulier, dont les tâches et les obligations augmentent en dépit d'un endettement déjà important et d'un désengagement progressif de la Confédération, ces efforts d'économies et d'optimisation de la gestion s'avèrent d'autant plus nécessaire.

Dans ce contexte, les chantiers et projets ci-après, qui ont particulièrement sollicité notre département, ne sont pas sans incidence sur le ménage cantonal. Ils sont présentés, selon qu'ils concernent plus directement la Confédération, le canton ou les communes valaisannes.

#### Fiscalité

Le décret du 17 juin 2005 a allégé l'imposition des PME en abaissant le taux du 1<sup>er</sup> palier de l'impôt sur le bénéfice à 3% avec un 1<sup>er</sup> palier plus étendu. En ce qui concerne l'impôt sur le capital, il prévoit également une diminution du taux du 1<sup>er</sup> palier et une extension de celui-ci.

Le taux de l'impôt foncier cantonal a été diminué. Ce même décret augmente la déduction pour primes et cotisations d'assurances des contribuables mariés et des autres assurés. Il étend l'abattement pour les personnes mariées et les familles monoparentales. Il majore la déduction supplémentaire pour les enfants sur le montant d'impôt.

#### RPT - Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Le 28 novembre 2004, le peuple et les cantons ont accepté les modifications constitutionnelles relatives à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT). Confédération et cantons sont dès lors invités à mettre en œuvre ces modifications d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au niveau cantonal, l'introduction de la RPT nécessite de modifier de nombreuses lois et procédures, d'adapter les budgets, de revoir la péréquation financière et la répartition des tâches entre le canton et les communes, ainsi que de résoudre les problèmes de transition.

La mise en œuvre de la RPT au plan cantonal entraînera non seulement un travail conséquent au sein de l'administration, mais requerra un consensus politique important, tant au niveau du Grand Conseil que des communes, pour que les objectifs généraux fixés par le législateur fédéral et avalisés par le peuple suisse puissent être transposés à l'échelon du canton.

La conduite du projet RPT-VS incombe au Conseil d'Etat qui a institué en 2005 un comité de pilotage interdépartemental pour la coordination des travaux. Les départements sont responsables de la mise en œuvre des adaptations légales et organisationnelles découlant de la RPT dans leurs domaines respectifs.

L'étendue et la complexité du projet, un calendrier ambitieux et impératif, les répercussions de la réforme fédérale sur les relations entre canton et communes, les inconnues prévalant encore au niveau de la législation fédérale d'exécution font de la mise en œuvre au niveau cantonal de la RPT un objectif prioritaire de la législature 2005 - 2009.

#### Frein aux dépenses et à l'endettement

Le principe du double frein aux dépenses et à l'endettement fixé dans la Constitution cantonale valaisanne est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La loi spécifie notamment que le budget de l'Etat doit présenter un excédent de revenus et un excédent de financement, ainsi que les dérogations possibles.

Premier budget à être soumis à ces nouvelles dispositions, le budget 2006 respecte les limites nouvellement imposées à l'Etat en ce qui concerne le double frein aux dépenses et à l'endettement.

#### Modifications de la LGCAF – généralisation de la gestion par mandats de prestations

Les modifications apportées le 15 décembre 2004 à la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) prévoient la généralisation de la gestion par mandats de prestations d'ici à 2008. La présentation des budgets des services de l'Etat au Grand Conseil est ainsi amenée à évoluer dans le sens de ces nouvelles dispositions.

En 2005, 34 services, soit une large majorité des services de l'Etat, ont préparé pour la première fois leur budget 2006 sous forme de mandats de prestations, conformément à ces nouvelles dispositions légales.

#### Assainissement des caisses de retraite

Le Conseil d'Etat a mandaté un groupe d'experts en octobre 2004 afin d'évaluer les résultats de la consultation élargie des propositions du groupe de travail interne concernant les caisses de prévoyance de l'Etat du Valais (CPPEV et CRPE). Il a également chargé ce groupe d'experts d'élaborer à son attention une proposition concrète relative aux objectifs à envisager ainsi qu'aux mesures à prendre.

Le rapport final du groupe d'experts a été présenté au Conseil d'Etat en juin 2005. En novembre 2005, le Conseil d'Etat a défini les principaux axes à poursuivre, la base du projet de loi et du message. Ces documents ont été transmis à l'attention du Grand Conseil, pour traitement au printemps 2006.

#### Fusions de communes

Avec l'ordonnance sur les fusions de communes du 8 juin 2005, le Conseil d'Etat a décidé d'instituer un fonds spécial d'encouragement aux fusions de communes. Le fonds est alimenté par la mise à disposition de la moitié des crédits budgétaires déjà alloués par le Grand Conseil à la fois pour l'assainissement et les fusions de communes, soit 15 millions de francs, et un prélèvement annuel de 5% à 10% du fonds de péréquation intercommunal.

#### Gestion du personnel et informatique

Divers projets et mesures ont été mis en œuvre en 2005 dans le domaine de la gestion du personnel.

Il y a lieu de citer en particulier l'adaptation des dispositions relatives à la maternité ainsi que l'adoption des dispositions d'application liées à la généralisation de la gestion par mandats de prestations à l'ensemble des services de l'administration cantonale (controlling du personnel, délégations des compétences).

Dans le domaine de l'informatique, l'année 2005 a été marquée par le regroupement des collaborateurs et des équipements dans les nouveaux locaux de la rue des Mayennets

## Institutions

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les fusions de communes évoquées ci-dessus, nous avons terminé la réforme du droit communal. Cette ordonnance complète en effet la loi sur les communes et l'ordonnance sur la gestion financière.

Au chapitre des droits politiques, nous mettrons en évidence l'adoption de l'ordonnance sur le vote par correspondance qui a été appliqué pour la première fois lors des élections cantonales en

mars 2005. On notera au chapitre des votations, que la population valaisanne a refusé une fois de plus l'initiative demandant l'élection du Conseil d'Etat au système proportionnel.

Dans le domaine de la politique familiale, le Conseil d'Etat, en plein accord avec la décision prise par le Grand Conseil, a accepté la proposition de notre Département visant à transformer le Bureau de l'Egalité en Secrétariat à l'Egalité et à la Famille. L'objectif de cette réorganisation est, avec l'appui d'un Conseil de l'Egalité et de la Famille, d'améliorer la coordination et l'information dans le domaine de la politique familiale.

## Sécurité

La sécurité est une préoccupation constante du Département. Nous pouvons toutefois mettre en évidence trois axes pour cette année 2005:

- dans le domaine de la détention pénale des mineurs, le Département a conduit tous les travaux permettant la mise en place d'une nouvelle structure de 23 places à Pramont qui permet d'accueillir des adolescents au passé pénal particulièrement lourd.

- avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière, le nombre de retraits de permis et d'interdiction de conduire a fortement augmenté. Le Département est attentif à cet état de choses et surtout au suivi des cours d'éducation routière qui permettent d'obtenir une restitution anticipée du permis lorsque celui-ci a été retiré pour une durée supérieure au minimum légal.
- La collaboration passée entre la Police cantonale valaisanne, la Police cantonale vaudoise et la Police de la Municipalité de Lausanne a permis la mise sur pied de l'Académie de Police de Savatan qui a été inaugurée le 29 octobre 2005.

### **Le Chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité**

Jean-René Fournier, Conseiller d'Etat

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Administration des finances	47.50
Service des contributions	136.55
Service du personnel et de l'organisation	9.00
Service juridique finances et personnel	3.50
Service de l'informatique	31.75
Service des affaires intérieures	9.50
Service administratif et juridique des institutions	12.00
Office des poursuites et faillites de Sion	10.50
Office des poursuites et faillites de Sierre	9.50
Bureau de l'égalité	2.50
Police cantonale	448.30
Service de l'état civil et des étrangers	41.90
Etablissements pénitentiaires	84.50
Service de la circulation routière et de la navigation	58.00
Service de la sécurité civile et militaire	62.10
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	32.00
<b>TOTAL</b>	<b>999.10</b>

## Motions

1.003 du député Grégoire Luyet concernant la représentation en (4.481) justice – simplifions

*Motion acceptée sous forme de postulat à la session de mai 2005*

La motion se propose de simplifier la comparution au procès civil des personnes morales engagées par la signature collective à deux ou à plusieurs. Le principe de la signature collective a pour conséquence que seules plusieurs personnes ensemble peuvent obliger la société, notamment pour transiger en justice. De manière à atténuer la portée de ce principe de droit fédéral en procédure, il suffit de prévoir dans le code de procédure civile la faculté pour l'administrateur qui a connaissance de la cause de comparaître seul en justice. Cette modification législative est intégrée dans le projet de loi modifiant le droit judiciaire qui sera soumis à l'examen du Parlement dans le courant du premier semestre 2006.

1.011 de la CEP-CRPE, par les députés Ernst Witschard et Laurent Léger, concernant la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais

*Motion acceptée à la session de septembre 2005*

Cette motion demande au Conseil d'Etat de soumettre dans les meilleurs délais au Grand Conseil un projet de loi régissant les Caisses de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais. Elle a été réalisée par l'adoption le 23 novembre 2005 par le Conseil d'Etat, puis sa transmission au Grand Conseil, d'un projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais.

1.028 du groupe PDCB et du groupe UDC/SVP, par le député Nicolas Voide, concernant le renforcement de l'OJI du Bas-Valais

*Motion acceptée à la session de novembre 2005*

La demande de renforcement de l'office du juge d'instruction du Bas-Valais a été acceptée dans le sens de la création d'un quatrième poste de juge pour l'office du Bas-Valais par voie de transfert interne, c'est-à-dire sans dépense de fonctionnement nouvelle. Le projet de loi modifiant le

droit judiciaire – soumis à l'examen du Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2006 – prend en compte cette décision et entend encourager les transferts internes au sein du Pouvoir judiciaire.

1.445 du groupe radical, par le député (suppl.) Alexandre Luy, concernant «encourageons fiscalement les entreprises formatrices d'apprentis» (08.04.2004)

*Motion acceptée en session du 10 février 2005*

Cette motion demande d'accorder des déductions fiscales aux entreprises formatrices d'apprentis. Cette motion a été partiellement réalisée. L'article 25 alinéa 1 lettre a du décret modifiant la loi fiscale et le règlement des taxes cadastrales introduit pour chaque nouvel apprenti une provision de 10'000 francs.

1.454 du député (suppl.) Matthias Eggel (FDPO), concernant la déduction des primes et cotisations d'assurance maladie (14.05.2004)

*Motion partiellement acceptée en session du 10 février 2005*

Cette motion demande de modifier la loi fiscale de façon à ce que les primes d'assurances maladie (prime moyenne cantonale avec franchise de base) d'adultes et d'enfants puissent être déduites à forfait du revenu. Cette motion est partiellement réalisée. L'article 29 alinéa 1 lettre g du décret modifiant la loi fiscale et le règlement des taxes cadastrales prévoit une augmentation substantielle de la déduction pour primes et cotisations d'assurance pour les personnes mariées et les personnes seules.

1.460 du groupe DC, par les députés Paul-André Roux, Maurice Tornay et Grégoire Luyet, concernant la modification de la fiscalité en faveur des familles et de l'économie (14.09.2004)

*Motion acceptée en session du 10 février 2005*

Cette motion demande une amélioration des conditions fiscales des familles valaisannes et des PME. Cette motion est partiellement réalisée par le décret modifiant la loi fiscale et le règlement des taxes cadastrales. En ce qui concerne les mesures d'allègement en faveur de la famille, voir plus particulièrement les articles 29, alinéa 1, lettre g (augmentation de la déduction pour primes et cotisations d'assurances), 31a (majoration de la déduction pour enfant sur le montant d'impôt cantonal), et 32 alinéa 3 lettre a (hausse du pourcentage d'abattement et du montant maximum pour les couples mariés et les familles monoparentales). En ce qui concerne les mesures en faveur de l'économie, voir plus particulièrement les articles 15 (restructurations), 24 alinéa 4 (amortissements), 25 alinéa 1 lettre e (provisions), 26 alinéa 1 (emploi), 84 alinéas 1 à 7 (restructurations), 85 alinéas 2 à 4 (emploi), 89 (impôt sur le bénéfice: diminution du taux du 1<sup>er</sup> palier et élargissement du 1<sup>er</sup> palier), 99 (impôt sur le capital: diminution du taux du 1<sup>er</sup> palier et élargissement du 1<sup>er</sup> palier) et 101, alinéa 2 (impôt foncier cantonal: baisse du taux).

1.465 du groupe DC du Centre, par le député Paul-André Roux, concernant l'imposition des prestations en capital du 2<sup>e</sup> pilier et du 3<sup>e</sup> pilier a (12.10.2004)

*Motion acceptée sous forme de postulat en session du 11 mai 2005*

Cette motion demande pour les prestations en capital du 2<sup>e</sup> pilier et du 3<sup>e</sup> pilier a de stopper la progressivité du taux d'imposition au taux maximal de 4% pour le canton et de 4% pour les communes. Cette motion a été réalisée. L'article 33 alinéa 2 du décret modifiant la loi fiscale et le règlement des taxes cadastrales prévoit que le taux maximum est de 4% pour le canton. Pour les communes, le taux maximum d'imposition est également de 4% (art. 176 al. 2 LF).

- 1.472 du groupe FDPO, par les députés Mathias Eggel (suppl.), Ambros Ritz, Christian Venetz et Juliana Eyholzer (suppl.) concernant le produit de la vente des réserves d'or: réduire la montagne des dettes (8.2.2005)  
*Motion considérée comme réalisée, session de juin 2005*  
Le Conseil d'Etat va entièrement dans le sens des propositions émises par les auteurs de la motion. Il va consacrer la totalité de la recette extraordinaire provenant de la vente de l'or excédentaire de la BNS à l'amortissement de la dette cantonale. En ce sens, la motion peut être considérée comme réalisée.
- 4.466 de la Commission de justice, par le député Edouard Dubuis, concernant l'accélération de la procédure de naturalisation (13.05.2004).  
*Motion acceptée sous forme de postulat en session de février 2005*  
Cette motion demande que le Grand Conseil puisse procéder aux naturalisations plusieurs fois dans l'année et non seulement lors des 2 sessions de mai et novembre. Cela implique une modification de l'article 126 de la loi sur l'organisation des conseils et les rapports entre les pouvoirs, modification qui sera soumise en 2006 au Grand Conseil dans le cadre de la révision du droit cantonal en matière de naturalisation. La motion du groupe SPO par la députée Suzanne Hugo-Lötscher (1.025) concernant une accélération des naturalisations, motion retirée à la session de septembre 2005, va dans le même sens.
- 6.066 de la commission Mesures structurelles, par M. le député Grégoire Luyet, concernant la réorganisation territoriale (6.066)  
*Motion acceptée en session de mai 2005*  
La motion, demandant l'institutionnalisation des 3 régions constitutionnelles (Haut – Centre et Bas-Valais), a été réalisée par la présentation du message relatif à la réforme du régime des districts en septembre 2005.
- 6.070 de la commission Mesures structurelles, par le député Grégoire Luyet, concernant les prestations et organisation de l'administration (11.02.2005) (en collaboration avec le DFAE)  
*Motion acceptée en session de mai 2005*  
Dans le but d'instituer une certaine souplesse dans l'organisation de l'administration, notamment afin d'éviter que des structures ne perdurent qu'en raison d'un chef nommé dans un contexte révolu, la commission propose au Grand Conseil d'accepter une motion visant à introduire dans la loi sur le personnel de l'Etat du Valais le fait que les chefs de service de l'Etat du Valais sont engagés sous contrat de droit privé. Cette disposition sera valable pour les chefs nouvellement nommés dès l'entrée en vigueur de la loi révisée, et pour les chefs en fonction dès le 1<sup>er</sup> mai 2009.
- 1.004 (4.482) des députés François Gianadda (PRD), Moreno Centelleghé (suppl.) (PRD) et consorts concernant places de parc privées devenues publiques: pour une simplification de la procédure  
*Postulat accepté à la session de mai 2005*  
Le postulat demande de combler une lacune législative en matière de protection de l'ayant droit à stationner sur sa place de parc privée jouxtant la voie publique. Le projet de loi modifiant le droit judiciaire – soumis à l'examen du Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2006 – donne suite à cette intervention parlementaire dans le sens d'une modification de la loi d'application du code civil suisse (art. 123 al. 1) habilitant le propriétaire d'une place de parc à solliciter l'intervention de la police communale pour faire valoir son droit légitime.
- 1.005 du groupe SPO, par les députées Suzanne Hugo-Loetscher et Esther Waeber-Kalbermatten concernant le rapport sur les communes en situation financière précaire (13.12.2004)  
*Postulat accepté, session de mai 2005*  
Le postulat demande au Conseil d'Etat des renseignements sur le nombre de communes recevant des subventions en application du décret du 4 septembre 2003 sur l'octroi d'aides financières pour l'assainissement de communes en situation financière précaire, le montant de ces subventions, le nombre de communes concernées ayant contracté des emprunts auprès de la CCS et les solutions envisagées pour les bourgeoisies. A ce jour, dix communes ont bénéficié d'aides financières sous forme de subventions, de cautionnements, de prêts sans intérêt ou à intérêts réduits ou de compensations de créances. Sur ces dix communes, quatre étaient liées par des emprunts auprès de la CCS. Le décret précité ne s'appliquant qu'aux communes municipales, aucune aide n'a encore été accordée à une commune bourgeoise, faute précisément de base légale. Le Conseil d'Etat s'est toutefois toujours déclaré prêt à mettre à disposition des bourgeoisies des experts et des collaborateurs expérimentés pour trouver des solutions d'assainissement en cas de nécessité. Au vu de la réponse du Conseil d'Etat, le postulat est considéré comme réalisé et accepté comme tel par les postulantes lors de la session de juin 2005.
- 1.027 du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant «l'optimisation» de la réforme de l'armée: quelles conséquences pour les cantons et pour le Valais? (13.05.2005)  
*Postulat accepté en session de novembre 2005*  
La décision du Conseil Fédéral porte uniquement sur les mesures de mise en œuvre du nouveau concept de l'armée et ne touche pas les objectifs de la réforme de l'armée. Le Conseil d'Etat ne constate pas des conséquences directes pour le canton du Valais, mais veillera à la défense des intérêts du canton et à l'évolution future de cette réforme de la nouvelle armée suisse.

## Postulats

- 1.001 du député (suppl.) Pascal Bridy concernant le permis de pompier (12.10.2004) (anc. 4.477)  
*Postulat accepté en session de mai 2005*  
Le postulat demande au Conseil d'Etat de fournir la formation pour les permis de conduire pour les véhicules lourds des sapeurs-pompiers par un instructeur sapeur-pompier. Afin de simplifier et de rationaliser la délivrance du permis de pompier, la préparation à l'examen pratique est assurée au sein du corps des sapeurs-pompiers et l'examen pratique de conducteur se déroule sur place, dans la commune d'incorporation du candidat.
- 1.033 du député Narcisse Crettenand concernant une imposition supportable pour les contribuables des communes à revenus modestes (15.06.2005)  
*Postulat accepté en session du 10 novembre 2005.*  
Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier la réduction de l'écart du taux de l'imposition et celui de l'indexation pour l'impôt communal. Le canton doit mettre en place la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Ce n'est qu'après cette réforme que le postulat pourra être traité dans le cadre du projet de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes et de la révision de la péréquation financière intercommunale.

- 1.037 du député Edmond Perruchoud et cosignataires, concernant le système SAP – un centre de compétences à Sierre (17.06.2005)

*Postulat accepté en session de novembre 2005*

Le postulat demande au Conseil d'Etat de solliciter les services de l'Institut en informatique de gestion (IIG) de la Haute école valaisanne, site de Sierre, pour les prestations en informatique en rapport avec le système SAP.

- 1.039 du député Georges Mariétan concernant l'affectation de l'or de la BNS (17.6.2005)

*Postulat accepté dans le sens de la réponse, session de septembre 2005*

Le postulat demande au Conseil d'Etat que, jusqu'à l'achèvement de l'opération d'amortissement de la dette cantonale, soit 4 à 5 ans, des dispositions soient prises pour que, dans l'intervalle, les moyens disponibles puissent faciliter, au besoin, le renouvellement d'emprunts des communes. Le Conseil d'Etat considère l'idée de base intéressante. Une étude approfondie menée à ce sujet a toutefois démontré que la démarche proposée se heurtait à des obstacles quasi rédhibitoires. Il s'agit, entre autres, de l'existence extrêmement limitée dans le temps des moyens disponibles, de la volonté clairement manifestée par le Grand Conseil d'affecter cette recette au désendettement et non à d'autres fins, des difficultés pratiques liées à la gestion de prêts aux communes, de même qu'à l'inexistence de base légale ad hoc.

Le Conseil d'Etat est bien conscient des difficultés qu'éprouvent certaines communes à se financer, voire à refinancer leurs emprunts. Il se déclare prêt à examiner les alternatives possibles visant à améliorer cette situation.

- 4.451 du groupe DC du Bas-Valais, par la députée Margrit Picon-Furrer, concernant les missions du bureau de l'égalité

*Postulat accepté à la session de février 2005*

Le Grand Conseil a accepté de réexaminer les missions du bureau de l'égalité. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les missions du bureau de l'égalité seront étendues à la problématique de la famille au sens large.

- 4.474 du député Erno Grand concernant un fonds de crise et de catastrophes (14.09.2004)

*Postulat accepté en session de février 2005*

Le postulat demande au Conseil d'Etat la création d'un fonds d'aide pour venir à bout des dommages causés par des catastrophes. La constitution d'un tel fonds sera examinée dans le cadre des travaux en cours portant sur la révision de la loi sur l'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires et de la loi sur l'organisation des secours.

- 6.067 de la commission Mesures structurelles, par le député Grégoire Luyet, concernant la réorganisation territoriale (6.066)

*Postulat accepté en session de mai 2005*

Le postulat, demandant de réduire à 3 les 8 actuelles régions socio-économiques, a été réalisé par la présentation du message relatif à la réforme du régime des districts en septembre 2005.

- 6.068 de la commission Mesures structurelles, par le député Grégoire Luyet, concernant le pouvoir judiciaire

*Postulat accepté à la session de mai 2005*

Ce postulat – traitant du regroupement des tribunaux de district – a été accepté dans le sens d'une révision partielle de la loi d'organisation judiciaire. Le projet de loi modifiant

le droit judiciaire – soumis à l'examen du Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2006 – confère à l'organisation judiciaire cantonale la souplesse voulue par cette intervention parlementaire.

- 6.069 de la commission Mesures structurelles, par le député Grégoire Luyet, concernant le pouvoir judiciaire II

*Postulat accepté à la session de mai 2005*

Ce postulat – traitant du cursus de la magistrature – a été accepté dans le sens d'une révision de la loi fixant le traitement des autorités judiciaires dont les premiers travaux préparatoires devraient débiter en 2006.

## ADMINISTRATION DES FINANCES

### Section controlling gouvernemental

Par décision du 13 juillet 2005, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le Centre de management public en tant qu'organe chargé du développement et l'expérimentation des Réformes rattaché à la Présidence, au profit de la mise en place du controlling gouvernemental et départemental, conformément aux articles 15 quinquies de la LGCAF modifiée le 15 décembre 2004. Cette décision est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2005.

Conformément à l'ordonnance sur le controlling des finances, du personnel et des prestations du 29 juin 2005, l'administration des finances est chargée des tâches du controlling gouvernemental. Une section, comprenant notamment une partie des anciens collaborateurs du Centre de management public, a été constituée à cet effet.

En plus de la coordination et de la supervision de la généralisation de la gestion par mandats de prestations, dont le fait 2005 le plus marquant a été la préparation et la présentation du budget 2006 sous forme de mandats de prestations pour 34 services de l'Etat du Valais, la section controlling gouvernemental a été chargée par le Conseil d'Etat de différentes missions. Peuvent être citées, la réalisation de la planification intégrée pluriannuelle et le secrétariat du comité de pilotage du projet RPT. La section controlling gouvernemental assure par ailleurs le controlling du département des finances, des institutions et de la sécurité.

### Planification et analyses financières

Les dossiers examinés et préavisés en vertu de l'art. 34 de la LGCAF se répartissent comme suit:

	2004	2005
Autorités et Chancellerie	35	34
Département des finances, des institutions et de la sécurité	240	177
Département de la santé publique, des affaires sociales et de l'énergie	84	93
Département de l'éducation, de la culture et du sport	226	195
Département de l'économie et du territoire	92	129
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	444	421
Total	1'121	1'049

Par rapport aux années précédentes, ces indications ne sont pas tout à fait comparables en raison des réorganisations intervenues au DFIS et DET, précédemment DFAE et DEIS

## Comptabilité générale de l'Etat

Au nombre des dossiers généraux traités au cours de l'année 2005, il y a lieu de relever notamment:

- la clôture du compte 2004,
- l'établissement du compte 2005,
- la participation à l'élaboration du budget 2006 et du plan financier quadriennal,
- la gestion de la trésorerie,
- la gestion de la dette,
- le contrôle interne et la libération des ordres de paiement remis par les services,
- la gestion des données de base de la comptabilité des créanciers et des débiteurs,
- le trafic de paiement,
- la gestion des crédits d'engagement et du fichier des subventions,
- les rapports et préavis pour les dossiers à traiter sous les angles financier et comptable,
- le développement des projets de réforme de la comptabilité financière,
- la formation et l'assistance des utilisateurs de SAP Finances.

### Clôture du compte de l'Etat

La clôture du compte de l'année 2004 a été réalisée pour le 6<sup>e</sup> fois à l'aide du système SAP. L'utilisation de dossiers de clôture répertoriant les tâches à effectuer a apporté de nettes améliorations, assurant la remise du rapport sur le compte de l'Etat dans les délais prescrits.

### Gestion de la trésorerie

Le volume des affaires traitées sur le compte courant bancaire de l'Etat s'est élevé à 13,319 milliards de francs pour l'année 2005.

#### *Utilisation des liquidités provenant de la quote-part aux actifs libres de la BNS*

Le versement de la quote-part de notre canton aux actifs libres de la BNS de 1'156,7 millions de francs est intervenu en dix tranches hebdomadaires du 12 mai au 14 juillet 2005. Ces liquidités sont utilisées pour le remboursement des emprunts selon les échéances contractuelles et le financement du fonds de roulement de l'Etat. L'excédent disponible est placé à court terme. Au cours de l'année 2005, 57 placements ont été effectués, pour un capital de 2,76 milliards de francs. Durant le même exercice, 46 placements sont arrivés à échéance, pour un montant total de 2,265 milliards de francs. Le montant des 11 placements ouverts au 31.12.2005 représente 495 millions de francs. Les intérêts des placements s'élèvent 3,643 millions de francs, soit un taux moyen de 0,7089%.

### Gestion de la dette administrative

17 contrats d'emprunts à court terme ont été conclus au taux moyen de 0,7471%, pour un volume global de 420 millions de francs. Durant cette même année, 39 emprunts à court terme ont été remboursés, pour un montant total de 915 millions de francs, à un taux moyen de 0,7429%. Ainsi la dette administrative est complètement remboursée au 31.12.2005, alors qu'elle se chiffrait à 495 millions au 31.12.2004. Les intérêts dus pour l'année 2005 représentent un montant de 0,886 million de francs, soit un taux d'intérêt moyen de 0,7868%.

### Gestion de la dette consolidée

Au cours de l'année 2005, 2 emprunts à terme fixe ont été contractés, pour un capital de 30 millions de francs. Ces nouveaux emprunts ont été conclus pour une durée de 10 ans, au taux moyen de 2,625 %. Durant le même exercice, 11 emprunts échus ont été remboursés, pour un montant total de 229,3 millions de francs.

Evoluant de Fr. 1'392'300'000.- à Fr. 1'193'000'000.-, la dette consolidée a ainsi diminué, générant une charge d'intérêts de 48,122 millions de francs (part aux pertes à l'émission incluse), pour un taux moyen de 3,6127%.

### Gestion de la dette des hôpitaux

Rappelons que cette gestion concerne les emprunts relatifs aux investissements autorisés avant le 31.12.1989, pour lesquels les intérêts et amortissements annuels sont à charge du canton, en vertu de la loi du 17.11.1988 sur le subventionnement des hôpitaux.

Au 31.12.2005, le montant total de cette dette s'élève à 179,24 millions de francs, après enregistrement, pour l'année 2005, des intérêts pour 6,83 millions et des amortissements pour 9,87 millions. Les prêts accordés aux hôpitaux par le canton représentent la totalité de la dette des hôpitaux.

### Trafic de paiement

La section des paiements a procédé au contrôle interne et à la validation de quelque 248'216 ordres de paiement (dont 50'859 BPR) pour un montant total de 2,857 milliards de francs. En incluant le traitement des ordres de paiement concernant les salaires et autres honoraires, le nombre de transactions DTA et BPR s'élève à 364'122 pour un volume global de 3,449 milliards de francs.

## Office de la statistique

Plusieurs documents ont été édités par l'Office cantonal de la statistique au cours de l'année 2005: la brochure trimestrielle *Bulletin d'informations statistiques* ainsi que le *Valais en Chiffres* en collaboration avec la Banque Cantonale du Valais. A noter par ailleurs la sortie de presse en début d'année de *l'Annuaire cantonal 2004* dont la publication est bisannuelle.

L'Office participe également d'une part, à la parution du mémento trimestriel du Conseil du Léman *Chiffres clefs de l'Espace lémanique* en collaboration avec les cantons de Vaud et Genève ainsi qu'avec l'INSEE Rhône Alpes et, d'autre part, à la publication mensuelle de l'indicateur économique de la Banque cantonale du Valais. De plus, l'Office assure la mise à disposition de données trimestrielles pour les publications du Centre de recherches économiques appliquées Créa de l'Université de Lausanne et collabore avec le centre de recherches KOF de l'Ecole polytechnique de Zürich pour la production de données relatives à la marche des affaires de l'industrie valaisanne.

Les points forts de l'an 2005 auront été la mise sur pied et la participation active au déroulement du recensement fédéral 2005 des établissements et entreprises. Plusieurs autres projets, notamment la conception du prochain recensement fédéral de la population de 2010 et la mise en place de réseaux Intranet/Internet ont été traités avec les offices des autres cantons suisses.

L'Office est souvent sollicité par les services de l'Administration cantonale, des banques, des assurances, des particuliers, des étudiants ou encore des écoles pour la fourniture de tableaux, données et graphiques. Il participe aux diverses séances et groupes de travail organisés par l'Office fédéral de la statistique, par l'Association suisse de statistique (ASS) et par la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT). De plus, il présente la situation conjoncturelle valaisanne lors des séances du Centre romand d'observation et d'information sur la situation économique (CROISE).

## Finances communales

### Péréquation financière intercommunale

En février 2005, le Grand Conseil a décidé une nouvelle fois, sur proposition du Conseil d'Etat, de limiter l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale à 18 millions de francs pour les années 2005 et 2006. Nous rappelons de plus que l'art. 4 de l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale fixe le montant maximum attribué à une commune bénéficiaire de l'aide ordinaire à Fr. 325'000.-.

Pour l'année 2005, 51 communes ont bénéficié de l'aide ordinaire du fonds de péréquation pour un montant total de 14.1 millions de francs. Le fonds spécial destiné à venir en aide aux communes en situation financière précaire a quant à lui permis la répartition de 3.9 millions de francs (y.c. le paiement des frais relatifs aux fusions

de communes et au coaching financier de quelques communes) à l'intention de 43 communes. Ces dernières sont publiées ci-après conformément à la demande de la Commission de gestion du Grand Conseil:

Goms:	Bellwald – Binn – Ernen – Grafschaft – Lax – Ulrichen
Oestlich Raron:	Filet – Grengiols – Mörel – Riederalp
Brig:	Eggerberg – Mund
Visp:	Grächen – Randa – Saas Almagell – Saas Balen – Visperterminen – Zeneggen
Westlich Raron:	Ausserberg – Bürchen – Ferden – Hochtenn – Kippel – Unterbäch
Leuk:	Bratsch – Guttet-Feschel – Oberems
Sierre:	Ayer – Grimontz – Vissoie
Hérens:	Evolène – Mase – Nax
Sion:	Grimisuat – Veysonnaz
Conthey:	Chamoson
Martigny:	Iséables
Entremont:	Bourg-St-Pierre
St – Maurice:	Collonges – Massongex – Vernayaz
Monthey:	Champéry – St-Gingolph

#### **Décret concernant l'octroi d'aides financières en vue de l'assainissement de communes en situation financière précaire**

Par décret du 4 septembre 2003, le Grand Conseil a institué un fonds spécial destiné à l'octroi d'aides financières en vue de l'assainissement de communes municipales en situation financière précaire. Le fonds d'assainissement des communes a été alimenté par la voie de la procédure budgétaire ordinaire à raison de 10 millions de francs pendant trois ans, soit en 2003, 2004 et 2005.

#### **Fusions de communes**

Avec l'ordonnance sur les fusions de communes du 8 juin 2005, le Conseil d'Etat a décidé d'instituer un fonds spécial d'encouragement aux fusions de communes. Le fonds a été alimenté par la mise à disposition de la moitié des crédits budgétaires déjà alloués par le Grand Conseil à la fois pour l'assainissement et les fusions de communes, soit un montant de 15 millions de francs, et un prélèvement annuel de 5% du fonds de péréquation intercommunale, soit un montant de 900'000 francs.

#### **Loi sur les communes**

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les communes a fait l'objet d'un suivi attentif. En effet, des directives détaillées ont été envoyées aux communes pour les informer sur la manière de remplir les nouvelles obligations liées à cette législation.

De plus, lors de la réception des fascicules des comptes 2004, la section des finances communales a notifié individuellement aux 158 communes municipales une check-list lui permettant de contrôler son degré de conformité par rapport aux nouvelles dispositions légales en vigueur. La check-list consolidée a été intégrée dans le rapport annuel sur les finances communales.

Les collaborateurs de la section des finances communales ont également animé le module finance des cours de formation organisés pour la première fois en Valais, au début de la nouvelle période législative, à l'attention des élus et des administratifs sous l'égide de la Fédération des communes valaisannes en collaboration avec le centre valaisan de perfectionnement des cadres (CVPC) et la haute école valaisanne (HEVs).

#### **Comptes communaux**

La saisie des comptes communaux 2004 permettra, comme chaque année, d'établir une analyse financière par commune, par région socio-économique, par type d'habitants et pour l'ensemble des communes valaisannes. Toutefois, au vu des priorités dans ce domaine, la saisie des comptes ne sera pas terminée avant la fin du premier trimestre 2006. Nous rappelons que ces tableaux statistiques regroupent une trentaine d'indices financiers pour chaque commune et qu'ils répondent aux exigences fédérales et cantonales en la matière.

Pour la première fois en 2005, le rapport présenté par l'Administration cantonale des finances sur la situation financière des communes municipales se base sur les données financières transmises directement par les communes. Pour ce faire, une application informatique standardisée a été mise à disposition des communes municipales afin de pouvoir récolter ces données et en assurer une présentation standardisée. Au travers de ce rapport, l'Administration cantonale des finances, par sa section des finances communales, entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des communes valaisannes, une démarche qui facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance du canton en la matière.

#### **Subventionnement différentiel**

Pour 2005, de nouveaux taux de subventionnement différentiel ont été calculés d'après le règlement de base du 3 mai 1978 aussi bien pour la répartition des frais de fonctionnement que pour ceux liés aux nouveaux investissements.

#### **Prêts LIM et emprunts**

Environ 80 dossiers concernant des octrois de prêts LIM cantonaux ou fédéraux à des collectivités publiques ou à des sociétés privées ont été analysés conformément à l'art. 3 de la LGCAF à l'intention du Chef du Département de l'économie et du territoire. Enfin, une trentaine de demandes d'emprunt, de cautionnement, de garantie ou d'octroi de prêt émanant de collectivités publiques (communes ou bourgeoises) ont été examinées sous l'angle de l'incidence financière à l'intention du Conseil d'Etat.

## **Section des assurances et de l'économat**

Au chapitre des transactions immobilières sur le patrimoine financier, il y a lieu de relever en particulier que le Grand Conseil a accepté, en février 2005, la vente des immeubles occupés par l'Institut hôtelier Hotelconsult «César Ritz» Colleges SA, au Bouveret, à dite institution. L'acte y relatif a été signé en août 2005.

L'Etat du Valais est par ailleurs devenu copropriétaire, avec la Commune de Nendaz, par égales parts, de divers biens mobiliers et immobiliers provenant d'une succession vacante.

Une habitation sise à St-Maurice a également été dévolue par moitié au canton et par moitié à la commune du dernier domicile de la défunte, à savoir la Commune de St-Maurice. Les démarches relatives à la vente de cet immeuble ont été entreprises à la fin de l'année 2005.

En ce qui concerne le secteur de l'Economat, il y a lieu de signaler que les recettes provenant de la vente des lois enregistrent pour la première fois un recul, depuis la mise à disposition de la législation cantonale sur le site Internet de l'Etat du Valais.

## **Section des traitements**

L'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 2004 se situait à 104.2 points, soit en augmentation de 1.4 points par rapport à la même période de l'année précédente. Le renchérissement réel atteignait ainsi 1.36%. Les échelles de traitement 2005 ont été adaptées au renchérissement de 1.30%.

Nous relevons que la masse salariale brute versée en 2005 a atteint le montant de Fr 682'907'621.–, soit une augmentation de Fr 10'293'329.– par rapport à 2004.

Il y a lieu de mentionner également le versement des honoraires qui représente 8'773 paiements pour un montant brut de Fr 9'169'556.– contre 8'606 pour Fr 8'588'607.– en 2004.

Les dispositions favorisant les retraites anticipées ont été reconduites en 2005 avec un montant de Fr 25'000.– au maximum, quel que soit le nombre d'années d'anticipation. Ce ne sont pas moins de 87 personnes qui en ont profité pour un montant de Fr 1'695'969.–, dont 20 fonctionnaires et 67 enseignants.

## SERVICE DES CONTRIBUTIONS

### Direction

La direction a préparé pour le Conseil d'Etat les projets suivants:

- décret concernant la modification de la loi fiscale et du règlement des taxes cadastrales.

Elle a collaboré à l'élaboration des programmes informatiques pour:

- VS Tax;
- scannage des états des titres.

Elle a préparé pour le Conseil d'Etat les prises de position des procédures de consultation fédérales ci-après:

- avant projet de mesures immédiates concernant l'imposition du couple;
- rapport de la Commission d'experts «Mise en œuvre et application de l'harmonisation fiscale»;
- modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

### Section du personnel

Le Service cantonal des contributions a, selon l'organigramme, un effectif de 136,5 unités. Il occupe également 13 employés avec des rapports de service pas limités dans le temps. Vingt-huit personnes ont travaillé comme auxiliaires, ce qui correspond à 9,5 postes à plein temps. Onze personnes ont quitté le Service cantonal des contributions pour les raisons suivantes:

- 2 mises à la retraite;
- 1 perfectionnement;
- 1 étude des langues;
- 2 pour d'autres services;
- 4 pour le privé;
- 1 décès.

Les réorganisations suivantes ont été effectuées:

- transformation d'un poste de chef de section en un poste de chef de section (collaborateur-juriste);
- transformation d'un poste d'adjoint au chef de section en un poste de contrôleur-réviseur (impôt à la source);
- transformation d'un poste de secrétaire en un poste de taxateur-réviseur.

### Section des taxes cadastrales

Les constructions et/ou les transformations des immeubles ayant un caractère de longue durée ont produit des plus ou moins-values qui ont influencé les taxes cadastrales 2005 de la manière suivante:

#### Immeubles bâtis (sans les bâtiments publics)

	2003	2004	2005
Haut-Valais	173'505'900.- (23,50%)	174'737'200.- (23,63%)	193'808'200.- (22,45%)
Valais romand	564'706'600.- (76,50%)	564'773'300.- (76,37%)	669'433'400.- (77,55%)
Total	738'212'500.-	739'510'500.-	863'241'600.-

Nous relevons une nette augmentation des investissements générateurs de taxes cadastrales en 2005 par rapport à 2004 et ceci spécialement dans le Valais romand.

#### Immeubles industriels et installations

	2003	2004	2005
Haut-Valais	94'795'300.-	78'715'200.-	106'085'512.-
Valais romand	105'435'500.-	96'910'900.-	98'490'599.-
Total	200'230'800.-	175'626'100.-	204'576'111.-

Les taxes industrielles nettes introduites en 2005 ne correspondent pas nécessairement aux investissements de l'année en cours. Toute comparaison serait, dès lors, aléatoire.

### Section de la taxation des personnes physiques

Le nombre de contribuables s'établit comme il suit:

domiciliés:	171'573 (+3'167)
hors canton:	46'976 (+ 899)
hors pays:	20'865 (+ 485)
permis B:	4'481 (+ 577)

Sur les contribuables domiciliés, il y a: 17'916 indépendants et 31'805 contribuables avec une annexe agricole.

La charge de contribuables se répartit comme il suit:

- taxateur-réviseur ou taxateur I	933
- taxateur 2	4'265
- secrétaire	15'901

Au 21.12.2005, la section avait taxé:

- 121'206 dépendants	soit, le 78.01%
- 8'251 indépendants	soit, le 46.61%
- 6'600 non domiciliés	soit, le 9.73%

Ce léger retard par rapport à la période fiscale précédente vient du fait que le personnel de la taxation a traité au fur et à mesure les réclamations. Au 28 décembre 2005, le nombre de réclamations/recours et provisoires était le suivant:

#### Réclamations/recours

Dépendants	3'010
Indépendants	1'075
Total	4'085

#### Provisoires

Dépendants	572
Indépendants	1'913
Total	2'485

De nouvelles mesures de simplification, parmi lesquelles une taxation automatisée, seront élaborées pour la taxation 2006.

### Section de la taxation des personnes morales

La section a un effectif de 14 unités. Sur cet effectif, il y a 13 taxateurs et une secrétaire.

Elle a contrôlé 13'026 personnes morales, soit plus de 8'500 sociétés de capitaux.

Le nombre de sociétés a augmenté d'environ 690. Le Registre du commerce a procédé à 193 radiations. L'augmentation nette est d'environ 500 sociétés.

Chaque taxateur contrôle environ 1'000 personnes morales. En raison de la complexité des dossiers, une augmentation en personnel devrait être envisagée.

### Section de l'impôt anticipé

La section a contrôlé 127'130 états des titres (90'603 en 2004).

Elle a contrôlé les gains de loterie. Le nombre s'est élevé à 943 (1'618 en 2004).

Elle a traité 183 dossiers d'amendes fiscales. Sur ce nombre, elle a notifié 81 amendes et 48 avertissements ont été prononcés. Les amendes se sont élevées à 0,8 mio, soit 0,3 mio pour le canton et 0,3 mio pour les communes et 0,2 mio pour la Confédération.



## Section des impôts spéciaux

Les recettes brutes se sont élevées à 62 mios de francs. Le nombre d'employeurs est en augmentation 6'234 (6'118 en 2004).

La section des gains immobiliers a contrôlé 17'869 transactions immobilières (16'372 en 2004). Elle a notifié 8'853 bordereaux (7'481 en 2004) pour une recette de 20,9 mios de francs (17,8 mios en 2004). En raison de l'augmentation du nombre des transactions, cette section devait recevoir 1,5 unité supplémentaire.

La section des successions et donations a notifié 450 bordereaux, soit 235 en matière de successions et donations et 215 en matière de donations.

La recette totale est de 10,7 mios de francs (9,2 mios en 2004).

## Office cantonal du contentieux financier

Le nombre d'actes de poursuites pour l'IFD et les impôts cantonaux a augmenté de manière importante. Il est passé de 20'054 à 31'478. Les demandes de mainlevée, les réquisitions de continuer la poursuite ont suivi la même hausse. En revanche, les réquisitions de vente ont baissé à 312 (434 en 2004).

Les pertes fiscales (non-valeur, remises et actes de défaut de biens) ont diminué à 9,1 mios de francs (13,1 mios en 2004). Pour les personnes morales, elles ont également baissé à 0,6 mio de francs (1,1 mio en 2004).

## Bureau des juristes

Le bureau des juristes a établi 165 préavis à l'attention des instances de recours (CCR, TC et TF).

Il a pris 447 décisions sur réclamation concernant les amendes d'ordre et fiscales. Il a statué également sur 353 domiciles fiscaux.

## Section de l'informatique

La section informatique s'est occupée principalement des tâches suivantes:

- maintien du parc informatique;
- amélioration des programmes pour la taxation annuelle postnuperando;
- adaptation des programmes à la suite de l'introduction de la récente modification de la loi fiscale et du règlement des taxes cadastrales;
- amélioration du logiciel VS Tax 2004. Pour la période fiscale 2004, 26'000 contribuables ont utilisé ce programme, soit le 17% des contribuables;
- scannage des codes à barres bidimensionnels généré par VS Tax 2004;
- certification des codes à barres bidimensionnels des différents fournisseurs de logiciels;
- scannage des états des titres et archivage dans les dossiers électroniques.

## Inspectorat fiscal

Le bureau de l'Inspectorat fiscal a effectué 288 expertises et contrôles ponctuels. Les reprises sur le revenu et le bénéfice se sont élevées à environ 42 mios de francs et sur la fortune à 25 mios de francs.

Le bureau des experts a procédé à la taxation d'environ 600 dossiers d'indépendants.

## SERVICE DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

Le Service du personnel et de l'organisation est responsable de la gestion quotidienne de près de 10'000 salariés. En parallèle à ses tâches opérationnelles courantes, il a poursuivi en 2005, au travers de divers projets et mesures dont l'état est brièvement décrit ci-dessous, ses travaux liés à la nouvelle politique du personnel voulue par la réforme de l'administration (projet partiel 4: personnel, organisation et culture d'entreprise):

### Mise en application de la nouvelle politique du personnel

#### Reconnaissance de la fidélité du personnel

Récompenser la fidélité apportée à une entreprise durant plusieurs années par des collaboratrices et collaborateurs expérimentés et compétents constitue un élément important d'une politique de personnel moderne. Pour cette raison, un groupe de travail a été chargé, par le Conseil d'Etat, d'élaborer différentes possibilités de reconnaissance de la fidélité du personnel. En 2005, ce groupe de travail a soumis au Conseil d'Etat une proposition qui définissait tant les bénéficiaires que les différentes modalités relatives à l'obtention de la reconnaissance de la fidélité de service. Cette proposition a été approuvée par le Conseil d'Etat et les directives y relatives sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

À l'avenir, les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration cantonale, ainsi que les enseignants cantonaux, bénéficieront de ces dispositions qui prévoient une reconnaissance de la fidélité à partir de la 10<sup>ème</sup> année de service, et ensuite pour chaque période supplémentaire de 5 années de service.

Lors de l'élaboration de la proposition par le groupe de travail, des comparaisons détaillées avec des solutions existantes dans d'autres cantons, à la Confédération et dans de grandes entreprises privées ont été effectuées. Les directives adoptées par le Conseil d'Etat améliorent sensiblement le système existant. Elles peuvent également être considérées comme modérées et adéquates au vu des comparaisons effectuées avec les entreprises privées, les cantons et la Confédération.

#### Reconnaissance du lors d'un départ pour raison d'âge, de santé ou de retraite anticipée

Le groupe de travail susmentionné a également traité, dans ces mêmes directives, la reconnaissance pour les personnes mises au bénéfice de la retraite.

Les dispositions précédentes ont été analysées, puis complétées par des modèles plus flexibles. Le principe retenu a été le suivant: plus de flexibilité avec le choix du «cadeau de départ», sans causer de coûts supplémentaires. L'importance de transmettre des remerciements de manière personnalisée par le chef de département concerné aux collaboratrices et collaborateurs ou aux enseignants cantonaux méritants a également été soulignée.

#### Maternité / Adoption

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005 est entrée en vigueur la modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG) du 3 octobre 2003, laquelle prévoit, comme nouveauté essentielle, le versement d'une allocation de maternité fédérale. Sur cette base, l'Etat du Valais a adapté ses propres dispositions cantonales relatives à la maternité et à l'adoption. Ces dernières ont été approuvées par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 29 juin 2005 et sont également entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Les nouvelles dispositions légales ont été publiées dans le Bulletin Officiel du 15 juillet 2005.

### Délégation des compétences

Suite à l'entrée en vigueur de la LGCAF II au 1<sup>er</sup> mai 2005, le Conseil d'Etat a décidé de déléguer, à partir du 1<sup>er</sup> août 2005, aux Chefs de départements, voire aux Chefs de services, les compétences suivantes en matière de gestion du personnel, avec modification des bases légales y relatives: le Chef de service désigne les fonctionnaires autorisés à utiliser un véhicule à moteur privé pour des courses de service en Suisse et à l'étranger; la participation à des cours, voyages d'étude, congrès, ou à des conférences professionnelles (en Suisse et à l'étranger) est subordonnée à une autorisation, soit du Chef de service, du Chef de département ou du Conseil d'Etat; le Chef de service peut engager des auxiliaires pour une durée déterminée, si certaines conditions sont remplies; le Chef de service peut accorder à un fonctionnaire un congé non payé jusqu'à 3 mois. Au-delà de cette durée, la compétence de décision appartient au Chef de département.

### Controlling du personnel et Standardisation des processus

Depuis l'entrée en vigueur de la LGCAF II, un système de controlling a été introduit en 2005 au sein de l'Administration cantonale. Ce système porte sur les prestations, les finances, l'organisation, les procédures de même que le personnel. Le controlling du personnel est un instrument de direction et de gestion au service du parlement, du gouvernement, des départements et des services. Il doit permettre un pilotage plus efficace et plus efficient des objectifs dans le domaine de la politique du personnel.

L'objectif des 17 processus de management du personnel que le Conseil d'Etat a déclaré lignes directrices le 29 juin 2005, n'est pas seulement de garantir une application standardisée des nouvelles compétences, mais également de fournir la base indispensable pour l'application d'un controlling du personnel et des processus efficace et efficient. dans le cadre des modifications de la LGCAF II.

### Formation et perfectionnement

#### *Offre de séminaires et participation*

Durant l'année 2005, 66 séminaires, d'une durée de un à trois jours, ont été offerts. Le Service du personnel et de l'organisation les a mis sur pied en collaboration avec 43 animateurs et animatrices. Au total (sans les cours informatiques) 798 collaboratrices et collaborateurs ont pu profiter de cette offre interne. 108 jours de cours ont été nécessaires pour répondre aux demandes. Il est à souligner une nouvelle fois l'engagement considérable sur le plan organisationnel et administratif que nécessite la préparation et la gestion de la formation et du perfectionnement internes.

#### *Formation linguistique*

##### *Projet: Espace-Mittelland – Tandem I / II – CALL*

Suite au succès des filières Tandem I et II en 2004, il a été possible d'organiser en 2005 deux nouvelles sessions. Ainsi, 9 couples ont suivi la formation Tandem I et 6 celle de Tandem II durant l'année 2005.

De plus, suite à l'évaluation de la filière Tandem II et de son renforcement par une formation individualisée par ordinateur (grâce au logiciel «Tell me more») et des cours de grammaire en présentiel, une nouvelle filière de formation linguistique individualisée, le CALL (Computer Assisted Language Learning), a été mise en place. Cette solution de formation individuelle a été mise en place dans le but de répondre aux attentes des personnes qui n'ont pas la possibilité d'effectuer un Tandem ou de participer aux cours de langue intensifs. En 2005, 4 personnes ont suivi cette nouvelle filière.

#### *Cours linguistique intensif*

Selon la décision du Conseil d'Etat du 28 septembre 2005 suite à un appel d'offre auprès de différentes institutions privées et publiques dispensant des cours de langue intensifs, le choix s'est à nouveau porté, pour l'année 2005 et 2006, sur l'Ecole-Club Migros. Ainsi, dès novembre 2005, 3 personnes ont suivi des cours semi-intensifs, soit de langue allemande, soit de langue française (cours compact d'un mois à raison de 3 x 2 heures par semaine). Pour l'année 2006, 15 personnes sont déjà inscrites pour le premier trimestre.

### *Promotion Femmes / Opportunités Femmes*

Ce projet-pilote, qui a eu lieu pour la première fois en 2003/2004, ayant pour but d'encourager un plus grand nombre de femmes à postuler en interne pour des postes à responsabilités et d'assurer une plus grande autonomie et une prise de responsabilité accrue sur la place de travail, a été validé sous l'appellation «Opportunités Femmes» et fait ainsi partie du catalogue de cours.

De plus, en 2005, deux demi-journées de formation et de suivi ont été organisées avec les participantes de la première volée. Les thèmes abordés lors de ces après-midi ont été «Présentation – Entretien de sélection» et «Recherche d'emploi au féminin», ceci avec la participation de David Veenhuys, auteur de «Emploi et marketing de soi, Obtenez le poste et le salaire que vous méritez dans un monde d'hommes».

### *Convention de coopération avec les communes et bourgeoisies valaisannes*

Grâce à la collaboration entre le Service du personnel et de l'organisation et des communes et bourgeoisies valaisannes, des collaboratrices et collaborateurs de ces communes et bourgeoisies peuvent participer depuis 2002 aux mêmes séminaires que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale. En 2005, 91 collaboratrices et collaborateurs de communes et bourgeoisies (réparti-e-s sur 13 communes) ont fait usage de l'offre de séminaires de l'Administration cantonale.

### Qualité dans le recrutement et la sélection de personnel

Le processus de sélection, tel que décrit dans le „guide de management du personnel” a été approuvé et déclaré ligne directrice en la matière par le Conseil d'Etat. En 2005 également, un nombre croissant de services (env. 60%) ont bénéficié, lors de procédures de recrutement, de cet appui méthodique qui permet de soumettre tous les candidats aux mêmes conditions et de garantir ainsi un maximum d'objectivité.

### Politique salariale

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2005, le Conseil d'Etat a renouvelé sa volonté de poursuivre une politique salariale dynamique et flexible. Pour l'année 2005, les salaires pour les employés de la fonction publique ont été adaptés au renchérissement (1.3%). Un coefficient de 1 était appliqué. L'indemnité en capital annuelle a été fixée à Fr. 25'000.–.

Les primes pour l'assurance accident non professionnel sont entièrement à la charge des employées et employés. L'employeur ayant l'obligation d'assurer son personnel travaillant plus de 8 heures hebdomadaires contre les risques d'accidents non professionnels, les collaboratrices et collaborateurs n'ont donc pas besoin de conclure une assurance privée en la matière.

Le seuil pour la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP) a été abaissé par le Conseil fédéral. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ayant un salaire annuel supérieur à Fr. 19'350.– seront affiliés obligatoirement à leur institution de prévoyance (CPPEV). En 2004 ce seuil était de Fr. 25'320.–.

### Télétravail

Vu le développement des technologies d'information dans le monde du travail actuel et le désir accru des collaboratrices et collaborateurs de concilier vie familiale et professionnelle, le Conseil d'Etat avait mandaté, en 2003, le Service du personnel et de l'organisation pour lancer un projet-pilote prenant en considération tous les éléments nécessaires en vue d'une possible introduction du télétravail au sein de l'Administration cantonale. Le projet-pilote a débuté vers la fin de l'année 2004. En 2005, le projet-pilote a été conduit par notre service, et des mesures permettant une analyse des impacts de cette nouvelle forme de travail ont été réalisées. Ces analyses et études seront achevées en 2006 afin que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur une introduction généralisée du télétravail.

### **Intranet du Service du personnel et de l'organisation**

Le Service du personnel et de l'organisation a réalisé en 2005 son site intranet en langue française et partiellement en langue allemande, avec environ 180 pages d'informations et quelques centaines de documents à télécharger (p. ex. modèles de décisions, questionnaires, formulaires, procédures, brochures d'information). Toutes les NEWS envoyées aux Services sont également accessibles pour toute l'Administration sur intranet. En 2006, il est prévu de compléter le site intranet et d'achever la réalisation du site en allemand.

### **Marketing du personnel**

En 2005, le Service du personnel et de l'organisation a établi environ 210 offres d'emploi structurées, répondant au profil recherché et a garanti leur publication, dans les délais, dans le Bulletin Officiel, le Walliser Bote, le Nouvelliste, d'autres journaux ainsi que dans la bourse de l'emploi sur le site Internet www.vs.ch. Grâce à l'énumération des avantages offerts, l'Etat du Valais a ainsi amélioré encore son image en tant qu'employeur, de même que sa compétitivité sur le marché de l'emploi. Par ces mesures, il tend à inciter davantage de candidat-es potentiel-les à faire acte de candidature.

### **Gestion des apprentis et stagiaires**

Au début de l'année scolaire 2005/2006, 36 filles et 16 garçons (39 de langue française et 13 de langue allemande), ayant terminé leur scolarité obligatoire, ont débuté leur apprentissage dans les divers services de l'Administration cantonale.

Suite à la mise en place de la Réforme de la formation commerciale de base, le Service du personnel et de l'organisation, par ses rôles de coordination et de formation des apprentis, a organisé et animé 36 jours de cours interentreprises à l'attention des apprenti-e-s employé-e-s de commerce. La matière enseignée lors de ces cours sert de préparation aux examens écrits et oraux de connaissance de la branche «Administration publique». Ces examens «nouvelle version» auront lieu pour la première fois en juin 2006.

De plus, dans le cadre de la préparation aux examens de fin d'apprentissage «ancienne version» en vue de l'obtention du CFC d'employé-e de commerce, le Service du personnel et de l'organisation, a animé 9 jours de cours.

L'Administration cantonale offre, en sus de 191 places d'apprentissage, de multiples possibilités de stage. C'est ainsi que, en 2005, 20 jeunes ont pu effectuer un stage MPC et 5 apprentis de l'Ecole des Métiers (EMVs) ont disposé d'un stage long au sein de l'Administration cantonale. Plus de 70 autres stagiaires ont pu être engagés en vue d'une formation, d'une préparation à une profession, d'un perfectionnement de celle-ci ou en vue d'acquérir une expérience pratique dans le monde du travail.

#### *Collaboration avec les communes*

La commission «ovap-vs» a été créée par décision du Conseil d'Etat du 17 août 2005. Elle regroupe l'Administration cantonale et les communes du Haut et du Bas Valais dans le cadre de la formation des apprenti-e-s employé-e-s de commerce de la branche «Administration publique».

Cette commission a pour but de défendre au mieux les intérêts de la fonction publique valaisanne dans la formation des apprenti-e-s, de garantir une formation de qualité aux apprenti-e-s au sein des administrations publiques en Valais, de représenter les intérêts valaisans auprès de la branche «Administration publique» et d'appliquer les dispositions légales de la Confédération en matière de cours interentreprises.

### **Égalité des chances**

Dans le domaine de l'égalité des chances, le Service du personnel et de l'organisation a poursuivi ses efforts. Mis à part le suivi de la nouvelle filière de formation «Promotion Femmes», le Service du personnel et de l'organisation, en collaboration avec le Bureau de l'égalité, a préparé un catalogue de mesures suite au rapport du

groupe de travail «Femmes dans l'Administration», catalogue qui sera présenté en 2006 au Conseil d'Etat.

De plus, il est à souligner qu'en 2005 le Service du personnel et de l'organisation a participé à la mise en place du nouveau secrétariat à l'égalité et à la famille.

### **Gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel**

Dans le but de favoriser le bien-être du personnel, ainsi que celui de son entourage, le Conseil d'Etat avait mandaté un groupe de travail chargé de définir des lignes directrices en matière de dépendance à l'alcool ou à d'autres substances et d'élaborer un concept de prévention et de prise en charge pour le personnel de l'Administration cantonale. Lors de sa séance du 19 janvier 2005, il a approuvé les lignes directrices concernant la gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel.

Au cours de l'année 2005, le groupe de travail a également élaboré, sur demande du Conseil d'Etat, une procédure de soutien destinée à guider les supérieurs hiérarchiques ainsi qu'une brochure d'information sur les effets et les dangers de la consommation d'alcool ou d'autres substances. La procédure de soutien a aussi fait l'objet d'une consultation auprès de tous les Chefs de service de l'Administration Cantonale.

## **Gestion du personnel et de l'organisation**

En 2005, dans le domaine de la gestion du personnel et de l'organisation, env. 7'000 accusés de réception ont été établis; env. 2'600 préavis et rapports à l'attention du Conseil d'Etat ont été délivrés et de nombreuses demandes écrites et électroniques ont été traitées. Il convient encore de relever les particularités suivantes:

#### **Commission de classification**

Réunie à 11 reprises, la commission de classification a examiné et préavisé plus de 170 requêtes individuelles ou collectives des années 2004 et 2005 représentant environ 500 collaboratrices et collaborateurs. Ses analyses se sont fondées sur les critères définis dans la loi sur les traitements du 12 novembre 1982 ainsi que sur les cahiers des charges actualisés, les déterminations des supérieurs, les visites réalisées sur place, les études salariales comparatives et les résultats fournis par les groupes de travail. Elle a notamment préavisé l'adaptation des salaires de différentes fonctions au sein du Service des routes et des cours d'eau à savoir, les ouvriers, les ouvriers chauffeurs, les ouvriers professionnels et les cantonniers Il soit un total d'environ 230 personnes.

#### **Groupes de travail et commissions**

Les collaborateurs du Service ont également participé à plusieurs groupes de travail et commissions, entre autres dans les domaines suivants:

- Examen de la situation des deux caisses de prévoyance
- Adaptation et harmonisation de diverses indemnités
- Gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel
- Fidélisation du personnel
- Mesures d'accompagnement pour le personnel des arsenaux cantonaux et du secteur «asile» de l'action sociale
- Evaluation des réformes
- Commission disciplinaire
- Groupe locaux
- Commission de classification pour le personnel enseignant
- Commission de formation.

### **Organisation**

Le Service du personnel et de l'organisation a apporté plusieurs modifications dans les organigrammes des services ou dans leur organisation, notamment des créations, des transformations ou des suppressions de postes ainsi que plusieurs transferts.

De plus, dans le domaine du développement de l'organisation, le Service du personnel et de l'organisation a soutenu d'une manière méthodologique plusieurs services dans leurs réorganisations pour optimiser les processus ainsi que l'organisation structurelle (verticale et horizontale).

## Le bureau de la consultation sociale

Durant l'année 2005, le bureau de la consultation sociale a apporté son aide aux collaboratrices et collaborateurs confrontés à des difficultés professionnelles ou des soucis personnels. Lors d'entretiens personnalisés, le bureau de la consultation sociale veille en priorité au bien-être personnel, à la motivation et au rendement au travail.

Afin de surmonter des situations difficiles, la consultation sociale aide les personnes concernées à utiliser leurs ressources personnelles et à mettre en valeur leurs compétences professionnelles – ceci dans le cadre des réalités de l'entreprise. Très souvent sollicité lors de tensions ou difficultés relationnelles sur le lieu de travail, le bureau apporte son soutien dans un esprit de médiation.

Dans le domaine de la promotion de la santé, la consultation sociale apporte un soutien tout particulier aux collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à l'environnement professionnel et personnel, des personnes souffrant de problèmes de dépendance liés à l'alcool ou à d'autres substances.

Les conseillères sociales se tiennent à la disposition de tous les services et proposent une séance d'information sur les buts et champs d'activités du bureau.

## SERVICE JURIDIQUE DES FINANCES ET DU PERSONNEL

L'activité du service se divise en trois domaines principaux, savoir le service juridique proprement dit, le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale, et les tâches d'encaissement.

### Service juridique

Le service est chargé des tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que collaboration aux travaux législatifs, consultations écrites ou orales, étude et interprétation de dispositions légales, préparation de décisions ou de déterminations, représentation de l'Etat devant les tribunaux avec ou sans le concours d'avocats, etc. Ces tâches se rapportent essentiellement aux domaines des finances et du personnel. Dans ce cadre, le service travaille principalement en collaboration avec le Service du personnel et de l'organisation et l'Administration cantonale des finances.

Les travaux principaux que le service a assumés, ou auxquels il a collaboré de manière étroite, sont les suivants:

#### Personnel de l'Etat

- Message et projet de loi du 23 novembre 2005 régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais. Ce projet constitue la suite des travaux déjà menés en ce domaine depuis plusieurs années. Il régit d'une part l'organisation, le fonctionnement et la surveillance des deux institutions principales de prévoyance du canton du Valais, savoir la CPPEV et la CRPE, et fixe d'autre part les options concernant le renforcement de la situation financière de dites institutions. Le service a assumé la conduite de ce dossier depuis le mois de juillet 2005.
- Travaux concernant la procédure de renouvellement des rapports de service pour la nouvelle période administrative 2006–

2009. En collaboration avec le service du personnel et de l'organisation, le service a assuré l'information à tous les services et établissements de l'Etat ainsi que le traitement juridique d'une trentaine de dossiers concernant cet objet.

- Modification du 23 mars 2005 de l'article 33, alinéa 3 de l'ordonnance de la loi sur la police cantonale.
- Ordonnance du 29 juin 2005 concernant le congé de maternité.
- Modification du 29 juin 2005 de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale.
- Réponses du Conseil d'Etat à deux interventions parlementaires (motions) concernant d'une part la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais, et d'autre part les prestations et l'organisation de l'administration.
- Travaux du groupe de travail concernant l'établissement de directives sur l'utilisation des moyens informatiques.
- Travaux du groupe de travail concernant l'examen des qualifications 2004.
- Travaux du groupe de travail concernant les mesures d'accompagnement en cas de perte d'emploi.
- Travaux du groupe de travail concernant la gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel.
- Travaux du groupe de travail concernant la fidélisation du personnel.
- Travaux du groupe de travail concernant le télétravail dans l'administration cantonale.
- Etablissement de 120 avis, rapports, ou projets de décision à l'attention du Conseil d'Etat, du Chef de département, du service du personnel et de l'organisation ou d'autres services.

#### Consultation sociale

- Collaboration au groupe d'encadrement de la consultation sociale.

#### Banque cantonale du Valais

- Examen du rapport spécifique du réviseur bancaire du 24 mars 2005.
- Rapport du Conseil d'Etat du 13 avril 2005 concernant l'exercice 2004 de la BCVs. Ce rapport donne l'appréciation du Conseil d'Etat quant à la stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire et garant, et sur le rapport spécifique du réviseur bancaire.
- Examen des questions juridiques concernant le renouvellement du conseil d'administration de la BCVs en 2005.
- Examen du rapport de la commission de gestion concernant la BCVs.
- Conformément à la réponse donnée par le Conseil d'Etat au postulat no 6.047 du groupe radical, par le député Alexis Turin, le rapport de gestion doit en principe contenir des indications concernant la stratégie propre aux participations de l'Etat et les éléments relevant du contrôle de la part publique et de l'opportunité de l'engagement. S'agissant de la BCVs, ces indications sont contenues dans les rapports annuels spéciaux du Conseil d'Etat concernant la BCVs, d'où s'ensuit qu'il peut être renvoyé au futur rapport spécial du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la BCVs, rapport qui sera adopté dans le courant du mois d'avril.

#### Affaires financières, immobilières et cas de responsabilité

- Ordonnance concernant la gestion financière du 29 juin 2005.
- Ordonnance concernant la délégation de compétences financières du Conseil d'Etat aux départements et aux services du 29 juin 2005.
- Projet d'ordonnance concernant les procédures d'encaissement et de recouvrement.  
Les trois textes précités assurent l'application des deux modifications des 13 mai 2004 et 15 décembre 2004 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton.
- Participation au comité de pilotage chargé de la coordination des travaux et de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).
- Etablissement de 85 avis ou rapports à l'attention du Chef de département, de l'administration cantonale des finances ou d'autres services.

- Traitement de 28 dossiers concernant la responsabilité civile de l'Etat, en collaboration avec les départements directement concernés, l'assureur en responsabilité civile de l'Etat, et, cas échéant, les mandataires professionnels (avocats).
- Défense des intérêts de l'Etat du Valais dans 5 dossiers de succession sans héritiers légaux.

#### Procédures de consultation

- Prise de position du Gouvernement valaisan à la consultation concernant le deuxième rapport partiel «Sanctions liées à la surveillance des marchés financiers».
- Prise de position du service sur la consultation concernant les projets de révision de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

#### Procédures en matière d'aide aux victimes d'infractions

- Représentation de l'Etat devant les tribunaux dans le cadre de 9 procédures d'indemnisation et de réparation morale au sens de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

#### Divers

- Travaux du groupe de travail interdépartemental chargé d'étudier l'éventualité de la suppression de la voie du recours administratif auprès du Conseil d'Etat, ainsi que l'éventualité d'une délégation des compétences des Chefs de Département pour les décisions présentant un caractère juridique prépondérant.
- Travaux préparatoires concernant l'introduction du système «e-DICS».
- Divers travaux de traduction.

## Secrétariat de la commission cantonale de recours en matière fiscale

Le service assume le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale. Vu le caractère judiciaire de cette Commission, les données concernant l'activité de celle-ci et de son secrétariat ne figurent plus, depuis l'exercice 2001, dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, mais sont contenues dans le propre rapport d'activité de la Commission, tenu à disposition du Grand Conseil.

## Encaissement

Le service effectue la facturation et le suivi de l'encaissement des frais de justice demeurés impayés auprès des tribunaux.

La statistique ci-après donne une information sur le volume des facturations effectuées.

Type de factures	Nombres	Montants
Récupération de frais de justice	1'679	1'219'780.95

## SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

L'année 2005 du service cantonal de l'informatique a été fortement impactée par son installation dans les locaux de la rue des Mayennets 2 et 4 et la consolidation des équipements déménagés à fin 2004 et au début 2005.

Le nombre et la diversité des attaques contre les systèmes d'informations sont de plus en plus importants. La sécurité informatique est une priorité qui implique un engagement fort de nos équipes techniques.

L'évolution des technologies et les besoins toujours croissants de nos clients nécessitent la mise en place de nouvelles plateformes tant dans le domaine du développement, des outils d'impression que de la gestion des annuaires et méta-annuaires d'entreprise. La négociation de conditions d'achats optimales est une partie importante de notre activité.

Le passage à la téléphonie sur le protocole Internet pour notre service a permis de tester cette technologie qui sera déployée pour l'ensemble de l'administration cantonale.

L'utilisation des moyens informatiques et de la téléphonie doit être réglementée par l'établissement de directives. Cette démarche se veut proactive et ne doit pas être un frein à la productivité des utilisateurs mais veiller à une utilisation optimale des outils mis à disposition.

Vous découvrirez de plus amples informations sur votre système d'informations dans les rapports de sections ci-après et nous vous en souhaitons une bonne lecture.

## Le délégué aux questions informatiques

L'année 2005 du délégué aux questions informatiques peut être sériée en deux types d'activités.

### Accompagnement à la mise en place de projets et préavis

Plusieurs projets importants ont été mis en place en 2005. Afin d'assurer une coordination interdépartementale efficace, le délégué aux questions informatiques a été impliqué (coordination, direction de projet, appui stratégique) dans le traitement des dossiers suivants:

- informatisation des EMS/CMS, mise en place de la structure de projets et démarrage de la phase conceptuelle;
- collaboration avec la FCV (Fédération des Communes Valaisannes) et établissement d'un accord d'interconnexion avec les communes bas-valaisannes. Un projet pilote a été réalisé avec succès pour la commune de Monthey;
- suivi du projet «Regroupement des affaires informatiques» et finalisation du document de reprise de l'informatique des routes nationales. Une démarche similaire est en cours pour la police cantonale et le service de l'action sociale. Les négociations se dérouleront en 2006;
- comité directeur SAP: migration de CGE sur SAP;
- comité directeur Infoval – Informatisation des hôpitaux: finalisation et planification de transfert au Réseau Santé Valais.

Parallèlement à la mise en place de projets, les demandes de préavis adressées par les services ont été nombreuses. Les réponses ont été données dans les plus brefs délais et le suivi des recommandations par le Conseil d'Etat a permis d'assurer la mise en place d'un système d'informations cohérent.

## Dossiers spéciaux

L'année 2005 a été forte en changements et le monde des télécommunications est certainement l'un des plus touchés. De nombreux contacts ont eu lieu avec des partenaires tels que Swisscom, Sunri-

se, ESR. Les actions de négociations serrées qui ont été entreprises ont permis de réaliser des économies importantes.

L'établissement d'un concept de Hot Spot pour le château Mercier a constitué une première pour les télécommunications de notre administration. L'administration cantonale s'est également engagée dans un projet de pérennisation de la natellisation de la Patrouille des Glaciers. Les négociations liées à cette action auront lieu en 2006.

L'extension de la téléphonie de l'hôpital de Sion a été traitée en collaboration avec les responsables techniques des hôpitaux. La synergie trouvée entre les collaborateurs du Réseau Santé Valais et du service cantonal de l'informatique a permis de renforcer les choix stratégiques téléphoniques du RSV.

L'accompagnement des collaborateurs du service du personnel et de l'organisation lors des visites effectuées dans les sites employant des informaticiens a permis d'avoir une approche conséquente quant aux demandes de reclassification de postes.

Les besoins de coordination informatique avec les organisations para-étatiques sont importants. Le délégué fonctionne dans plusieurs comités dont le Centre de compétences IS Net des HES-SO, VSNet, la Conférence suisse sur l'informatique – section latine et le groupe de liaison Swisscom – Etat du Valais.

## Sécurité informatique

Les éléments principaux se résument de la manière suivante:

- Surveillance des informations relatives aux virus et information aux utilisateurs.
- Directives de sécurité pour l'interconnexion des réseaux informatiques Etat – Communes et participation au comité de pilotage.
- Audit de vulnérabilité des serveurs et recommandations pour l'amélioration des vulnérabilités potentielles.
- Recommandations pour l'élaboration d'un Plan de continuité (Disaster Recovery Plan)
- Affinage des mesures relatives à la lutte anti-virus et au courrier électronique (filtrage des pièces jointes et lutte contre les pourriels «spam»).
- Coordination pour les projets SSO-PORTAIL DJPF et PKI.
- Accompagnement pour l'installation d'un portail sécurisé Extranet.
- Compléments à la politique de sécurité informatique.

Parmi les autres activités, signalons notamment la collaboration avec les responsables de la sécurité des systèmes d'information des cantons latins dans le cadre de la Conférence suisse sur l'informatique, la surveillance quant au respect des directives sécuritaires, la détection de vulnérabilités avec proposition de correction, la participation aux travaux de divers groupes (coordination Internet et sécurité informatique CISO, Club de la sécurité des systèmes d'information suisse CLUSIS, suivi du projet de guichet virtuel de la Chancellerie fédérale, Fondation eCH pour la normalisation en matière de eGovernment, séminaires sur la sécurité informatique), la représentation du Valais à la Conférence suisse sur l'informatique (membre du comité directeur) et à son groupe latin.

## Section DPSI (direction et pilotage des systèmes d'information)

### Chef de projet Normes et Standards

Les activités 2005 principales ont été les suivantes:

- Gestion de divers groupes et commissions (Coordination Internet et Sécurité Opérationnelle, groupe Normes et Standards micro-informatiques, etc.)
- Mise en place d'un projet de directives «concernant les moyens informatiques et la téléphonie», validées par une DCE le 21 décembre 2005
- Coordination de divers projets informatiques, participation à divers projets pour du conseil ou de la gestion de projets
- Emission de 58 préavis divers

### Chef de projet Filières

Les projets 2005 ont été les suivants:

- Gestion administrative et logistique de la filière SAP
- Projet «Gestion des Taxes & Revenus, étape 1: migration de CGE»
- Coordination de la mise en place d'une solution pour la gestion des objets utilisateurs dans SAP via le workflow SAP
- Gestion du projet ECM (Enterprise Content Management)

### Centre de compétences développement SAP (CC SAP)

Les développements SAP les plus conséquents en 2005 ont été les suivants:

- Gestion de la facturation simple
- Gestion des autorisations pour l'hébergement, la restauration et la vente de boissons
- Gestion des autorisations pour les appareils automatiques
- Gestion du contentieux (En cours)
- Gestion des taxes et revenus (En cours)

## Section développement

En plus des fonctions de maintenance et de support, les activités principales peuvent être résumées selon les plates-formes de développement comme suit:

### Nouvelle plate-forme

Décision de migrer la plate-forme de développement PowerBuilder vers l'architecture Java J2EE; Extension des standards de développement (UML); e-DICS: Ventilation des ressources financières sur les prestations et publication du budget selon LGCAF; Protection des travailleurs: Gestion des permis machinistes; Laboratoire cantonal: Processus des analyses chimiques et bactériologiques.

### BS2000

Mise en place d'un portail WEBTA en remplacement de Multi2000 pour toutes les applications; Adaptation des mesures administratives en cas de retrait des nouveaux permis probatoires; Adaptations des paiements directs agricoles; Gestion automatique des paramètres des applications des contributions; Réalisation d'une interface pour l'impôt anticipé entre les plates-formes des contributions; Gestion des communications à l'AVS; Certification fédérale de l'application de la taxe militaire.

## Section support aux utilisateurs

Au 1<sup>er</sup> mai 2005, les nouveaux contrats PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) sont entrés en vigueur. Pour les PC et les portables, les constructeurs Fujitsu-Siemens et Dell ont été retenus, pour le lot des imprimantes, HP et Oki ont fait la course et pour les écrans, Dell et HP ont dominé.

En 2005, nous avons passé 2'239 commandes.

En 2005, nous avons organisé 131 cours informatiques, dont 18 nouveaux cours. Ces nouveaux cours ont été ciblés sur des thèmes spécifiques des programmes de la bureautique. Au total, 550 personnes se sont inscrites aux cours. Cela signifie une diminution de 18% par rapport à l'année précédente.

La collaboration avec l'Ecole supérieure d'informatique de gestion dans le domaine de la formation informatique a été prolongée d'un an.

## Section Exploitation

### Nouvelles installations de matériel

- Le point lourd des installations de l'année 2005 était le changement des imprimantes de chez OCE à DANKA. Les relations humaines, la mauvaise qualité d'impression et une maintenance insuffisante nous ont incités à cette mesure.

- Achat de quatre serveurs Primepower de Fujitsu-Siemens, deux PP 650 pour la production et deux PP 250 pour les tests du clustering Oracle.
- Installation d'un Primepower 650 comme serveur d'application pour la nouvelle plate-forme de développement Java.
- Installation d'un serveur HP DL-380 pour l'application Logger-net.
- Installation d'un système disque Centera de EMC2 pour les besoins de l'archivage des données.
- Installation d'un système disque Clariion de EMC2 comme extension bon marché de la capacité disque. Les systèmes Clariion sont utilisés en mode cluster et sont placés dans les deux centres de calcul.

#### Activités principales

- Administration et surveillance des systèmes d'exploitation SAP, Windows, UNIX/Solaris et BS2000
- Avec l'installation des imprimantes DANKA, le Copy-center et le Print-center forment une unité de plate-forme unique; ceci offre une synergie pour le personnel et les techniciens professionnels.
- Installation et tests SAP-Workflow
- Installation et tests SAP-ITS (Accès via Internet)
- Suite et fin de la migration Oracle vers la version 9
- Préparer un système cluster Oracle à Paderborn avec le soutien de spécialistes de l'entreprise Siemens.
- Administration et surveillance des bases de données Oracle et Sesam
- Intégration de nouvelles tables dans Oracle et Sesam
- Administration et surveillance des sauvegardes centrales de toutes les plates-formes à l'aide du logiciel Networker
- Etablir et tester de nouveaux documents avec l'aide de lasersoft
- Aide et soutien à l'exploitation
- Appui au développement et aux utilisateurs finaux
- Service de piquet et sa planification
- Planification des travaux de production et des impressions de masse.
- fin du déménagement des serveurs depuis l'IT-Center PALAIS
- installation d'outils de surveillances BD & Systèmes (OEM Grid & Nagios)
- mise en place d'une documentation centralisée (Groupwise & bureautique)
- installation et suivi de timbreuses pour l'horaire variable
- Upgrade officewings, networker 7, sged02, airmo

#### Divers

- Pour décharger notre personnel, nous avons confié les interventions primaires en cas de panne des installations techniques à l'entreprise ASP.

#### Impression et envoi

- Impression de 7.5 millions de formulaires, mise sous pli et expédition de 2 millions de documents

## Section télécom

Les activités principales de l'année ont été les suivantes:

- Transfert de différents équipements dans le nouvel IT-Center;
- Réalisation de nouvelles interconnexions: RA Sierre, ADSL pour le Grand Brûlé à Leytron, dépôt des livrets scolaires, école de police à Savatan, les musées à Sion;
- Réalisation du projet pilote pour la VoIP au SCI;
- Migration au protocole de routage OSPF sur l'ensemble de l'équipement du réseau;
- Mise en fonction des MAN FO Martigny et Brig;
- Négociation du contrat pour la maintenance des centraux téléphoniques;
- Remplacement du système de gestion des taxes SIMS par Avotus;
- Mise en fonction d'un nouveau central téléphonique à la HEVs 2;
- Transport et envoi de 24'000 SMS, 19'140 fax, Internet 7.6 TByte;
- Gestion de 720 mutations/dérangements téléphoniques;

## Section micro-informatique

#### Les chiffres et les faits marquants

- Gestion d'un parc informatique avec 2000 Pcs et 3200 utilisateurs répartis sur l'ensemble du canton.
- 2580 interventions par nos techniciens. Ce chiffre intègre les pannes et les installations.
- Centralisation et consolidation des serveurs Novell NetWare.

#### Les principaux projets réseau

- Consolidation de l'annuaire Novell (eDirectory).
- Démarrage du projet MetaChain (portail d'authentification et méta-annuaire d'entreprise).
- Démarrage du projet PKI (connexion sécurisée aux applications informatiques fournies par la Confédération).

#### Les autres projets

- Sélection des nouveaux standards du PAIR.
- Déménagement vers le nouvel IT Center.
- Participation et support aux élections et votations.
- Service de piquet.

# SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES

## Travaux législatifs

Le Service des affaires intérieures a assumé les tâches de législation pour le Département des finances, des institutions et de la sécurité dans les domaines suivants:

#### Régime communal

La réforme du régime communal s'est parachevée, au cours de l'année 2005, avec l'adoption des dernières dispositions d'application de la loi sur les droits politiques, d'une révision ponctuelle de la constitution cantonale (articles 74, 75 et 77) et de sa législation d'application (cf infra).

#### Révision constitutionnelle du régime communal

La révision de la constitution, acceptée par le peuple le 26 septembre 2004, a été garantie par les chambres fédérales par arrêté du 6 octobre 2005. Elle visait deux objectifs, à savoir:

- responsabiliser le citoyen en lui permettant de voter le budget et non seulement d'en prendre connaissance comme c'était le cas auparavant;
- responsabiliser les autorités communales, en supprimant l'approbation quasi systématique par le canton de la plupart des actes importants qu'elles posaient dans la gestion d'une commune. Les nouvelles dispositions constitutionnelles seront mises en vigueur au début de l'année 2006.

#### Loi sur les communes

La réforme du régime communal au niveau constitutionnel a nécessité la réforme de la loi, pourtant récente de la loi sur les communes du 5 février 2004. Cette loi adoptée par le Parlement le 14 septembre 2005 entrera en vigueur en même temps que la révision constitutionnelle, soit au début de l'année 2006, l'échéance du délai référendaire étant intervenu en toute fin d'année 2005 (29 décembre).

#### Ordonnance sur les fusions de communes

Après l'ordonnance sur la gestion financière, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, la réforme du régime communal a été finalisée avec l'adoption de la nouvelle ordonnance sur la fusion de communes adoptée le 8 juin 2005 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Dans

les grandes lignes, cette ordonnance détermine les aides financières du canton aux fusions de communes, fixe les procédures de fusion et d'élaboration du concept des fusions dans chaque district ainsi que l'inventaire des collaborations intercommunales existantes et souhaitées également dans chaque district.

### **Droits politiques**

L'année 2005 a vu la mise en place d'une réforme complète de la législation touchant les élections et votations avec l'adoption de l'ordonnance sur le vote par correspondance mise en pratique pour la première fois lors des élections cantonales de mars 2005. Si, à l'occasion de ce scrutin, la participation ne semble pas avoir été dopée par l'introduction du vote par correspondance généralisé (baisse de 9% par rapport aux élections de mars 2001), il semblerait que ce mode nouveau ait eu une influence positive très nette quant à la participation des citoyens aux trois scrutins fédéraux qui ont suivi. Quoiqu'il en soit de la participation, le vote par correspondance généralisé a été très apprécié des citoyens puisque plus de deux sur trois d'entre eux ont adopté ce mode de voter (vote par voie postale ou dépôt à la commune en dehors des heures d'ouverture des bureaux de vote).

### **Régime des districts**

En session de septembre 2005, le Parlement a renvoyé au Conseil d'Etat le projet de réforme des articles constitutionnels relatifs au régime des districts et au statut des préfets. Des délibérations au Parlement, il peut être retenu que l'institution des 3 régions constitutionnelles, remplaçant les 8 actuelles régions LIM, a fait quasiment l'unanimité. Tous les groupes politiques l'ont souhaité et accepté. Des interrogations, voire des griefs ont cependant été formulés quant à la future organisation et quant aux compétences de ces régions. Les mêmes griefs ont été formulés à propos des districts et des préfets (organisation, compétences), même si des voix se sont également exprimées pour demander leur suppression pure et simple ou alors le maintien des districts mais uniquement comme circonscription électorale. Le Conseil d'Etat a, dès lors, été invité à fournir des explications complémentaires et à compléter le message à l'appui de cette réforme.

### **Initiative demandant l'élection du Conseil d'Etat au système proportionnel**

Le 25 septembre 2005, le peuple valaisan a refusé cette initiative à une majorité de 54,4%. Le Parlement, suite au message que lui a adressé le Conseil d'Etat, a refusé cette initiative populaire. Les deux autorités ont, en conséquence, recommandé au peuple de rejeter cette initiative.

### **Réforme de l'article 87 de la constitution cantonale (élections communales)**

Le message à l'appui de l'opportunité d'entreprendre cette réforme a été présenté au Conseil d'Etat en décembre 2005 et sera soumis à l'appréciation du Parlement vraisemblablement en session de juin 2006. L'objectif premier de cette réforme est de modifier la date actuelle des élections communales (1<sup>er</sup> dimanche de décembre) afin de la rendre plus « compatible » avec le vote par correspondance généralisé. Cette réforme offre également l'opportunité de réexaminer le système d'élection des autorités communales ainsi que la durée de la période administrative communale fixée aujourd'hui à 4 ans.

### **Loi sur les expropriations**

Les travaux d'élaboration de la nouvelle loi sur les expropriations n'ont pu être menés à terme en 2005. Le Grand Conseil en sera saisi au cours de l'année 2006.

### **Autres travaux législatifs**

Au cours de l'année 2005, le Service des affaires intérieures a collaboré à l'élaboration de plusieurs actes législatifs, soit en y déléguant un membre au sein d'une commission extraparlamentaire ou d'un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat soit en donnant son avis sur la demande du Conseil d'Etat ou du Département.

## **Travaux administratifs**

### **Elections**

Le 6 mars 2005 se sont déroulées les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Ces élections se sont déroulées sans difficultés dignes d'être relevées, bien que pour la première fois, s'est exercé le vote par correspondance généralisé. Pour la première fois également un nouveau système de transmission des résultats (via internet) a été testé et mis en place à la satisfaction de tous les intéressés.

Notons encore que l'élection de plusieurs membres du Grand Conseil a été examinée sous l'angle des incompatibilités.

Quant à l'élection du Conseil d'Etat, elle n'a fait l'objet que d'un tour de scrutin, bien que tous les candidats n'aient pas obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour. L'élection afin de repourvoir l'ensemble des membres du Conseil d'Etat a eu lieu tacitement, le nombre de candidats étant égal au nombre des sièges à repourvoir.

Comme d'habitude, le Service des affaires intérieures a été fortement mis à contribution à ces occasions, non seulement en raison des nouveautés rappelées ci-dessus (vote par correspondance généralisé et nouveau système de transmission des résultats), mais également parce que ces élections étaient régies par la nouvelle loi sur les droits politiques entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Malgré les publications dans le Bulletin officiel et sur Internet, malgré les nombreuses directives adressées aussi bien aux communes qu'aux partis politiques, ces élections cantonales suscitent de nombreuses demandes de renseignements tant de la part des autorités communales que des groupements politiques et des citoyens.

### **Votations**

Le 25 septembre 2005, le peuple valaisan a refusé l'initiative demandant l'élection du Conseil d'Etat au système proportionnel par 53'981 non contre 45'226 oui avec une participation de 55,8%. Sur le plan fédéral, le peuple valaisan s'est prononcé sur 5 objets répartis en trois scrutins. Comme rappelé ci-dessus, il semble que la participation à ces scrutins ait augmenté de manière sensible, ainsi que le démontre le tableau suivant:



votations fédérales	VS	CH	rang du canton	élections ou votations simultanées
27 sept. 1992	38%	43%	22	
06 déc. 1992	87%	78%	1*	élec. communales
07 mars 1993	68%	51%	2*	élec. cantonales
06 juin 1993	47%	55%	23	
26 sept. 1993	29%	39%	25	
28 nov. 1993	43%	45%	16	
20 févr. 1994	38%	41%	20	
12 juin 1994	52%	45%	6*	vot. cant. Jeux Olympiques
25 sept 1994	37%	45%	24	
04 déc. 1994	39%	43%	18	
12 mars 1995	22%	37%	26	
25 juin 1995	35%	40%	23	
10 mars 1996	17%	31%	26	
09 juin 1996	14%	31%	26	
1 <sup>er</sup> déc. 1996	75%	47%	1*	élec. communales
08 juin 1997	53%	35%	2*	élec. cantonales
28 sept. 1997	36%	41%	20	
07 juin 1998	46%	41%	8*	élec. compl. au CE
27 sept. 1998	47%	52%	22	
29 nov. 1998	31%	38%	25	
07 févr. 1999	22%	37%	25	
18 avr. 1999	21%	36%	24	
13 juin 1999	35%	46%	25	
12 mars 2000	34%	42%	25	
21 mai 2000	42%	48%	25	
24 sept. 2000	36%	45%	25	
26 nov. 2000	41%	42%	15	
04 mars 2001	63%	56%	5*	élec. cantonales
10 juin 2001	28%	43%	25	
02 déc. 2001	30%	38%	25	
03 mars 2002	49%	58%	25	
02 juin 2002	32%	42%	24	
22 sept. 2002	33%	45%	26	
24 nov. 2002	37%	48%	25	
09 févr. 2003	15%	29%	26	
18 mai 2003	40%	50%	25	
08 févr. 2004	31%	46%	26	
16 mai 2004	44%	51%	22	
26 sept. 2004	46%	54%	25	
28 nov. 2004	32%	37%	22	
05 juin 2005	56%	57%	16	
25 sept. 2005	57%	55%	10	
27 nov. 2005	44%	42%	10	

Ce tableau démontre que, si l'on excepte les scrutins (marqués par \*) dont la date correspond à une élection cantonale ou communale ou à un scrutin cantonal important (Jeux olympiques), le canton du Valais, s'agissant de la participation, a quitté les derniers rangs des cantons suisses pour rejoindre sinon dépasser la moyenne suisse.

#### Instruction des recours

Au cours de l'année 2005, 276 recours et plaintes ont été confiés pour examen et instruction au Service des affaires intérieures. Dans le même temps, 253 décisions ont été rendues par le Conseil d'Etat à la suite d'un préavis du service.

#### Approbations de règlements, de statuts, d'emprunts, de ventes, d'échanges, etc.

Durant l'année 2005, 101 règlements communaux, dont 45 règlements sur les constructions, plans de zones et plans de quartier, ont été homologués par le Conseil d'Etat sur la proposition du Service des affaires intérieures.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé, après examen du Service des affaires intérieures:

52 actes de ventes, droits de superficie, etc.	
9 emprunts pour un montant de	Fr. 13'720'000.–
3 cautionnements pour un montant de	Fr. 5'600'000.–
1 prêt pour un montant de	Fr. 1'500'000.–
1 cédule hypothécaire	Fr. 900'000.–

#### Acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger

En qualité d'autorité de recours, le chef du Service des affaires intérieures a, en 2005, examiné 915 décisions de première instance. Aucun recours n'a été déposé contre ces décisions.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DES INSTITUTIONS

Afin que le citoyen dispose d'une meilleure perception des missions confiées à l'administration, le Conseil d'Etat a demandé à chaque service d'établir l'arborescence de ses activités et de définir les objectifs poursuivis aux trois niveaux politique, stratégique et opérationnel (système de gestion par mandats). Le service administratif et juridique des institutions a fait un pas supplémentaire en mettant en place une organisation permettant le suivi de ses activités, leur évaluation et leur adaptation (système de management de la qualité). Certifié ISO 9001 et PM 9001 le 1<sup>er</sup> mars 2003, le service s'est soumis, avec succès, aux audits de surveillance réalisés les 23 mars 2004 et 23 mars 2005.

Comme le démontre son arborescence, le service est engagé sur deux axes principaux: les affaires administratives d'une part, et les affaires juridiques d'autre part.

#### Affaires administratives civiles

- Un effort particulier a été consenti au cours de cet exercice pour préparer l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de la loi sur le notariat du 15 décembre 2004. En étroite collaboration avec l'Association des notaires valaisans, la réglementation complémentaire a été préparée, les conséquences pratiques de la nouvelle législation ont été inventoriées et analysées, enfin une séance d'information a été organisée à l'attention des officiers publics.
- Dans le domaine de la tutelle, le Département accorde une importance toute particulière à la formation initiale et continue des membres des autorités tutélaires valaisannes. Ce soutien scientifique tend à faciliter l'exécution de la délicate mission d'assistance. A l'expérience, la collaboration obligatoire du greffier-juriste de la chambre pupillaire ou celle d'un juriste de cette même chambre ne permet pas toujours d'apporter rapidement une solution à un cas pratique, en raison de la complexité du droit tutélaire. Donnant suite à plusieurs requêtes, le Département a élaboré un nouveau guide, diffusé à l'occasion du séminaire 2005. Subdivisé en quatre parties, le Guide des tutelles est d'une consultation aisée grâce à une table des matières détaillée.
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2005 est entré en vigueur le 2<sup>e</sup> paquet de la première révision de la LPP et de l'OPP 2. Les fondations et les institutions de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et in-

validité ont ainsi été amenées à modifier et à compléter leurs dispositions réglementaires, notamment en matière de:

- liquidation partielle;
- gestion de la fortune;
- constitution de réserves;
- transparence;
- mesures visant à résorber les découverts.

Il en est résulté un engagement accru de l'autorité de surveillance appelée à vérifier la conformité de ces dispositions réglementaires et statutaires avec les nouvelles prescriptions légales. Cette dernière autorité s'est également employée à diffuser une information de portée générale à l'intention des personnes morales surveillées.

L'arborescence du service met en évidence la part de surveillance qui lui est dévolue dans les domaines des fondations, du 2<sup>e</sup> pilier, de la tutelle, du notariat, du registre du commerce et des offices des poursuites et faillites. Les différentes procédures qu'impliquent ces contrôles ont été redéfinies et codifiées sous la forme de logigrammes dans le cadre des travaux de certification ISO.

## Affaires juridiques

### Procédures contentieuses / Conseil juridique

La conduite de procédures contentieuses et le conseil juridique représentent le premier axe de l'activité juridique déployée par le service. La tendance à la hausse enregistrée ces dernières années se confirme: 259 dossiers pour l'année 2005 (261 dossiers en 2004, 235 en 2003, 179 en 2002). L'instruction de l'ensemble des demandes de provision, d'indemnisation et de réparation morale LAVI constitue la part la plus importante des dossiers juridiques. Pour l'année 2005, 57 demandes LAVI ont été enregistrées (76 demandes en 2004). Les autres grands domaines d'activité concernent la surveillance des notaires (30 dossiers), le prononcé d'amendes d'ordre concernant le registre du commerce (48 dossiers), le secrétariat et le greffe de la Chambre de surveillance des avocats (13 dossiers) ainsi que divers autres domaines comme l'exécution des peines et des mesures.

### Projets législatifs / Consultations législatives

La préparation de projets de loi et la réponse aux consultations législatives constituent le deuxième volet de l'activité juridique.

#### a) Révisions législatives terminées:

- Règlement concernant la loi sur le notariat du 7 septembre 2005 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006);
- Modification du 13 avril 2005 de l'ordonnance générale d'exécution de la loi d'application du code civil suisse (droit des fondations) (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006);
- Loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile du 11 février 2005 et ordonnance d'exécution du 7 décembre 2005 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006).

#### b) Projets législatifs en cours d'élaboration:

- Projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (réforme du système de la régie) adopté par le Conseil d'Etat le 7 décembre 2005;
- Projet de loi modifiant le droit judiciaire (optimisation des ressources humaines du Pouvoir judiciaire et extension du contrôle judiciaire du contentieux administratif / 1<sup>ère</sup> étape de la réception de la réforme de l'organisation judiciaire fédérale);
- Projet de décret modifiant le code de procédure civile, la loi d'application du code civil suisse notamment (redéfinition des compétences des autorités judiciaires cantonales en raison de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral / 2<sup>e</sup> étape de la réception de la réforme de l'organisation judiciaire fédérale);
- Projet de loi d'application du code pénal suisse adopté par le Grand Conseil en 1<sup>ère</sup> lecture le 11 février 2005;
- Projet de loi d'application de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs adopté par le Grand Conseil en 1<sup>ère</sup> lecture le 11 février 2005;

- Projet de concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins adopté par la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police le 29 septembre 2005 (travaux de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire agendés en janvier 2006);
- Projet de loi d'adhésion du canton du Valais au concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands et partiellement du Tessin adopté par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2005;
- Projet de règlement fixant le tarif des émoluments et des débours des notaires;
- Abrogation de l'ordonnance sur la publication des acquisitions de propriété immobilière du 13 octobre 1993 et modification de la loi d'application du code civil suisse (art. 194 al. 4);
- Projet de loi d'application de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe.

#### c) Au chapitre des consultations législatives, neuf projets ont été examinés:

- Avant-projet d'arrêté fédéral portant approbation de la Convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance;
- Projet d'ordonnance concernant l'organe de révision des fondations;
- Révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce (adaptations consécutives à la révision des dispositions du code civil suisse régissant les fondations);
- Avant-projet relatif à la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière sur la lutte contre le blanchiment de capitaux;
- Rapport à l'appui d'avant-projets de modification du code pénal suisse et du code pénal militaire concernant la responsabilité pénale des prestataires et les compétences de la Confédération relatives à la poursuite des infractions commises par le canal des médias électroniques (cybercriminalité);
- Modification de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats;
- Modification de la loi fédérale sur la procédure pénale – Surveillance du Ministère public de la Confédération;
- Ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 18 décembre 2002 – Avant-projet de loi fédérale sur la commission de prévention de la torture;
- Mesures complémentaires dans le domaine du droit pénal nécessaires à la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

### Mise en œuvre des jugements pénaux

L'exécution des peines et mesures comporte:

- l'enregistrement des jugements pénaux au casier judiciaire central (3'448 jugements / 3'560 en 2004);
- la procédure d'incarcération des condamnés à une peine ferme (1'082 incarcérations organisées / 1'099 en 2004, 23 décisions en exécution différée / 54 en 2004);
- l'encaissement des amendes judiciaires (3'294 amendes facturées pour un montant global de fr. 1'730'248.– / encaissement de fr. 1'119'248.–, soit le 64.68% / 3'200 amendes en 2004);
- le recouvrement des créances compensatrices (27 dossiers pour une facturation de fr. 141'916.– / 19 dossiers en 2004);
- l'assistance et la surveillance des condamnés astreints à une mesure de probation ou à une règle de conduite (157 condamnés dont 60 dénoncés; 23 avertissements prononcés, 21 modifications de règles de conduite et 12 incarcérations ordonnées / 142 condamnés en 2004);
- L'exécution d'une courte peine privative de liberté jusqu'à trois mois sous la forme d'un travail d'intérêt général (204 demandes, 56 renoncations après audition et information du requérant, 154 conversions, 2 révocations / 300 demandes en 2004).

Depuis 15 ans, la courbe de la criminalité, établie à partir des journées de détention, souligne l'aggravation du phénomène. Cette tendance à la hausse varie selon les années, mais la courbe signale une recrudescence marquée de la criminalité dès 2002. A cette préocupante statistique s'ajoute un constat: plus souvent qu'au-

paravant, le condamné souffre d'un trouble de la personnalité exigeant une prise en charge qualifiée au stade de la libération conditionnelle ou du contrôle des règles du sursis. Une psychologue-criminologue à temps partiel ne suffit plus à l'ampleur de la tâche. La sécurité publique commande de renforcer le secteur de l'exécution des peines et mesures en milieu ouvert.

## Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

### Législation

- Prises de position sur des projets de législations cantonales et fédérales

### Administration

- Participation à différents groupes de travail internes et commissions, notamment la Commission de formation continue des Adultes
- Participation au groupe de travail nommé pour mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Secrétariat à l'égalité et à la famille
- Remise au service du personnel et de l'organisation d'un rapport, avec propositions concrètes, sur la conciliation famille-travail au sein de l'administration cantonale
- Collaboration avec le Réseau Santé Valais pour la prise en compte du Gender Mainstreaming dans le management du personnel
- Pérennisation de la formation «Opportunités Femmes» pour les collaboratrices de l'administration, en collaboration avec le service du personnel et de l'organisation

### Sensibilisation / projets

#### Formation

- Avec la HEP et le service de l'enseignement, projet de mise en œuvre concrète de la recherche «Animation Genre» sur l'intégration de la thématique de l'égalité à l'école
- Poursuite de la recherche bilingue avec la HEP sur la féminisation du métier d'enseignant-e et dépôt d'une demande de financement fédéral au fonds DO-RE
- Fin du projet «Migrantes» dans le Haut-Valais pour aider les jeunes femmes à trouver des places d'apprentissage, en collaboration avec le BIZ
- Organisation de conférences sur les artistes femmes, en collaboration avec l'Ecole Professionnelle des Arts Contemporains à Saxon et avec Freuw à Viège
- Organisation d'une soirée de conférence et débat sur la recherche d'emploi au féminin, par David Veenhuys, en collaboration avec le service de l'industrie, du commerce et du travail
- Organisation avec le service de l'enseignement de la Journée des Filles 2005, avec des animations particulières pour les garçons

#### Famille

- En collaboration avec le DFIS, finalisation et traduction du site Internet de la famille, qui sera mis en ligne en janvier 2006
- Publication et distribution de la brochure d'adresses utiles «Infos, Femmes, Famille»
- Travail en interne dans l'administration, en collaboration avec le service de l'action sociale, pour mettre en œuvre les mesures proposées lors du colloque sur la nouvelle pauvreté des familles
- Collaboration à la mise en place par la LAVI, avec le financement du Bureau de l'égalité, d'une structure de coordination de la lutte contre la violence conjugale
- Campagne de sensibilisation dans les cars postaux sur le partage des tâches et du travail
- Poursuite de la recherche avec la HEVs Santé-Social sur les différences femmes/hommes des personnes âgées et dépôt d'une demande de financement fédéral au fonds DO-RE
- Organisation à Martigny d'une conférence sur les compétences acquises dans le travail au foyer
- Participation à l'organisation d'une conférence-débat à Sion sur la santé des jeunes Valaisan-ne-s

- Organisation avec le délégué à la jeunesse d'un «Prix Conciliation famille-travail» pour les jeunes de 16 à 25 ans sur le thème de leur avenir, entre travail et famille
- Collaboration avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie et le service de l'économie et du tourisme pour l'organisation d'un «Prix Conciliation famille-travail» pour les entreprises en 2006
- En collaboration avec l'Action de Carême 2005 consacrée à la violence, organisation d'actions contre la violence conjugale dans le Haut-Valais et le Valais romand

#### Femmes et politique

- Rédaction et parution de l'analyse de la représentation féminine dans les instances politiques communales et cantonales; plusieurs informations à la presse et aux partis
- Soirée de réseautage pour les femmes à Brigue
- Présentation aux députés des actes du colloque sur la nouvelle pauvreté des familles
- Organisation de conférences de Raphaël Saborit et Christiane Imsand pour clore le cours «Femmes dans la vie publique», en collaboration avec l'Ecole-Club Migros de Sion

#### Autres collaborations

- Participation aux conférences suisse et latine des déléguées à l'égalité
- Collaboration avec les associations, notamment Solidarité Femmes pour l'organisation de la Marche Mondiale 2005
- Participation aux rencontres nationales des personnes impliquées dans la politique familiale des cantons
- Participation au Conseil cantonal de l'égalité (y compris secrétariat)

#### Conseils et information

- Réponse aux demandes de renseignements de particuliers et des autorités concernant l'égalité
- Nombreux comptes rendus et articles de presse sur des questions de politique d'égalité
- Mise à jour du site Internet du Bureau de l'égalité
- Publication semestrielle du bulletin d'information Aequitas
- Création de l'exposition «1896–2005, plus de 100 ans d'histoire des droits des femmes», présentée pour la première fois au Crochetan à Monthey en mars

#### Centre de documentation

- Poursuite du travail de documentation sur l'égalité (livres, articles de presse, brochures, etc.)
- Envoi biennuel de la liste des nouvelles acquisitions
- Préparation de documentation et de dossiers d'information sur demande
- Organisation de la fermeture de la bibliothèque au 31 décembre 2005 et de son transfert à la HEVs Santé-Social

#### Divers

- Accompagnement d'une stagiaire Animatrice socio-culturel de la HEVs Santé-Social et de participantes à des programmes d'emploi temporaire (GETAC)
- Engagement de nouvelles secrétaire et bibliothécaire

## POLICE CANTONALE

### Police judiciaire

	2001	2002	2003	2004	2005
Total des affaires traitées (avec dénonciations stupés)					
2004: maximum des 10 dernières années	11'856	13'523	13'578	14'747	14'640
Taux d'élucidation (en %)	31.34	29.41	29.27	26.77	30.44
Délinquance imputable aux ressortissants étrangers (en %)*	39.50	41.57	42.67	52.30	50.05
Délinquance juvénile (en %)*	32.40	29.65	27.69	23.82	23.85

\* par rapport aux auteurs identifiés

Affaires judiciaires traitées	2001	2002	2003	2004	2005
Homicides (inclus tentatives)	4	7	3	8	8
Lésions corporelles et voies de fait	261	288	315	418	459
Viols et tentatives de viols	5	10	13	21	14
Total des infractions c/l'intégrité sexuelle	102	131	120	114	104
Vols	6'181	7'107	7'418	8'190	7'674
– dont cambriolages	1'346	1'825	1'530	1'966	1'753
Dommages à la propriété	1'582	1'743	1'681	1'492	1'636
Brigandages	23	35	36	35	40
Menaces	80	86	102	117	130
Abus de confiance	85	64	85	73	77
Escroquerie	89	128	116	67	173
Incendies intentionnels	40	60	80	72	106
Suicides signalés	51	59	50	48	61
Enquêtes IT (criminalité informatique)*	–	–	19	72	69

\* Depuis le mois de juillet 2003, une unité de la police de Sûreté est chargée des enquêtes liées à la criminalité informatique (enquêteur IT).

Arrestations et interpellations	2001	2002	2003	2004	2005
Arrestations	591	731	844	1'006	947
Interpellations	5'545	6'428	7'591	8'309	10'149

Loi fédérale sur les stupéfiants	2001	2002	2003	2004	2005
Dénonciations	1'897	2'238	2'081	2'302	2'262
Décès suite à une overdose	2	3	5	0	3

Identification judiciaire	2001	2002	2003	2004	2005
Constats techniques	1'305	1'669	1'659	1'609	1'351
Personnes identifiées par empreintes digitales	72	87	85	102	105
Personnes identifiées par ADN	12	36	29	54	41
Personnes identifiées par d'autres moyens (piège chimique, semelles...)	0	4	1	8	13
Personnes soumises aux formalités signalétiques (photographie, prise d'empreinte, ADN)	785	664	814	917	944
– Dont empreintes seules					248
– Dont empreintes + ADN *					696

\* Depuis le 01.01.2005 la Loi sur les profils d'ADN est entrée en vigueur, augmentant le nombre de personnes pour lesquelles un prélèvement ADN est autorisé (+25%).

#### Remarques:

La campagne nationale «Pornographie enfantine sur Internet – Activités pédocriminelles» a été lancée par la CCDJP au printemps 2005 et se poursuivra jusqu'à la fin 2007. La Police cantonale coopère de manière coordonnée et en réseau à cette prévention bien spécifique, nécessaire et d'actualité. Après trois ans, la campagne de prévention «Violences domestiques» a été officiellement close. Les mesures prises du point de vue légal et opérationnel qui ont été coordonnées dans le cadre d'un travail en réseau continueront à porter leurs fruits et seront maintenues.

### Circulation

Accidents de circulation	2001	2002	2003	2004	2005
Accidents annoncés durant l'année	1'580	1'693	1'562	1'396	1'223
– accidents mortels	27	26	27	26	22
– accidents avec blessés	732	793	735	693	601
– accidents avec dégâts matériels	821	874	800	677	600
Renoncements aux constats d'accidents	1'198	1'167	1'221	1'275	1'190

Victimes des accidents	2001	2002	2003	2004	2005
Personnes décédées	28	31	29	29	34
Personnes blessées	1'017	1'093	1'010	955	825

#### Causes principales des accidents en %

Accidents mortels	2001	2002	2003	2004	2005
1. Vitesse inadaptée	25.93	38.46	51.85	34.62	45.45
2. Ivresse	22.22	26.92	11.11	30.77	30.77
3. Inattention / Distraction	3.70	3.70	3.70	0.00	9.09
Accidents avec blessés	2001	2002	2003	2004	2005
1. Vitesse inadaptée	21.27	23.68	20.14	18.18	21.96
2. Ivresse	19.52	19.17	20.41	20.63	19.97
3. Inobservation de la priorité	22.48	20.80	18.78	20.63	19.80

## Contrôles de vitesse

1'997 contrôles de vitesse stationnaires ont été effectués en 2005 (1'880 en 2004), dont 684 (34.25%) à proximité des écoles. Le nombre de véhicules contrôlés a passé de 234'145 en 2004 à 243'571 en 2005.

	2004	2005
Automobilistes en infraction	18'208 soit 7.78%	15'247 soit 6.26%
Amendes d'ordre	15'564	12'500
Procès-verbaux (mesures administratives)	2'405	2'525
Dénonciations transmises aux Offices des Juges d'instruction	239	222
Saisies de permis sur place	45	46

Pour lutter contre les hautes vitesses, la Police cantonale a acquis, en 2005, deux radars «Pistolet laser». 337 contrôles spécifiques ont été effectués, avec le résultat suivant: 13 amendes d'ordre, 383 procès-verbaux, 129 dénonciations pénales et 51 saisies de permis sur place (Ces chiffres sont complémentaires aux contrôles de vitesse stationnaires).

Le produit des 18'703 amendes d'ordre en matière de circulation s'élève à CHF 1'765'212.– (en 2004: 20'780 amendes d'ordre / CHF 2'244'645.20).

Suite à une convention entre les communes concernées et la Police cantonale, les polices municipales de Brigue-Glis / Naters, Viège, Grächen, St-Nicolas, Saas Fee / Saas Grund / Saas Almagell / Saas Balen, Lens / Icoigne / Chermignon, Ayent, Fully et Martigny ont également effectué des contrôles de vitesse sur leur territoire.

## Contrôles poids-lourds

En application de la convention relative au contrôle du trafic lourd avec la Confédération du 15.01.2002, 619 contrôles ont été effectués, répartis sur 3'320 heures (2004: 479 contrôles / 2'679 heures).

3'421 véhicules ont été contrôlés (2'745 en 2004), dont 967 étrangers, entraînant 680 dénonciations (2004: 842) et 151 amendes d'ordre (2004: 187).

Principales infractions: 437 relatives à l'OTR (64.26%) et 117 véhicules en surcharge (17.21%).

## Autres activités

### Centrale d'engagement

En 2005, la CEN/CECA a repris le déclenchement de toutes les sirènes télécommandées du canton.

Plusieurs logiciels et systèmes ont été installés, notamment un nouveau VULPUS, un système de surveillance des feux de forêt (FIREWATCH), un nouveau KSI (sirènes), accès au système de surveillance géologique GUARDAVAL, accès au système d'identification téléphonique CCIS, mise en service d'un nouveau portail d'accès RIPOL, un système de surveillance des déclenchements d'avalanches (CCDA).

Le nouveau tunnel de Hubil a été mis en exploitation et la surveillance en est assurée par le système STERIA.

La CEN a participé à plusieurs exercices importants (tunnel du Simplon, du Gd-St-Bernard, Gazoduc, TOTALE, etc.) et plusieurs accidents impliquant des matières chimiques ou radioactives (camion au Simplon, usine Sochinaz, raffinerie de Collombey, etc.), sans oublier l'accident de car du Gd-St-Bernard. La CEN a également été impliquée dans le traitement des annonces des personnes disparues dans le Tsunami ainsi que pour la gestion de la crise de la grippe aviaire.

263'990 appels téléphoniques ont été traités en 2005 (245'410 en 2004) dont 80'193 appels d'urgence 112 – 117 – 118 (76'778 en 2004), 30'000 courriels (80/jour), alarmes (banques, feu, etc.): 14'618 (13'331 en 2004), déclenchement d'alarmes KST: 2'993 (2'723 en 2004).

## Aéroport / Refoulements

Le départ de 383 personnes a été organisé et contrôlé (437 en 2004), dont 182 requérants d'asile déboutés (250 en 2004).

## Information et prévention

### Communication externe dont les médias

- Diffusion de 328 communiqués de presse (261 en 2004) d'intérêt public, dans les deux langues officielles et régulièrement accompagnés de supports photographiques (accidents de circulation, de montagne, affaires judiciaires, disparitions, appels à témoins, événements extraordinaires, incendies, etc.).
- Traitement de 1'621 demandes bilatérales de journalistes (estimation 2004: 700).
- Organisation de conférences de presse (introduction du 0,5%, campagne de prévention contre la pédocriminalité, accident de car d'Orsières et autres).
- Accompagnement de la presse sur de nombreux lieux d'intervention.
- Gestion du site internet [www.police.vs.ch](http://www.police.vs.ch).

### Prévention de la criminalité

- Campagnes de prévention nationale (violence domestique – pédocriminalité sur internet) et cantonale (jeunesse et alcool).
- 15 communiqués de presse de mise en garde, de conseils et une information portant sur la poursuite d'office de la violence domestique.
- 150 conseils de prévention ont été dispensés par le coordinateur auprès de particuliers et d'entreprises.

### Prévention routière et éducation routière

- 35'000 élèves ont bénéficié de cours théoriques et pratiques dispensés en collaboration avec les polices municipales. Nous avons développé de nouvelles formes de prévention et d'éducation (ex. sensibilisation au 0,5% et cannabis dans les cfp et collèges en collaboration avec la LVT) tout en maintenant notre activité sur le plan qualitatif.

## Formation

Le 31 janvier 2005, 26 aspirants dont six agents des polices municipales de Bagnes, Brigue, Sierre et Sion ont débuté l'école d'aspirants à Sion durant 1 mois, puis ont poursuivi les cours à l'Académie de police à Savatan.

La campagne de recrutement pour l'EA 2006 s'est déroulée du 4 avril au 3 juin 2005. 139 personnes intéressées ont demandé la documentation. 106 candidats ont été retenus et convoqués pour divers examens. Après analyse des résultats, 16 aspirants de langue française dont 3 femmes et 9 aspirants de langue allemande dont 2 femmes ont été proposés pour l'école d'aspirants.

Durant 120 demi-journées, les membres du Corps ont été entraînés à divers tirs tactiques, de police, ainsi qu'à la sécurité personnelle. La manipulation et l'entretien des armes n'ont pas été négligés.

Un effort particulier a été consenti dans le domaine de l'instruction et de la formation continue. De nombreux agents ont participé à divers cours et séminaires, ainsi qu'aux cours organisés par l'Administration cantonale.

## Comptabilité / Secrétariat

La comptabilité a établi 5'282 factures pour un montant de CHF 1'469'682.00 (2004: 5'821 factures / CHF 2'146'875.75).

16'812 requêtes ont transité par le secrétariat (18'799 en 2004).

## Informatique / Documentation

- En 2005, la section Informatique a réalisé les objectifs suivants:
  - La mise en production d'un réseau sans fil sur le site de l'Académie de Police, permettant l'accès aux applications métier pour les aspirants en cours de formation.
  - La définition et la mise en œuvre dans l'application e-DICS des produits du Service de Police.

- L'installation et la mise en œuvre de 42 imprimantes couleur avec une application centralisée permettant le contrôle des coûts.

#### Transmission / Matériel

En 2005, la section technique a réalisé les objectifs suivants:

- Etude pour la refonte et l'agrandissement de la station radio du Galehorn à 2800 m.
- Etude et projet pour remplacer les enregistreurs et la gestion radio des centrales de Sion et Nöes.
- Visites des sites, nouvelle planification, pour le projet «Polycom Valais» en partenariat avec le Corps des gardes frontières et l'Office fédéral des routes.

## SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES ÉTRANGERS

### Police des étrangers

Les autorisations de travail pour les ressortissants des 15 pays membres de l'Union Européenne et des pays membres de l'AELE demeurent soumises à contingentement jusqu'en 2007. L'extension des accords bilatéraux aux 10 nouveaux pays membres de l'UE (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Chypre et Malte) a été acceptée en votation populaire et entrera en vigueur en 2006.

Le nombre d'étrangers résidents (permis B et C) se situe à 52'697. Le Service a réglé le séjour de 73 personnes par l'octroi d'un permis de séjour pour cas de rigueur.

Dans le cadre des mesures de contrainte, le Service a prononcé 279 mesures de détention en vue de refoulement (134 cas relevant de l'asile et 139 relevant de la législation sur les étrangers).

De nombreux renvois continuent de ne pouvoir être effectués, les intéressés ne donnant pas les indications exactes concernant leur identité ou leur nationalité. D'autre part, certains pays ne montrent aucun empressement à réadmettre leurs propres ressortissants.

### Asile

En 2005, 10'061 personnes ont demandé l'asile en Suisse, ce qui représente une baisse de 29.4% par rapport à l'année précédente. Le Valais s'est vu attribuer 303 personnes (non-entrées en matière non-comprised). La plus grande partie des requérants proviennent de la RFY (Kosovo), de la Turquie, de la Somalie et de l'Irak.

Cette importante baisse s'explique en raison de l'exclusion du système de l'aide de l'asile des personnes faisant l'objet d'une non-entrée en matière décidée dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 03.

A fin 2005, 1893 personnes résidaient en Valais au bénéfice d'un permis N (requérant d'asile) ou au bénéfice d'un permis F (admission provisoire). Enfin, 56 personnes admises provisoirement ont fait l'objet d'une proposition de règlement de leurs conditions de séjour à l'Office fédéral des migrations. 139 personnes ont effectivement quitté la Suisse et 268 sont parties dans la clandestinité.

### Etat civil

La ressaisie systématique dans INFOSTAR continue sur un rythme soutenu, grâce à l'aide régulière de plusieurs officiers de l'état civil de l'ancienne structure. Un grand nombre de registres sont d'ailleurs déjà entièrement ressaisis.

Une commission extraparlamentaire, sous la présidence de Me Jacques Allet, chargée de réviser le droit cantonal de la naturalisation en prévision de l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédé-

rale en 2006, a élaboré un projet de modifications législatives, mis en consultation en automne 2005. Ce projet prévoit en particulier de transférer la compétence d'octroyer le droit de cité de la commune bourgeoise à la commune municipale, ce qui nécessite une révision de la constitution cantonale.

### Naturalisations

396 personnes ont obtenu dans notre canton la nationalité suisse par naturalisation ordinaire et 382 personnes par naturalisation facilitée (conjoint étranger d'un ou d'une ressortissant(e) suisse). Vu le nombre de demandes, le Service n'a pas été en mesure de résorber son retard.

	2004	2005
Adoptions	39	37
Changements de noms et prénoms	236	226
Mariages d'étrangers (hors UE-AELE) traités par le Service	308	274

### Intégration

Le canton a soutenu financièrement 14 projets dans le cadre de l'intégration des étrangers pour un montant total de Fr. 87'200.–

Les subventions de la Confédération pour les projets valaisans 2005 se sont élevées à un peu plus de Fr. 300'000.–.

Le SEE a élaboré et publié un fascicule de bienvenue à l'intention des nouveaux migrants, donnant des informations utiles et quelques explications sur notre mode de vie, destinées à faciliter leur intégration dans la communauté valaisanne. Ce fascicule existe en 10 langues (français, allemand, italien, anglais, portugais, espagnol, serbo-croate, albanais, turc et arabe). Les bureaux des étrangers communaux sont chargés de les distribuer à tous les nouveaux arrivants d'origine étrangère.

Les modifications de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 7 septembre 2005 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2006. Elles prévoient notamment la prise en considération du degré d'intégration lors de la prise de décisions, notamment s'il s'agit d'octroyer une autorisation de séjour ou de prononcer un renvoi ou une expulsion.

### Passeports et cartes d'identité suisses

	2004	2005
Passeports	20'670	22'678
Cartes d'identité	25'746	29'886
Passeports provisoires	845	443

## ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

En terme de taux d'occupation, l'année 2005 aura été une année record pour les établissements pénitentiaires. Tant les prisons préventives que la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue et la Maison d'éducation au travail de Pramont ont en effet régulièrement affiché «complet». Cette situation a fortement mis à contribution le personnel de surveillance et le service médico-social des prisons valaisannes. Elle a également engendré une forte augmentation du travail administratif.

En 2005, la direction des établissements pénitentiaires a ainsi été amenée à rendre un nombre particulièrement important de décisions dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures. Elle a notamment élaboré 343 rapports pour:

- la commission de libération conditionnelle;
- la commission pour l'examen des condamnés présentant un risque accru;
- les différentes commissions des cantons placeurs compétentes dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures.

Sur le plan législatif, d'importants travaux ont également été menés dans le cadre de l'élaboration du nouveau concordat latin sur la détention pénale des adultes.

## Colonie pénitentiaire de Crêtelongue

Comme en 2004, la colonie pénitentiaire de Crêtelongue a connu un taux d'occupation avoisinant les 100% durant toute l'année. Or, l'établissement accueille toujours plus de condamnés souffrant de graves dysfonctionnements psychologiques et sociaux. Un psychologue à 25% et une assistante sociale à 50% ne suffisent malheureusement plus pour faire face à la demande.

Malgré cette situation difficile à vivre au quotidien, l'accent a été mis en 2005 sur les possibilités de formation offertes aux détenus. En plus des traditionnelles activités liées à l'exploitation du domaine et des ateliers de Crêtelongue, des possibilités de perfectionnement dans des domaines aussi variés que l'informatique et l'apprentissage des langues ont été intensifiés.

Sur le plan des investissements, la transformation du bâtiment du service intérieur s'est achevée au printemps 2005. A l'avenir, il sera cependant urgent d'entreprendre la réfection du bâtiment cellulaire. Datant de 1931, ce dernier est en effet dans un état de vétusté avancé. De graves problèmes de sécurité se posent notamment en matière de prévention des incendies. Les infrastructures d'évacuation réalisées en 2004 ont certes amélioré sensiblement la sécurité passive de la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue mais elles ne suffisent pas.

Hormis la fréquentation du cours sur les problématiques liées au suicide organisé en automne 2005, le personnel d'exploitation a eu la possibilité de suivre une formation sur la prévention des accidents au travail dans le domaine agricole.

## Maison d'éducation au travail de Pramont

En 2005, la Maison d'éducation au travail de Pramont aura subi ses plus importantes transformations depuis son ouverture en 1978. Suite à l'acceptation à l'unanimité du Projet Pramont par le Grand Conseil valaisan en octobre 2003, une nouvelle structure de 22 places permettant d'accueillir des jeunes adultes au passé pénal particulièrement lourd a ainsi été ouverte en septembre 2005. Cette réalisation constitue une des pierres angulaires du nouveau Concordat latin sur l'exécution de la détention pénale des mineurs qui sera soumis à l'approbation des parlements romands et tessinois au courant de l'année 2006.

Durant l'année écoulée, l'effort principal aura surtout consisté à asseoir le nouveau fonctionnement de l'institution. Un soin tout particulier a ainsi été voué à la mise en œuvre du nouveau concept éducatif. Sur le plan des ressources humaines, il est à relever que l'intégration des 10 nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs s'est faite sans heurt.

Dans le cadre des ateliers, une pépinière a été ouverte dans le but d'offrir toujours plus de possibilités de formation aux pensionnaires. En 2005, l'institution a constaté avec satisfaction qu'un nombre toujours plus important de jeunes s'engageaient sur la voie du préapprentissage ou de l'apprentissage. Il convient de souligner ici l'excellente collaboration mise en place avec le centre de formation professionnelle de Sion et les nombreuses entreprises valaisannes qui emploient les jeunes de Pramont depuis de nombreuses années.

Une inquiétude demeure cependant devant le nombre toujours plus important de jeunes souffrant de troubles psychiques. Un renforcement de l'encadrement thérapeutique devra nécessairement être envisagé à l'avenir.

## Prisons préventives

Les prisons préventives de Sion, Brigue et Martigny ont enregistré un taux d'occupation record en 2005. Un total de 53'657 journées de détention a ainsi été enregistré, soit une augmentation de plus de 6'633 journées par rapport à 2004. En raison de l'engorgement que connaissent les établissements d'exécution de peine, de nombreux condamnés sont contraints de demeurer plus longtemps dans les prisons préventives en attente de placement. Il est à souhaiter que le nouveau Concordat sur la détention pénale des adultes remédiera à cette situation insatisfaisante. L'augmentation du nombre de détenus souffrant de graves troubles psychiques s'est par ailleurs confirmée en 2005. L'état de santé de ces personnes requiert une prise en charge adéquate sur le plan thérapeutique. Or, seule la prison des Iles est à l'heure actuelle dotée de personnel infirmier. Les prisons de Brigue et Martigny en sont totalement dépourvues. Il est urgent d'y remédier.

## SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

### Administration

La mise en production de la nouvelle application informatique «cari» choisie par dix cantons pour leurs services des automobiles est intervenue à la date prévue mais elle a entraîné de nombreuses difficultés qui ont passablement perturbé l'activité du service jusqu'à la fin de l'été. Si la plupart des problèmes sont aujourd'hui résolus, des améliorations sont néanmoins encore attendues durant l'année.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2005 sont entrées en vigueur les nouvelles dispositions de la loi sur la circulation routière concernant la formation en deux phases des conducteurs. Ces modifications ont entraîné une forte augmentation des demandes de permis d'élève conducteur durant les mois d'octobre et novembre de la part de candidats qui souhaitaient rester régis par l'ancien droit.

Afin de réduire le temps d'attente lors de fortes affluences, un guichet supplémentaire a été aménagé à notre centre de Sion. Cette mesure, accompagnée d'une extension des heures d'ouverture le vendredi, a permis d'améliorer les prestations fournies à notre clientèle.

### Parc cantonal des véhicules

Le parc cantonal des véhicules poursuit son ascension. Alors qu'il s'élevait à 243'874 en 2004, il se situe actuellement à 248'360. Le nombre de véhicules immatriculés durant l'année s'est élevé à 61'670. Un véhicule sur 5 immatriculés en Valais est un véhicule neuf.

### Examens de conducteurs et expertises

Le nombre d'examens pratiques de conduite a augmenté en 2005, passant de 7'200 à 7'683. Grâce à une bonne préparation des candidats, le taux d'échec s'est limité à 32%. 6516 examens théoriques de base ont également été effectués et le taux d'échec à ces examens est de 24%. Ces taux relativement bas démontrent que les candidats de notre canton abordent ces épreuves avec le plus grand soin.

Le nombre de véhicules contrôlés dans nos halles de Viège, Sion et St-Maurice s'est légèrement réduit en 2005, compte tenu de l'augmentation du nombre d'examens de conduite. Pour combler le re-

tard enregistré dans ce domaine 4 experts supplémentaires ont été engagés et ils seront affectés exclusivement au contrôle technique des véhicules légers.

## Navigation

Le parc des bateaux immatriculés dans notre canton comprend 1'281 unités qui se répartissent comme il suit:

– bateaux à moteur	677
– bateaux à voile	397
– bateaux à rame	195
– chalands	8
– engins flottants	4

410 expertises ou contrôles périodiques, 175 examens de conduite et 271 examens théoriques ont été enregistrés. Ces chiffres étaient respectivement de 540, 170 et 134 l'an passé.

45 contrôles ont, de plus, été effectués par les chantiers navals sur la base de la convention passée avec ces derniers.

## Mesures administratives

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des nouvelles dispositions relatives au retrait du permis de conduire a entraîné une plus grande sévérité à l'égard des conducteurs qui ne respectent pas les règles de la circulation.

Le nombre de retraits de permis et d'interdictions de conduire prononcés en 2005 a ainsi fortement augmenté passant de 3'329 à 4'501. La vitesse inadaptée aux circonstances ou à la signalisation (1'971) et l'alcool au volant (1'381) sont toujours les motifs dominants de ces mesures.

Les avertissements notifiés à la suite d'infractions aux règles de la circulation ont par contre diminué. Nous en avons dénombré 2'335 pour l'année 2005 alors que 3'290 avertissements avaient été prononcés en 2004.

En plus des mesures administratives précitées, 6'296 usagers ont été condamnés à des amendes pour violation des dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière. Ce chiffre était de 7'913 en 2004.

Le concept des cours d'éducation routière a été adapté aux nouvelles dispositions légales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ces cours sont suivis, en règle générale, sur une base volontaire et permettent d'obtenir une restitution anticipée du permis lorsque celui-ci a été retiré pour une durée supérieure au minimum légal.

## Comptabilité

Le chiffre d'affaires du service continue à croître d'année en année pour atteindre 65 millions de francs en 2005. Ce montant représente 281'460 encaissements par BVR. 1'838 décisions de retrait du permis de circulation ont dû être notifiées pour non-paiement de l'impôt.

260 autorisations de circuler la nuit et 250 autorisations de circuler le dimanche ont par ailleurs été délivrées en 2005, ceci principalement pour le transport de marchandises périssables, le transport de matériel pour des manifestations publiques et l'entretien des voies de communication.

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

En date du 1<sup>er</sup> mai, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune a changé de responsable. Le nouveau chef de service Peter Scheibler a endossé les fonctions assumées jusqu'alors par son prédécesseur Narcisse Seppey. Les mandats de prestations stratégiques et opérationnels du Service ont été contrôlés et approuvés par le Grand Conseil en décembre 2005. Il est à relever que le SCPF a assumé les tâches précitées sans accroître ses charges financières; à cet égard, une étape complémentaire en vue de l'autofinancement a été réalisée. L'activité du SCPF a notamment été marquée par l'abolition de l'ancienne carte de chasse au profit d'une carte de synthèse, par l'accessibilité, via Internet, aux réserves de chasse et districts francs, ainsi que par la préparation du nouvel arrêté quinquennal 2006–10.

### Exploitation des régales de la chasse

Malgré les restrictions liées à la chasse au cerf dans les volets de réserves ouverts, plus de 2600 permis ont été attribués. Les prélèvements effectués sur l'espèce cerf correspondent à la planification envisagée; ils constituent une étape en vue d'une stabilisation, respectivement d'une diminution de l'effectif de cette espèce.

2560 patentes de pêche ont été attribuées; il est précisé que ce chiffre ne comprend pas les permis journaliers. Le repeuplement des poissons sera examinée par une commission spécialement créée à cet effet et un rapport final sera déposé dans le délai prévu, à savoir courant 2007. Les revitalisations et améliorations de biotope ont été réalisées dans le cadre des renouvellements de concessions, des mesures de protection contre les crues, ainsi que des projets de construction liés aux cours d'eau. Les deux zones de tranquillité ont permis de lutter contre les dérangements du gibier, en particulier durant les mois d'hiver. A l'avenir, le SCPF prévoit d'augmenter ce type de mesure par ailleurs prévue par la loi.

#### Résultat de la chasse 2005:

– Cerfs:	1557
– Chevreuils:	1378
– Chamois:	2788

### Pêche

128000 truites ont été pêchées. Ce chiffre correspond à environ 30 tonnes. Ce prélèvement est issu essentiellement des truites mesurées introduites par les sections de pêche. En moyenne le pêcheur valaisan a prélevé 45 poissons. Dès 2007, la saisie des données sera simplifiée grâce à l'introduction d'un nouveau système.

### Les prédateurs

En 2005, il n'a été enregistré aucun dommage causé par les prédateurs sur les animaux d'élevage. En particulier, la louve de Pontimia n'a pas fait parler d'elle lors de la saison d'été. On peut, dès lors, constater que les mesures de prévention mises en place ont été efficaces. Il est à noter qu'aucune autre présence de loup n'a été relevée dans le reste du canton. En revanche, le SCPF a dû dénoncer auprès du vétérinaire cantonal des propriétaires dont les moutons étaient porteurs de maladie pouvant frapper également le gibier. En conséquence, des désalpes ont été ordonnées dans différentes régions du canton. La municipalité de Bagnes a organisé une réunion avec les éleveurs de moutons afin d'exposer les problèmes liés à l'estivage d'été et l'évolution des effectifs du gibier dans la région du Pleureur. Il est à souhaiter que les mesures proposées seront non seulement efficaces mais également observées par les éleveurs de moutons.



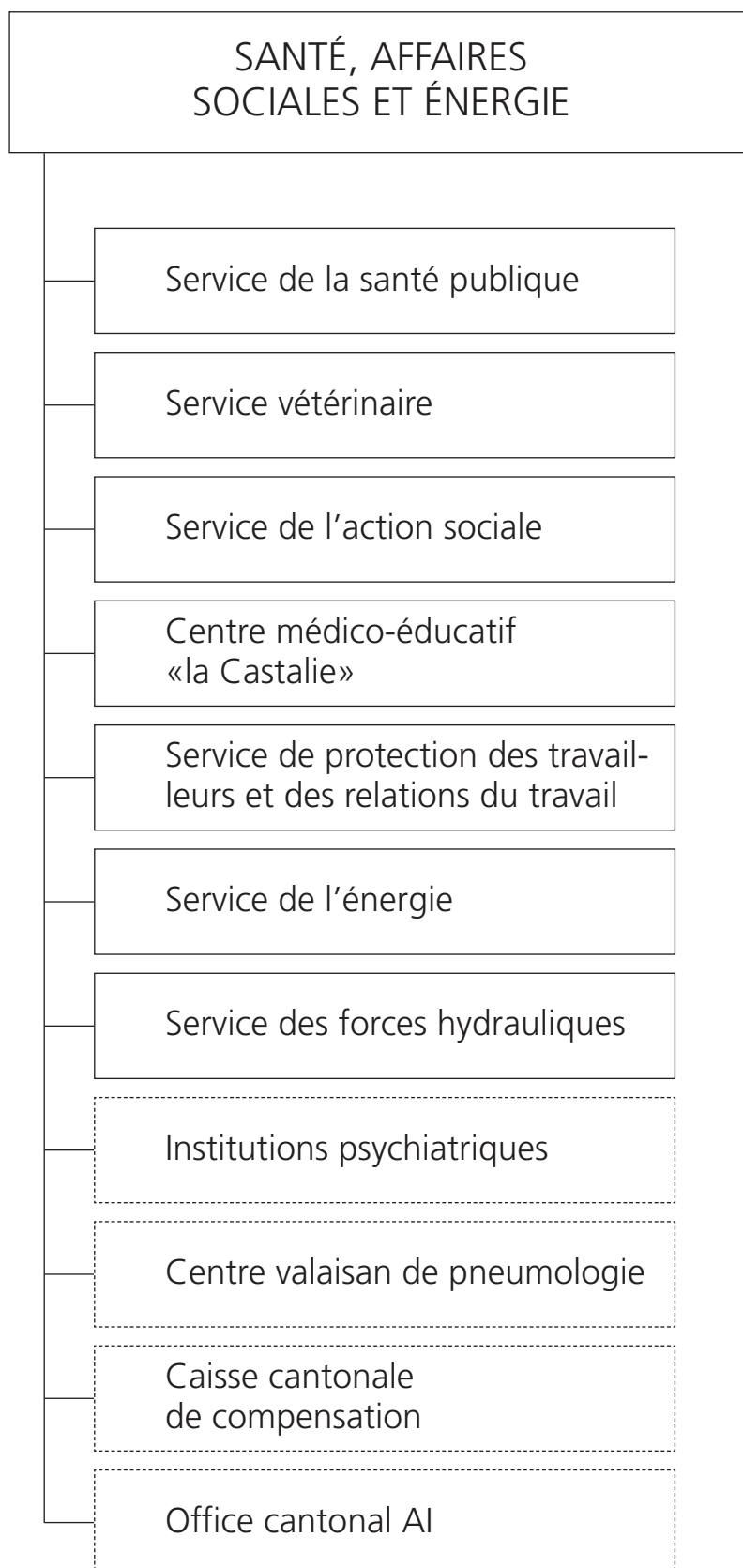


# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2005**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: THOMAS BURGNER  
REPLAÇANT: JEAN-RENÉ FOURNIER**



## INTRODUCTION

### Santé

#### Secteur hospitalier:

La poursuite de la mise en œuvre de la planification de janvier 2004 par le Réseau Santé Valais a marqué l'année 2005. Une nouvelle planification des lits de soins aigus dans les établissements hospitaliers valaisans a été décidée par le Conseil d'Etat au début du mois de mars 2005. Certaines disciplines ont ainsi été déplacées ou centralisées sur un seul site afin d'atteindre les objectifs de qualité et de masse critique prévus dans la planification de 2004. Si l'année 2004 a été marquée par une importante baisse d'activité, une stabilité du nombre de cas stationnaires a été constatée en 2005 par rapport à 2004.

#### Législation:

En raison de l'échéance au 1<sup>er</sup> février 2007 du Décret sur le Réseau Santé Valais du 4 septembre 2003, il est nécessaire d'intégrer ce décret sur le RSV dans la législation sanitaire valaisanne. Une révision de la loi valaisanne sur la santé du 9 février 1996 en trois étapes a ainsi été planifiée afin d'intégrer les responsabilités du RSV à la législation cantonale. La première étape a débuté en juin 2005 avec la mise en consultation d'un projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires du canton. Cette étape qui devrait s'achever à fin 2006, pour autant que le projet soit accepté par le Grand Conseil, sera suivie de deux autres volets: une loi sur la prise en charge en EMS et par les CMS, ainsi qu'une loi sur la santé publique proprement dite. Le calendrier d'élaboration de ces deux lois reste à établir.

#### Prise en charge des personnes âgées:

Conformément aux engagements pris dans le cadre du concept de prise en charge des personnes âgées de 2001, le SSP a effectué une évaluation de l'activité dans ce domaine. Compte tenu de l'évolution démographique de notre canton, l'adaptation de l'offre dans ce domaine est devenue une nécessité. Ainsi, le Conseil d'Etat a accepté le 10 août 2005 un nouveau Concept de prise en charge des personnes âgées qui prévoit l'adaptation des infrastructures, en particulier l'augmentation progressive du nombre de lits d'EMS à 2'890 d'ici à 2013.

#### Prévention, promotion de la santé:

Un nouveau programme-cadre de promotion de la santé et de prévention des maladies a été élaboré courant 2005, sur la base de l'état de santé de la population valaisanne. L'établissement de priorités est nécessaire afin de fixer les domaines cibles pour des projets de sensibilisation. Les principaux thèmes relevés dans ce document sont: la promotion d'une alimentation équilibrée ainsi que de l'activité physique, la prévention des maladies psychiques et la prévention de la consommation et des abus de substances (tabac, alcool, drogues, médicaments).

### Affaires sociales

Les travaux préparatoires pour l'entrée en vigueur de la RPT au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ont débuté tant au niveau cantonal qu'à celui du Département.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le secteur des personnes handicapées, la mise en réseau de l'ensemble des ressources institutionnelles est indispensable pour permettre de maintenir l'adéquation et la qualité des prestations ainsi que le contrôle de l'évolution des coûts.

Ces travaux s'inscrivent sur plusieurs axes:

- limitation de la progression du budget des institutions à 1,5%/an;
- redéfinition des relations entre services ambulatoires et institutions stationnaires;
- redéfinition des relations entre ateliers protégés et insertion dans le premier marché du travail;

- généralisation des contrats de prestations avec les institutions;
- développement d'une application informatique permettant la gestion en réseau de l'ensemble du domaine.

Certains secteurs spécifiques ne sont aujourd'hui pas couverts. Il doit y être répondu par des placements hors canton (traumatisés cérébro-crâniens, malades psychiques avec troubles du comportement graves, handicaps psychiques chroniques avec accompagnement médico-social lourd).

Aujourd'hui, le canton dépense 1,7 mios par an pour les placements hors canton. Dès 2008, il faudra y ajouter la part précédemment assumée par l'OFAS, ce qui pourrait amener la facture cantonale à 3,5–4 mios/an. Les séjours hors canton étant sensiblement plus chers que la prise en charge dans le cadre d'institutions cantonales, il y a intérêt à développer des structures cantonales permettant le rapatriement de ces personnes. Des projets sont en cours d'élaboration et seront intégrés à la stratégie globale de mise en œuvre de la RPT au niveau cantonal.

Dans le courant 2005, le Service de l'action sociale, en collaboration avec le Service informatique, la commune de Sion et une société informatique a développé une application de gestion de l'aide sociale répondant aux exigences de l'Office fédéral de la statistique (SOSTAT) ainsi qu'au besoin cantonal de disposer d'un outil de pilotage global de l'aide sociale valaisanne.

Au-delà des questions informatiques, la refonte du système est impératif pour faire face aux reports de coûts de plus en plus sensibles du système des assurances sociales sur celui de l'aide sociale. Les transferts se font essentiellement par restriction des conditions d'octroi des prestations de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité. Plusieurs cantons sont aujourd'hui déjà confrontés de plein fouet à ces transferts «à froid», de plus en plus manifestes dans les gros dossiers d'aide sociale. Globalement, les coûts ont progressé de manière sensible en 2005 (env. 2 mios).

Un renforcement de la gestion des dossiers et l'utilisation des mesures d'insertion est donc indispensable et constituera une priorité du Service de l'action sociale pour l'année 2006. Cette orientation de l'aide sociale correspond d'ailleurs à celle voulue par les nouvelles normes de la CSIAS entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le Conseil d'Etat a approuvé le 7 décembre 2005 la modification du règlement d'application de la loi sur le recouvrement et les avances des pensions alimentaires. Cette modification permettra de maintenir les avances sur pensions alimentaires à charge du débiteur d'aliments et non du/de la bénéficiaire des prestations, ce qui est le cas actuellement lorsque le dossier est transféré à l'aide sociale.

Dans le domaine de l'asile, la réduction du nombre de personnes accueillies en Valais a amené le Service à réduire l'effectif de son personnel d'une quinzaine de postes. À fin décembre 2005, le Valais recensait 1'855 demandeurs d'asile. Cette situation nouvelle demande une réorganisation du secteur, notamment le regroupement régional des ressources en vue de rationaliser les coûts en garantissant la qualité de l'encadrement et du soutien des requérants d'asile.

### Energie

En ce qui concerne le marché de l'électricité, le glissement d'une situation avec une offre excédentaire vers une éventuelle pénurie en raison d'une demande croissante s'est renforcé. En 2005, non seulement le pétrole s'est renchéri, mais aussi le prix de l'électricité en Europe. L'augmentation croissante de la consommation électrique au cours des dernières années a démontré une fois de plus clairement l'importance et la valeur sûre que représente la force hydraulique. Ce constat est très positif pour les sociétés hydroélectriques sises en Valais et pour l'avenir de la force hydraulique. D'un autre côté, des prix de l'électricité croissant fortement sont un désavantage pour les entreprises intensives en énergie située dans le canton et en Suisse.

La position de l'industrie électrique suisse doit être pérennisée dans la perspective de l'ouverture complète du marché européen de l'électricité en 2007. Le Conseil national a traité un projet de loi

correspondant dans sa session d'automne. Le sujet a été débattu par la commission compétente du Conseil des Etats en première lecture. L'objectif est de définir les conditions générales nécessaires pour garantir un approvisionnement sûr et durable ainsi qu'un marché de l'électricité bien organisé dans un contexte suisse et européen en pleine mutation.

Les Forces motrices valaisannes (FMV) ont poursuivi la mutation exigée par les conditions changeantes du marché. La loi sur les forces motrices valaisannes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005. Cette loi permet d'une part, aux FMV, de s'adapter au marché électrique et, d'autre part, de contribuer à valoriser le patrimoine hydraulique valaisan.

En matière d'utilisation des forces hydrauliques en 2005, on relève deux importants projets: réhabilitation du puits blindé de l'aménagement de Cleuson-Dixence (autorisation prête pour le début 2006), avant-projet de pompage-turbinage à Emosson. Plusieurs aménagements hydroélectriques sont actuellement au bénéfice de mesures provisoires destinées à autoriser la poursuite de l'exploitation de leurs centrales. Des projets menés en collaboration avec l'EPFL, tels que le projet Minerve pour des prévisions hydrométéorologiques, le projet de synergie entre la production hydroélectrique et la troisième correction du Rhône, sont en cours de réalisation. L'application des directives d'assainissement des cours d'eau se poursuit. En ce qui concerne les lignes HT, le projet de ligne 380 kV

Chamoson-Chippis est en phase d'autorisation, l'avant projet de ligne 380 kV Creux-de-Chippis – Moerel a fait l'objet d'une présentation aux services cantonaux concernés à fin 2005. Un projet d'augmenter la capacité de la ligne 220 kV Creux de Chippis – Stalden a également été présenté.

Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, le programme «SuisseEnergie» continue au niveau suisse pour la cinquième année consécutive. La poursuite de la stratégie Minergie demeure une priorité. D'autres programmes de promotion relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire et du bois sont en cours. L'augmentation du prix des énergies fossiles a engendré un intérêt sensible du public pour l'amélioration énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables. La surveillance de l'application de l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations tend à montrer que la planification énergétique des bâtiments ne satisfait souvent pas les exigences légales.

**Le chef du Département de la santé,  
des affaires sociales et de l'énergie**

Thomas Burgener

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service de la santé publique	18.70
Service vétérinaire	4.00
Service de l'action sociale	12.00
Centre médico-éducatif La Castalie	176.10
Service social de protection des travailleurs et des relations du travail	14.00
Service de l'énergie	3.30
Service des forces hydrauliques	4.50
<b>TOTAL</b>	<b>232.60</b>

## Motions et postulats

### Motions

- 2.007 Motion du député François Gianadda concernant tabac et publicité par affichage (11.05.2005)  
*Motion acceptée en session de novembre 2005*  
Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter la motion et d'intégrer la demande dans le cadre de la nouvelle loi sur la santé.
- 2.008 Motion du député Marc-Henri Gauchat (GRL) et cosignataires concernant la lutte contre le tabagisme actif et passif: une tâche prioritaire de l'Etat (14.06.2005)  
*Motion acceptée en session de novembre 2005.*  
La motion et les propositions concernant les mesures à lancer sont pertinentes et un concept global devient très souhaitable pour empêcher le nombre de fumeurs d'augmenter, pour avertir les jeunes des méfaits du tabagisme, pour soutenir les personnes désireuses d'arrêter et, avant tout, pour protéger la population de la fumée passive. Cette demande sera traitée dans le cadre de la nouvelle loi sur la santé.
- 2.011 Motion du député Georges Darbellay et cosignataires concernant la société libre de la fumée passive: elle commence au Grand Conseil (15.06.2005)  
*Motion acceptée en session de décembre 2005.*  
Cette demande devrait d'abord être traitée dans le règlement pour le bâtiment du Grand Conseil. Pour les bâtiments publics cantonaux, un règlement basé sur la loi sur le travail qui protège les collaborateurs de la fumée passive constituerait un premier pas.

### Postulats

- 2.001 Postulat des députés Pascal Rey (suppl.) (PDCC), Edouard Dubuis (PDCC), Jean-Marc Zufferey (PS), Pierre-Christian de Roten (PL), Marc-Henri Gauchat (PRD) et Maria Oester-Ammann (suppl.) (CSPO) concernant la modification de l'ordonnance sur l'exercice des professions de la santé et leur surveillance en matière de prothèse dentaire (14.12.2004).  
*Postulat accepté en session de juin 2005, avec une réserve concernant la modification proposée de la liste des professions de la santé.*  
Le postulat est accepté en ce sens que le DSSE peut mandater la commission de surveillance des professions de la santé pour améliorer la surveillance des techniciens-dentistes.

Une réserve doit être faite concernant la réintroduction des techniciens-dentistes dans la liste des professions de la santé soumises à autorisation qui est inopportune car contraire à la volonté du législateur de ne soumettre à autorisation que les professionnels qui pratiquent à titre indépendant, sous leur seule responsabilité.

Tel n'est pas le cas des techniciens-dentistes qui doivent travailler selon les instructions des médecins-dentistes.

- 2.006 Postulat du député Alexandre Caillet (UDC/SVP) et cosignataires concernant: Quels établissements pour les personnes souffrant de troubles psychiques chroniques ou de troubles du comportement (13.05.2005)

*Postulat accepté en session de novembre 2005.*

Ce postulat soulève deux questions distinctes mais liées:  
– les différentes structures stationnaires, ambulatoires, intermédiaires à prévoir dans la planification des soins de santé mentale;  
– les établissements appropriés pour recevoir des cas de privation de liberté à des fins d'assistance: ultime mesure lorsqu'aucune forme d'assistance n'est possible.  
Dans un futur rapproché, le projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires devrait offrir des bases légales suffisantes pour répondre aux préoccupations des postulants.

- 2.009 Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Ador, concernant les professions de la santé (14.06.2005)

*Postulat accepté en session de novembre 2005.*

Le DSSE réexamine régulièrement les adaptations à apporter à la liste des professions de la santé sur la base des critères suivants:

- recherche d'une harmonisation de la législation entre les différents cantons;
- prise en compte, pour la profession en question, du remboursement ou non des prestations par l'assurance-maladie obligatoire des soins;
- consultation des différentes professions de la santé concernées ainsi que recherche de solutions concertées;
- augmentation des tâches administratives.

- 2.010 Postulat de la députée Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant la prévention du suicide (14.06.2005)

*Postulat accepté en session de novembre 2005.*

Un concept de prévention et de promotion de la santé mentale dans le canton est en cours d'élaboration: en intégrant les proches et les milieux associatifs, il permettra de mieux cerner les besoins de la population et de proposer des actions allant au-delà de la personne ayant déjà exprimé des idées suicidaires.

- 2.012 Postulat du groupe SPO, par le député suppl. Marc Kalbermatter concernant l'avance de pensions alimentaires: la femme est pénalisée par le droit actuel en cas d'insolvabilité ou de mauvaise volonté de son ex-partenaire. L'avance de pensions alimentaires: deux ans ne suffisent pas toujours! (16.06.2005)

*Postulats acceptés en session de novembre 2005*

Un réexamen du règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances a été entrepris. Les modifications de ce règlement seront soumises au Grand Conseil au printemps 2006.

- 2.014 Postulat de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires concernant l'extension du mandat de prestations pour des lits dans le secteur AI au home pour personnes âgées et invalides de la Souste (16.06.2005)

*Postulat accepté en session de novembre 2005*

La question sera examinée avec le Home St-Joseph et les services placeurs (p.ex. le Centre psychiatrique du Haut-Valais) afin de prévoir dans la planification 2007 des places supplémentaires pour ce Home ou de trouver une autre solution en collaboration avec les institutions du Haut-Valais.

- 2.015 Postulat de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires concernant l'absence d'une structure psychogériatrique pour soins de longue durée dans le Haut-Valais (16.06.2005)

*Postulat accepté en session de novembre 2005.*

Le Gouvernement propose qu'en sus des unités pour personnes atteintes de démences prévues dans les EMS, il faille imaginer le développement de structures de prise en charge de jour dans le RSV. Il serait également souhaitable de développer l'offre des foyers de jour, des unités d'accueil temporaire et des appartements à encadrement médico-social tel que prévu par le concept de prise en charge des personnes âgées en 2005.

- 2.019 Postulat du député Alexandre Caillet et cosignataires concernant la validation des soins et reconnaissance des familles et personnes accueillant des personnes âgées (17.06.2005)

*Postulat accepté avec réserves en session de novembre 2005*

Le Conseil d'Etat estime que le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées doit être encore développé. Cependant, le degré de dépendance de la grande majorité des pensionnaires des EMS ne leur permettrait plus de demeurer à domicile et une prise en charge en milieu institutionnel est indispensable pour ces personnes.

- 2.263 Postulat de la députée Aurelia Zimmermann (CSPO) et consorts, concernant le relevé des résultats dans le secteur des homes et services sociaux privés subventionnés par le canton et l'élaboration de mandats de prestations clairs (10.11.2004)

*Postulat accepté en session de mai 2005*

Le Conseil d'Etat veut développer une stratégie générale en vue de coordonner et renforcer la gestion, le contrôle et le pilotage du développement des prestations sociales et individuelles et collectives offertes à la population valaisanne.

- 5.246 Postulat par les députés Felix Zurbriggen et Aldo Resentera (suppl.) concernant l'utilisation des forces hydrauliques du Rhône dans le cadre de sa troisième correction.

*Le postulat a été accepté en session de mai 2005.*

L'objectif de tirer profit des synergies telles que mentionnées dans le postulat est très important et est bien présent dans le projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône.

## SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Selon la décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2002, reprise dans les instructions de la Chancellerie d'Etat du 14 décembre 2005 relatives au rapport de gestion 2005, le rapport de controlling des unités pilotes publié avec le compte fait office de rapport de gestion.

Selon le Décret du 4 septembre 2003, les Institution psychiatriques du Valais romand (IPVR), le Centre de psychiatrie du Haut-Valais (PZO) et le Centre valaisan de pneumologie (CVP) ont été intégrés au RSV. Leur rapport de gestion fera partie intégrante du rapport général du RSV concernant la gestion hospitalière.

## SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

### Coordination des prestations sociales

#### Aide sociale individuelle

L'introduction de la statistique de l'aide sociale (SOSTAT) sur le plan cantonal a nécessité un engagement soutenu des communes et des services sociaux concernés. Aujourd'hui on se trouve encore dans la phase d'introduction du relevé des prestations. La saisie des données représente un défi important pour les services sociaux, qui doivent assumer un nombre croissant de tâches. Le service de l'action sociale s'efforce de limiter le surcroît de travail en introduisant la statistique par phases successives, en tenant compte des caractéristiques des services communaux ou régionaux et en adaptant les outils de travail. L'effort se justifie d'autant plus que les demandes d'aide augmentent et qu'il devient indispensable de disposer d'informations fiables sur l'aide sociale.

L'application des nouvelles normes d'aide sociale révisées de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elles portent prioritairement sur un renforcement des mesures d'insertion et des montants incitatifs liés à la participation des bénéficiaires au rétablissement de leur propre autonomie. Les centres médico-sociaux et les communes ont été informés des dispositions applicables dès l'année prochaine. Pour le canton du Valais, la révision des normes CSIAS n'apporte pas de changement significatif. La plupart des nouvelles normes introduites au niveau fédéral existaient déjà dans notre canton. Il s'agit notamment des suppléments d'intégration pour personnes participant à une mesure d'insertion sociale, ainsi que de la franchise sur le revenu provenant d'une activité lucrative. Cette disposition entrée en vigueur en Valais depuis 2000 a été reprise pour l'ensemble des cantons suisses. Les modalités d'application et de gestion de l'aide sociale valaisanne privilégiant l'insertion et l'appel à la participation des bénéficiaires semblent par conséquent pertinentes.

Du point de vue financier, les modifications structurelles internes au service de l'action sociale et la mise en application de la nouvelle loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle ont demandé des adaptations dans la présentation comptable des résultats. Aussi, l'analyse financière de l'exercice 2005 doit être placée dans ce contexte et tenir compte des correctifs apportés à une erreur de facturation de contributions aux communes pour les permis B de l'ordre de 2.4 millions pour les années 2001 à 2003. De manière générale, les aides financières accordées par les communes aux personnes séjournant dans le canton ont sensiblement augmenté. Il en va de même pour les dépenses occasionnées pour les aides d'urgence attribuées aux personnes NEM (non entrée en matière) ainsi que pour la prise en charge des arriérés de cotisations de caisse maladie, des franchises et participations pour les personnes dans le besoin.

Le total des dépenses d'aide sociale individuelle prises en considération dans le calcul de répartition entre canton et communes selon la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle s'élève à 20.8 Mios, soit 8.1 Mios à charge des communes (39%) et Fr. 12.7 Mios à charge du canton (61%).

### LAVI

Suite à la résiliation par le Groupement valaisan des CMS de la convention relative à l'application de l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le SAS a été chargé par le Conseil d'Etat de la mise sur pied de mesures urgentes visant le maintien des ressources nécessaires au fonctionnement des centres LAVI et du rattachement de l'ensemble de la structure LAVI au Service de l'action sociale. Les modifications structurelles entreprises ont permis de clarifier les procédures, les responsabilités et de reconsidérer les ressources afin de répondre aux exigences légales.

### Demandeurs d'asile

334 demandeurs d'asile ont été attribués en Valais durant l'année 2005, soit une diminution de l'ordre

de 33% par rapport à 2004. A fin décembre 2005, on recensait 1855 demandeurs d'asile sur le territoire valaisan, répartis de la manière suivante: 17% dans le Haut-Valais, 50% dans le centre du Valais et 33% dans le Bas-Valais. Par rapport à la même période de l'année 2004, la baisse est de 225 personnes (-10.8%).

La diminution des arrivées attribuées au canton et la baisse du nombre de requérants d'asile séjournant en Valais ont contraint l'Office de coordination des prestations sociales à prendre des mesures organisationnelles et structurelles relativement importantes.

Au niveau des infrastructures d'accueil, le foyer de Viège situé à Schwarzergraben de même que le foyer de Sierre ont été fermés. La structure de formation de Gampel a été transférée à Vétroz et les mandats externes ont été reconsidérés.

Au niveau des ressources, plus de 15 postes ont été supprimés. Les mesures d'accompagnement décidées par le Conseil d'Etat ont permis cependant d'accompagner favorablement les collaborateurs pour lesquels il a été mis fin au rapport de service.

A fin décembre 2005, 46 NEM (Non Entrée en Matière) séjournent dans notre canton. En moyenne annuelle, 20 personnes ont été soutenues financièrement. 8 personnes perçoivent l'aide d'urgence depuis plus de 300 jours. La dépense totale à charge du canton pour cette catégorie de personnes s'est élevée à Fr. 250'000.-.

Les perspectives en matière d'asile basées sur les orientations du Conseil fédéral impliquent que le canton doit maintenir son orientation dans la restructuration organisationnelle et structurelle. Un accent particulier sera porté sur le regroupement régional des ressources humaines en vue de rationaliser les coûts et garantir une qualité d'encadrement par un contingent de personnel approprié. Adapter l'organisation aux exigences légales, sociales et financières tout en uniformisant les règles et les outils de gestion sont les paramètres à tenir compte pour la réussite d'une gestion cantonale cohérente.

## Coordination des institutions sociales

### Champs d'activité

- favoriser l'intégration sociale et professionnelle
- mettre en place des structures d'hébergement et d'occupation pour les personnes handicapées qui nécessitent un milieu protégé
- coordonner l'action des institutions privées et publiques
- collaborer avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

### Emplois semi-protégés et mesures d'insertion professionnelle

Le 1<sup>er</sup> mai 2005 est entré en vigueur la nouvelle directive du Département relative aux emplois semi-protégés et mesures d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées. Les mesures pré-

vues s'inscrivent à mi-chemin entre les activités offertes par les ateliers protégés et le marché ouvert du travail: l'emploi semi-protégé, le stage pratique, l'allocation d'initiation au travail pour personnes handicapées, le financement des charges patronales pour personnes handicapées.

L'emploi semi-protégé permet à des personnes handicapées de se préparer à une intégration ou une réintégration professionnelle en exerçant une activité professionnelle dans le cadre de l'Administration cantonale.

	01.01.2005	Engagements	Départs	31.12.2005
Nombre d'employés	29	14	15	28

### Aides financières en faveur de l'intégration sociale et culturelle des personnes handicapées

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la 4<sup>e</sup> révision de l'assurance-invalidité a permis d'améliorer les possibilités de financement des mesures d'aide et de soins à domicile par le doublement des rentes d'impotence pour les personnes vivant à domicile. Le nombre de bénéficiaires d'une aide cantonale a légèrement diminué par rapport à 2004. L'augmentation s'explique en partie par le versement d'aides qui concernaient encore 2004.

Année	Nbre de bénéficiaires	Dépenses annuelles
2002	156	1'080'000
2003	180	1'137'000
2004	148	577'000
2005	135	617'000

### Institutions

Le canton octroie aux institutions avec lesquelles il a conclu une convention-cadre des subventions aux frais d'exploitation et d'investissement et finance les placements hors cantons de personnes pour lesquelles une offre cantonale adéquate fait défaut.

A la session de novembre 2005, le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil un rapport sur les mesures de réorganisation des institutions valaisannes d'hébergement et d'occupation des personnes handicapées. Il ressort de ce rapport que toutes les institutions ont pris des mesures structurelles et/ou conjoncturelles qui leur ont permis de rester dans l'objectif fixé d'une limitation de la progression du coût à charge de l'Etat de 1,5% par an.

Les projets de construction ou d'agrandissement des institutions sont tous réalisés dans le cadre de la planification cantonale des besoins approuvée par le Conseil d'Etat et par l'OFAS. Pour la période 2004-2006, la situation se présente de la manière suivante:

	Places réalisées au 31.12.2004	Places réalisées au 31.12.2005	Places prévues au 31.12.2006
Homes	721	726	744
Ateliers	1051	1058	1058

### Placements hors canton

	Nbre de personnes handicapées
Au 31.12.2002	49
Au 31.12.2003	56
Au 31.12.2004	58
Au 31.12.2005	84

## Recouvrement des pensions alimentaires

Le nombre de dossiers à traiter continue à progresser et ne va pas diminuer les prochaines années. En effet, le nombre de divorces et de séparations ne fait qu'augmenter.

Le montant des pensions alimentaires avancé en 2005 n'a que légèrement augmenté par rapport à l'année 2004.

La situation des débiteurs d'aliments reste toutefois toujours très difficile.

Concernant le recouvrement des contributions d'entretien, l'Office, grâce à son intervention, a pu encaisser le montant de fr. 5'269'357.

	2004	2005
<i>Nombre de dossiers</i>		
Ouverts	2'511.00	2'601.00
<i>Recouvrement</i>		
Montants recouverts	5'122'291.55	5'269'357.47
<i>Avances</i>		
Montants avancés	2'310'766.30	2'357'824.90
Montants récupérés	1'099'622.50	1'107'529.66
<i>Aide sociale</i>		
Montants versés	31'921.20	28'681.20
Montants récupérés	6'769.15	12'168.95
<i>Frais</i>		
Montants avancés	112'258.40	119'080.35
Montants récupérés	54'591.60	47'150.35

## ÉTABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF DE LA CASTALIE

Suite aux réorganisations intervenues en 2004 et à la mise à disposition de nouvelles infrastructures, La Castalie a pu, cette année, étendre son offre et être encore plus proche des besoins des familles concernées par le handicap d'un enfant. Elle a ainsi pu ouvrir un centre de jour à Sion, au sous-sol du centre scolaire de La Bruyère, pour répondre aux demandes de jeunes adultes ne trouvant pas de place dans les institutions existantes du Valais central. L'ouverture s'est faite le 29 août, ce qui a porté à 139 places la capacité d'accueil de ses structures de formation et d'occupation, soit, dans le détail, 4 pour le jardin d'enfants thérapeutique, 60 pour les classes, 70 pour les ateliers et 5 pour le centre de jour. Quant à l'internat, le nombre de lits disponibles est maintenant de 40 pour les enfants et de 100 pour les adultes.

Au 31 décembre 2005, l'effectif était de 202 personnes, dont 31 prises en charge à temps partiel et 9 durant les week-ends et vacances. Avec 31 nouvelles admissions et 19 sorties dont 5 décès, le nombre de placements effectués dans l'année a finalement concerné 218 personnes, soit 92 enfants (42%) et 126 adultes (58%).

Au niveau des modalités de prise en charge, les demandes d'externat ont significativement augmenté (34% contre 31% en 2004), notamment pour les enfants où ce pourcentage s'élève maintenant à 54%. Au total, 13 enfants ont fréquenté le jardin d'enfants thérapeutique, 62 élèves ont suivi une formation scolaire spéciale dans nos classes, 15 jeunes adultes ont bénéficié d'une formation au travail dans notre structure 18-23 ans (classe + atelier) et 71 adultes ont pu travailler en atelier d'occupation. Quant aux autres, 44 ont bénéficié d'une prise en charge plus globale centrée sur les soins, les stimulations basales et la socialisation et 13 ont simplement fait des séjours de week-end ou de vacances pour permettre à leur famille de se ressourcer.

Au niveau thérapeutique, 76 personnes ont reçu de la physiothérapie, 56 de l'ergothérapie, 20 un soutien psychothérapeutique, 41 de la psychomotricité, 29 de la logopédie et 70 de la musicothérapie.

Quant aux investissements, la priorité a été donnée cette année à la réfection du 3<sup>e</sup> module de La Cordée utilisé par les classes, à la réfection de trois groupes d'internat et de certaines installations de chauffage, ainsi qu'à la construction d'un garage pour les bus et d'un pavillon pour le service technique.

### La Castalie – Age des pensionnaires au 31.12.2005

Age	M	F	Total
00-05 ans	7	5	12
06-11 ans	13	7	20
12-17 Jahre	31	21	52
18-23 Jahre	18	15	33
24-29 Jahre	8	8	16
30-25 Jahre	11	7	18
36-41 Jahre	14	11	25
42-47 Jahre	7	6	13
48-53 Jahre	3	3	6
54-59 Jahre	2	2	4
60-65 Jahre	1	2	3
Total	115	87	202

## CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DU VALAIS

La Caisse de compensation du canton du Valais est un établissement autonome de droit public créé en vertu de l'article 61 de la loi fédérale sur l'AVS et de l'article 1<sup>er</sup> de la loi d'application cantonale (LALAVS). La Caisse cantonale de compensation est chargée de l'application de plusieurs lois fédérales concernant les assurances sociales et de diverses tâches cantonales autorisées par la Confédération en vertu des articles 63, alinéa 3 LAVS et 131, alinéa 2 RAVS. Pour l'exécution des tâches cantonales, le canton verse à la Caisse cantonale de compensation des indemnités pour frais de gestion.

### Rapport d'activité

#### Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et assurance-invalidité (AI)

Un important rattrapage a été effectué au niveau de la taxation définitive des cotisations AVS/AI/APG concernant les personnes indépendantes et sans activité lucrative. Ce retard était la conséquence de la brèche fiscale 2001/2002, résultant du passage tardif du canton du Valais à la taxation annuelle postnumerando.

#### Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG)

La mise en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2005 des allocations de maternité et des changements touchant les allocations en cas de service, s'est déroulée de façon optimale et les demandes ont été traitées dans les délais habituels.

#### Assurance-chômage obligatoire (AC)

La Caisse de compensation se limite à la perception des cotisations AC auprès de ses affiliés, simultanément avec les autres assurances sociales qu'elle gère.

#### Prévoyance professionnelle (LPP) – Assurance-accidents (LAA)

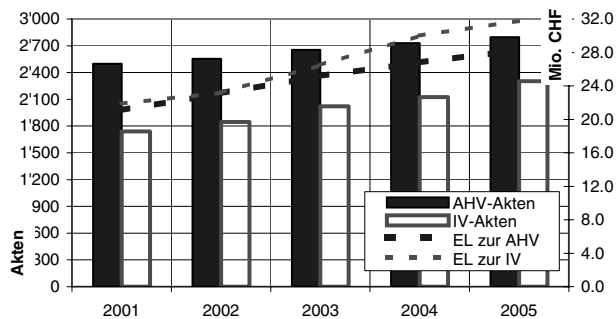
La Caisse cantonale de compensation participe au contrôle de l'obligation des employeurs d'assurer leur personnel conformément à la LPP et à la LAA. Les nouvelles directives LPP au 1<sup>er</sup> janvier 2005 nécessitent davantage de travaux administratifs.



### Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)

Rubriques	Nombre de cas au		Variations	
	31.12.2004	31.12.2005	absolu	%
Cas AVS	2 730	2 796	66	2.4
Cas AI	2 125	2 302	177	8.3
Total	4 855	5 098	243	5.0

### Evolution des dossiers et des prestations versées



L'accroissement du nombre de rentiers AVS et AI ainsi que l'augmentation des tarifs journaliers des institutions ont provoqué une augmentation importante des prestations allouées. Cependant, la proportion de bénéficiaires et de prestations versées par rentier dans le canton du Valais demeure encore parmi les moins élevées de Suisse.

### Allocations complémentaires cantonales (ACC)

Les allocations complémentaires cantonales apportent une aide financière supplémentaire aux assurés, généralement lorsque les prestations complémentaires et les autres revenus ne couvrent pas tous les besoins.

Rubriques	Nombre de cas		Prestations	
	31.12.2004	31.12.2005	2004	2005
Cas AVS	42	29	152 524	161 059
Cas AI	113	107	301 508	195 908
Total	155	136	454 032	356 967

### Allocations familiales fédérales

Il n'y a pas eu de modification de la législation fédérale concernant les allocations familiales versées aux salariés agricoles et aux petits paysans.

### Service cantonal des allocations familiales (SCAF)

Le SCAF traite les problèmes des caisses compétentes en matière d'affiliation des nouveaux membres et informe les caisses d'allocations familiales de l'évolution de la législation. Le Conseil d'Etat a adapté le règlement d'exécution afin de définir les principes qui s'appliquent en cas de concours de droit intercantonaux.

Allocations familiales aux salariés agricoles, aux personnes sans activité lucrative et aux salariés responsables d'une famille monoparentale

Les prestations allouées sont restées relativement stables par rapport à l'année 2004.

### Fonds cantonal pour la famille

L'allocation de ménage versée aux personnes seules ou aux couples disposant d'un revenu modeste, avec charge d'enfants, domiciliés dans le canton s'élève à Fr. 1 260.–.

### Fonds de surcompensation

L'ajustement des acomptes 2004 a été effectué sans aucun problème. Le taux de financement moyen des caisses d'allocations familiales pour l'année 2004 a été de 3.33% contre 3.47% facturé par le biais des acomptes.

### Allocations familiales aux agriculteurs indépendants (AFI)

Les compléments d'allocations versés aux agriculteurs indépendants sont restés relativement stables par rapport à l'année 2004, en revanche les cotisations perçues ont fortement augmenté en raison du rattrapage lié à la taxation définitive des années 2001/2002.

### Subventions aux primes d'assurance-maladie

La Caisse de compensation assume la gestion administrative des subventions qui se sont élevées à près de 135 millions de francs pour l'année 2005.

## Conclusion

Le tableau ci-dessous indique les cotisations encaissées et les prestations allouées en 2004 et 2005:

L'AVS, l'AI et les Prestations complémentaires AVS/AI enregistrent à nouveau des accroissements de dépenses significatifs, résultant à la fois du vieillissement de la population et de la situation économique des rentiers.

Cotisations encaissées en CHF			Prestations versées en CHF		
	2004	2005		2004	2005
AVS/AI/APG	344 730 337.–	407 668 752.–	AVS	606 411 303.–	627 958 048.–
AC	60 986 280.–	51 050 800.–	AI	184 532 424.–	191 529 634.–
AF fédérales	1 674 345.–	1 787 883.–	APG	7 855 058.–	11 478 388.–
AFI	1 752 570.–	3 000 211.–	PC AVS/AI	56 802 689.–	60 179 419.–
Fonds pour la famille	10 151 873.–	10 378 265.–	ACC AVS/AI	454 032.–	355 127.–
Fonds de surcompensation	11 716 397.–	11 426 231.–	AF fédérales	5 026 969.–	5 076 571.–
			AF cantonales	3 792 707.–	3 593 214.–
			Fonds pour la famille	9 883 440.–	9 914 010.–
			Réduction individuelle		
			des primes AMal	132 600 000.–	134 960 000.–
			Fonds de surcompensation	11 522 580.–	11 334 021.–
Total	431 011 802.–	485 312 142.–	Total	1 018 881 202.–	1 056 378 432.–
Variation		+ 12.6%	Variation		+ 3.7%

# SERVICE DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

## Inspection du travail

Approbations / Autorisations	Nbre	Apports financiers
Approbations de plans d'entreprises non industrielles	202	Fr. 0.00
Approbations de plans d'entreprises industrielles	35	Fr. 10'200.00
Autorisations d'exploiter des installations industrielles	30	Fr. 7'750.00
Autorisations de récipients sous pression	78	Fr. 6'800.00
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>	<b>Fr. 24'750.00</b>
<b>Inspections</b>		
Entreprises industrielles	45	EKAS
MSST	33	
Entreprises non industrielles et explosifs	133	
<b>TOTAL</b>	<b>211</b>	

## Prévention des accidents majeurs et biodiversité

Fin 2005, 63 entreprises, routes et aménagements ferroviaires étaient soumises à l'OPAM en Valais.

Certaines entreprises ont pu être sorties du champ d'application OPAM en raison d'une diminution des stocks de produits dangereux en dessous des seuils quantitatifs fixés par l'OPAM, du choix d'un processus de travail moins dangereux, d'une faillite d'entreprise ou de données erronées transmises par les entreprises.

35 entreprises (et établissements de soins) manipulent des microorganismes en Valais. Dans le cadre de l'exécution des législations y relatives (OPTM, OUC), une collaboration a été instituée avec le laboratoire cantonal de Bâle-Ville.

Nombre de rapports succincts évalués	13
Entreprises sorties du champ d'application de l'OPAM	5
Nombre de contrôles d'entreprises manipulant des microorganismes	3

En collaboration avec la commission pour la protection contre les accidents majeurs (COPAM) et les autres services (environnement, laboratoire cantonal), l'entreprise Tamoil a fait l'objet d'un suivi régulier. La Lonza a commencé la construction d'un bassin de rétention des eaux pouvant être contaminées à la suite d'un accident. Un rapport du cadastre des risques chimiques en Valais a été établi avec textes, diagrammes explicatifs, cartes et photos.

### Interpellation

Une interpellation urgente concernant la liste des bâtiments contenant de l'amiante a été déposée le 14 juin 2005 et un groupe de travail a été constitué pour évaluer la situation et formuler des propositions sous forme de recommandations.

## Conditions de travail

### Permis délivrés sur la base de la loi fédérale du travail

Type de permis	Nbre
Permis de travail temporaire de nuit	44
Permis de travail temporaire du dimanche	108
Permis de travail à trois équipes ou davantage	1
Permis de travail continu	11
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>

### Permis délivrés pour l'occupation de jeunes gens de plus de 14 ans

Type de permis	Nbre
Période de vacances scolaires	11
Formation professionnelle –15 ans	34
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

### Temps de travail et de repos des chauffeurs professionnels

Contrôles	Nbre
Entreprises contrôlées	23
Rapport d'inspection	23
Annonces	
Dispenses selon art. 16/6	217
Entreprises dénoncées	8

### Marchés publics

Listes permanentes	Nbre
Entreprises inscrites	905
Demandes d'inscriptions traitées	51
Bureaux inscrits	497
Prolongations d'inscriptions	964
Entreprise de fournitures inscrites	6
Entreprises et bureaux radiés	85
Entreprises et bureaux suspendus	3

Organisations et entreprises	Nbre
Branches et organisations professionnelles	36

## Conflits de travail

### Nombre de causes 2001–2005

En matière de conflits individuels du travail, l'année 2005 demeure stable au niveau du nombre de dossiers litigieux enregistrés, quand bien même une diminution de 27 dossiers par rapport à 2004 peut être constatée (3.7%). En comparaison avec le chiffre de 2002, le nombre de dossiers en 2005 demeure supérieur de 11.7%.

2001	2002	2003	2004	2005
664	631	783	733	706

### Répartition géographique des causes 2004

Haut-Valais	Valais-Central	Bas-Valais	Hors-canton
20.6%	43.7%	24.9%	10.62%

Au niveau des conflits collectifs, l'Office cantonal de conciliation (OCC) a eu à traiter un seul cas opposant les syndicats chrétiens aux associations des EMS et CMS au sujet de la négociation d'une convention collective dans ces secteurs. Ce cas s'est soldé par un accord et l'acceptation des conclusions de l'OCC.

## Tribunal du travail

	Cours de langue allemande	Cours de langue française
Nbre de séances	14	26.5
Judicata	25	47
Jugements complets	7	30
Transactions	13	2
Autres liquidations	38	13
Appels au TC	1	6
Recours au TF	0	0

## Commission cantonale de recours en matière de chômage

### Total des causes à traiter

	Non traitées	Non notifiées
Causes pendantes à fin 2004	200	262
Causes pendantes à fin 2005	135	173
Causes survenues en 2005	68	

### Activité de la Commission

Nombre de séances	21
Causes traitées	131
Décisions notifiées	139
Recours au TFA	9

## Conventions collectives de travail (CCT) et contrats-types de travail (CTT)

Les CCT suivantes ont fait l'objet d'une extension en 2005, soit la CCT des ferblantiers, couvreurs et installateurs sanitaires et de son avenant concernant le personnel rétribué au mois ainsi que de la convention sur les salaires; la CCT des entreprises de chauffage, ventilation et climatisation du canton du Valais et son avenant concernant le personnel rétribué au mois ainsi que de la convention sur les salaires; l'avenant de la branche automobile du canton du Valais; la CCT de l'économie forestière valaisanne et son avenant; la CCT pour le personnel au service des entreprises de parc, jardin et paysagisme du Valais et son avenant; la CTT de la pharmacie et son avenant.

Les contacts suivis avec les partenaires sociaux et un esprit de partenariat constructif ont permis à ce jour de trouver des solutions quant à l'adaptation des CTT pour 2006 dans sept des huit qui compte le canton, ce selon mises à l'enquête publique de fin décembre 2005.

## SERVICE VÉTÉRINAIRE

### Epizooties

Seuls 3 cas d'ESB ont été diagnostiqués en 2005 en Suisse. Le recul observé en 2004 se confirme donc cette année. La lutte contre l'ESB reste toutefois une priorité pour l'office vétérinaire fédérale (OVF) avec pour objectif d'éradiquer cette maladie et de prévenir sa transmission à l'homme.

Les contrôles ESB sont entrepris dans chaque abattoir, lors des abattages ordinaires, abattages d'animaux malades ou accidentés ainsi que sur les animaux déjà pérés.

Le programme de surveillance de l'EST (Encéphalopathie Spongiforme Transmissible) chez les moutons et les chèvres ou la tremblante des petits ruminants, apparentée à l'ESB, a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour une année. 1'142 moutons et chèvres issus d'abattages ordinaires ont été testés relativement à EST et 526 animaux pérés ont été contrôlés. Dans aucun des cas des signes d'ESB n'ont été décelés.

Le Monitoring est un programme de surveillance des maladies animales ordonné chaque printemps par l'OVF. La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovidés, de la vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE), de la brucellose ovine et caprine et de la maladie d'Aujeszky des porcs s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête exécutée par sondages dans des exploitations choisies au hasard par l'OVF.

Les contrôles suivants ont été effectués sur les exploitations valaisannes:

- IBR - LBE: 47 exploitations (bovins contrôlés: 691)
- Brucellose ovine: 55 exploitations (ovins contrôlés: 1'400)
- Brucellose caprine: 16 exploitations (caprins contrôlés: 213)

Au rythme d'un contrôle chaque deux ans, tout le cheptel caprin de notre canton est contrôlé en matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC). Dans le cours de l'année passée, 245 exploitations ont fait l'objet d'un contrôle, comprenant un total de 3'261 analyses sérologiques sur des caprins. Dans 9 exploitations, 12 animaux positifs ont été diagnostiqués. Des mesures adéquates ont été prises à cet égard.

Maladies des abeilles: loque américaine et loque européenne: 6 cas de loque américaine et 4 cas de loque européenne ont été détectés en 2005. Les zones de loque américaine ont été mises sous séquestre et les ruches infectées éliminées. Les séquestres ont pu être levés.

### Protection des animaux

La loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 a entraîné une modification des tâches ainsi que des dépenses et sont en constante évolution.

Gouvernement valaisan a décidé lors de sa séance du 7 décembre d'interdire la détention de douze races de chiens sur le territoire cantonal. Cette interdiction entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Des dispositions transitoires seront émises pour les chiens actuellement détenus en Valais.

La formation de l'équipe d'intervention germanophone, chargée de donner une formation dans le but de prévenir les accidents par morsure de chiens, a été finalisée. Dès avril, les classes du Haut-Valais pouvaient comme celle du Valais romand, bénéficier de la prestation PAM. Toutes les demandes n'ont pas pu être prises en considération compte tenu de la limite budgétaire fixée à 120 visites. 121 visites ont été effectuées.

En 2005, 34 cas d'agression sur humain et 13 cas d'agression sur animaux ont été traités par le Service vétérinaire cantonal (SVC); 4 expertises ont été réalisées suite à ces agressions sur animaux; dans 18 cas d'agression sur humain, le chien incriminé (20 chiens concernés) a fait l'objet d'un examen de comportement puis d'une décision administrative indiquant les mesures adéquates à suivre (cours d'éducation, amélioration du mode de détention, port de laisse et de muselière, euthanasie ou avertissement).

Le SVC a dû prendre en charge la pension de 11 chiens pendant 45 jours, chiens dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés.

54 plaintes relatives à la protection des animaux ont été transmises au SVC; la plupart des cas ont fait l'objet d'un avertissement; 3 séquestres ont été effectués (9 furets, 1 serpent venimeux, 1 chien).

Les contrôles de conformité des détentions d'animaux de rente conformément à la législation sur la protection des animaux, en collaboration avec les contrôleurs des prestations écologiques se poursuivent.

## Abattages et hygiène des viandes

L'élimination des cadavres d'animaux par GZM dans les sept différents centres de ramassage que compte le Valais s'éleva pour cette année à environ 561 tonnes.

Actuellement, notre canton compte 13 petits abattoirs. 10 abattoirs ont été contrôlés et remplissent les exigences selon l'Ordonnance sur l'hygiène des viandes. L'autorisation d'exploiter de ces 10 abattoirs a été renouvelée pour 10 ans.

Dans le courant 2005, l'Unité ESB a procédé également à plusieurs contrôles d'abattoirs. Leurs résultats sont plutôt satisfaisants, quelques lacunes en matière des mesures de prévention de l'ESB ont été relevées et devront être corrigées.

Selon les dernières statistiques du contrôle des viandes en 2004, le nombre d'animaux contrôlés s'élevait à 14'286 unités.

## SERVICE DE L'ÉNERGIE

Les activités du Service de l'énergie se répartissent dans les domaines suivants:

- l'utilisation rationnelle de l'énergie / les énergies renouvelables
- la distribution et l'approvisionnement en énergie
- l'information / la formation initiale et permanente/ le conseil.

Elles sont définies dans la loi sur l'énergie du 15 janvier 2004, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

L'ordonnance du 9 juin 2004 sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004, constitue l'instrument d'application dans le cadre des demandes d'autorisation de construire.

L'ordonnance du 27 octobre 2004 sur les mesures de promotion dans le domaine de l'énergie, entrée en vigueur le 5 novembre 2004, définit notamment les programmes de promotion (Minergie, solaire thermique, bois-énergie)

Dans le cadre de son activité, le Service de l'énergie dispense aux communes, aux services cantonaux et aux tiers des informations sur des questions liées à l'énergie. Il élabore pour le Conseil d'État et le Chef du Département des prises de position dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Sur le plan fédéral, le programme d'action SuisseEnergie a été poursuivi. Un objectif majeur de ce programme est la réduction d'ici 2010 de 15% de la consommation des combustibles fossiles et de 8% de la consommation de carburants.

### Utilisation rationnelle de l'énergie / Énergies renouvelables

Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, le programme «SuisseEnergie» se poursuit au niveau suisse pour la cinquième année consécutive. De concert avec les autres cantons, le canton du Valais soutient ce programme dont le point fort des activités cantonales a trait au domaine du bâtiment. L'application du standard Minergie s'inscrit à cet égard au premier plan. La stratégie Minergie peut être qualifiée de succès au niveau Suisse malgré une stagnation, probablement passagère, au niveau valaisan. D'autres programmes de promotion relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire et du bois sont en cours.

Les communes participant au projet «L'énergie dans la cité» soutiennent une politique énergétique progressiste avec des projets exemplaires. Les «Cités de l'énergie» valaisannes sont Saas Fee, Naters, Brigue-Glis, Viège, Loèche, Sierre, Ayent, Sion et Martigny.

La responsabilité de l'application des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le domaine du bâtiment échoit aux communes, dans le cadre des demandes d'autorisation de construire. La surveillance de l'application par le service de l'énergie tend à montrer que la planification énergétique des bâtiments ne satisfait souvent pas les exigences légales, basées pour l'essentiel sur les normes professionnelles.

Dans le cadre du projet «Utilisation rationnelle de l'énergie dans les hôpitaux», l'optimisation de la consommation se poursuit dans tous les hôpitaux. L'économie annuelle d'énergie augmente et tend vers 5'500'000 kWh.

Dans le cadre du projet «Tunnels», tous les tunnels du Valais sont analysés et surveillés. Le travail se poursuit sur les installations routières. L'économie annuelle d'énergie électrique dans les tunnels existants en 1996 se maintient vers 950'000 kWh. L'économie financière annuelle qui en résulte est de Fr. 145'000.–

Le programme de promotion de l'énergie solaire a connu 114 demandes en 2005. Depuis le début du programme au printemps 2000, 399 installations représentant 5420 m<sup>2</sup> ont été réalisées.

Le programme de promotion de l'énergie du bois pour les installations inférieures à 100 kW a connu 54 demandes en 2005. Depuis le début du programme en juin 2001, 156 installations ont été réalisées chauffant 29'740 m<sup>2</sup>. 3 installations supérieures à 100kW ont été installées pour une puissance totale de 600 kW.

### Label MINERGIE

L'année 2005 est marquée par une réduction du nombre de labels octroyés explicable par une réduction des activités de marketing ainsi que par une réduction des aides financières. Toutefois, grâce à la diversification du marché vers de plus grands bâtiments, la surface labellisée se maintient. Le Valais demeure toutefois dans le peloton de tête des cantons. Les prévisions pour 2006 sont favorables en raison des réactions des constructeurs à l'augmentation des prix du mazout et du gaz. En outre, un nombre croissant de requérants d'autorisation de construire s'inspire et applique une partie des exigences du standard Minergie.

La remise du 300<sup>e</sup> label Minergie en décembre à la caisse de pension «Prévoyance santé Valais» a connu un fort écho dans les médias. En outre, presque chaque revue professionnelle traite d'un sujet en rapport avec Minergie. Un spot TV, réalisé en collaboration avec les cantons romands, est passé jusqu'à mi 2005 sur les chaînes de TV locales.

Une enquête de satisfaction menée sur le plan suisse a montré d'une part que la consommation d'énergie est réellement réduite de moitié par rapport aux bâtiments habituels et que le taux de satisfaction relatif au confort général et à la qualité de l'air est très élevé.

### Résultats du programme de promotion MINERGIE

298 labels octroyés depuis 1998

- 210 habitats individuels
- 41 habitats collectifs, dont
- 15 bâtiments administratifs
- 20 écoles
- 3 homes médicalisés
- 1 installation sportive
- 8 projets abandonnés

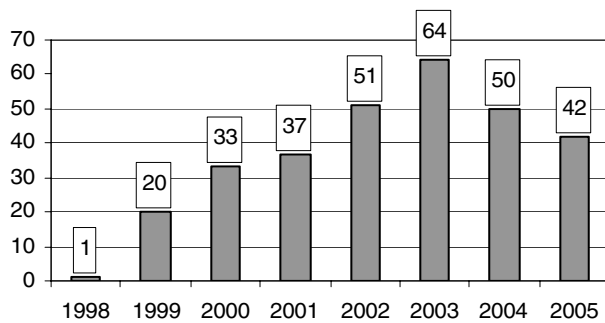
236 bâtiments terminés, soit:

- 123'700 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher chauffé,
- env. 300 millions investis et 16 millions de surcoûts
- Fr. 2'638'000 de subvention (16.5% des surcoûts)

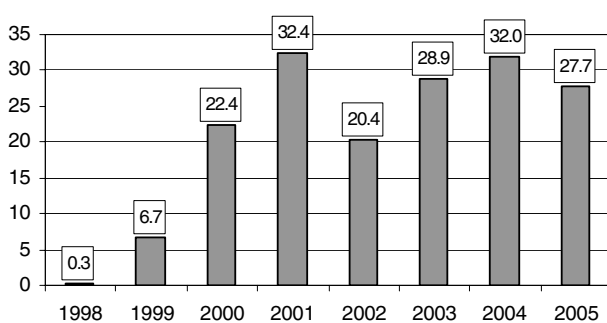
Projets en cours:

- 42 bâtiments en construction
- 12 bâtiments en projet
- 8 projets abandonnés

### Evolution des labels Minergie en Valais



### Surfaces en milliers de m<sup>2</sup> labellisés Minergie



## Information / Formation initiale et permanente

Divers cours/séminaires ont été organisés ou cofinancés (présentation de la nouvelle loi sur l'énergie, standard Minergie – information de base, élaboration du dossier, aération contrôlée, nouvelles technologies, exemples de réalisation, etc).

Le magazine romand «Energie Environnement» a été remplacé par une plate-forme d'information des cantons romands qui prépare régulièrement des communiqués et des dossiers de presse et qui anime un site internet – [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch). Une information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est publiée quotidiennement dans la presse locale.

En collaboration avec le service de l'enseignement, l'action de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie se poursuit dans plus de 80 classes primaires du Valais romand et du Haut-Valais. L'action pilote mise sur pied en vue d'étendre cette campagne de sensibilisation aux cycles d'orientation, aux écoles professionnelles et aux collèges se poursuit. Elle sera présentée aux enseignants en 2006. Une action de sensibilisation des jeunes à l'énergie solaire et à l'emploi rationnel de l'énergie sous forme de passeports vacances suivis par env. 138 enfants dans l'ensemble du canton s'est déroulée en été.

## Ouverture du marché de l'électricité

Le Conseil national a discuté l'ouverture du marché de l'électricité en trois projets législatifs: la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, la révision de la loi sur les installations électriques pour ce qui concerne le commerce d'électricité ainsi qu'un projet distinct portant sur les énergies renouvelables. Le but est de définir les conditions générales nécessaires pour garantir un approvisionnement sûr et durable ainsi qu'un marché de l'électricité bien organisé dans un contexte suisse et européen en pleine mutation.

Pour les cantons, il sera important de s'assurer, dans le cadre d'une législation cantonale d'application, de la consolidation de la sécuri-

té d'approvisionnement sur le plan régional (réseaux de distribution fiables) et de l'amélioration de la desserte de base (prise en compte des régions périphériques, solidarité des prix). En lien avec la promotion des énergies renouvelables, il est important que la force hydraulique, en tant que source renouvelable la plus importante, soit traitée au moins aussi bien que les autres énergies renouvelables. Le Conseil d'Etat soutient en principe l'intention de guider l'ouverture du marché de l'électricité et pour cela d'édicter une loi.

## Travaux généraux

- Préavis sur les règlements communaux concernant la distribution d'électricité, la tarification, l'aménagement du territoire et les constructions. Préavis à l'intention de la commission cantonale des constructions.
- Collaboration avec Gazoduc SA et Transitgas SA pour l'approvisionnement en gaz du canton et exécution de consultations.
- Collaboration avec l'École d'ingénieurs du Valais en qualité de conférencier ou d'expert.
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et les services cantonaux de l'énergie dans le cadre du programme SuisseEnergie.
- Dans le cadre de la Conférence gouvernementale des cantons alpins, reprise du secrétariat, collaboration dans le groupe de travail «Ouverture du marché de l'électricité» et dans le réseau de compétences «L'eau dans les régions de montagnes».
- Collaboration avec le groupe de travail cantonal Energie.
- Collaboration avec le service des bâtiments pour la construction des bâtiments cantonaux Minergie.
- Collaboration avec le service de l'environnement et la presse pour l'information au public.

## SERVICE DES FORCES HYDRAULIQUES

### Législation

La loi sur les Forces Motrices Valaisannes (LFMV) a été adoptée en seconde lecture le 15 décembre 2004 par le Grand Conseil. Elle a été publiée au B.O. au début de l'année 2005. N'ayant pas fait l'objet d'une demande de référendum, elle est donc entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005.

## Aménagements hydro-électriques

### Conduites forcées/puits blindés:

- *Cleuson-Dixence (puits blindés)*: dans le cadre de la remise en état du puits blindé, une demande d'autorisation de construire une galerie de sondage au lieu-dit Fontanettes (selon la procédure de l'art. 8 LFH-VS) a été effectuée par la société Cleuson-Dixence Constructions SA (CD) et accordée au cours de l'année 2005.

En 2005, après plusieurs séances d'information organisées par CD pour expliquer le projet de réhabilitation du puits blindé auprès des populations et des communes concernées, du canton et des medias, cette société a déposé en juin 2005 auprès du DSSE une demande de modification de l'ouvrage hydroélectrique de Cleuson-Dixence (au sens de l'article 35 de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques du 28 mars 1990 (LFH-VS) pour la réparation du puits blindé. L'autorisation sera donnée au début 2006.

- *Vieux-Emosson*: projet d'aménagement de pompage-turbine d'une puissance d'env. 600 MW et d'une production d'env. 1200 GWh, entre les barrages d'Emosson et de Vieux-Emosson. Ce projet a été présenté en juin 2005 par ATEL aux collectivités ainsi qu'aux services cantonaux concernés. Le dossier d'enquête préliminaire a fait l'objet d'une consultation auprès des services cantonaux qui ont tous soumis leur préavis en automne.

- *Fully*: Les travaux de construction du nouveau tronçon de conduite forcée ont débuté en en 2005. Ils se termineront au cours du premier semestre 2006

#### Etudes dans les domaines hydroélectrique et hydraulique

- *MINERVE (2002–2006)*: les travaux relatifs à ce projet qui concerne en particulier la modélisation de la contribution des barrages valaisans pendant les crues du Rhône et de ses principaux affluents à l'aide de prévisions hydrométéorologiques sur 72 heures, se poursuivent sous la conduite de l'EPFL avec les services des routes et cours d'eau et des forces hydrauliques comme représentants du canton. La programmation du modèle MINERVE est en cours et l'échange en temps réel de données pertinentes des aménagements hydroélectriques en périodes normales et de crues fait l'objet de cahiers des charges qui permettront notamment de finaliser la rédaction des conventions qui seront signées entre le canton et chaque exploitant d'ouvrages hydroélectriques concernés, afin de garantir la protection et la confidentialité des données transmises.
- *Rapports d'assainissement des cours d'eau, selon la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux art. 80 al. 1 et 2)*: l'établissement de ces rapports, coordonné par 5 services de l'Etat (SFH, SRCE, SFP, SCPF et SPE), suit son cours. A la fin 2005, env. 80% du territoire valaisan était sous étude. Le dernier appel d'offres (le 6ème), pour le mandat des bureaux spécialisés chargés des études d'assainissement (selon les exigences de l'art. 80 al. 1 et 2 LEaux) et des études liées aux purges et vidanges (élaboration des notices d'impact) relatifs aux bassins versants concernés, sera lancé au début 2006. Les rapports d'assainissement couvrant l'ensemble du canton devront être terminés à fin octobre 2007.
- *SYNERGIE*: méthodologies et stratégies pour l'analyse de synergies possibles au sein des aménagements hydroélectriques fluviaux à buts multiples: ce projet, lancé en 1998, est conduit depuis octobre 2003 par l'EPFL-LCH. Il est financé à env. 50% par la commission fédérale de la technologie et de l'innovation (CTI) en collaboration avec plusieurs partenaires (Association suisse pour l'aménagement des eaux, FMV, SFH, Stucky et Vatech). Il vise à mettre sur pied les règles et objectifs de gestion d'un aménagement fluvial à buts multiples (intégration des conditions écologiques, socio-économiques et de protection contre les crues) en synergie avec la troisième correction du Rhône. Dans ce cadre, il est prévu que les FMV lancent au début 2006 une étude de variantes d'ouvrages à buts multiples permettant d'une part de les comparer, dans le cadre du mandat relatif au PA-R3, avec toutes les variantes de correction du Rhône obtenues sur un tronçon donné et d'autre part d'effectuer le choix final de la meilleure variante retenue (fiabilité, faisabilité, etc.).
- *Projet européen Interreg IIB «ALPRESERV» sur la problématique de la sédimentation dans les barrages*: les mesures pour contre-carrer la sédimentation des ouvrages d'accumulation: dans le cadre de ce projet (2004–2006) de l'UE avec d'autres partenaires en Suisse, Italie, Slovaquie, Allemagne et Autriche, le SFH est partenaire avec l'EPFL, les Forces Motrices de la Gougra et l'Association suisse pour l'aménagement des eaux qui ont choisi comme projet pilote le barrage de Tourtemagne. Une matinée de conférences a été organisée en septembre 2005 à Sion, au cours de laquelle chaque pays a présenté ses résultats (méthodes, mesures prises, etc.), dont bénéficieront les exploitants pour la gestion future de leurs aménagements.
- *Futur contrôle cantonal des Petits Ouvrages d'Accumulation (POA dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la sécurité des ouvrages d'accumulation)*: la mise sous contrôle des POA (hydroélectriques et non hydroélectriques) a été retardée dans le premier semestre 2006, afin que le SRCE puisse regrouper toutes les données de base relatives aux POA non hydroélectriques (bassins communaux). Le futur contrôle cantonal de tous les POA qui sera proposé au Conseil d'Etat sera assuré par une commission mixte (SFH/SRCE).

#### Aménagements hydroélectriques traités

##### Bas Valais et Centre

- *Chippis (Rhône)*: La rédaction de la concession cantonale est en cours. Elle sera proposée au Conseil d'Etat au printemps puis au Grand Conseil pour ratification à la fin du premier semestre 2006.

- *Chippis (Navizence)*: La procédure d'approbation des 7 concessions communales est en cours. Les mesures provisoires accordées en avril 2004 permettent actuellement l'exploitation par la société FMG SA.
- *Bramois-Sauterôt*: La procédure d'approbation des 7 concessions communales est en cours. Des tractations sont en cours entre les communes et une future société de partenaires. Les mesures provisoires accordées en avril 2004 permettent actuellement l'exploitation par la RHOWAG AG.
- *Mauvoisin*: Les travaux de rehaussements de la prise d'eau et de la vidange de fond du barrage, débutés en 2001, sont toujours en cours et leur achèvement est prévu pour 2006. Le projet de retenue d'eau pour l'écrêtage des crues (comme réalisé à Mattmark) a été abandonné, car il n'aurait pas apporté les avantages escomptés.
- *Fully*: le dossier d'enquête préliminaire en vue de la délivrance d'une nouvelle concession communale a été déposé. Le rapport d'impact sur l'environnement et la concession n'ont pas été encore fourni par la nouvelle société exploitante, les Forces Motrices de Fully SA.
- *Martigny-Bourg*: Donnant suite à l'Arrêt du Tribunal fédéral du 24 novembre 2003, le 2 février 2005, le Conseil d'Etat a confirmé sa décision du 16 janvier 2002 approuvant avec diverses charges et conditions les 5 concessions communales. Cette décision n'a pas été attaquée. La société concessionnaire, Forces Motrices de Martigny-Bourg SA, a déposé en octobre 2005 le dossier de seconde étape pour la réalisation des diverses mesures imposées par les nouvelles concessions, dont notamment une échelle à poissons au barrage des Trappistes. Ce projet n'a suscité aucune opposition lors de sa mise à l'enquête publique et l'autorisation de construire sera délivrée au début 2006.
- *Pallazuit*: Le projet de confortement du barrage des Toules est toujours à l'étude.
- *Orsières-Niollet*: Le dossier pour la construction des futurs ouvrages de dotation des Dranses de Ferret et d'Entremont a été mis à l'enquête en 2005. La procédure de conciliation a permis le retrait de l'opposition déposée par le WWF. L'autorisation de construire sera délivrée au début 2006. Le contrôle de la délivrance des débits de dotation est déjà opérationnel depuis l'été 2005.
- *Sembrancher*: La concession délivrée par Orsières échoit en septembre 2006, alors que celle de Sembrancher n'écherra qu'en 2015. Des tractations en relation avec l'exercice du droit de retour des deux communes sont en cours entre Orsières, Sembrancher et la concessionnaire actuelle Romande-Energie. Les FMV seront associées à la nouvelle exploitation en application du droit de participation de l'Etat (Art 59 LFH-VS) lors de nouvelles concessions communales.
- *Vieux-Emosson*: dans le cadre de l'avant-projet de pompage-turbinage entre la retenue d'Emosson et celle du Vieux Emosson, d'une puissance de 600 MW pour une production d'énergie d'env. 1'200 GWh, la société ATEL a soumis le dossier d'enquête préliminaire en vue de la délivrance d'une nouvelle concession et les services cantonaux ont soumis leurs préavis à l'OFEG. Sur la base d'une étude juridique détaillée, il ressort que la compétence pour accorder la nouvelle concession nécessaire à la réalisation du projet de pompage-turbinage est fédérale et le dossier sera donc traité par l'OFEN, qui a repris les tâches en matière de forces hydrauliques de l'OFEG supprimé à fin 2005. Le canton fera part des éléments qu'il désire voir figurer dans la concession.
- *Vernayaz (CFF)*: Les discussions préliminaires relatives au droit de retour (2007 pour le canton, 2017 pour les communes) se poursuivent avec les communes concernées et les CFF.
- *Savièse*: La commune n'a toujours pas fourni à fin 2005 tous les éléments nécessaires à l'approbation des plans.
- *Conthey*: Le Conseil d'Etat a approuvé la demande de Conthey pour turbiner ses eaux potables du coteau dans 7 microcentrales, dont une, La Dare, a déjà été approuvée et est en service. Cette décision a été attaquée par la commune de Savièse et le dossier est pendant devant la Cour de droit public du Tribunal cantonal.
- *Soi*: La construction de la petite centrale (850 kW environ pour une production annuelle estimée à 2 GWh) sur le torrent de Soi, commune de Val d'Illiez, est terminée.

### Haut-Valais

- *Dala*: La nouvelle société KW Dala AG ne s'occupe que de la gestion de cet aménagement et la distribution est assurée dans les communes concernées par la nouvelle société Regionale energie Lieferung Leuk AG (ReLL). La procédure de renouvellement des concessions est en cours, les parties ayant décidé de fixer au premier janvier 2006 la date d'échéance moyenne des diverses concessions.
- *Ackersand I*: la procédure d'approbation des nouvelles concessions est en cours. Cet aménagement est au bénéfice de mesures provisoires accordées en décembre 2004 pour le maintien de l'exploitation par la société KW Ackersand 1.
- *Argessa*: Des mesures provisoires ont été accordées par le CE pour la poursuite de l'exploitation des eaux de la Basse Tourtemagne jusqu'au 30.05.05. Elles ont dû être prolongées, le dossier des communes dans le cadre de la procédure d'approbation des nouvelles concessions ayant du retard.
- *Bitsch*: Le projet d'Electra-Massa de réaliser une galerie de purge entre le château d'eau de l'usine de Massaboden et la Massa a été approuvé le 10.08.05. Une demande d'autorisation complémentaire pour la création d'un dépôt de matériaux d'excavation est en cours de traitement.
- *Törbel*: Le projet de turbinage des eaux potables de Törbel a été approuvé par le CE le 12.01.05 et par le DSSE le 14.03.05 pour l'autorisation de construire.
- *Bortel*: Le projet de stabilisation de la digue du Bortelsee a été approuvé par le DSSE le 05.07.05.
- *Dala*: Le projet d'assainissement de la prise d'eau de Gûsat a été approuvé par le DSSE le 08.08.05.
- *Turtig*: Le Conseil d'Etat a approuvé en novembre 2005 le turbinage, dans un 2<sup>e</sup> palier Unterbäch-Turtig, des eaux turbinées dans la centrale existante d'Unterbäch et de celles rejetées par la STEP de cette commune. L'autorisation de construire sera délivrée au début 2006, car le dossier n'a pas fait l'objet d'opposition lors de l'enquête publique du 29.11.2005.

### Lignes électriques et postes de couplage

- *Ligne 380 kV du Nufenen*: La construction de cette ligne est terminée. Elle a été mise en service en automne 2005.
- *Ligne 380 kV Chamoson–Chippis*: le Conseil d'Etat a remis un préavis favorable avec diverses conditions à fin 2004 à l'IFICF. L'OFEN traite actuellement les différents recours permettant ensuite de délivrer l'autorisation de construire.
- *Ligne 380 kV Creux-de-Chippis – Moerel*: ce projet a été présenté par NOK/EGL au DSSE à la fin 2005. Il sera l'objet en 2006 de la procédure menée par l'OFEN dans le cadre du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE).
- *Ligne 130 kV «Miéville – Orsières»*: Projet N° L-052621, déplacement de ligne sur le territoire de la commune de Sembrancher, approuvé en mars 2005.
- *Poste de couplage 65/16 kV «LES BERNUNES» Sierre*: autorisation de construire accordée par le DSSE pour la partie génie civil, en juin 2005.
- *Poste de couplage 65/16 kV «Euseigne»*: autorisation de construire accordée par le DSSE pour la partie génie civil, en octobre 2005.
- *Conception «Transport et distribution d'énergie électrique»*: ce travail de mise à jour de la fiche de coordination G.5/2 Transport et distribution d'énergie électrique et du schéma directeur des lignes et postes (1997) a débuté en 2005 en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et des FMV. Il se poursuivra en 2006–2007.

### Antennes de téléphonie mobile sur mâts HT et câbles

Les préavis relatifs à l'autorisation d'installer des sites de téléphonie mobile GSM ont été délivrés pour:

- Pylône N° 31, ligne 220 kV «Chamoson–Mühleberg» antenne Orange sise sur le territoire de la commune de Vétroz.
- Pylône N° 46 ligne 130 kV «Stalden–Z'Mutt», antenne Swisscom Mobile AG sise sur le territoire de la commune de Täsch.
- Pylône N° 52, ligne 220 kV «Grand-St-Bernard», antenne Installation Orange sise sur le territoire des communes de Sembrancher et Vollèges.

### Activités particulières en 2005

- *Commission paritaire des experts*: les travaux d'entretien et de renouvellement ont été suivis par le SFH.
- *Facturation de l'impôt spécial et des redevances*: à la suite de la décision du TF du 17.01.02 confirmant le calcul de l'impôt spécial sur la base de la puissance théorique brute, les exploitants de forces hydrauliques ont été priés de transmettre au SFH, pour chaque aménagement, toutes les pertes d'eau de leurs installations afin que celles-ci puissent être incluses dans les facturations. Différents exploitants de forces hydrauliques n'ayant pas fourni toutes les informations demandées, le SFH a été contraint d'effectuer pour l'instant des facturations provisoires.
- *Demandes d'indemnités pour renonciation à l'utilisation de la force hydraulique*: Les communes valaisannes concernées par les 7 contrats de renonciation, touchent depuis 2005 un montant annuel global de Fr. 875'850.00 et canton Fr. 805'046.00.
- *Collaborations interdisciplinaires*: dans ce cadre, le SFH a participé aux activités telles que visites quinquennales des barrages avec l'OFEG, organisation avec l'EPFL et l'Association suisse pour l'aménagement des eaux d'une journée de conférences à MARTIGNY le 9.6.05 sur la recherche appliquée en relation avec la troisième correction du Rhône, organisation d'une matinée de conférences en septembre à Sion, dans le cadre du programme européen INTERREG IIIB ALPRESERV, avec l'EPFL-LCH et l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, sur la gestion durable des sédiments dans des réservoirs alpins tenant compte des aspects écologiques et économiques.

### PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ 2004–2005

#### Année hydrologique – Production en GWh (Mio kWh)

Période	Hiver (1.10–31.3)		Été (1.4–30.9)		Année (1.10–30.9)	
	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Centrales hydrauliques	4'437.183	46.1	5'178.490	53.9	9'615.673	100
Centrales thermiques	278.537	53.8	238.933	46.2	517.469	100
TOTAL	4'715.719	46.5	5'417.423	53.5	10'133.142	100

### COMPARAISON 2003–2004 / 2004–2005

#### Production en GWh (Mio kWh)

	2003–2004	2004–2005	Variation en %
Centrales hydrauliques			
Hiver	4'192.011	4'437.183	5.8
Été	5'113.713	5'178.490	1.3
Année	9'305.724	9'615.673	3.3
Centrales thermiques			
Hiver	214.184	278.537	30.0
Été	220.140	238.933	8.5
Année	434.324	517.469	19.1
TOTAL			
Hiver	4'406.195	4'715.719	7.0
Été	5'333.853	5'417.423	1.6
Année	9'740.048	10'133.142	4.0



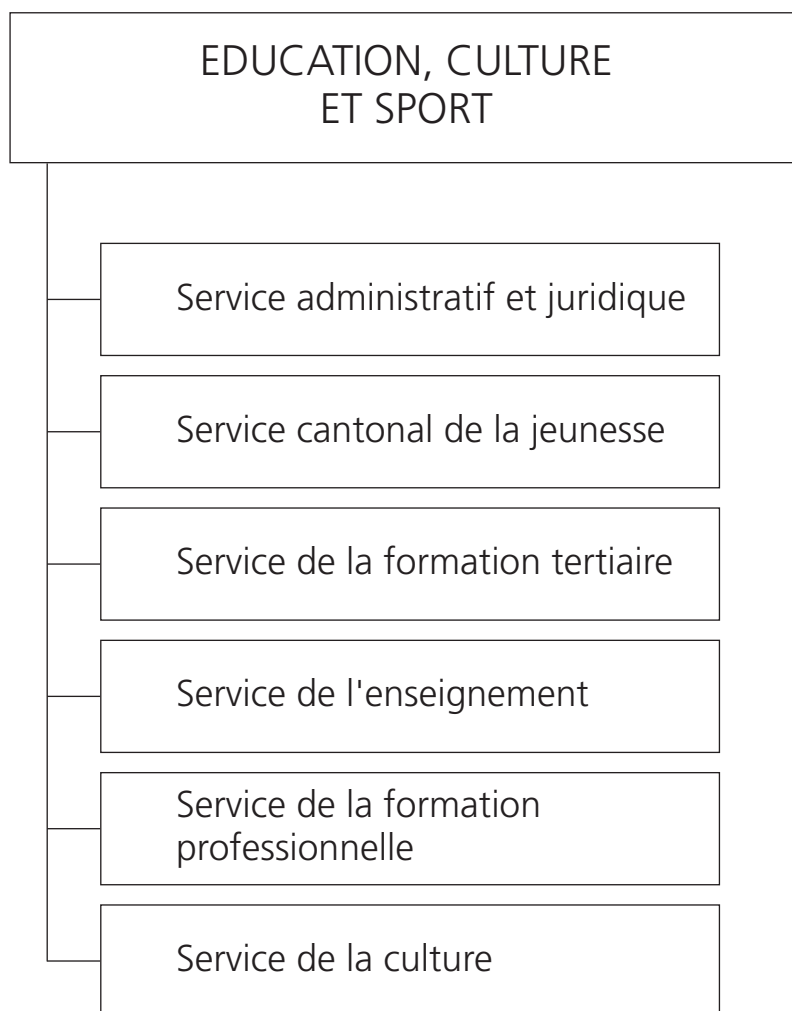
# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2005**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: CLAUDE ROCH  
REMPLAÇANT: JEAN-JACQUES REY-BELLET**





## INTRODUCTION

Le monde bouge, il ne reste pas tranquillement à attendre que les responsables du secteur de l'éducation aient décidé de la meilleure voie à suivre. Face à l'accélération du changement, la capacité de former une population plus et mieux instruite devient une condition prérequis pour le développement d'une société moderne. Et la qualité du système éducatif dont une région dispose constitue son principal atout pour former une jeunesse plus autonome, plus souple et, surtout, capable de s'adapter à un contexte en mutation constante.

Parce que l'on attend de l'école qu'elle soit le moteur des transformations à opérer, il ne faut pas s'étonner que l'on exige de plus en plus qu'elle rende compte de son action, qu'elle utilise mieux les moyens mis à sa disposition et qu'elle améliore sa propre gestion et son efficacité. Les responsables de l'éducation ont la délicate mission de trouver des solutions novatrices pour améliorer la qualité des prestations scolaires avec des ressources stables, voire réduites.

La politique de la formation est devenue, tant aux plans fédéral que cantonal, l'objet d'un vif débat dans lequel on assiste à une polarisation idéologique entre partisans d'une école publique utilitariste, fondée sur la compétition et la responsabilité individuelle et tenants d'une école égalitaire, promotrice de justice sociale où se confondent les principes de l'égalité des chances et de l'égalité de réussite.

Aujourd'hui, plus que jamais, les problèmes rencontrés dans un système éducatif décentralisé comme celui de la Suisse – pays fédéraliste, multilingue et multiculturel – nécessitent une approche réfléchie, patiente et concentrée. La meilleure façon de les résoudre consiste à dépasser la tendance au cloisonnement pour renforcer les liens, les relations, les collaborations à tous les niveaux.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les activités principales du DECS et de ses services pendant l'année passée en revue.

Au sein de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le canton a été appelé à prendre position sur le projet fédéral de révision des articles constitutionnels sur l'éducation, qui vise à renforcer de manière décisive les efforts des cantons en matière d'harmonisation. Adopté par l'Assemblée fédérale le 16 décembre 2005, cet objet sera soumis au vote du peuple et des cantons le 21 mai 2006.

L'harmonisation de la scolarité obligatoire constitue aussi une tâche prioritaire de la CDIP pour le développement du système de formation en Suisse. Le projet Harmos, incluant la conception d'une scolarisation plus précoce et établissant des standards de performance ou compétences minimales à atteindre au terme des 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années scolaires aboutira à un nouveau concordat qui sera mis en consultation dans les cantons en 2006.

En complémentarité, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a présenté les résultats de la consultation sur son projet de plan d'études cadre romand (PECARO) dont la finalité est la création d'un espace romand de formation et d'excellence ainsi que le renforcement de la transition entre le secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés. La phase d'adaptation et de mise en œuvre a débuté; un projet de convention scolaire romande sera mis en consultation en 2006 avant d'être soumis à la ratification des parlements cantonaux romands, parallèlement au processus Harmos (accord suisse).

En complément aux engagements et sollicitations occasionnés par ces trois grands projets d'harmonisation scolaire conduits à l'échelon romand et national, l'action 2005 du département s'est focalisée avant tout sur les travaux ou projets dits prioritaires.

*Dans l'enseignement obligatoire*, le projet de cahier des charges de l'enseignant a été mis en consultation et expérimenté en vue d'une prochaine introduction généralisée. Le projet «Schule und Schneesport» (SUS) conçu par Ski-Valais a été mis en place. Un nouveau concept de l'enseignement spécialisé au Cycle d'orientation a été élaboré. Les résultats de la consultation sur le concept des langues ont été dépouillés et analysés.

*Au secondaire 2<sup>e</sup> degré*, l'Académie nationale et Centre de formation de Swiss-Ski a été ouvert au Collège de Brigue. Par l'adoption de la loi du 17 juin 2005, le Grand Conseil a créé le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006. La collaboration a été intensifiée avec les associations professionnelles et les commissions cantonales de formation professionnelle pour favoriser le placement en apprentissage ainsi que l'organisation de cours d'appui pour les jeunes en difficultés scolaires.

*Dans le secteur de la formation tertiaire*, la loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les Hautes Écoles Spécialisées (AHES) a été adoptée le 19 février 2005 et est entrée en vigueur. Les travaux de regroupement de la HEVs et de la HEVs2, avec harmonisation progressive des outils et méthodes de gestion ainsi que du fonctionnement, se sont poursuivis. La filière «Bachelor of Law» de la Fernstudien Schweiz a été intégrée dans l'accord intercantonal universitaire. Les premiers cursus de niveau «bachelor» dans le domaine «Économie et Services» ont été ouverts.

*En matière de politique de la jeunesse*, par l'entremise du délégué, 32 groupes valaisans ont participé au projet national des jeunes «Action 72 Heures». Des projets ont été développés dans les communes et régions ne bénéficiant pas encore de structures en faveur de la jeunesse. Pour répondre à la demande croissante des parents, l'extension de l'offre de places d'accueil extra-familiales pour les enfants de 0 à 12 ans a été soutenue et un rapport de planification a été publié. Un concept et un plan d'action, portant sur la prévention, le conseil et la thérapie des problèmes liés au suicide chez les jeunes, ont été élaborés.

Au chapitre de la culture, la Médiathèque, les Archives, les Musées et la Promotion culturelle ont été regroupés en une seule entité administrative sous la dénomination de «Service de la culture». Mise en place progressivement, cette nouvelle unité organisationnelle vise à renforcer la synergie des activités culturelles et à rendre plus visible l'action du canton en réunissant les forces, en développant une politique culturelle cohérente et en mettant en réseau les activités générales telles que la médiation culturelle, la communication, la technique et la gestion.

Enfin, *dans le domaine du sport*, en concertation avec l'Office fédéral du sport, les premières réflexions ont été échangées, dans la perspective de l'élaboration d'un concept cantonal du sport, prévoyant notamment la création de réseaux sportifs communaux ou intercommunaux. Dans un premier temps, deux objectifs prioritaires sont visés: augmenter la part de la population valaisanne active sur le plan physique (sport pour tous) et donner la possibilité à un certain nombre de jeunes en apprentissage d'exercer une heure hebdomadaire de sport.

Finalement, la qualité doit rester l'objectif prioritaire dans chacune des activités de notre Département. Conduire chaque jeune vers son maximum de compétences: tel demeure le repère qui guide le fonctionnement de notre système éducatif.

### **Le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport**

Claude Roch, conseiller d'État

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	26.70
Service cantonal de la jeunesse	54.95
Service de la formation tertiaire	55.60
Service de l'enseignement	29.10
Service de la formation professionnelle	59.69
Service de la culture	47.45
<b>TOTAL</b>	<b>273.49</b>

## Interventions parlementaires

### Postulats

- 3.001 Postulat du député Gilbert Loretan (CSPO) et consorts concernant l'infrastructure pour le nouveau concept de formation professionnelle de la Confédération (14.12.2004).  
*Postulat accepté dans le sens de la réponse en session de juin 2005.*
- En lien avec l'extension projetée de l'école professionnelle de Viège et les exigences posées par la nouvelle législation sur la formation professionnelle en matière d'éducation physique et de sport aux apprentis, les besoins en équipement, les possibilités d'utiliser les infrastructures existantes dans le canton, les coûts d'investissement et de fonctionnement ont été analysés en tenant compte de l'évolution des effectifs jusqu'en 2015. Des discussions et des négociations sont en cours avec l'instance fédérale compétente pour rechercher et mettre en place des solutions rationnelles, pragmatiques et financièrement supportables dans le sens souhaité par les intervenants.
- 3.002 Postulat de la CEP-CRPE, par les députés Ernst Witschard et Laurent Léger, concernant la Caisse de retraite du personnel enseignant (08.02.2005) (motion transformée en postulat) (en collaboration avec le DFIS anc. DFAE).  
*Postulat accepté en session de juin 2005.*
- Se fondant sur les conclusions de son rapport, par ce postulat la CEP-CRPE demande que la mission de haute surveillance du Conseil d'Etat sur la CRPE, exercée jusqu'ici par le DECS, soit transférée au département en charge des finances. La pertinence de cette proposition de transfert sera débattue et décidée dans le cadre de l'examen du projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais.
- 3.003 Postulat de la CEP-CRPE, par les députés Ernst Witschard et Laurent Léger, concernant la Caisse de retraite du personnel enseignant CRPE II (08.02.2005) (en collaboration avec le DFIS anc. DFAE).  
*Postulat accepté en session de juin 2005.*
- Comme suite aux conclusions de son enquête, la CEP-CRPE demande au Conseil d'Etat d'intervenir pour faire modifier les statuts de la CRPE sur trois points au moins. Avec la suppression des deux réviseurs internes des comptes, adoptée par l'assemblée des délégués et approuvée par le Conseil d'Etat, une partie du postulat est déjà réalisée. Quant aux deux autres points portant sur les attributions de la commission de gestion ainsi que sur les compétences de l'assemblée des délégués, ils seront traités dans le cadre du projet de loi sur les caisses de pension, en tenant compte des prescriptions de la législation fédérale en la matière (LPP).
- 3.004 Postulat de la députée Francine Cutruzzola concernant le renforcement de l'attractivité des sites de la HEVs (08.02.2005).  
*Postulat accepté en session de juin 2005.*
- Diverses mesures ont déjà été prises, d'autres sont encore envisagées par le canton, les communes sièges et les écoles elles-mêmes pour renforcer l'attractivité des sites de la HEVs. A moyen terme, le Conseil d'Etat, par l'entremise du DECS, se propose d'élaborer, en concertation entre les responsables des écoles valaisannes du niveau tertiaire et des communes concernées, un catalogue de mesures ou d'actions à mettre en œuvre pour maintenir et améliorer l'attrait des sites de la HEVs. Il est prévu d'englober dans cette démarche l'ensemble des écoles valaisannes de niveau tertiaire.
- 3.010 Postulat du député Matthias Eggel (GRL) et cosignataires, concernant les colonies et camps de vacances: directives excessives (13.05.2005).  
*Postulat accepté en session de novembre 2005.*
- Après quatre ans d'application de la loi en faveur de la jeunesse et de son ordonnance, un premier bilan va être établi. A cette occasion, seront analysées les possibilités de simplifier, d'alléger et d'élaguer les prescriptions actuelles régissant les colonies et camps de vacances, notamment en ce qui concerne les niveaux de compétence et de responsabilité en matière d'autorisation, de sécurité, d'hygiène sanitaire et alimentaire, d'installations et équipements, de personnel d'encadrement.
- 3.012 Postulat de la députée (suppl.) Laura Kronig (SPO), concernant un programme d'enseignement unifié (15.06.2005).  
*Postulat accepté en session de novembre 2005.*
- Le Valais a participé activement à la consultation sur le concept de la CDIP pour une collaboration intercantonale en matière de programmes d'enseignement de l'école obligatoire en Suisse alémanique. Il a notamment insisté pour que le concept reste succinct et soit coordonné avec les projets de coordination de la Suisse romande afin de garantir une harmonisation qui tienne compte, à l'échelle cantonale, des particularités culturelles de chaque région. Le Valais est prêt à participer à ce projet en fonction de sa grandeur et selon ses possibilités financières, sans toutefois renoncer à ses besoins spécifiques et aux particularités de ses grilles horaires.
- 3.015 Postulat du député (suppl.) René Loretan (CVPO) et cosignataires concernant l'accès au centre national de prestations pour les sports d'hiver du Valais à Brigue après la 8<sup>e</sup> année d'école (16.06.2005).  
*Postulat partiellement accepté en session de novembre 2005.*
- Le Conseil d'Etat, par le DECS, en collaboration avec la CDIP et l'OFFT, va étudier la demande en jetant un regard critique sur le cycle d'orientation dont la mission principale est d'assurer la meilleure transition possible entre la 6<sup>e</sup> primaire et les écoles de secondaire II général et professionnel. Avec l'entrée en vigueur des accords de Bologne, la durée des cursus scolaires et l'accès aux écoles secondaires du 2<sup>e</sup> degré doivent être revus en priorité.
- 3.016 Postulat du député (suppl.) Yves Mabillard concernant les indemnités de stage versées aux étudiants de la HEVs2: concept à revoir! (17.06.2005).  
*Postulat accepté avec réserves en session de novembre 2005.*
- La problématique soulevée touche les 8 cantons membres de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) et le Comité stratégique de la HES-S2 de Suisse romande. La réponse passe donc par la définition d'une nouvelle politique cohérente intercantonale en la matière,

qui ne porte pas atteinte à la qualité de l'offre de la HES-S2 de Suisse romande à laquelle appartient la HEVs2. Un nouveau système harmonisé au niveau romand devrait être mis en place dès l'année académique 2006/2007 et régler les disparités actuelles entre les filières en matière d'indemnités de stages versées aux étudiants de la HEVs2.

- 3.283 Postulat de la députée Susanne Hugo-Lötscher et consorts concernant la validation des aptitudes acquises hors école (15.09.2004).

*Postulat accepté en session de mai 2005.*

Le canton du Valais, par le Service de la formation professionnelle du DECS, a mis progressivement en place un dispositif innovateur combinant la validation des acquis et la formation (VALFORM) avec l'objectif pour les participants d'obtenir un titre officiel (CFC). Ce dispositif est en train de passer progressivement de l'état de projet à celui d'implémentation large dans les différents secteurs de la formation professionnelle. Son extension à un large éventail de professions est en cours et se présente favorablement.

- 3.287 Postulat du député Roland Carron et consorts concernant les infrastructures C.O. du district de Martigny (12.10.2004).

*Postulat accepté en session de février 2005.*

A la demande du Chef du DECS, le Comité de direction de l'Association des CO de Martigny et environs a actualisé les études déjà réalisées sur l'ensemble de la problématique touchant l'organisation structurelle du cycle d'orientation dans le district. En se fondant sur les résultats de ces travaux, il appartient au Conseil d'Administration, en accord avec les communes du district, de se déterminer pour l'une des variantes envisageables, dont celle de construire un nouveau centre du CO à Fully. Au cas où cette dernière option serait prise par le Conseil d'Administration, elle devrait, avec l'aval du DECS, être soumise à l'approbation du Conseil d'Etat et, certainement, du Grand Conseil pour le subventionnement cantonal.

- 3.289 Postulat des députés Pascal Rey (suppl.) et Grégoire Luyet concernant la conservation des archives historiques (10.11.2004).

*Postulat accepté en session de mai 2005.*

Le DECS, par son service des archives, se préoccupe de rappeler aux autorités locales leurs responsabilités en matière de conservation, de protection et de sauvegarde à long terme de leur documents et archives ayant une valeur historique. Conscient que le problème de la sauvegarde matérielle et la réalisation de copies de consultation qui préservent les originaux se pose tant aux niveaux cantonal et communal qu'à celui d'autres collectivités, le DECS propose de soutenir le plan d'actions établi en 2000/2002 par les Archives de l'Etat en lui octroyant des ressources financières et humaines nécessaires pour le réaliser.

- 3.291 Postulat des députés Albert Bétrisey (PRD), Jean-François Copt (PRD), Michel Gaspoz (suppl.) (PRD) et consorts concernant un centre national des sports de neige (15.12.2004).

*Postulat accepté en session de mai 2005 et l'étude de concrétisation des mesures doit être poursuivie.*

Comme le demande les auteurs du postulat, le Conseil d'Etat, par le DECS, est disposé, avec le concours de Swiss Ski, de Swiss Olympic et de l'OFSP, à confirmer, à intensifier son soutien en vue de consolider, de développer et d'ouvrir le «Centre national des sports de neige» de Brigade.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### Législation

Outre les tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que préparation de décisions et déterminations, de consultations écrites ou orales, d'études et d'interprétations de dispositions dont l'application incombe au département, de représentations du département dans différentes commissions, en 2005 le Service a été étroitement associé à l'élaboration:

- de la loi du 19 février 2005 d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) à partir de 2005;
- de la loi du 17 juin 2005 sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle;
- de la modification du 22 décembre 2004 de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires, des membres du corps de la police cantonale, du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré et le traitement du corps enseignant des écoles de formation professionnelle supérieure du Valais;
- du règlement du 23 mars 2005 concernant l'inspection des écoles de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré;
- du règlement du 23 mars 2005 fixant les normes et directives concernant les constructions scolaires;
- de la modification du 8 juin 2005 du règlement pour le calcul des bourses et des prêts d'honneur;
- du règlement du 29 juin 2005 concernant le statut du personnel de la haute école pédagogique;
- de la modification du 6 juillet 2005 du règlement des écoles professionnelles du canton du Valais.

### Controlling départemental

A la suite de la décision de supprimer le Centre de management public (CMP) au profit de la mise en place du controlling gouvernemental et départemental à partir du 1<sup>er</sup> août 2005, le controlling du DECS a progressivement été organisé et mis en place. Ainsi, sous la conduite du responsable transféré du CMP, tous les services ont défini leurs projets de mandats de prestations dans le cadre du processus budgétaire 2006.

### Coordination informatique

En plus du rôle de soutien, de préavis techniques et financiers, d'information, de relation, le coordinateur informatique préside la Commission stratégique ICT (Information and Communication Technologie). Par ailleurs, durant l'année passée en revue, il a notamment assumé:

- le suivi rationnel de l'évolution du système de gestion administrative et scolaire des écoles valaisannes (ISM, ESCADA);
- la mise en place du système informatique de gestion des Archives cantonales et de gestion/statistiques dans le domaine des consultations de l'Orientation scolaire professionnelle;
- la représentation du département auprès de divers organismes cantonaux et intercantonaux dans le domaine informatique.

### Jeunesse et sport

#### – Formation des adolescents

En 2005, les coaches J+S ont annoncé 528 offres J+S (–24, soit –4.35%). Ainsi, 24'370 (+ 165, soit + 0.68%) jeunes de 10 à 20 ans ont participé dans 35 (+ 2, soit + 6.06%) disciplines sportives à 1'852 (+ 121, soit + 6.99%) cours ou camps dirigés et animés par 3'885 (+ 65, soit + 1.70%) moniteurs J+S.

#### – Formation et perfectionnement des cadres

1'919 coaches, experts et moniteurs ont suivi une formation ou un perfectionnement en 2005 contre 1'694 en 2004, soit une augmentation de 225 (+ 13.28%).

L'office J+S a organisé 59 (+ 10, soit + 20.41%) modules de formation de base, de formation continue et des tests d'admission allant d'un jour à une semaine.

#### – Participation financière de la Confédération

La participation financière de la Confédération, à titre de soutien à la formation des cadres et des jeunes, s'est élevée à 2'283'409.80 francs. Elle a diminué de 349'149.20 francs (– 13.26%). Cette diminution s'explique par la suppression du subside fédéral d'encouragement (– 199'910 francs) et de l'indemnité journalière de 40 francs pour une catégorie de moniteurs J+S.

En plus, la somme de 203'112 francs (– 4'535 francs, soit – 2%) a été versée directement aux associations et/ou clubs sportifs concernés pour encourager la promotion des jeunes talents.

#### Soutien au sport valaisan

La part des bénéficiaires sur les loteries et les jeux revenant au Valais s'est élevée à 3'124'594 francs. Cette somme a été redistribuée de la manière suivante:

- sous forme de subsides annuels aux associations sportives cantonales pour un montant de 2'250'748 francs et en faveur d'actions ou de groupements à caractère spécial pour un montant de 79'324 francs;
- sous forme d'aides ponctuelles aux sociétés, clubs et groupements sportifs pour des aménagements sportifs, des achats de matériel ainsi que pour des manifestations sportives pour un montant de 683'389 francs.

Après déduction des frais administratifs (– 56'437 francs) et ajouts des intérêts créditeurs (+ 285'852 francs), le montant non redistribué de 340'548 francs a été porté en augmentation du fonds du sport.

#### Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

Les nuitées ont passé de 12'238 en 2004 à 12'643 en 2005 (+ 405, soit + 3,31%).

## Bourses et prêts d'honneur

#### Activités

En 2005, la Commission cantonale des bourses et prêts d'honneur s'est réunie à dix reprises. Elle a consacré la majorité de ses séances à l'examen des requêtes. Elle a également eu l'occasion d'examiner divers problèmes liés à l'attribution des subsides de formation et, notamment, de proposer au Conseil d'État les modifications suivantes du règlement:

- à l'article premier, augmentation des montants maximums;
- à l'article 3, augmentation de la franchise déduite des gains personnels du requérant.

#### Requêtes traitées

	Requêtes	Bénéficiaires
Écoles préparant à la maturité gymnasiale	834	582
Autres formations générales	217	159
Écoles professionnelles à plein temps	386	280
Apprentissages	453	237
Maturités professionnelles	77	44
Formations professionnelles supérieures	249	207
Hautes écoles spécialisées	656	520
Universités et Écoles polytechniques fédérales	1'364	1'123
Formation continue	17	14
Total	4'253 (100%)	3'166 (74.45%)

#### Evolution du nombre de requêtes de 1998 à 2005

1998	3'603	2002	3'825
1999	3'691	2003	3'980
2000	3'851	2004	4'104
2001	3'788	2005	4'253

#### Prêts

Nombre de dossiers ouverts à fin 2005: 5'766

## SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

### Section administrative

La section administrative a géré l'ensemble du budget du service et a notamment facturé et encaissé les émoluments pour les prestations des différentes unités, conformément à l'arrêté du 9 mai 2001. Un montant de Fr. 9'000.– provenant de la dîme de l'alcool a été alloué à des familles pour des aides matérielles urgentes.

La discussion et l'approbation des budgets et comptes des différentes institutions socio-pédagogiques reconnues par le Canton et, pour un grand nombre d'entre elles, reconnues et subventionnées également par la Confédération (Office fédéral de justice) est un domaine important de cette section.

Notre canton dispose d'environ 251 colonies de vacances (nombre connu de notre service) qui accueillent des mineurs non accompagnés de leurs parents. La section administrative, en collaboration avec d'autres services, effectue les contrôles nécessaires afin de délivrer une autorisation d'exploiter. 141 de ces colonies disposent d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Département de l'éducation, de la culture et du sport, 33 demandes sont à l'étude auprès du service et 27 colonies sont actuellement soumises pour préavis à d'autres services de l'Etat. 50 dossiers sont archivés dont certains doivent être recontrôlés. Conformément à la Loi en faveur de la jeunesse (art. 39), le DECS peut déléguer la surveillance ainsi que le renouvellement de l'autorisation aux communes. 50 d'entre elles ont d'ores et déjà été informées.

729 dossiers relatifs au domaine des graves troubles d'élocution chez les enfants d'âge préscolaire ou fréquentant l'école obligatoire ont été traités. Le montant attribué par l'OFAS s'est élevé à Fr. 3'082'717.–.

La participation financière aux réseaux d'accueil à la journée (30% des salaires du personnel et du matériel éducatifs reconnus) a été octroyée à 75 structures à temps d'ouverture élargi, dont 64 pour le Valais romand et 11 pour le Haut-Valais, ainsi qu'à 12 associations pour l'accueil familial à la journée (parents d'accueil), dont 8 pour le Valais romand et 4 pour le Haut-Valais. Le montant de cette participation s'est élevé à Fr. 4.4 millions (chiffre arrondi).

### Délégué à la jeunesse

La commission des jeunes du canton du Valais s'est également investie l'an dernier sur différents fronts.

#### Projets locaux et régionaux

La commission des jeunes du canton du Valais a traité, en 2005, 94 demandes de soutien financier. 68 d'entre elles ont obtenu une aide financière, dont 19 demandes du Haut-Valais, 32 du Valais central et 17 du Bas-Valais. Il est réjouissant de constater que plusieurs demandes de soutien nous sont parvenues de régions qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais soumis de projets.

### Projets cantonaux

Au premier plan de l'année 2005, le projet national des jeunes «Action 72 Heures» auquel participèrent 32 groupes valaisans.

Le prix d'encouragement à la jeunesse fut remis au Bouveret aux lauréats suivants: «Blairing» de Glis, «Jeunesse culturelle» d'Orsières et l'Association «Jésus town» de Vétroz.

### Collaboration avec des organisations faitières

Le délégué à la jeunesse a collaboré avec différents groupes de travail, mis en place par le GLAJ (Groupement de Liaison des Activités de Jeunesse). Ceux-ci ont ainsi traité les informations reçues et échangées de part et d'autre de toutes les instances, sur les questions des jeunes (table ronde), sur les activités des jeunes filles en relation avec le projet des jeunes (projet filles) et le développement de projets culturels, pour lequel une association (JAVA) a été fondée.

### Travaux de structuration

Les projets ont été poursuivis dans les communes et les régions ne bénéficiant pas encore de structures en faveur de la jeunesse. Dans les Vallées de Conches et de Saas, dans le Val d'Anniviers et dans la Vallée de Bagnes, le délégué a élaboré, en collaboration avec la jeunesse locale, des structures à long terme en faveur des jeunes. De plus, le délégué a soutenu les jeunes de Münster, Grengiols, Stalden, Granges, Chalais, Arbaz, Evionnaz, Collombey et Vouvry, de par la planification et la réalisation d'activités et d'événements pour les jeunes, par exemple skate-park.

### Commission des jeunes du canton du Valais

Il y a eu des changements au niveau de la composition de la commission des jeunes du canton du Valais. La commission des jeunes continue de se préoccuper de constituer un fil conducteur pour les autorités communales, ayant pour responsabilités le développement du secteur du travail pour la jeunesse.

### Collaboration sur le plan suisse

Sur le plan suisse, le délégué à la jeunesse participa à l'élaboration d'une brochure d'informations en faveur de la jeunesse. Et cela de pair avec les responsables jeunesse des cantons d'Argovie, Soleure, Zoug et Zürich. 16 thèmes ont ainsi été traités, afin d'aider les jeunes dans différentes situations.

## Office pour la protection de l'enfant

Pour la deuxième année consécutive, l'Office pour la protection de l'enfant dispose d'un système de gestion électronique des dossiers (GED-SCJ) et les présentes statistiques se fondent sur ce nouveau système.

Durant l'année 2005, nous avons à nouveau enregistré une augmentation importante, soit 8,7% par rapport à 2004, du nombre de situations prises en charge par notre office. Cette tendance est confirmée depuis les 5 dernières années. En effet, le nombre de situations traitées en 2000 était de 988 et, pour l'année 2005, l'Office a traité 1459 situations, ce qui représente une augmentation de 47,6%.

Année	Nombre de cas
2000	988
2004	1342
2005	1459

Le nombre de situations confiées à notre Office dans le domaine des assistances éducatives (art. 307 CCS) et curatelles éducatives (art. 308 CCS) devient de plus en plus problématique. Aussi, durant l'année écoulée, nous avons poursuivi le travail entamé auprès des communes valaisannes en 2003 et 2004 et il est impératif que nous puissions finaliser un accord avec l'ensemble des communes valaisannes d'ici à la fin du mois d'août 2006.

Conformément à la gestion des services via EDICS, notre Office a assumé l'ensemble de ses mandats en tenant compte des priorités

définies dans le cadre des fiches produits. Notamment des prestations en faveur des mandataires suivants:

- les tribunaux de district pour lesquels nous avons traité 135 situations;
- les chambres pupillaires pour lesquelles nous avons traité 830 situations, soit 84 situations de plus qu'en 2004;
- le Tribunal des mineurs pour lequel nous avons traité 95 situations, ce qui correspond à la situation de 2004;
- le Service de l'état civil et des étrangers pour lequel nous avons traité 221 situations; pour ce service, nos prestations sont fournies lors de demandes de changement de nom ainsi que dans le cadre des adoptions tant nationales qu'internationales. A ce sujet, il sied de relever que, suite à la ratification par la Suisse de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale, un surcroît important de travail nous est échu. En effet, en qualité d'autorité cantonale centrale, nous assumons une grande partie des activités qui étaient exercées précédemment par les intermédiaires, ceci sans nouvelles ressources en personnel;
- dans le secteur de l'adoption, 84 enquêtes initiales ont été traitées en 2005;
- nous avons également fourni des prestations d'appuis socio-éducatifs à 106 familles.

Sur l'ensemble des 1459 situations suivies en 2005, celles-ci se composent de 327 nouveaux cas signalés, 27 anciens cas resignés et 1106 cas suivis.

Le nombre de placements de jeunes valaisans auprès d'institutions socio-pédagogiques sises sur le canton s'élève à 176. Durant l'année 2005, 66 mineurs ont été placés auprès de familles d'accueil. Le total des jeunes placés hors du canton est de 17, dont 12 de la partie germanophone du canton.

47 jeunes et leur famille ont bénéficié de mesures exercées par le Service d'action éducative en milieu ouvert.

L'exercice du droit de visite de l'un ou l'autre des parents a été mis en place au sein du Point Rencontre Valais dans 11 cas.

Nous connaissons pour la deuxième année consécutive une augmentation de placements en institutions.

### Secteur Petite enfance

Ce secteur est un appui considérable pour les collectivités publiques communales dans la mise en application des articles 32 et 33 de la Loi en faveur de la jeunesse (accueil extra-familial des enfants entre 0 et 12 ans). Il est réjouissant de constater que le réseau structurel est en constante augmentation.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2005, notre canton recensait 3494 places dans les structures d'accueil collectives, ainsi que 873 places d'accueil dans les réseaux de parents d'accueil à la journée.

Année	2001	2002	2003	2004	2005
Nbre de structures d'accueil en Valais	43	51	57	70	75
Nbre de structures d'accueil dans le Valais Romand	37	45	50	59	64
Nbre de structures d'accueil dans le Haut-Valais	6	6	7	11	11
Nbre d'associations de l'accueil familial en Valais	–	8	9	12	12
Nbre d'associations de l'accueil familial dans le Valais Romand	–	7	7	8	8
Nbre d'associations de l'accueil familial dans le Haut-Valais	–	1	2	4	4

## Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent

### Interventions

– nombre de cas	4'319
– nombre d'interventions	34'237
– nouveaux cas	1'504
– anciens cas	468
– cas suivis	2'347

Le CDTEA fournit, chaque année, son soutien à un grand nombre d'enfants pour qui des évaluations, des bilans d'évolution, des prises en charge thérapeutiques ou psycho-éducatives sont nécessaires dans les divers secteurs de leur développement (psychique, social, comportemental, logopédique, psychomoteur et scolaire).

Depuis 2003, nous assistons de manière générale à une stabilisation des demandes. Ainsi, le nombre de nos interventions est resté globalement le même sur l'ensemble du Canton.

Année	Nombre de cas	Nombre d'interventions
2003	4'126	32'318
2004	4'244	32'964
2005	4'319	34'237

Par contre, les activités consacrées à la formation ou à la supervision sont toujours plus sollicitées, ce qui parle en faveur de la reconnaissance, par les différents partenaires, des compétences des collaborateurs du CDTEA, dans ce domaine particulier.

### Instances de signalement

Les parents (66%) demeurent les partenaires privilégiés du CDTEA. L'école (22%), le corps médical, les institutions spécialisées, les services sociaux, les autorités tutélaires et judiciaires, les centres médico-sociaux (15%) représentent le pourcentage restant.

Les adolescents entre 12 et 16 ans représentent un groupe dont le pourcentage de signalement est important (environ 25%).

### Activité thérapeutique

Les troubles du comportement se manifestant à l'école ou en famille représentent près de 40% des nouveaux signalements et témoignent de l'évolution de la symptomatologie au sein de la société: à l'avenir, les thèmes consacrés à l'autorité ou au respect devront être étudiés avec nos partenaires afin de recréer une hiérarchie plus apte à aider nos enfants à gérer le stress également par une adaptation interne.

Les séances sans la présence de l'enfant, c'est-à-dire avec les parents, la famille, les enseignants ou d'autres personnes significatives, constituent environ le 40% des prestations totales fournies. Ce pourcentage démontre bien la philosophie du CDTEA, s'appuyer sur des personnes proches de l'environnement de l'enfant pour activer les ressources du contexte et orienter les prises en charge dans une perspective globale plutôt qu'individuelle.

### Activité préventive

La prévention des troubles du développement de l'enfant est l'axe central de la philosophie du CDTEA. Vu l'évolution des symptômes, la collaboration régulière avec les professionnels s'occupant de l'enfant devient toujours plus nécessaire. C'est ainsi que de nombreux collaborateurs assurent des formations, fournissent des supervisions aussi bien aux éducateurs des institutions spécialisées qu'aux enseignants et aux maîtres d'appui. La médiation scolaire fait l'objet d'un rapport annuel décrivant son activité et son fonctionnement.

En partenariat avec le secteur de la petite enfance, un travail préventif est réalisé dans les structures d'accueil (crèches, garderies, jardins d'enfants...).

Sur demande d'associations de parents, d'écoles de parents ou d'organismes contribuant à l'éducation de l'enfant, divers exposés et conférences ont été donnés par le CDTEA sur des sujets traitant

de l'évolution des comportements, des visions éducatives ou de la gestion de la violence.

### Formation

25 universitaires ont effectué un stage clinique auprès du CDTEA, stage ponctuant la fin de leur formation dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité. Ces engagements, à temps partiel ou à temps plein, ont varié de 3 mois à une année.

A noter que la formation concernant le Diplôme en expertise psycho-judiciaire a débuté en octobre à l'Institut Universitaire Kurt Bösch, permettant ainsi à certains de nos psychologues de développer de nouvelles compétences dans ce secteur très spécifique.

## Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent

### Activités

Suite à une demande toujours croissante d'interventions pédopsychiatriques ciblées, nous sommes contraints d'appliquer les priorités suivantes:

- 1<sup>re</sup> priorité: prise en charge d'enfants souffrant de graves affections psychiatriques, par exemple graves troubles au niveau de l'alimentation, graves dépressions, haut degré de suicidalité, troubles psychotiques. Ces situations sont signalées en premier lieu par les médecins généralistes et les pédiatres. Elles nécessitent une intervention rapide.
- 2<sup>e</sup> priorité: évaluation des troubles relatifs à un déficit d'attention, à une hyperactivité ou évaluation des troubles de comportement. Ces types de demandes émanent des parents, de l'école ou de collaborateurs du CDTEA, dans le cadre de consiliums internes ainsi que d'expertises demandées par l'Assurance invalidité.
- 3<sup>e</sup> priorité: expertises complexes demandées par les tribunaux (par ex. droits de garde et autorité parentale, exercice des relations personnelles).

Les interventions de l'UPEA consistent en premier lieu en des prises en charge individuelles ou familiales, selon une approche systémique, ainsi que des traitements médicamenteux. Dans la plupart de cas, des séances de réseaux (enseignants, autorités, etc) sont indiquées. Au niveau du nombre de dossiers traités, nous constatons un résultat à peu près similaire à celui de l'année précédente. En 2005, 163 situations ont été traitées (2004:152 situations). 940 heures ont été consacrées à des traitements (2004: 1025 heures).

### Service de piquet

En collaboration avec le Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital de Sierre, un service de piquet a été mis en place 24 heures sur 24. Ce service de piquet renseigne à tout moment sur les possibilités d'une prise en charge adéquate des enfants et des adolescents (tri). Dans les cas urgents, il tâche de procéder à une brève évaluation pédopsychiatrique (consilium) dans un délai de 24 à 36 heures.

### Formation

L'Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent est reconnue par la FMH comme centre de formation permettant d'acquérir le titre de médecin spécialisé en psychiatrie pour enfants et adolescents. Les médecins assistants bénéficient d'une formation et d'une supervision interne régulières. Ils suivent également des formations auprès de la Clinique universitaire de pédopsychiatrie de Lausanne. D'autre part, ils se forment en thérapie familiale à Neuchâtel.

### Prévention

En 2005, l'UPEA a été chargée de concevoir un concept de prévention du suicide chez les jeunes. La mise en place de ce concept va se faire en collaboration avec la direction du Service et le CDTEA.

L'UPEA participe de manière active à la formation des médiateurs scolaires. Dans ce cadre sont traités des thèmes relatifs au dépistage précoce des affections psychiques chez les enfants et les adolescents (par ex. troubles de l'alimentation, suicidalité).

## Office éducatif itinérant

Selon la mission confiée par la Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000, l'Office éducatif itinérant offre des prestations d'éducation précoce spécialisée en faveur d'enfants dont le développement est entravé par un handicap ou risque de l'être.

Ces mesures s'appliquent dès la naissance et jusqu'à l'entrée des enfants dans une structure scolaire appropriée. Elles comprennent également le conseil et le soutien aux parents ainsi qu'aux personnes qui encadrent ces enfants.

Ces mesures de formation scolaire spéciale précoce sont financées jusqu'à fin 2007 par l'OFAS.

Deux organismes dispensent actuellement ces prestations en Valais. L'Office éducatif itinérant pour le Valais romand, le Frühberatungsdienst d'Insieme Oberwallis ainsi que trois intervenantes privées.

Conformément à la gestion des services via EDICS et à ses différents produits déclinant la stratégie opérationnelle retenue pour notre Office, celui-ci a pu assumer l'ensemble de ses mandats, notamment:

- des prestations d'éducation précoce spécialisées à domicile;
- des réalisations d'intégration sociale et scolaire de l'enfant porteur d'un handicap;
- d'information périodique aux partenaires du corps médical et scolaire;
- de formation d'une stagiaire (engagement de 11 mois) en vue de l'obtention d'un diplôme d'intervenante en éducation précoce spécialisée reconnu par l'Université de Fribourg.

L'Office a également surveillé et coordonné les prestations d'intervention précoce et veillé à faire converger les critères de prise en charge sur l'ensemble du canton.

Après une augmentation des demandes observées entre 2000 et 2003, passant de 170 à 185 dossiers traités par année, le nombre des situations suivies ces deux dernières années en Valais s'est stabilisé. En 2005, 175 familles ont bénéficié de traitements pédagogiques à domicile à raison d'une séance par semaine. On observe cependant une augmentation de la complexité des interventions rendant le travail particulièrement délicat car les familles suivies sont de plus en plus confrontées à des difficultés organisationnelles et matérielles importantes (enfants avec handicap sévère, situations familiales fragiles ou éclatées et conditions socio-économiques défavorables).

## SERVICE DE LA FORMATION TERTIAIRE

### Haute école Valaisanne (HEVs)

S'agissant de la Haute école valaisanne (unité pilote), le rapport de controlling 2005 publié avec les comptes fait office de rapport de gestion.

### Haute école spécialisée sante-social Valais (hevs2)

L'année 2005 a été marquée par un changement au niveau de la direction du domaine santé-social, qui est rattachée à la direction générale de la Haute école valaisanne (HEVs).

Le comité directeur a poursuivi les travaux engagés en 2004 pour le regroupement de la HEVs2 et de la HEVs au sein d'une institution unique à l'horizon 2007/2008. En adéquation avec les démarches engagées au niveau de la Suisse occidentale, les deux établissements de formation harmonisent progressivement leurs méthodes et procédures de travail.

## Haute école pédagogique du Valais (hep-vs)

En mai 2005, le Conseil d'État a nommé une nouvelle direction à la tête de la HEP-VS, suite au départ à la retraite du titulaire. Les objectifs prioritaires actuels consistent à conforter une institution qui fonde son originalité et son attrait dans son bilinguisme et son implantation sur les deux sites de Brigue et Saint-Maurice. 88 étudiants ont été admis en formation initiale en septembre 2005. La proportion d'hommes est en progrès puisqu'elle atteint 20%, tandis que celle des étudiants originaires d'autres cantons (en particulier de Vaud) atteint 7%. Cette année 2005 a permis à la première volée de 98 maîtres formateurs issus des établissements du deuxième degré (collèges, ESC, cycles) de terminer leur formation. La HEP s'ouvre donc à toute la scolarité valaisanne puisqu'elle forme en pédagogie plus de 60 professeurs bénéficiant déjà d'une licence universitaire. En ce qui concerne les formations complémentaires, le Conseil d'État et le Parlement ont donné de nouveaux mandats de formation à la HEP qui sont soit terminés, soit en préparation pour 2006: formation pédagogique initiale du secondaire 1 et 2, maîtresses enfantines, enseignement spécialisé et activités créatives manuelles. Enfin, ce sont plus de 2'391 personnes dans le Valais romand et 1'782 dans le Haut-Valais qui ont profité de l'offre de formation continue.

En automne 2005, la HEP enregistrait les effectifs suivants (personnes en formation):

- formation initiale: 232
- formation pédagogique initiale du secondaire 1 et 2: 61
- formation maîtresses enfantines: 45
- maîtres et praticiens formateurs: 138

Le Service de la formation tertiaire a octroyé une subvention cantonale 2005 aux hautes écoles suivantes:

- Fernfachhochschule Brig
- École cantonale d'art du Valais (ECAV)
- Haute école de musique valaisanne (HEMVs)

## Statistiques formation de base

Statistiques formation de base (15.11.2005)	Total (avec diplômants)
<i>Nombre HES (haute école spécialisée)</i>	
Haute école valaisanne (HEVs)	878
Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)	232
Haute école santé-social Valais (HEVs2)	575
Haute école spécialisée à distance (FFH)	454
Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV)	61
Haute école de musique du Valais (HEMVs)	68
Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)	3
<b>TOTAL HES</b>	<b>2272</b>
<i>Nombre ES (école supérieure)</i>	
Haute école valaisanne (HEVs)	358
Haute école santé-social Valais (HEVs2)	149
<b>TOTAL ES</b>	<b>507</b>
<b>TOTAL HES und ES</b>	<b>2779</b>



## Accords intercantonaux, formation et recherche universitaires

Les étudiants intercantonaux valaisans (hors HES-SO et HES-S2) sont au nombre de 607 pour l'année 2004–2005, soit:

- 317 émargeant à l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) et à la convention romande sur les professions de la santé;
- 290 émargeant à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES).

Le Conseil pour la formation et la recherche universitaires (CoFRU) a siégé à quatre reprises.

Les institutions universitaires qui ont bénéficié d'une subvention cantonale en 2005 sont:

Institut universitaire Kurt Bösch, Fernstudien Schweiz, Brigue, Institut für Technologie und Wirtschaftsinformatik, Universitäres Forschungszentrum für Mehrsprachigkeit, Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraumes, Institut de recherche en informatique, Institut de recherche en intelligence artificielle perceptive, Centre de recherche et d'étude sur les populations alpines, Société académique du Valais, Association Vs-net.

En application de l'accord intercantonal sur le financement des universités cantonales – sans les EPF – (AIU), le Valais a versé 30'260'000 francs pour 2441 étudiants, soit en moyenne 12'396 francs par étudiant. Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, la Commission de l'AIU a décidé d'intégrer dans l'accord la filière d'études «Bachelor of Law» proposée par Fernstudien Schweiz à Brigue.

## Recherche sur le système scolaire

Cette unité spécifique du Service de la formation tertiaire apporte son concours aux différents secteurs du DECS en contribuant à la régulation des innovations pédagogiques et au pilotage institutionnel du système, en conduisant des recherches appliquées et en posant un regard critique utile à l'ensemble des partenaires de la formation, notamment dans les domaines suivants:

- Analyse des examens 2006 (4P, 6P, 2 CO, 3 CO);
- Participation à l'enquête internationale PISA 2003 et à la rédaction des rapports romand et alémanique y relatifs;
- Part active à l'analyse de l'évaluation des nouveaux moyens de mathématiques en 4P (Mathéval);
- Elaboration des données statistiques concernant l'enseignement public valaisan;
- Recherche sur l'appui pédagogique intégré en Valais en collaboration avec la HEP-Vs.
- Accompagnement des établissements dans leur démarche qualité;
- Mise en place d'outils performants et validés (questionnaires, outils, méthodologies);
- Autres collaborations, notamment avec Proformation, institution genevoise et romande de certification, norme EDUQUA, la CDIP ou la CIIP.

## Formations continues et complémentaires des enseignants

- Participation à la conception et à l'organisation des cours de formation continue des enseignants, de la scolarité obligatoire en particulier, et à l'introduction et l'accompagnement méthodologique, de nouveaux ouvrages en mathématique, français et anglais.
- Présidence de la Commission paritaire de la formation continue des enseignants et gestion du Groupe de coordination de la formation continue;
- Règlement des modalités de participation des enseignants des écoles secondaires à des cours organisés à l'extérieur du Canton ou aux stages linguistiques à l'étranger;
- Soutien au développement de cours de formation continue en établissement ainsi qu'à l'introduction de supports didactiques

particuliers comme les technologies de l'information et de la communication (ICT);

- Participation active à la Commission cantonale des formations complémentaires, pour laquelle elle préside la Commission stratégique de la Formation initiale professionnelle des enseignants des écoles du secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés.

## Publications, marketing, information

Le DECS, par le SFT, a pour mission d'informer les enseignants de l'évolution didactique et pédagogique et de communiquer aux partenaires de l'école les informations officielles. La mission est remplie notamment par le canal de deux revues.

En 2005, «Résonances», magazine diffusé à neuf reprises auprès des enseignants de la scolarité obligatoire du Valais romand, a proposé divers dossiers thématiques en lien avec l'actualité pédagogique (les ICT, les enjeux de l'évaluation, la transition école-apprentissage...) tout en accordant une large place aux rubriques et aux informations officielles.

Les quatre éditions «Mitteilungsblatt», revue d'informations officielles pour le Haut-Valais, ont aussi abordé des sujets variés (cycle d'orientation, résultats cantonaux PISA 2003...).

Certaines rubriques, dont la présentation des services du DECS initiée en 2004, ont été traduites pour être publiées dans les deux revues.

Le secteur Publications, marketing et information a en outre lancé un projet de site internet pour l'ensemble du Service, avec pour objectif de mettre à la disposition des bénéficiaires une information synthétique et en adéquation avec la demande (informations statistiques, lois, ordonnances, règlements), de valoriser les diverses prestations du service et, à terme, d'orienter les demandes courantes vers le site.

## Livres scolaires

L'année écoulée a été marquée par les travaux de transition informatique en vue du pilotage des opérations d'achat, de ventes, mais également de la gestion des stocks par SAP. Cette évolution, réclamée depuis plusieurs années par l'inspection des finances, permettra une gestion plus efficace.

L'approvisionnement des classes de la scolarité obligatoire en moyens d'enseignement s'est effectué à la satisfaction des communes.

# SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

## Scolarité obligatoire

### Organisation

#### Statistiques

A la rentrée scolaire 2005, le nombre d'élèves scolarisés dans les classes enfantines (6'086), et primaires (20794), a sensiblement diminué, respectivement de 64 et 255 élèves. La baisse des effectifs, constatée à partir de l'année scolaire 1997/98 en Enfantine et 2000/01 en Primaire, se poursuit donc conformément aux prévisions effectuées. Dans les cycles d'orientation, le nombre d'élèves (10'453) a augmenté de 194 par rapport à l'année scolaire passée.

#### *Bureau de consultation sociale pour le personnel enseignant de la scolarité obligatoire*

Le 29 juin 2005, le Conseil d'État a décidé, pour l'année 2005–2006, la mise en place d'un bureau de consultation sociale pour le personnel enseignant de la scolarité obligatoire. Pour le Haut-Valais, un mandat a été attribué à Mme Eva-Maria Millius-Imboden. Dans le Valais romand, Mme Danielle Pahud offre le service similaire.

## Enseignement

### Éducation sociale et Promotion de la santé

Un document «Éducation sociale et Promotion de la Santé» édité sous forme de CD-Rom pour chaque partie linguistique du canton a été distribué dans les écoles.

Ce document a pour but de venir en aide aux projets de centres. Il incite les directions et les enseignants à réfléchir sur leurs attitudes quotidiennes pour leur propre santé et pour celle des jeunes qu'ils côtoient, à analyser les activités particulières qu'ils organisent ou prévoient dans ce domaine, à planifier de nouveaux thèmes qui toucheraient plus particulièrement leur environnement immédiat. Plutôt qu'imposer des directives cantonales figées, il a semblé plus judicieux que les pédagogues puissent, dans un certain cadre, être libres d'organiser des activités particulières en lien direct avec la population touchée (qui n'est pas toujours concernée par les mêmes problématiques en ville que dans un village par exemple), avec les compétences et les intérêts personnels de certains enseignants ou personnes ressources de la région ou encore avec le vécu particulier d'un établissement scolaire, d'une classe (intégration d'une personne étrangère, handicapée, décès, problèmes d'incivilité,...).

### Programmes au CO

L'introduction de la nouvelle grille horaire pour la 3<sup>e</sup> du cycle d'orientation a conduit le DECS à l'écriture de nouveaux programmes pour les branches d'orientation et à option. Actuellement, des enquêtes sont menées afin d'apporter les correctifs éventuels.

### Moyens d'enseignement

Selon la procédure convenue entre les Églises reconnues et le DECS, la validation des ouvrages d'enseignement religieux permettra une introduction des moyens en 1<sup>re</sup> primaire dès l'année scolaire 2006–2007. En outre, les correctifs apportés à l'ouvrage des Éditions Enbiro de 3<sup>e</sup> primaire ont été acceptés et validés. Une nouvelle édition sera introduite.

### Concept des langues

Les résultats de la consultation sont connus et un projet de décision sera présenté au Chef du DECS, puis au Conseil d'État, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2006. Les récentes décisions et prises de position de la CIIP et de la CDIP seront intégrées dans le message accompagnant le concept de l'enseignement des langues.

### Cahier des charges du personnel enseignant

Au terme des travaux de la commission ad hoc, un projet de cahier des charges a été soumis à consultation auprès de tous les partenaires (associations professionnelles, directions d'école, communes, ...). Dès les résultats obtenus, ils seront analysés afin de proposer, pour approbation et décision, un projet au Chef du DECS. L'entrée en vigueur dudit cahier des charges est prévue pour le début de l'année scolaire 2006–2007.

### Sport-Arts-Formation / Projet SUS pour le ski

La structure Sport-Arts-Formation (SAF) mise en place depuis quelques années pour les jeunes sportifs ou artistes particulièrement doués et fréquentant une école du secondaire (exceptionnellement du primaire) a vu l'intégration d'un nouveau projet pour le ski destiné aux élèves du cycle d'orientation. Le 13 avril 2005, le conseil d'État a accepté le rapport du groupe de travail mandaté par le DECS concernant le projet Schule und Schneesport (SUS) proposé par Ski-Valais qui est donc entré en vigueur au début de l'année scolaire 2005–2006.

Celui-ci s'intègre au concept et aux lignes directrices SAF en y incluant les visées suivantes:

- un programme décentralisé «Sport & Etude» qui prévoit d'abord le maintien des élèves dans leur établissement scolaire régional;
- un élargissement de la base de sélection des skieurs par Ski-Valais;
- une professionnalisation de l'encadrement sportif;
- un rapprochement entre les milieux scolaires et sportifs.

L'introduction de ce nouveau concept appelant à une analyse en vue d'éventuels correctifs à apporter, la commission cantonale SAF en a profité pour débiter un examen global de toute la structure SAF. Ceci pourrait aboutir en 2006 à quelques remédiations dans l'application de ce projet.

### Formations complémentaires

Actuellement, plus de 60 enseignants suivent le cursus de la Formation Initiale Professionnelle (FIP) dispensée par la HEP. Ce complément de formation pédagogique permettra au détenteur d'un titre universitaire (formation académique) de dispenser des cours dans les degrés secondaires I et II. Une demande de reconnaissance sera déposée auprès de la CDIP (Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique) durant le premier semestre 2006.

Les enseignantes enfantines sont parvenues au terme de leur formation complémentaire. Une analyse des besoins sera réalisée afin de déterminer si l'expérience doit être reconduite.

La formation complémentaire relative à l'enseignement spécialisé sera menée conjointement par la HEP-Vs, pour les aspects organisationnels, et la HEP-Vd/filière Institut de Formation Spécialisée, pour les contenus scientifiques. La reconnaissance CDIP s'obtiendra via la filière de la HEP-Vd, déjà reconnue par la CDIP. Pour répondre aux besoins de formation dans le Haut-Valais, les bases d'une formation complémentaire en enseignement spécialisé ont été dressées.

Enfin, en réponse à la pénurie de maître-sse-s ACM-ACT, une formation sera proposée à plus de 20 enseignantes dès le début de l'année civile 2006.

## Haut-Valais

### 19 enseignants primaires nouvellement diplômés pour le cycle d'orientation

Après 3 ans de formation en cours d'emploi, le 24 octobre 2005, 19 maître-sse-s primaires ont obtenu leur diplôme d'enseignant-e-s du cycle d'orientation. Avec ce titre, ces personnes peuvent désormais enseigner aux élèves de niveau II ou section générale dans les établissements du secondaire I. Grâce à cette nouvelle qualification, elles ont pu ponctuellement et partiellement soulager la situation du marché du travail qui est difficile pour ce degré d'enseignement. Il faut en effet encore faire face à un réel manque de personnel pour l'enseignement de certaines disciplines au secondaire I.

### Utilisation du «Hochdeutsch»

Depuis l'année scolaire 2002–2003, les enseignants de toutes les classes du Haut-Valais ont l'obligation d'utiliser le «bon allemand» (Hochdeutsch, Schriftsprache) dans toutes les disciplines et dans tous les degrés. L'inspection scolaire a déjà pu constater des progrès dans la maîtrise de cette langue. Même dans quelques classes enfantines haut-valaisannes, le «Hochdeutsch» se parle davantage, ce qui est très positif, particulièrement pour faciliter l'intégration des jeunes élèves de langue maternelle étrangère.

### Promotion de la lecture

L'enquête Pisa de l'an 2000 avait confirmé que lire et écrire ont une importance essentielle dans tout apprentissage. A la demande de la commission de branche de l'allemand, le 5 avril 2005, une journée de sensibilisation a été mise sur pied pour promouvoir la lecture dans les cycles d'orientation.

### Nouveaux programmes et moyens d'enseignement

Durant l'année scolaire 2005–2006, de nouveaux programmes d'enseignement ont été mis en place dans les classes germanophones notamment pour l'informatique (en lien avec les projets ICT) et la géographie dans les cycles d'orientation. En relation avec l'introduction des branches à option pour les 3CO, de nouveaux moyens d'enseignements ont dû être acquis.

Après-midi d'information régionale concernant les élèves à haut potentiel

Sur la base du concept cantonal concernant les élèves à haut potentiel, une première après-midi d'information régionale a été organisée à Brigue. Cette offre concernait uniquement les élèves à haut potentiel reconnus comme tels par les spécialistes officiels.

## Constructions scolaires

Durant l'année 2005, 5 millions de francs de subvention ont été versés. Ils sont répartis de la façon suivante:

	Ecoles primaires	Cycles d'orientation	Total
Valais romand	1'878'715	823'454	2'702'169
Haut-Valais	1'617'759	680'072	2'297'831
Total	3'496'474	1'503'526	5'000'000

## Enseignement spécialisé

### Evaluation de l'appui pédagogique

Débutée en septembre 2004, l'étude centrée sur l'efficacité et la satisfaction de la mesure «appui pédagogique intégré» s'est poursuivie tout au long de l'année 2005. Le rapport final sera déposé auprès du Chef du Département en mars 2006.

### Expertise externe de l'institut Notre-Dame de Lourdes

L'Office de l'enseignement spécialisé, en collaboration avec le Comité de l'association pour l'enfance infirme, a initié une analyse externe de l'institut Notre-Dame de Lourdes. Le rapport déposé permet l'ouverture de divers chantiers portant sur le positionnement de l'institut, l'organisation interne et l'étude d'une utilisation rationnelle des bâtiments.

### Nouvelle répartition des tâches confédération – cantons

Un chantier important s'ouvre pour l'enseignement spécialisé valaisan. La nouvelle répartition des tâches entre confédération et canton donne aux cantons l'entière responsabilité de la scolarisation des enfants ayant des besoins particuliers. Avec la suppression, dans ce domaine, de l'application de la Loi sur l'assurance invalidité, de nouvelles perspectives pédagogiques, légales et financières devront être dressées.

En parallèle, deux projets portant sur les contrats de prestation et l'informatisation des données ont débuté.

### Concept de l'enseignement spécialisé au Cycle d'orientation

Un nouveau concept de l'enseignement spécialisé au cycle d'orientation a été élaboré, en collaboration avec les divers partenaires. Permettant une meilleure définition des diverses prestations dispensées, celui-ci sera introduit au début de l'année scolaire 2006–2007.

### Classes d'adaptation décentralisées

Une conception cantonale des classes d'adaptation décentralisées, cadre pédagogique de la pratique de l'intégration scolaire, a été finalisée dans le cadre interne du DECS.

## Enseignement secondaire du deuxième degré

### Collèges

En juin 2005, 654 certificats de maturité ont été délivrés. Ce chiffre est légèrement supérieur à 2004 (630).

A la rentrée d'août 2005, 4'261 élèves suivaient l'enseignement dans les classes préparant à la maturité contre 4'225 l'année précédente, soit une légère hausse de 36 étudiants et de 3 classes (191 classes en 2004–05). Dans le cadre de la cantonalisation de l'Ecole supérieure de commerce de Sion (ESCVS) et de la répartition des élèves des lycées-collèges de Sion sur les deux sites des Creusets et de la Planta, seules deux classes de maturité ont été ouvertes à l'ESCVS. Grâce à l'excellente collaboration entre les directions de

ces trois établissements, cette transition continue à se dérouler sans heurts pour les enseignants et les élèves. Les places de travail perdues à l'ESCVS ont été retrouvées dans les deux Lycées-collèges séduisants où les professeurs issus de celle-ci ont été engagés en priorité. Cette procédure sera terminée à la fin de l'année scolaire 2005/06.

### Ecoles supérieures de commerce

En août 2005, 1059 élèves, répartis dans 52 classes, fréquentaient l'Ecole supérieure de commerce (1161 élèves et 56 classes en 2004/05), soit une diminution de 102 élèves et 4 classes. Après quelques années pendant lesquelles le nombre de maturités professionnelles commerciales (MPC) n'a cessé d'augmenter, il semblerait qu'une certaine stabilisation soit en train de s'installer. 198 certificats ont été distribués en novembre 2005 contre 203 en 2004.

### Ecoles de culture générale (ECG anciennement EDD) et écoles préprofessionnelles (EPP)

En juin 2005, les ECG ont distribué 138 diplômes contre 140 l'année précédente. Les deux options de cette filière appelée souvent «voie médiane» de formation, entre la gymnasiale et la professionnelle, sont fréquentées de façon équilibrée puisque 65 candidats ont obtenu leur diplôme en option santé et 73 dans le domaine social.

Pour quelques années encore, le diplôme de l'ECG est la condition académique suffisante pour être admissible dans la HES-S2. 827 élèves fréquentent cette nouvelle filière (697 à la rentrée 2004). Le transfert des élèves des ESC vers les ECG continue de s'affirmer, ce qui n'est pas étonnant car jusqu'à la prolongation des études en ECG de deux à trois ans, beaucoup d'élèves fréquentaient l'ESC non par choix professionnel mais dans l'attente de leurs 18 ans et d'un diplôme suffisant pour être admis dans les écoles préparant aux professions du social et de la santé.

Les effectifs de l'Ecole préprofessionnelle (EPP) sont également en hausse avec un effectif de 418 élèves (367 à la rentrée 2004). Cette filière joue un rôle de «tampon» entre la fin de la scolarité obligatoire et la formation professionnelle, et permet, plus rarement, de continuer des études en ESC-ECG. Avec le recul de l'âge d'entrée dans les apprentissages, l'EPP joue un rôle important pour les jeunes qui ont besoin de compléter leurs acquis scolaires et de se donner un temps de réflexion avant de poursuivre leur formation.

### Modules de formations complémentaires pour les candidats à la Haute-Ecole Santé-Social (HES-S2) porteurs de diplômes non adéquats

Pendant l'année scolaire 2004/05, 74 étudiants dont 13 germanophones ont terminé et réussi la formation complémentaire. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente (70 dont 8 germanophones en 2003/04). Les 2/3 de ces personnes environ désirent poursuivre leurs études dans le domaine social.

Cette formation connaît deux systèmes d'enseignement différents:

- Cours du soir par modules dans le Bas-Valais dispensés dans les ESC-ECG;
- enseignement à distance dans le Haut-Valais à cause du trop petit nombre de candidats, en collaboration avec l'OMS de Brigue qui fournit les enseignants.

### Académie nationale SwissSki à BrigGlis

Depuis le début de l'année scolaire 2005/2006, au collège Spiritus Sanctus de Brig-Glis, cinq élèves participent au projet pilote de l'académie nationale et centre de formation de Swiss-Ski. Le but est d'encourager les skieurs alpins particulièrement talentueux et de leur garantir une coordination optimale entre leur sport et une formation scolaire ou professionnelle. La mise en place définitive de cette structure aura lieu en 2006/2007. Le choix du lieu a découlé de plusieurs atouts de Brig-Glis que sont la possibilité de bilinguisme, la diversité de formation comprenant le collège et l'école professionnelle, la proximité des régions d'entraînement (Zermatt et Saas-Fee) ainsi que le soutien politique et financier du Valais qui, comme canton touristique, est très intéressé par cette nouvelle offre pour la jeunesse.

## Bureau des échanges linguistiques

### Echanges de longue durée: secondaire I et II du Haut-Valais et du Valais romand

Près de 180 élèves valaisans font actuellement un échange d'une année à l'intérieur de notre canton.

*Secondaire I:* 17 élèves fréquentent actuellement la 9<sup>e</sup> année linguistique du CO de Brigue et 23 élèves celle de St-Guérin à Sion.

9 élèves francophones sont intégrés dans des classes de 9<sup>e</sup> de Viège, Rarogne et Brigue et 22 élèves haut-valaisans dans les classes de 9<sup>e</sup> du CO des Collines et de St-Guérin.

18 Valaisans francophones forment la classe de 10<sup>e</sup> linguistique au CO de Brigue et 19 Haut-Valaisans la 10<sup>e</sup> du CO de St-Guérin à Sion.

40 élèves francophones ou germanophones effectuent la 10<sup>e</sup> année linguistique en tandem au CO de Sierre.

*Secondaire II:* Entre les collèges, les chiffres révèlent à nouveau une légère hausse par rapport à 2004: 14 élèves francophones, dont 11 directement après le CO, sont actuellement au collège à Brigue et 15 germanophones, dont 9 après le CO, aux collèges de la Planta et des Creusets à Sion.

### Echanges de moyenne durée (environ 2 mois): secondaire II: avec la Suisse allemande, l'Allemagne et l'Italie

4 étudiants du Valais romand se sont rendus en Suisse allemande et 6 étudiants suisses allemands ont été accueillis en Valais.

3 étudiants ont profité de cette possibilité pour se rendre en Allemagne et 4 étudiants allemands ont été accueillis chez nous.

1 seule élève s'est rendue en Italie et 2 étudiants italiens sont venus en Valais.

### Echanges de courte durée (env. 15 jours): primaire, secondaire I et II: avec le Haut-Valais, le Valais romand, la Suisse allemande, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre

Ce chiffre a encore augmenté cette année et on constate que les élèves du primaire sont de plus en plus représentés dans ce type d'échange. Au total, 200 élèves valaisans des trois ordres d'enseignement (150 en 2003/2004) ont profité de cette possibilité.

Dans le cadre de «ch Echange de jeunes», 48 jeunes du primaire et 74 du secondaire I ont choisi d'améliorer leur allemand ou leur français.

12 élèves de classes bilingues primaires ont fait un échange avec des élèves d'un collège bilingue en Allemagne.

26 élèves du secondaire I et 30 du secondaire II ont séjourné en Allemagne et 58 élèves allemands ont été accueillis en Valais.

5 étudiants du secondaire II ont fait un échange de 15 jours avec l'Italie et 5 avec l'Angleterre.

### Echanges de classes

Cette année, 15 classes du primaire (8 en 2003/2004), 17 du secondaire I et 9 du secondaire II ont suivi un programme d'échanges de classes, soit avec le Haut-Valais, le Valais romand, la Suisse allemande, l'Allemagne, le Tessin ou l'Italie.

### Conseil du Léman

Sous l'égide de la Commission «Éducation et Culture», le groupe «Enseignement primaire» a effectué un bilan des échanges. Il ressort de cette analyse que de moins en moins de classes, haut-valaisannes notamment, désirent participer aux dits échanges. Les raisons sont multiples, mais il convient de relever que les parents, voire les enseignants, sont de plus en plus réticents à engager leur responsabilité dans le cadre d'activités extrascolaires. Aussi, un moratoire a été décidé et des formes nouvelles d'échange sont actuellement soumises à la réflexion des membres du groupe de travail.

## Coordination intercantonale

### Suisse romande et Suisse

Les principaux dossiers traités par la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) sont:

- Règlements sur la reconnaissance des diplômes (5 règlements adoptés en octobre 2005)
- PECARO (plan d'études cadre romand): élaboration d'un projet de convention intercantonale
- Introduction de nouveaux moyens d'enseignement de mathématiques en 3<sup>e</sup> année de CO
- Réflexion sur l'enseignement des langues à l'école obligatoire
- Mise en place d'une collaboration des exigences scolaires en 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> (HARMOS)

### Rattachement à la région de formation du nord-ouest (NW EDK)

Même si la partie germanophone du canton est liée par un contrat avec la Suisse centrale (Bildungsplanung Zentralschweiz – BPZ), depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, elle est également membre de la région de formation du nord-ouest (NW EDK). Dans le cadre de la problématique de l'enseignement des langues, le DECS a décidé cette nouvelle collaboration. Les 6 cantons que sont Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Soleure et le Valais ont opté pour l'obligation d'enseigner le français comme 1<sup>re</sup> langue étrangère et pour l'application de la stratégie des langues adoptée par la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) le 25 mars 2004.

### Suisse alémanique (BPZ)

Dans le cadre du travail effectué en commun à la BPZ, deux points sont à mentionner:

- Journée de réflexion sur la réorganisation de la BPZ
- Comme les cantons de Lucerne, Zoug, Uri, Schwyz, Obwald et Nidwald ont décidé d'introduire l'anglais comme 1<sup>re</sup> langue étrangère à l'école primaire, l'implication du Haut-Valais dans la BPZ doit être redéfinie. A cette occasion a eu lieu à Andermatt, au début décembre 2004, une première séance commune entre une délégation de la BPZ et les représentants du canton du Valais.

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Administration

#### Gestion administrative

Grâce à la bonne collaboration que le Service entretient régulièrement avec tous les responsables de formation, il a été possible de placer tous les jeunes intéressés à un apprentissage ou une formation élémentaire.

Les maturités professionnelles du type commercial, technique, artisanal, artistique et santé-social sont offertes dans notre canton selon le système intégratif ou à plein temps.

Le Service a été particulièrement sollicité par l'administration des objets suivants:

- les nombreuses modifications de règlements d'apprentissage et l'introduction d'examen partiels.
- la préparation à l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle et la mise en place du fonds en faveur de la formation professionnelle,
- le développement d'un système qualité dans les écoles et l'inspecteurat,
- la mise en place d'un concept «sport pour les apprenants».

#### Fonds pour la formation professionnelle

Les arrêtés fédéraux ayant permis d'aider financièrement les entreprises formatrices, sont arrivés à terme à la fin de l'année scolaire 2004–2005.

Les associations professionnelles, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle ont créé un fonds qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### Coordination inter cantonale

De nombreuses séances ont eu lieu avec les représentants des différents cantons, en vue de coordonner les travaux nécessités par la loi fédérale sur la formation professionnelle et de l'ordonnance fédérale.

Le SFOP participe, par l'intermédiaire des différentes conférences, groupes de travail, commissions et autres, à la coordination inter cantonale dans de nombreux domaines touchant la formation professionnelle. Jusqu'en 2008, toutes les dispositions légales, les conventions inter cantonales et tous les règlements d'apprentissage doivent être adaptés.

### Évolution de l'apprentissage

Les 2541 apprenants de 1<sup>re</sup> année, répartis dans près de 150 professions, ont pu être placés dans de bonnes conditions.

En collaboration avec les offices d'orientation scolaire et professionnelle, des enquêtes ont été menées tant auprès des maîtres d'apprentissage qu'auprès des élèves terminant leur scolarité obligatoire en vue de rendre le placement en apprentissage plus aisé. Une collaboration plus intense avec les écoles professionnelles, les organisations du monde du travail et le SFOP a été mise en place.

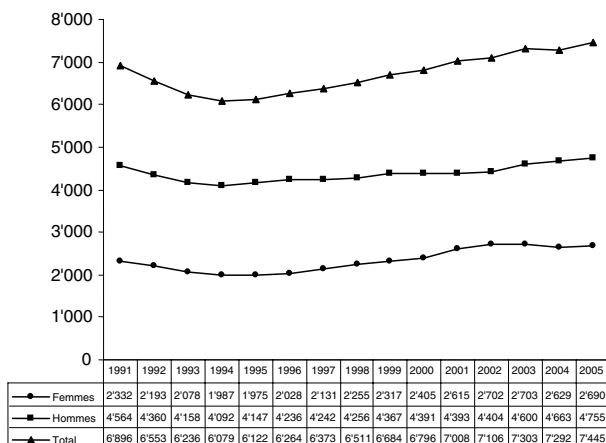
### Effectifs

La répartition des apprenants et des jeunes en formation est la suivante:

Effectif	1995	2005
Apprenants de 1 <sup>re</sup> année	2'131	2'541
Apprenants de 2 <sup>e</sup> année	1'879	2'324
Apprenants de 3 <sup>e</sup> année	1'518	1'969
Apprenants de 4 <sup>e</sup> année	594	611
Total des garçons	4'147	4'755
Total des filles	1'975	2'690
Apprenants de langue française	4'034	5'121
Apprenants de langue allemande	2'088	2'324
Maturité prof. plein temps	51	188
Total	6'173	7'633
Elèves des classes CASPO	13	70
Article 41 LFPr	—	104
Passerelle EMVs	—	7
Effectif total	6'186	7'814

### Evolution du nombre d'apprenants 1991–2005

(sans maturité professionnelle)



### Cours de formation pour maîtres d'apprentissage

Les nouveaux maîtres d'apprentissage sont légalement tenus de suivre un cours de formation d'une durée minimale de 40 heures. Durant l'année 2005, il a été organisé 10 cours, soit 8 dans le Valais romand et 2 dans le Haut-Valais, ce qui a permis de délivrer 174 attestations à de nouveaux responsables de formation.

### Inspectorat de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage

#### Enseignement

De nombreux maîtres ont pris part à des cours de perfectionnement mis sur pied par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) et l'OFFT. De plus, certaines écoles professionnelles ont développé un programme de formation continue à l'intention de leur personnel enseignant.

#### Surveillance et qualité

La surveillance de la formation pratique dans les entreprises est exercée régulièrement dans l'ensemble des professions par l'inspecteur, les commissaires professionnels et/ou les commissions communales.

Les commissaires conseillent les responsables de formation dans les entreprises sur l'évolution des concepts d'enseignement et de la profession. Ils sont régulièrement informés des actions qui doivent être entreprises pour améliorer la qualité de la formation.

La grande majorité des commissions communales de formation professionnelle fonctionnent avec sérieux et transmettent leurs rapports au SFOP. Pour 2005, 90.1% des communes du Valais romand et 75% dans le Haut-Valais ont répondu à notre circulaire. Plusieurs communes organisent des cours d'appui pour les apprenants rencontrant des difficultés scolaires. Il serait nécessaire que l'ensemble des communes offrent ce type de cours.

La mise en route du nouveau concept de surveillance de l'apprentissage se poursuit. Une introduction généralisée est prévue pour l'année scolaire 2006/2007.

### Perfectionnement professionnel

#### Dispositif Validation-Formation (Val-Form) pour adultes expérimentés vers le CFC

- 4 professions pratiquées en cours: vente – aide familiale – ASSC – informaticien
- 63 personnes sont entrées en 2005 dans le dispositif; 25 CFC ont été délivrés
- 2 professions en préparation: employé de commerce – constructeur métallique
- 3 nouvelles demandes en étude: AM – gestionnaire en logistique – ASE
- Confirmation de l'autorisation provisoire de l'OFFT et octroi de subventionnement pour 4 ans.

L'offre dans les écoles professionnelles est adaptée aux besoins de l'économie. L'effort de formation est porté sur les cours à caractère essentiellement professionnel, aboutissant à des reconnaissances officielles cantonales ou fédérales. Il est également envisagé d'intensifier la collaboration entre les cours proposés par les pouvoirs publics et l'économie privée.

### Enseignement professionnel

Le nouveau plan d'étude cadre pour l'enseignement des branches de culture générale est actuellement appliqué dans toutes les classes des écoles professionnelles.

Dans la mesure du possible, des solutions rationnelles sont recherchées afin de pouvoir maintenir l'enseignement dans les écoles professionnelles valaisannes pour une majorité d'apprenants. Un transfert dans des classes inter cantonales n'intervient qu'en dernier ressort.

### Examens de fin d'apprentissage – statistiques

	Valais romand	Haut-Valais	Total
<i>Apprenants</i>			
Candidats examinés	1'440	705	2'145
Certificats délivrés	1'256	650	1'906
CFC délivrés selon Art. 41 LFPr	74	18	92
Attestation formation pratique	14	4	18
Attestation formation élémentaire	89	26	115
Maturité professionnelle artisanale	3	9	12
Maturité professionnelle artistique	23	0	23
Maturité professionnelle commerciale	50	36	86
Maturité professionnelle technique	63	34	97
Maturité professionnelle santé/social	23	14	37
<b>TOTAL titres délivrés</b>	<b>1'595</b>	<b>791</b>	<b>2'386</b>

### Statistiques des effectifs dans les écoles

		1996	2005
Artisanat Brigue	Apprenants	557	523
Commerce Brigue	Apprenants	533	498
	Maturité prof. plein temps	0	17
	Maturité prof. intégrée	71	79
Artisanat Viège	Apprenants	718	709
	Maturité prof. plein temps	14	38
	Maturité prof. intégrée	126	205
Centre prof. Sion	Apprenants	2'963	3'022
	Maturité prof. plein temps	35	123
	Maturité prof. intégrée	187	220
Artisanat Martigny	Apprenants	758	1'091
	CASPO	15	70
École des métiers	Apprenants plein temps	0	218
	Maturité prof. intégrée	0	91
Santé/Sociale	Apprenants plein temps	11	374
	Châteauneuf	—	287
	Viège	—	87
ECAV Sierre	Apprenants plein temps	—	125
	Maturité prof. intégrée	—	125
Assistants méd.& dentaires	Apprenants	—	139
	Laborantins en chimie (EIL)	—	121
Apprenants hors canton	Haut Valais	333	456
	Valais romand	391	465
Art. 41 LFPr	Adultes	—	104
	EMVs	—	7

### Offices d'orientation scolaire et professionnelle

Divers types de prestations répondent aux besoins des jeunes en matière d'orientation:

- Depuis l'année scolaire 2005–2006, tous les CO valaisans bénéficient, de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année, de cours hebdomadaires pour la préparation des choix professionnels.
- Conseils personnalisés: des consultations d'orientation individuelle dans chaque établissement du secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré et des entretiens de courtes durées.
- Informations accompagnées (des séances d'informations sur les métiers organisées en collaboration avec les associations professionnelles et forums d'informations)
- Des stages en entreprises permettant de confirmer sur le terrain le choix professionnel envisagé.
- Auto informations (cd-rom, vidéos, dossiers, site internet).
- Programme «orientation plus» pour les élèves en rupture dans les CO.

### Orientation des adultes (CIO)

Des adultes toujours plus nombreux ont recours aux services des Centres d'information et d'orientation pour préparer une orientation professionnelle, faire un bilan de compétences ou examiner les possibilités de perfectionnement.

En 2005, l'OSP a poursuivi ses activités d'orientation auprès des adultes et a développé un projet de validation des acquis menant au CFC en collaboration avec les écoles professionnelles et les associations professionnelles. Ces validations sont maintenant possibles dans plusieurs métiers et permettront à des adultes sans formation de faire reconnaître leurs compétences acquises par l'expérience et, moyennant une brève formation, d'obtenir des diplômes officiels.

### Réinsertion professionnelle

La structure LMMT (Logistique des mesures du marché du travail), fournissant des prestations aux personnes inscrites à l'assurance chômage, a poursuivi ses activités durant l'année 2005. Ce soutien de l'orientation se traduit par des cours de préparation à la recherche d'emploi, des consultations individuelles et des mesures spécifiques.

Vous trouverez plus de détails sur les activités des offices d'orientation professionnelle dans les rapports annuels des OSP.

### Les Offices d'orientation en chiffres

Activités	Haut-Valais	Valais romand	Total
1 Nombre d'élèves du CO ayant participé à des séances d'informations sur les métiers	2'462	3'454	5'916
2 Nombre d'élèves du secondaire 1 et 2 suivis lors de consultations d'orientation individuelle	1'454	3'585	5'039
3 Nombre de visiteurs dans les CIO	4'759	25'708	30'467
4 Nombre de dossiers prêtés par les CIO+ écoles	2'868	7'866	10'734
5 Nombre de chômeurs lors des séances d'information	811	4'663	5'474
6 Nombre de chômeurs suivis en consultation	14	1'293	1'307
7 Nombre de participants aux cours d'aide à la réinsertion	346	824	1'170
<b>TOTAL</b>	<b>12'714</b>	<b>47'393</b>	<b>60'107</b>

## SERVICE DE LA CULTURE

### Organisation

Par décision du 6 juillet et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil d'Etat a réuni au sein d'un nouveau service les Archives de l'Etat, la Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale), les Musées cantonaux ainsi que le poste du Conseiller culturel et son secrétariat. Sous la dénomination de «Service de la culture», cette unité d'organisation a été placée sous la responsabilité du directeur de la Médiathèque Valais à qui le Conseil d'Etat a donné pour mandat de lui proposer l'organisation structurelle du service d'ici au 31 mars 2006.

Réalisée sans modification des ressources, la création du Service de la culture vise à renforcer la synergie des activités culturelles et rendre plus visible l'action du canton en regroupant les forces, en développant une politique culturelle commune et en mettant en réseau les activités générales telles que la médiation culturelle, la communication, la technique et la gestion.

## PROMOTION DES ACTIVITÉS CULTURELLES

En 2005, le Conseil de la culture s'est réuni à quatre reprises pour des séances plénières. Ses membres ont examiné plus de 450 demandes de subventions. Un jury nommé par le Conseil de la culture a choisi les meilleures productions de CD pour l'année 2005 parmi les nombreuses demandes parvenues au secrétariat.

### Prix de l'Etat du Valais

Le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a attribué le prix de consécration à Pierre Loye, peintre (Trétién). Quant aux prix d'encouragement, ils ont été décernés à Judith Kreuzer, design (Visperterminen); David Coquoz, ébéniste-créditeur (Martigny) ainsi qu'au trio Nota Bene, composé des musiciens Julien Zuferey (Chippis), Lionel Monnet (Isérables), Xavier Pignat (St. Maurice).

### Bourses d'encouragement aux jeunes artistes

En 2005, le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a accordé quatre bourses d'encouragement aux jeunes artistes suivants: Dirk Bratz, photographie (Viège); Pia Huber, peinture, (Zürich); M. Alexandre Loye, peinture (Lausanne); Dorian Minnig, dessin / photographie (Neuenegg).

### Ateliers d'artistes

En 2005, le canton du Valais a offert son atelier d'artiste à Berlin pour les premiers six mois à l'artiste peintre François Pont de St. Pierre-de-Clages / Londres et pour le deuxième semestre à l'artiste Noëlle Allet de Loèche-les-Bains. M. François Pont a pu présenter ses œuvres pendant six semaines à l'Ambassade de Suisse à Berlin. Une délégation valaisanne a participé au vernissage en présence de M. Claude Roch, chef du département de l'éducation, de la culture et du sport et de M. Werner Baumann, ambassadeur de Suisse à Berlin.

Le Conseil de la culture du Canton du Valais a ouvert deux ateliers, l'un à Sion et un autre à Rarogne, qui seront mis à disposition, pour une durée de trois à six mois, d'artistes invités dans les domaines des arts plastiques (Sion) et de la littérature (Rarogne).

## Théâtre professionnel

Un groupe de travail constitué par le Conseil de la culture a élaboré un dispositif de soutien spécifique au théâtre de création professionnelle en Valais en vue de contribuer de manière plus efficace, en collaboration avec la Loterie romande, au développement de ce secteur culturel.

### Contacts extérieurs

Le conseiller culturel a participé aux travaux de la conférence des délégués aux affaires culturelles (CDAC) sur le plan romand, sur le plan de la Suisse centrale et de la Suisse en général. En outre, il est membre du groupe de travail en charge de la préparation de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture selon l'article 69 de la Constitution.

Le conseiller culturel participe aux séances de la Délégation valaisanne de la Loterie Romande.

## ARCHIVES DE L'ÉTAT

### Accroissement

Les Archives de l'Etat (AEV) ont enregistré 45 versements émanant de 30 organismes de l'Etat, ainsi que 20 dépôts, 27 dons et un achat. Le tout représente 2'128 boîtes d'archives et divers registres, soit environ 400 mètres linéaires. Diverses communes, personnes privées et associations ont déposé des archives ou complété des fonds existants. On trouvera en tête du numéro de Vallesia 2006 (t. 61) la liste détaillée. On y lira aussi le rapport des travaux exécutés en 2005 dont est donné ici un aperçu sommaire.

#### Enregistrement, classement et analyse

##### *Anciens fonds*

Les séries AV, AVL et les collections des armoiries, des arbres généalogiques et des photos ont été complétées. La relecture et la correction de l'inventaire AVL 1-577 sur support informatique a été effectuée. Les fiches manuscrites du fonds AV 4 à 62 ont été saisies sur PC (143 p.).

##### *Fonds des archives de l'Administration cantonale*

En 2005, des contacts ont été établis avec 21 services ou offices pour préparer leurs versements: visites sur place, état des lieux, conseils en matière de classement et d'élimination.

Les AEV ont poursuivi leur réflexion sur la gestion des documents, les plans de classement et le préarchivage des fonds de l'Administration. But final: l'élaboration d'un manuel à l'intention des responsables d'archives dans les services. L'étude de la gestion et de l'archivage des documents électroniques a été également continuée.

##### *Fonds des communes*

Lens, 213 p.; Loèche-les-Bains, suite; Val d'Illiez (commune suppl. 2 et prieuré suppl.), 10 boîtes, 443 registres; Veyras, en cours. Les Archives communales de Stalden, Trient et Veyras ont été inspectées.

##### *Fonds privés*

Roger Bonvin, suite, 36 p.; Famille Closuit, suite; Georges Haenni, suite; Section Monte Rosa, suppl.; Revue littéraire Espoirs-Hoffnung, terminé; Hospice du Simplon, suppl., 15 p.

##### *Informatisation des inventaires*

Le logiciel ScopeArchiv, acheté fin 2004 pour informatiser les inventaires, a été mis en fonction. 7 inventaires d'archives ont été intégrés à la base Scope, 66 inventaires ont été formatés en vue de leur intégration et ils ne nécessitent plus qu'une relecture. Il s'agit au total de 3106 p.

### Microfilmage de sécurité

Les microfilms suivants ont été réalisés au cours de l'année: 147 films de 16 mm des Registres fonciers (2004–2005) et des décisions du Conseil d'Etat (2004); 92 films de 35 mm des minutes de notaires de Loèche (1841–1936) et de Sierre (1845–1916), des registres du commerce du Bas-Valais, des registres des paroisses de Gampel (1880–2003), de Bramois (1876–2005), d'Evionnaz (1898–1972) ainsi que des documents des Archives communales de Val d'Illiez, suppl. (1864–1999), Stalden, Protokolle (1997–2002), de Viège, Bourgeoisie (1517–1915); des archives de Maurice Gay SA (1933–1948) et de la Société de tir de Stalden (1923–1977). A fin 2005, un grand scanner (système ProServ 2002, format A 1, 400 dpi) a été acheté.

### Publications

La revue Vallesia 59 (2004), 496 p., et les Cahiers de Vallesia n° 12 D. Allet-Zwissig et K. Chevrier, *Charles Haenni, musicien et compositeur valaisan (1867–1953)*, 538 p., et n° 13 Autorenteam, *Ulrich Ruffiner von Prismell und Raron*, 272 p., ont été publiés en été 2005.

### Locaux et conservation

Poursuite du reconditionnement du fonds AV et des Archives de la commune de Lens et de toutes les Archives communales de la Contrée de Sierre dans de nouvelles boîtes et chemises non acides. Transfert du dépôt Helvetia (rue Pratifori) dans les locaux Ulrich Fruits à Sion.

### Utilisation et visites

En 2005, plus de 2100 visiteurs ont consulté des documents; 400 dossiers ont été consultés par les services de l'Administration cantonale. Les archivistes ont suivi divers chercheurs préparant un mémoire de licence ou une thèse de doctorat. Ils ont fait visiter leurs trésors à plusieurs groupes et ont répondu à de multiples demandes de renseignements écrites (373) et orales.

## MÉDIATHÈQUE VALAIS

L'activité de la Médiathèque Valais s'articule autour de cinq axes complémentaires, à savoir:

- la communication des sources d'information par le biais du prêt de documents, de la fourniture de renseignements et de l'accès à des réseaux d'information;
- la sensibilisation et la formation du public à l'accès et à l'exploitation des sources d'information et de la documentation;
- l'offre de lieux d'animation, d'étude, d'exposition et d'échanges;
- la constitution, le traitement, la conservation et la mise en valeur de la documentation et des sources d'information, plus particulièrement celles qui concernent le Valais;
- le développement d'un réseau cohérent et efficace d'accès à la documentation en Valais par la coordination des bibliothèques publiques, scolaires et spécialisées.

### Personnel

Pour accomplir sa tâche, la Médiathèque recourt non seulement aux effectifs du personnel prévu à son organigramme, mais également à des ressources d'origines diverses. En équivalents de postes à plein temps et sur un total de 93 postes, le personnel cantonal permanent, fonctionnaires et auxiliaires, représente environ 45% des effectifs. Le financement de 10% de ceux-ci est assuré par l'apport de mandats et subventions, en particulier pour la Médiathèque Valais-Martigny. Il convient par ailleurs de souligner que la fermeture définitive du site de l'ancien ORDP, à la rue de Gravelone 5 à Sion, et l'intégration de ses activités dans les sites de St Maurice

et Sion a permis, par transfert interne, de renforcer l'effectif du personnel de St Maurice qui a cru de 1.7 poste. Il convient de souligner l'excellent esprit de collaboration dans lequel les collaborateurs concernés ont accepté de changer de lieu de travail.

### Locaux

A fin août, la Médiathèque Valais a pris possession de ses nouveaux locaux à St Maurice. La rénovation du bâtiment de l'Œuvre de St Augustin dans lequel l'Etat du Valais loue 1300 m<sup>2</sup> sur quatre étages pour les besoins de la Médiathèque donne à ce site un outil de travail performant qui regroupe désormais la Médiathèque Valais et la Documentation pédagogique (anciennement ODIS-ORDP), la bibliothèque communale ainsi que les bibliothèques du Collège de l'Abbaye et de la Haute Ecole pédagogique.

Dans le cadre de son transfert progressif sur le site des arsenaux, le site de Sion a pris possession de quelque 800 m<sup>2</sup> supplémentaires dans les deuxième et troisième étages de l'Arsenal de Pratifori, dont 600 sont accessibles au public. Les études en vue de la réalisation d'un magasin souterrain aux normes de la protection des biens culturels dans la cour des arsenaux se sont poursuivies en vue de la présentation d'une décision au Grand Conseil au printemps 2006.

### Développement et traitement des collections

Accroissement des documents selon la forme des acquisitions (en unités matérielles):

	MV-Sion	MV-Brigue	MV-St-Maurice	MV-Martigny	Total
Achat	10'982	5'734	279	1993	18'988
Don	3'804	293	0	7071	11'168
Echange	83	0	0	0	83
Dépôt	60	0	1'292	14'195	15'547
Total	14'929	6027	1'571	23'259	45'786

Parmi les documents patrimoniaux acquis, il convient de noter, à Martigny, les fonds de la Maison Prader Losinger concernant le chantier de la Grande Dixence, les archives de la photographe lausannoise Kinette Hürni-Bourgeois et la collection Fumex du Musée alpin de Zermatt. A Sion, les archives personnelles du compositeur Pierre Mariétan ont rejoint définitivement la Médiathèque.

Pour les rendre accessibles au public, les collections de la Médiathèque Valais sont signalées dans la base de données commune des bibliothèques cantonales et scientifiques de Suisse romande (RE-RO). A fin 2005, la base valaisanne signalait 502'123 documents répartis de la manière suivante:

MV-Sion	MV-Brigue	MV-St-Maurice	MV-Martigny	Hors MV
254'429	82'081	45'759	76'047	43'807

### Service au public

La progression des prêts s'est poursuivie (+ 6.6%), ceci malgré la fermeture prolongée des sites de St Maurice et de Sion durant la pause estivale pour permettre les transformations et déménagements. Depuis son installation dans le bâtiment de St Augustin, notamment grâce au renfort du personnel transféré de l'ancien ORDP à Sion et d'une organisation plus rationnelle avec un seul point de prêt, le site de St Maurice assure désormais 34h30 d'ouverture au public, contre 22 heures par le passé (+ 57%) et ceci du lundi au samedi. Toujours à St Maurice, on notera l'effort particulier qui a été réalisé en 2005 pour accueillir l'ensemble des classes du collège pour une présentation de la nouvelle médiathèque



	MV-Sion	MV-Brigue	MV-Saint-Maurice	MV-Martigny	Total 2005	2004
Cartes de lecteur *					48'027	60'200
Prêts de documents	257'359	180'207	54'901	151'158	643'625	603'766
Visites collectives et formations	52	52	60	63	227	142
Participants aux visites et cours	1'036	988	1'120	2'076	5'220	3'183
Participants aux conférences	550	1'206	0	7'211	8'967	
Participants aux expositions	**	80	**	8'734	8'814	

(\*) Jusqu'à fin 2004, étaient prises en compte les cartes de lecteur délivrées depuis le 1.1.1995 et qui n'avaient pas été annulées. Désormais seules les cartes d'utilisateurs actifs au cours des dernières années sont portées dans la statistique

(\*\*) pas de relevé possible

## Action culturelle

Chacun des sites de la Médiathèque a poursuivi sa politique active d'animations, de conférences, de publications et d'exposition dont quelques exemples sont donnés ici. A l'occasion du 10e anniversaire de son installation dans le bâtiment Veri, la Médiathèque de Brigue a mis au point un important programme d'animations proposées non seulement dans ses locaux, mais également dans les rues de la ville. La Médiathèque de Sion et les Musées cantonaux ont uni leurs efforts pour élaborer, pour la première fois, un programme commun de conférences comprenant, pour la saison 2005/2006, 21 rencontres dans le cadre des Midi-Rencontres, Bouche à Oreilles, Valais en recherches et Jeudis des Musées. A Martigny, la Médiathèque a accueilli l'exposition Histoire et mémoire et proposé dans ce cadre des conférences sur la Seconde Guerre mondiale; elle a également participé activement au Festival Science et Cité. En novembre s'est ouverte dans ses murs l'exposition consacrée à L'Enquête photographie: 1989–2005, accompagnée de la publication d'un ouvrage documentant et présentant le travail de cette association de photographes et d'historiens qui a commandité 163 reportages sur le Valais.

## Réseau valaisan des bibliothèques

Parmi les mesures du Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation qui ont fait l'objet de réalisations en 2005, on notera en particulier les travaux préparatoires à l'installation des troisième et quatrième bibliothèques régionales virtuelles: celle de Martigny-Entremont (12 bibliothèques membres) et de Monthey-St-Maurice (7 bibliothèques). La mise en service de ces deux réseaux interviendra au début 2006. Ils sont mis en place avec le soutien des associations régionales pour le développement économique. Il convient également de signaler qu'un accord a été passé avec le fournisseur du logiciel des bibliothèques régionales virtuelles pour favoriser l'utilisation réciproque du travail de catalogage réalisé dans chaque bibliothèque membre.

# MUSÉES CANTONAUX

## Politique générale

Acquérir, conserver, étudier, rendre accessibles et mettre en valeur des collections de biens culturels sélectionnés pour leur importance, telles sont les missions des musées. Les grands chantiers 2005 ont concerné tout particulièrement les domaines de la conservation des collections publiques notamment par la création du Centre de Conservation et de Traitement des Collections (CCTC), l'accessibili-

té et la mise en valeur des collections (Exposition et publication «Montagne») ainsi que la réforme structurelle de l'institution: regroupement des musées et nomination d'un nouveau conservateur en chef pour le Musée d'histoire.

### Point fort 2005: réforme structurelle de l'institution

Après l'intégration des collections d'histoire militaire et de numismatique au Musée cantonal d'histoire décidée en 2004, 2005 a vu la consolidation de cette 1<sup>re</sup> étape (premiers contrôles des inventaires entrants, mise en route d'une nouvelle équipe) et la préparation de la suivante qui verra, courant 2006, l'intégration des collections du Musée d'archéologie au même Musée cantonal d'histoire. Afin de consolider ce regroupement, un conservateur en chef du Musée cantonal d'histoire remanié a été nommé en octobre, jusqu'à cette date c'est la directrice des Musées cantonaux qui occupait cette fonction en plus de sa charge directoriale.

Pour parfaire la réforme et se doter d'un instrument capable de concrétiser la volonté de faciliter l'accès du public aux activités des Musées, une unité de Médiation culturelle a été mise sur pied avec comme objectif de coordonner et développer les activités de communication (internet, médias), d'information (services documentaires) et d'accueil des publics (création d'un pool commun de guides avec l'Office du Tourisme de Sion, animations spéciales, école-musée, etc).

### Développement des collections

Archéologie	Beaux-arts	Histoire	Histoire naturelle	Total
63	37	398	467	965

Les collections publiques se sont enrichies de 965 objets, dont plusieurs achats majeurs comme la commande de trois œuvres valaisannes au célèbre photographe italien Walter Niedermayr, l'acquisition d'un dicken de l'évêque Jean Jordan (16<sup>e</sup> siècle) et d'un magnifique lot d'orfèvrerie 17<sup>e</sup>–19<sup>e</sup>, accompagnés de l'achat d'une collection de près de 400 minéraux collectés au Val d'Anniviers. A signaler l'importante donation d'un bel ensemble de dessins de Raphael Ritz.

## Inventorisation et conservation des collections

### Base de données des collections d'objets

Poursuite du travail de contrôle d'inventaire par le Musée d'archéologie (secteur Collection Guigoz, égyptologie et tri des fouilles anciennes de Saint-Léonard). Fin au Musée des beaux-arts du collationnement de l'inventaire des œuvres sur papier. Au Musée d'histoire: inventorisation du trésor monétaire de l'Hospitalet (13<sup>e</sup> siècle), traitement et classement de 1491 dossiers documentaires d'objets. Constitution des dossiers documentaires pour le futur déménagement du Musée d'histoire naturelle.

### Base de données des collections documentaires

Bibliothèque: 2999 notices ajoutées ou corrigées dans le catalogue principal (nouvelles acquisitions et fonds anciens). A ce jour, 9042 documents en tout et 333 titres de revues. Suite de la révision du catalogue du Musée d'histoire naturelle (2381 documents): 183 notices révisées. Photothèque: inventarisatoin et classement des acquisitions récentes par musée et par support (augmentation de 1513 documents photographiques), traitement et conditionnement de 513 plaques de verre et 2802 négatifs souples.

### Point fort 2005: Conservation et restaurations

Le nouveau Centre de Conservation et de Traitement des Collections (CCTC) est opérationnel. Après une année de travaux d'aménagement et d'équipement réalisés par notre équipe technique (réfection et assainissement des salles, montage et équipement d'une chaîne sanitaire pour le transfert, le contrôle et le stockage des collections, équipement et mise en service des ateliers de traitement), le CCTC est maintenant prêt à accueillir par lots, les centaines de milliers d'objets des collections. Ils seront déménagés dès 2006 par lots successifs, contrôlés et rangés par catégories de conditions de conservation. Un pas décisif a été donc fait pour améliorer la sauvegarde du patrimoine cantonal.

## Recherches, études sur les objets

*Archéologie, Histoire:* Recherches sur les épées celtiques valaisannes. Rédaction de 25 notices scientifiques d'objets de la collection du Musée d'histoire (Montagne). Publication de la recherche sur le trésor de l'Hospitalet.

*Beaux Arts:* 38 notices scientifiques (Montagne).

*Histoire Naturelle:* Suite des études sur les critères d'identification des musaraignes du genre *Sorex* et de la collecte d'informations sur les noctuelles en Valais.

## Accessibilité et mise en valeur des collections

### Travaux pour faciliter l'accès aux musées

Poursuite des travaux de rénovation du Musée des beaux-arts (nouveaux plafonds, infrastructures techniques des salles). La restauration du château de Valère va son train comme prévu. A côté des tra-

voux des divers groupes sur le contenu des salles, l'année a été consacrée à imaginer, dessiner, discuter et évaluer le projet muséographique.

### Point fort 2005: Expositions et publications

L'année a été marquée par la mise sur pied à l'Ancien Pénitencier de la grande exposition commune aux musées des beaux arts et d'histoire *Montagne je te hais, Montagne je t'adore*, 12 mai 2005–27 août 2006 et la publication de l'important ouvrage homonyme aux Editions Somogy à Paris, deux opérations qui mettent en valeur la qualité, la richesse et la représentativité du patrimoine cantonal dans cette thématique-phare de nos institutions. En automne, nous avons organisé un mois consacré à la conservation dans le cadre du projet de communication de nos activités sur 4 ans intitulé *Les Chambres secrètes des musées*. Il s'agit du chapitre 2: Voyage au cœur des réserves (12 nov.–1<sup>er</sup> déc.). Lors de 9 animations spécifiques mises sur pied dans une des réserves des Musées et dans divers ateliers de restauration, le public a pu suivre le trajet des objets de l'acquisition à l'exposition, approcher de très près des milliers d'objets patrimoniaux et suivre les opérations de conservation et restauration en dialogue avec les spécialistes. Trois de ces ateliers ont été organisés en collaboration avec nos partenaires du Réseau Musées.Valais.

### Cours, Conférences, Animations particulières

Six conférences ont été données dans le cadre de l'exposition *Montagne* et quatre en collaboration avec l'Association valaisanne d'archéologie dans le cadre des Jeudis de l'Archéo; une dizaine de concerts ont été organisés durant l'été soit au Musée d'histoire (Société des Amis de Valère) soit dans la cour du Musée d'archéologie (Académie de musique). Plusieurs cours et conférences été donnés par les conservateurs, notamment pour la formation Patrimoine et tourisme (guides du patrimoine, Université Genève), la formation en muséologie (ICOM et Universités Lausanne-Genève) ainsi que dans les collèges valaisans. De nombreuses visites commentées ont été guidées par les conservateurs, le personnel scientifique ou les guides. La Journée internationale des Musées placée sous le thème Musées: ponts entre les cultures a été célébrée par une visite du Musée d'histoire en somalien pour les communautés africaines.

### Statistique des visiteurs

	Total des visiteurs	Nombre d'élèves	Enfants aux parcours-découvertes	Participants aux visites commentées	Participants aux conférences
TOTAL	56'915	4'391	50	11'603	434

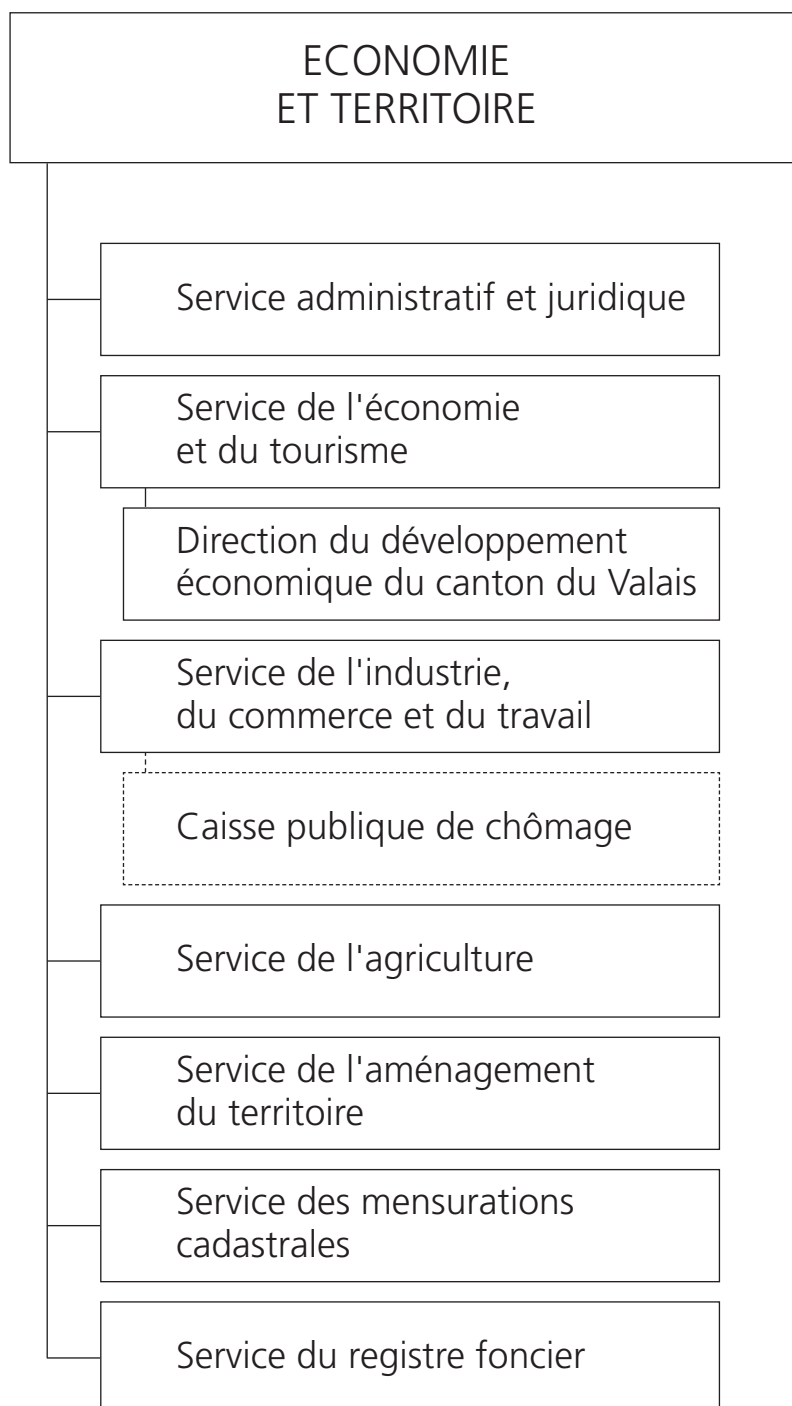


# **DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU TERRITOIRE**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2005**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-MICHEL CINA  
REMPLAÇANT: CLAUDE ROCH**



## INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de gestion des huit premiers mois du nouveau Département de l'économie et du territoire.

Un département homogène et clairement structuré, axé sur un objectif clair, l'optimisation de notre développement économique au sens large. Et ce en faisant coïncider aménagement du territoire et développement économique, en prenant encore mieux en compte les atouts et les potentiels des régions et des communes.

### Un développement économique intégré

L'année 2005 m'a permis de découvrir des services globalement bien structurés, motivés et travaillant de manière efficace. J'ai toutefois également éprouvé un besoin de renforcement du travail interdépartemental au profit de notre économie et au service de nos entrepreneurs. Quatre priorités majeures ont donc marqué l'action du département en 2005 et déploieront encore leurs effets durant l'année en cours:

- les travaux de préparation de la mise en place d'un «Centre de contact économique» ont été initiés. Ce centre offrira une plateforme de services fonctionnant comme un guichet unique bien identifié pour les demandes en matière économique. Il permettra d'optimiser la tâche des porteurs de projet devant recourir aux services de l'administration cantonale.
- le renforcement de la stratégie The Ark a constitué un deuxième axe d'action. Avec une structure maintenant bien établie et un ancrage régional solide, la fondation va poursuivre le développement de filières de compétences axées sur les atouts de notre économie et de notre système de formation. Elle entend promouvoir l'image d'un canton dynamique et présent dans les nouvelles technologies.

Aux pôles de compétences en sciences du vivant de Monthey et Viège, d'intelligence artificielle à Martigny et des technologies de l'information à Sierre, viendront ainsi s'ajouter un PhytoArk à Sion,

dans le domaine des plantes médicinales, puis un TeleArk à Brig-Glis, dans le domaine des services à distance et un EnergieArk à Viège, en matière d'énergies renouvelables. Enfin, et en plus de la stratégie The Ark, le Centre de dialogue Unesco devant être mis en place à Naters devra être développé dans le sens d'un centre de compétences tourisme et nature. Le canton démontre par cette stratégie sa volonté de se doter d'un parc technologique multisites pour le développement d'entreprises.

- En matière de promotion économique on relèvera qu'après la mise en place des organes prévus par la nouvelle loi sur la politique économique cantonale un réexamen de l'organisme de promotion exogène, le DEWS, a été entrepris. L'objectif pour le Valais étant clairement d'obtenir un surcroît d'implantations. En matière de promotion endogène le département et le Conseil d'Etat ont également fait face à plusieurs défis.
- Enfin, et en matière de tourisme, la commission extraparlamentaire chargée de proposer la révision de la loi de 1996 a poursuivi ses travaux avec l'appui du département et présentera ses propositions en 2006. Le projet de révision vise notamment à encourager une politique de destination Valais.

La révision de la loi sur les mensurations et l'information géographique a été traitée en première lecture au Grand Conseil. Le département a également pris en mains les travaux de préparation des révisions de la loi sur l'agriculture, de la loi sur la police du commerce, de la loi sur les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et de la loi sur le travail au noir.

Cette introduction présente les grands dossiers des huit premiers mois de mon département. Les rapports détaillés des services donnent toute information complémentaire.

**Le chef du Département  
de l'économie et du territoire**

Jean-Michel Cina

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique du DET (anc SAEDE)	9.90
Service de l'économie et du tourisme	15.10
Direction du développement économique du canton du Valais	2.00
Service de l'industrie, du commerce et du travail	16.50
Service de l'agriculture	102.69
Service de l'aménagement du territoire	12.50
Service des mensurations cadastrales	11.00
Service du registre foncier	16.90
Registres fonciers	36.70
<b>TOTAL</b>	<b>223.29</b>

## Interventions parlementaires

### Motions

- 4.475 Motion de la députée Francine Cutruzzola (PSVR) et consorts concernant l'élaboration d'une base légale en matière de protection de la jeunesse concernant les commerces proposant à la vente du matériel sexuel ou pornographique (12.10.2004)

*Motion acceptée en session de mai 2005*

La motion demande au Conseil d'Etat d'élaborer des dispositions légales visant à compléter celles qui figurent dans la loi sur la jeunesse (article 14 chiffre 4) et dans la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (article 12), en matière de protection de la jeunesse. Ces dispositions devront porter sur l'exposition, la vente et l'accès par des mineurs de moins de 16 ans à du matériel pornographique (DVD, cassettes vidéos, journaux ou autre matériel) et leur publicité. Le Conseil d'Etat propose de compléter la protection garantie par l'article 197 CPS par l'élaboration d'une disposition cantonale en matière de protection de la jeunesse, dans le domaine commercial. La loi sur la police du commerce étant en phase de révision totale, le Conseil d'Etat propose d'introduire dans le projet de loi qui sera soumis au Grand Conseil, une disposition réglementant l'exposition, la vente et l'accès par des mineurs de moins de 16 ans à du matériel pornographique.

- 4.009 Motion du député Gabriel Luisier (PDCB) et cosignataires concernant la taxe sur les transactions immobilières (13.05.2005)

*Motion acceptée avec réserve en session de novembre 2005*

La motion demande l'introduction dans une loi cantonale d'une compétence communale pour le prélèvement et l'utilisation de l'argent prélevé par un droit de timbre pour des buts non étatiques. Il convient de relever que la loi sur le timbre a pour but d'assurer le financement des activités des registres fonciers et cela par le principe de l'utilisateur – payeur. Comme telle, la motion est irrecevable étant donné l'absence de base constitutionnelle en la matière. Le Conseil d'Etat propose d'accepter le principe posé par la motion dans la mesure où sa mise en application est liée à la révision de la loi sur le tourisme devant définir le cadre et les principes d'utilisation des moyens dégagés.

### Postulats

- 4.012 Postulat de la députée Suzanne Hugo-Lötscher (SPO) et consignataires concernant: soutenir l'apiculture (13.05.2005)

*Postulat accepté session novembre 2005*

Il est demandé au Conseil d'Etat d'accorder toute l'attention requise à l'apiculture en Valais, de chercher au plus tôt des mesures concrètes de soutien et d'examiner les possibilités d'améliorer l'image de l'apiculteur, par exemple par des mesures de promotion économique. Dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur l'agriculture en cours, le Conseil d'Etat décide de mentionner l'apiculture comme une activité agricole et prendra toutes les dispositions pour préserver, renforcer et encourager l'apiculture en Valais. En collaboration avec les milieux concernés, il analysera la pertinence et la faisabilité d'actions comme la délimitation des zones de protection de fécondation, l'organisation de cours de formation pour les apiculteurs débutants, l'introduction d'heures d'enseignement dans le cadre de la formation de base des agriculteurs. Quant à l'amélioration de l'image de l'apiculture, le Conseil d'Etat analysera deux actions: une information dans les classes primaires sur le rôle de l'apiculture et la mise en place d'une communication et d'une promotion générale de la fonction de l'apiculture et la mise en valeur de ses produits.

- 4.013 Postulat du député Erno Grand (CVPO) concernant la commercialisation de la marque «Valais» (14.06.2005)

*Postulat accepté session novembre 2005*

Le postulant demande que le Conseil d'Etat coordonne les présentations financées ou cofinancées par notre canton et s'attache les services d'un marketing professionnel afin de persuader les touristes de venir en Valais. Dans ce sens, le Conseil d'Etat a décidé de repenser le rôle de la Communauté Information Valais. A noter que le système de management intégré de la qualité Valais Excellence et la gestion de la marque Valais qui y est rattaché ont, pour leur part, été détachés des responsabilités de la Communauté Information Valais. Une association spécifique, dans laquelle sont représentés outre le canton et les associations faitières, l'ensemble des entreprises labellisées est en cours de fondation. Elle est en charge de tous les aspects de gestion et de conduite de la marque Valais, y compris sa commercialisation, en étroite collaboration avec les professionnels du marketing de Valais Tourisme. Le dernier aspect des tâches antérieures de la Communauté lié à la plateforme informatique Valais Info devrait être rattaché auprès de l'Etat, au sein du service de l'information qui aura ainsi pour tâche de garantir la coordination professionnelle du flux d'informations disponibles.

- 4.014 Postulat du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy, concernant: du biberon à la dive bouteille: réagissons! (16.06.2005)

*Postulat accepté session novembre 2005*

Selon une enquête menée en Valais sur la consommation d'alcool chez les jeunes, il semblerait qu'une partie de la jeunesse de notre canton troque rapidement et dans l'indifférence générale, le biberon pour la dive bouteille. De plus, selon les sondages réalisés de manière informelle dans les écoles, le résultat est effarant et représente un danger réel pour la jeunesse de notre canton. Le postulat demande donc au Conseil d'Etat d'établir et de présenter un bilan de la situation actuelle et les mesures entreprises. Ces mesures doivent être accompagnées d'un programme de prévention à l'intérieur des écoles, auprès des jeunes mais aussi des parents. Le Conseil d'Etat relève que les dispositions légales en vigueur (CCS, ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires (ODAI)) ainsi que celles de la loi cantonale en faveur de la jeunesse déterminent clairement que la responsabilité de pourvoir aux soins, à l'entretien et à l'éducation de l'enfant incombe en premier lieu aux pa-

rents. Des campagnes de prévention sont menées par la Police cantonale avec la collaboration du Laboratoire cantonal auprès de tous les locaux et emplacements d'hébergement et de restauration ainsi que dans tous les points de vente avec remise d'alcool. Par ailleurs, la Police cantonale et les polices municipales interviennent régulièrement dans les écoles, sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 juillet 2000. La prévention se fait aussi avec d'autres partenaires par exemple par des campagnes basées sur le programme «via sicura» du Conseil Fédéral.

Sur la base des résultats des différentes campagnes de sensibilisation ainsi que d'une étude approfondie des interventions des forces de police, le Conseil d'Etat décidera de la nécessité de réitérer ou de renforcer les mesures entreprises jusqu'à ce jour.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### Travail législatif

Le service a préparé en collaboration avec le service de l'agriculture la révision de la loi cantonale sur l'agriculture. Il accompagne en ce qui concerne les questions juridiques la commission pour la révision de la loi sur le tourisme.

### Application de la loi fédérale sur le droit foncier rural et du bail à ferme agricole

Durant l'année 2005, 2125 demandes (2127 cas en 2004, 2104 cas en 2003, 2103 cas en 2002) ont été traitées en la forme d'autorisation ou de décision de constatation au sens de l'art. 83 et 84 LDFR. Au niveau régional, les cas traités se répartissent de la manière suivante: 851 décisions pour le Haut-Valais (885 cas en 2004, 866 cas en 2003, 888 cas en 2002) et 1274 décisions pour le Bas-Valais (1242 cas en 2004, 1238 cas en 2003, 1215 cas en 2002). Il peut être tenu pour certain que le nombre de dossiers ne subit d'année en année que de très minimes fluctuations et que la moyenne des dossiers traités se situe à environ 2100 dossiers par année.

Le service gère une banque de données sur les prix payés pour les terrains au cours de ces cinq dernières années, divisée par communes et selon la nature du sol. Elles constituent une source fiable pour la fixation du prix d'acquisition maximum autorisé pour l'achat d'immeubles ou d'entreprises agricoles.

Le service, en sa qualité d'autorité cantonale d'autorisation, a traité deux oppositions déposées par la Chambre d'agriculture conformément à la loi fédérale sur le bail à ferme agricole.

### Instance de recours et de décision

En 2005, le service a instruit 43 recours (18 recours en 2004) en tant qu'organe d'instruction du Conseil d'Etat dans le domaine du droit économique. En tant que service juridique pour les questions de droit économique, le service a préparé de nombreuses prises de position concernant des recours et a secondé d'autres services lors du traitement de cas particulièrement difficiles ainsi que pour des questions de législation.

Le service a conseillé les communes et les services de l'administration cantonale dans le domaine des marchés publics.

Le service est chargé du soutien juridique du service vétérinaire cantonal. Il a examiné un grand nombre de questions juridiques en relation avec l'application de la nouvelle loi sur la protection des

animaux et il a accompli en relation avec l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la protection des animaux un travail de soutien matériel.

En application du règlement sur la statistique du vin, le service a mené des procédures pénales alors que le chimiste cantonal est compétent en matière administrative.

Le service assure également le secrétariat de la commission de recours cantonale en matière de contributions agricoles et a instruit 18 recours.

## Collaboration intercantonale

Le service était en 2005 le relais avec la région intercantonale «Espace Mittelland» et a participé à la restructuration du nouveau réseau «Espace Mittelland». Dans cette nouvelle structure orientée vers l'économie, les associations économiques, les villes et les entreprises privées sont désormais nouvellement admises en tant que membres au côté des cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Jura.

Le service représente le canton dans le forum intercantonal pour les marchés publics et dans la conférence de la Suisse occidentale sur les marchés publics, laquelle a développé un système d'information électronique SIMAP. Pratiquement tous les cantons suisses ainsi que la Confédération ont adhéré à l'organisation d'exploitation. Comme partenaire de la Confédération, nous participons également au développement d'un nouveau système informatique SIMAP 2.

Le service assure la défense des intérêts des cantons non universitaires dans la commission de l'accord intercantonal universitaire de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

## Initiative communautaire «INTERREG»

A la fin de l'année 2005, 43 projets, avec partenariat valaisan, étaient programmés dans le cadre d'INTERREG III, volet A (coopération transfrontalière).

Vingt-six projets sont réalisés avec des partenaires italiens, alors que dix-sept projets le sont avec des partenaires français. Ces projets représentent un investissement global de plus de frs. 40 millions. Ils se développent dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, de l'énergie, de l'économie, de l'environnement, des transports et du patrimoine.

Dans le cadre de la coopération transnationale (volet B), sept projets (sur 45) ont été approuvés avec un partenaire valaisan. Le crédit fédéral est désormais épuisé.

Concernant la coopération interrégionale (volet C), seuls deux projets ont été soutenus par le canton.

## Relations institutionnelles transfrontalières

Suite à l'approbation par le Grand Conseil d'adhérer à l'Accord de Karlsruhe, la loi d'adhésion est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005. Désormais, la coopération transfrontalière est dotée d'un nouvel instrument juridique, le Groupement local de coopération transfrontalière («GLCT»). Celui-ci est une personne morale de droit public, doté de la capacité juridique, de l'autonomie budgétaire et de statuts qui lui permettent de s'auto-organiser.

En 2005, l'Assemblée des Régions d'Europe a fêté ses vingt ans de défense du régionalisme, représentant plus de 200 régions européennes.

Le Conseil du Léman, sous la présidence haut-savojarde, et le Conseil Valais-Vallée d'Aoste poursuivent leurs activités régulières.

Une nouvelle plaquette de présentation du Conseil du Léman a été publiée.

Avec nos voisins italiens de la Province de Verbano-Cusio-Ossola, le Valais a fêté le bicentenaire de la route napoléonienne du Simplon, le 8 juillet 2005.

Dans le cadre de la coopération avec le Royaume du Bhoutan, le Valais a reçu trois guides bhoutanais qui ont suivi, durant un mois, un cours de formation à l'École de St-Jean à Vissoie. Cette coopération avec le Royaume du Bhoutan a été mise sur pied lors de l'Année internationale de la montagne en 2002.

## SERVICE DE L'ÉCONOMIE ET DU TOURISME (SET)

### Tourisme

#### Situation du tourisme valaisan

Supprimée à fin 2003, la statistique fédérale des nuitées a repris en 2005 sous la pression des cantons et des milieux touristiques intéressés et moyennant leur participation financière.

Les nuitées de l'hôtellerie valaisanne ont progressé en 2005 de 1,2%. Le Valais a finalement bien résisté aux deux années annoncées comme difficiles en raison de la fermeture partielle du tunnel de Glion pour cause de rénovation. Le Chablais a été la principale victime de ces travaux, que ce soit en termes de nuitées ou en termes de journées d'excursionnistes.

#### Nouvelle loi sur le tourisme

La Commission extraparlamentaire chargée de la modification de la loi sur le tourisme du 9 février 1996 a planché tout au long de l'année sur un avant-projet qui sera remis au Conseil d'Etat début 2006.

#### Campagne de sensibilisation

Les deux projets pilotes concernant les écoles ont été affinés et expérimentés. Les documents nécessaires à leur mise en œuvre sont maintenant disponibles. La campagne va pouvoir se faire ces prochaines années dans tout le canton. Une coordination avec les projets d'encouragement à l'esprit d'entreprise est menée entre les Départements de l'économie et de l'éducation. La collaboration avec d'autres institutions, notamment nationales, pour la campagne auprès de la population sera recherchée et activée dès que possible.

#### Taxes touristiques

Le deuxième cycle de contrôles par l'Inspection cantonale des finances de la perception, l'encaissement et l'affectation des taxes touristiques touche à sa fin. Les mesures décidées pour les cas de violation de la législation ont été appliquées; des amendes ont notamment été prononcées à l'égard de certains contrevenants.

#### Information Valais

La Communauté a coordonné la présence du Valais à la BEA de Berne et la Fête nationale suisse à Moscou.

Information Valais a aussi planché sur des dossiers d'avenir comme la coordination du positionnement des différentes branches de l'économie valaisanne en dehors du canton. Les instruments de cette représentation seront essentiellement la participation aux grandes foires nationales et la création d'un réseau de relations de premier ordre, en particulier dans l'agglomération de Zurich. Dans ce cadre, les tâches d'Information Valais ont été recentrées sur ces éléments, alors que la responsabilité de la plate-forme informatique Valais Info a été reprise par le Service de l'information du Canton.

Une organisation spécifique destinée au programme Valais Excellence et à la gestion de la marque Valais a été mise sur pied, afin de répondre aux besoins du marché et aux exigences de la Confédération liées à sa participation financière.

### Professeurs de ski, guides de montagne et accompagnateurs en moyenne montagne

58 nouveaux professeurs de ski, de ski de fond et de snow-board, 11 nouveaux guides de montagne, ainsi que 15 nouveaux accompagnateurs en moyenne montagne ont reçu leur patente valaisanne le 2 décembre 2005.

Le groupe de travail «Professions» de la Commission extraparlamentaire chargée de la modification de la loi sur le tourisme a examiné la mise sur pied d'une législation spécifique sur les guides de montagne, professeurs de ski et activités à risque.

Suite à l'approbation, par la Commission cantonale des guides de montagne et professeurs de ski, du Règlement relatif à la formation des Accompagnateurs en moyenne montagne (AMM) le Conseil d'Etat a décidé de constituer une sous-commission des Accompagnateurs en moyenne montagne (SCAMM) ainsi qu'une commission de l'Assurance qualité et une commission d'examens tels que prévues dans ce Règlement.

#### Aides financières

Des aides financières ont été accordées à la promotion de l'image du Valais à l'extérieur du canton, aux réalisations et manifestations culturelles, sportives et ludiques ayant un impact médiatique et des retombées économiques importantes pour le tourisme ainsi qu'à la formation des professeurs de ski, guides de montagne et accompagnateurs en moyenne montagne.

## Développement économique

### Stratégie du développement économique

La phase de communication de la stratégie du développement économique entamée en 2004 a été poursuivie en 2005. En parallèle, le Conseil d'Etat a donné mission au Conseil économique et social d'élaborer les bases d'une vision pour le développement économique du Valais à l'horizon 2020.

### Diversification du tissu économique: The Ark

La Fondation The Ark étant sous toit depuis 2004, le développement de deux des trois pôles de compétences, à savoir les sciences du vivant et les sciences de l'informatique et de la communication ont été poursuivis en 2005 par l'implantation de plusieurs entreprises sur les sites respectifs de Monthey (BioArk), Martigny (IdeArk) et Sierre (TechnoArk). Le projet de PhytoArk à Sion poursuit son avancement pour une ouverture prévue en 2007. Concernant le Haut Valais, 2005 a été consacrée à la définition du troisième pôle concentré sur cette partie du canton. Ce dernier a donc précisé son orientation sur les domaines de l'énergie pour la région de Viège et des téléservices pour la région de Brigue. Le financement futur de l'ensemble du projet The Ark devrait faire l'objet d'un débat au Grand Conseil permettant d'assurer son développement pour les années prochaines.

### Activité au sein de différents réseaux de coopération

Bioalps (association dédiée au domaine des biotechnologies et regroupant autour de l'arc lémanique les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg et du Valais): cette année encore, le Valais a donné l'occasion à plusieurs entreprises de notre canton actives dans ce secteur de bénéficier à des conditions préférentielles de la plateforme que représente cette association, et ainsi de participer aux manifestations sur lesquelles Bioalps était présente avec un stand, en Suisse comme à l'étranger.

Concernant le DEWS, réseau intercantonal de promotion exogène présent sur 14 pays avec 20 représentants, 2005 a permis de tirer un premier bilan après trois ans d'existence de cette structure, et de procéder à diverses mesures d'amélioration destinées à maximiser les retombées pour les cantons membres en termes d'implantations de sociétés et de création d'emplois. On notera les deux principales de ces mesures qui sont un recentrage de la mission du réseau sur ses activités à l'étranger ainsi qu'une redéfinition de sa gouvernance; on relèvera également la démission du directeur en poste.



ITC Cluster: 2005 a vu la création d'un groupe de travail formé de représentant de plusieurs cantons de Suisse occidentale en vue de la création d'un réseau de coopération dédié aux technologies de l'information et de la communication. Le Valais a intégré ce groupe de travail qui poursuivra ce processus de création en 2006.

### Promotion exogène

Le Valais a poursuivi en 2005 son activité de promotion exogène par, outre l'utilisation du réseau DEWS évoqué ci-dessus, un démarchage en parallèle et par le biais de mandataires externes de divers marchés, dont en particulier la France et l'Allemagne. Globalement, pour 2005, le nombre d'entreprises implantées en Valais se monte à 25, parmi lesquelles on peut souligner l'implantation du Contact Center de Nespresso à Sion, qui créera à terme 200 emplois en Valais, ou encore SBSW GmbH et CC Marketing Trade GmbH à Brigue, qui ont vu la création de 27 emplois.

### Aide au tissu économique valaisan

L'aide au tissu économique valaisan s'est intensifiée en 2005 par une collaboration renforcée avec les divers partenaires de la promotion économique, en particulier le CCF, CimArk ainsi que la HEVs.

Les antennes ont totalisé plus de 150 visites d'entreprises tout au long de l'année, permettant de dresser un constat clair de leurs préoccupations et de leurs attentes. Des interventions de coordination ont été assurées, notamment dans le cas des Portes du Soleil, pour les différents projets en développement dans le Val d'Hérens ou sur la région de Martigny. Une charte des PME a été élaborée et présentée aux entreprises et aux associations faitières: elle devrait déboucher sur une sensibilisation des entrepreneurs à la problématique des successions et sur un système d'autoévaluation sur internet.

Ce secteur a en outre traité divers dossiers dont notamment la recherche de solutions pour la poursuite de l'électrolyse de Steg.

### Concertation en matière économique

Le Conseil économique et social a été soutenu dans l'élaboration de la vision à long terme du développement économique du Valais qui sera soumise au Conseil d'Etat début 2006.

### Fonctionnement interne

Un outil de type CRM (gestion de la relation client) a été introduit et utilisé dans le cadre de l'activité de promotion exogène. 2005 a également vu la définition et la mise en œuvre de processus formalisant la collaboration entre les différents partenaires de la promotion économique, chacun de ces processus étant caractérisé par l'identification d'un «case manager» propriétaire du processus. Enfin, une mesure de la satisfaction clients par le biais d'enquêtes systématiques a été introduite par Cimark, le Centre de compétences financières, ainsi que pour la promotion exogène.

## Développement régional et logement

### Loi fédérale sur la nouvelle politique régionale

Le projet de nouvelle loi fédérale sur la politique régionale, mis en consultation à fin avril 2004, a été refusé par le Conseil d'Etat du canton du Valais. Face aux profondes divergences apparues dans les réponses à la consultation, le Conseil fédéral décidait de mettre sur pied un groupe de travail avec comme mission de proposer une nouvelle mouture.

Sur la base du rapport de ce groupe de travail, un nouveau projet de loi a été établi et le Conseil fédéral, en date du 16 novembre 2005, adoptait le message y relatif. La nouvelle loi veut se concentrer sur la promotion des conditions économiques offertes par les régions de montagne, l'espace rural en général et les régions frontalières. L'accent sera mis sur les mesures propres à générer de la valeur ajoutée et pour cela, les aides financières prendront la forme de contributions à fonds perdu mais aussi de prêts en faveur des infrastructures de développement, comme le permettent les dispositions de la loi LIM actuelle.

La question, très sensible pour le Valais, des aides fédérales en faveur des zones périphériques à faible potentiel économique reste ouverte, car dans le projet de nouvelle loi, ces régions ne pourraient pas bénéficier de mesures spécifiques de politique régionale. Cette tâche devrait être prise en charge par les cantons concernés. Le Valais ne peut partager ce point de vue car il appartient à la Confédération de soutenir ces zones périphériques défavorisées économiquement.

### Remontées mécaniques

L'adoption par le Conseil d'Etat au mois de juillet 2004 de la stratégie du canton du Valais dans le secteur des remontées mécaniques et son approbation par le Seco ont fait que Berne a levé le moratoire concernant les remontées mécaniques. Les dossiers en attente d'aides LIM ont ainsi pu être traités par le Service de l'économie et du tourisme et des promesses pour un montant de 7.82 mios de francs ont été faites en 2005. Ces montants se situent dans les limites des 10 millions de francs prévus dans la stratégie cantonale.

Le canton peut aussi accorder des aides à fonds perdu pour l'amélioration des structures de la branche sous forme de soutiens aux idées et projets innovants ou à des projets communs pour la promotion des coopérations et des fusions. A ce jour, malheureusement, très peu de requêtes ont été faites au canton dans ce sens. Or, pour l'obtention d'une aide à fonds perdu, les mesures découlant des études pour des fusions ou des collaborations devraient être mises en œuvre pour le 31 décembre 2007 au plus tard.

### Aides en matière d'investissement

Les aides en matière d'investissement jouent un rôle fondamental dans le développement régional. En 2005, les engagements du canton se sont élevés à 15.6 mios de francs contre 8.4 mios de francs seulement en 2004 et les paiements à 18.1 mios de francs par rapport à 7.9 mios de francs une année auparavant. L'augmentation des engagements et des paiements est due prioritairement à la levée du moratoire sur les remontées mécaniques.

Le solde du fonds pour l'équipement (fonds LIM) de 275 mios de francs se situe, à la fin 2005, à 45.5 mios de francs et à 37.8 mios de francs si l'on tient compte des dossiers en phase d'étude pour un montant de 7.7 mios de francs. Sur les engagements totaux pris de 421.5 mios de francs, le solde à payer se monte à 17.1 mios de francs (20 mios à fin 2004).

L'entrée en vigueur de la loi sur la nouvelle politique régionale, normalement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, va exiger du canton du Valais un engagement financier plus important surtout au niveau des infrastructures de base pour les petites communes et des aides aux régions périphériques à faible potentiel économique. Cet engagement supplémentaire nécessitera une augmentation du fonds LIM cantonal, si le canton du Valais veut rester compétitif vis-à-vis des autres régions du pays.

### Etat des engagements et versements LIM cantonaux à la fin 2005

Régions socio-économiques	Crédits LIM au 31.12.2005 (en mios de frs)		
	Engagements	Versements	Soldes à verser
Conches	22.4	22.2	0.2
Brigue	35.3	34.7	0.6
Viège	86.4	83.8	2.6
Loèche	25.8	25.5	0.3
Sierre	54.5	51.5	3.0
Sion	80.7	76.0	4.7
Martigny	79.9	75.3	4.6
St-Maurice/Monthey	36.5	35.4	1.1
Haut-Valais	169.9	166.2	3.7
Valais central	135.2	127.5	7.7
Bas-Valais	116.4	110.7	5.7
Total Valais	421.5	404.4	17.1

### Appuis à des projets régionaux

Comme les années précédentes, le service a appuyé en 2005 sous diverses formes des instituts de recherches (IRO, Médiplant, IDIAP, entre autres). Ces aides doivent favoriser le transfert de connaissances et de technologies pour créer autour de ces pôles de compétences des entreprises innovatrices utilisant les résultats des recherches dans des applications industrielles. La signature de contrats de prestations avec ces différents instituts et autres centres de compétences permet au canton de suivre en détail l'évolution des recherches et surtout de contrôler les résultats concrets sur l'amélioration du tissu et de la compétitivité de l'économie valaisanne. Le service octroie aussi des subventions, généralement uniques, pour permettre le démarrage ou la consolidation de projets innovants, servant à mettre en valeur les spécificités des différentes régions de notre canton.

### Amélioration du logement dans les régions de montagne

Lors de la session de décembre 2004, les Chambres fédérales ont décidé d'allouer un crédit d'engagement 2005 de 10 millions de francs pour l'amélioration du logement dans les régions de montagne. L'office fédéral du logement, vu les capacités financières des cantons pour 2004 et 2005, a alloué au Valais un contingent de 1.25 millions de francs, soit 12.5% du montant total.

En 2005, les engagements fédéraux et cantonaux se sont élevés à 1.23 mio de francs (0.83 mio Confédération / 0.4 mio de francs Canton). Selon la législation, la prestation du canton correspond, dans la règle, à 50% du montant de la Confédération. Les paiements 2005 se situent à 1.44 mio de francs (0.91 mio Confédération / 0.53 mio Canton).

Les aides à l'amélioration du logement dans les régions de montagne seront encore octroyées, sur décision des Chambres fédérales, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. A partir de cette date, il appartiendra aux cantons de décider si cette aide sera poursuivie avec les moyens issus de la nouvelle péréquation financière.

### Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété

Le montant total des aides cantonales à fonds perdu versé en 2005 pour les dossiers ouverts s'est élevé à 3.55 mios de francs (1.98 mio logements locatifs / 1.57 mio propriété). Les aides 2005 sont en forte baisse de 1.2 mio de francs par rapport à l'année précédente. Cette diminution est due en grande partie aux logements en propriété avec l'arrivée à échéance des aides à fonds perdu après 11 ans. De son côté, la Confédération a octroyé des abaissements supplémentaires en 2005 pour un montant de 8.7 mios de francs (4.4 mios logements locatifs / 4.3 mios propriété). Pour l'année 2005, le canton n'a accordé aucun crédit d'engagement pour poursuivre l'aide au logement, en l'absence d'aide fédérale. De ce fait, aucune nouvelle demande n'a pu être traitée.

En date du 15 décembre 2005, le Grand Conseil a voté un crédit d'engagement de 16 mios de francs, soit 10 mios de francs pour la prolongation des abaissements supplémentaires de 15 à 19 ans pour les immeubles locatifs subventionnés et de 6 mios de francs pour poursuivre l'aide cantonale à l'accession à la propriété pour la période 2006 à 2008 correspondant à un montant annuel de fr. 200'000.- pour une contribution annuelle à fonds perdu de 0,6% du coût de revient pendant 10 ans. Une aide minimale pourra ainsi être encore octroyée aux ménages à revenu modeste à l'avenir.

## SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Des informations plus détaillées sur les différents domaines d'activité du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) figurent sur le site internet [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict) accessible au public depuis la mi-août 2005.

Le «rapport annuel sur la gestion du chômage en Valais», publié chaque année en juin, présente les activités des différents partenaires impliqués dans la gestion du chômage dans notre Canton, à savoir les services cantonaux, les offices régionaux de placement, les organisateurs de mesures de réinsertion sur le marché du travail ainsi que les caisses de chômage.

### Commerce et patentes

#### Commerce

Les patentes et autorisations suivantes ont été délivrées en 2005:

Année	Appareils automatiques	Salons de jeu	Commerce itinérant	Tomboles
2003	2'856	11	318	184
2004	2'878	8	202	193
2005	3'046	7	41	180

234 contrôles en lien avec l'ordonnance de déclaration (boulangeries, caves, différentes entreprises) ont été effectués. La priorité a été mise sur les contrôles des appareils automatiques.

L'instance cantonale du fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a pu verser, dans 42 cas de sinistre, un montant total supplémentaire de Fr. 11'052.-, à l'aide du fonds fédéral. Le fonds fédéral a versé, quant à lui, un montant total de Fr. 58'212.- aux personnes lésées.

#### Hébergement et restauration

En 2005, la section s'est consacrée:

- à adapter les anciennes patentes I et II et autorisations pour le commerce de détail de boissons alcoolisées aux dispositions du nouveau droit;
- à soutenir les communes dans leur mission d'adaptation aux dispositions du nouveau droit des anciennes patentes et autorisations d'exploiter, ainsi que dans leur mission d'assujettissement à celui-ci de toutes les activités qui n'étaient pas assujetties au précédent;
- à l'introduction d'un nouveau système de gestion des autorisations et de la facturation de la redevance annuelle;
- à la reconnaissance de l'expérience et de la formation professionnelles;
- à collaborer avec la Commission de formation et de formation continue, dont elle assure le secrétariat, ainsi qu'avec la HEVs, co-organisatrice de l'examen cantonal obligatoire, des cours préparatoires et des cours de formation continue ritzy\*.

Sept sessions d'examen cantonal obligatoire ont été mises en place durant l'année; 158 personnes de langue française et 86 de langue allemande ont réussi cet examen.

Le Fonds cantonal pour la formation et la formation continue a été mis à contribution pour le nouveau concept de formation continue ritzy\*, pour la 1<sup>re</sup> année scolaire dans le cadre de l'apprentissage HGA et pour un projet InnoTour.

#### Autorité cantonale de conciliation en matière de bail à loyer

L'autorité cantonale de conciliation reste confrontée à un nombre très élevé de dossiers soumis et traités durant l'année 2005. Les mesures provisoires mises en place l'année précédente concernant le secrétariat de l'autorité ont dû être renforcées. La complexité des dossiers exige des connaissances juridiques plus approfondies.

En 2005, l'autorité a reçu 690 dossiers, dont 557 ont été liquidés comme suit:

- 365 cas (65%) ont fait l'objet d'une conciliation entre les parties;
- 55 cas (10%) n'ont pas fait l'objet d'une conciliation;
- dans 65 cas (12%) une décision a été rendue par l'autorité de conciliation;

72 cas (13%) ont pu être résolus de manière différente.

Par ailleurs, le renouvellement de l'autorité de conciliation est pratiquement terminé. Dans un dossier, l'autorité cantonale de conciliation a été appelée à s'ériger en qualité de Tribunal arbitral.

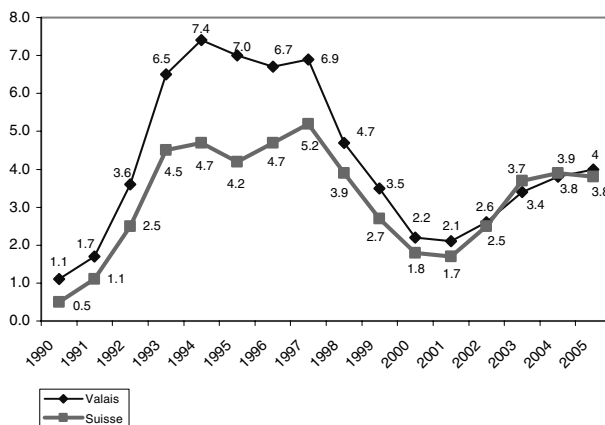
## Marché du travail

### Evolution du chômage

En moyenne annuelle, le chômage valaisan a atteint 4% (+0,2 point) en 2005, soit 0,2 point de plus que la moyenne suisse (3,8%, en diminution de 0,1 point). Le Valais n'avait plus connu de taux de chômage aussi élevé depuis 1998. Malgré le fait que le chômage valaisan se soit maintenu sous la moyenne suisse pendant plusieurs mois en 2005, l'accroissement du chômage saisonnier a eu pour conséquence que le taux moyen de chômage en Valais se situe en dessus de la moyenne suisse. En 2004 ce taux était encore inférieur de 0,1 point à la moyenne suisse (3,8% contre 3,9%).

Le nombre moyen de chômeurs en Valais en 2005 se montait à 5450 (+224) et le nombre de demandeurs d'emploi à 9019 (+297). Par régions, on note une augmentation du chômage moyen dans le Valais Central (+0,4 point de 4,3% à 4,7%), dans le Bas-Valais (+0,2 point de 4,3% à 4,5%) et une baisse dans le Haut-Valais (-0,1 point de 2,5 à 2,4%).

### Evolution du taux de chômage Valais-Suisse



### Le domaine de l'assurance-chômage

Le détail des activités figure dans le rapport annuel sur la gestion du chômage. Nous nous bornerons à constater une augmentation sensible et constante du nombre de dossiers (+54%) que le SICT a dû absorber en trois ans, sans variation de personnel.

	2003		2004		2005	
	Nombre de cas	Variation année précédente	Nombre de cas	Variation année précédente	Nombre de cas	Variation année précédente
Cas soumis à examen	274	- 6%	350	+ 27%	422	+ 21%
Demandes de remise	101	+ 38%	64	- 37%	71	+ 11%
Oppositions	166	-	287	+ 72%	342	+ 19%
Total	541		701	+ 31%	835	+ 19%

### Placement public et conseil: les offices régionaux de placement (ORP)

La hausse du chômage a fléchi quelque peu en 2005 par rapport aux années précédentes. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi se situe à 3,3% en moyenne annuelle par rapport à 2004, alors qu'elle avait été de 8,4% entre 2003 et 2004.

L'activité des ORP a concerné en moyenne mensuelle 9019 demandeurs d'emploi. Ce sont suivant les mois de l'année entre 7405 et 10'973 personnes, qui ont été prises en charge et conseillées dans les ORP. Le nombre moyen de dossiers par conseiller a pu tout de même être abaissé de 116 à 112.

### Evolution du nombre de prises en charge par ORP en pourcentage

	En 2004 par rapport à 2003	En 2005 par rapport à 2004
Haut-Valais	+ 4.1%	- 6.5%
Sierre	+ 11.1%	+ 11.9%
Sion	+ 9.5%	+ 2%
Martigny	+ 11%	+ 9.4%
St-Maurice/Monthey	+ 6.3%	+ 1.3%

Pour la première fois depuis de nombreuses années, la politique d'engagement du personnel a dû tenir compte d'une évolution différenciée par ORP du nombre des demandeurs d'emploi suivis. A fin décembre 2005, les ORP comptaient 118,15 postes de travail.

### Faits caractéristiques

Les chômeurs valaisans connaissent une durée moyenne d'indemnisation les plus faibles de Suisse. La durée moyenne de recherche d'emploi y a varié de 178 jours civils à 211 suivant les mois de l'année, alors qu'elle n'a jamais été inférieure à 246 jours sur l'ensemble de la Suisse.

Des actions importantes ont été développées pour contenir et contribuer à diminuer le chômage des jeunes de moins de 25 ans. Les visites des entreprises et les contacts avec les employeurs se sont fortement intensifiés et ont, semble-t-il, des effets favorables sur le placement, le développement de l'offre de mesures de réinsertion en entreprises, le signalement des postes vacants et la gestion des flux du chômage saisonnier. Fort heureusement, il semble aussi que le chômage de longue durée et les arrivées en fin de droit soient contenus dans des proportions favorables, compte tenu de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi citée plus haut.

La réinsertion dans le marché du travail d'un nombre croissant de personnes vivant des situations difficiles et complexes demeure une priorité qui doit faire appel à la responsabilité sociale des entreprises. A défaut, un grand nombre de collaborations déployées avec les services sociaux, l'AI, l'orientation professionnelle et la ligue valaisanne contre les toxicomanies et les autres institutions d'aide à la réinsertion ne déboucheront que sur des mesures d'aide financière et ne pourront pas contribuer à prévenir la montée en flèche des dépenses sociales du canton et des communes.

### Location de services et placement privé

Un accent particulier a été mis sur le contrôle des entreprises de location de services. 8 entreprises ont ainsi fait l'objet d'un audit avec l'appui du Service de la protection des travailleurs; une collaboration avec l'Inspection cantonale de l'emploi a été définie afin d'affiner ces contrôles. Enfin, le Service opère régulièrement des pointages des contrats de travail remis par les entreprises de location de services au Service des étrangers dans le cadre des procédures d'autorisations de séjour.

### Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

L'observatoire valaisan de l'emploi a travaillé sur les thèmes suivants:

- chômage saisonnier;
- conditions de salaire et de travail et appui à la Commission tripartite cantonale mise sur pied dans le cadre de la libre circulation des personnes;

- mise en pratique des conclusions de l'étude sur l'exode des compétences (More Brain More Gain; VS-Link; «Innovationswettbewerb» Genilem);
- chômage des jeunes;
- ORTE (observatoire romand et tessinois de l'emploi): comparaison de l'évolution du chômage dans les cantons romands;
- soutien à la promotion économique pour le recrutement de personnel dans le cadre de l'implantation de nouvelles entreprises.

### Logistique des mesures du marché du travail (LMMT)

Mesures du marché du travail (MMT) en général

Mesure	Jours de participation 2003	Jours de participation 2004	Jours de participation 2005*	Différence 2004–2005
Programmes d'emploi temporaire	75'171	85'284	86'548	+1,5%
Cours	80'738	83'981	87'268	+4%
Allocations d'initiation au travail	19'854	18'600	17'593	-5,5%
Stages en entreprise	4'775	7'174	10'094	+41%
Encouragement à une activité indépendante	6'077	5'547	4'441	-20%
Allocations de formation	2'653	2'348	1'564	-34%

Ces données ont été tirées du système statistique LAMDA et représentent les jours de participation effectifs (\*Les données 2005 pourraient encore être revues à la hausse).

L'évolution des chiffres reflète l'augmentation du chômage en 2005 en Valais (+0,2 point). La sensibilisation des entreprises à la mise à disposition de places de stage pour des jeunes chômeurs sortant d'apprentissage est clairement visible dans les chiffres ci-dessus.

Un tiers du total des jours accordés à des demandeurs d'emploi pour participer à des mesures n'est pas utilisé par ceux-ci.

### Mesures cantonales complémentaires

Le nombre de demandes traitées a progressé en 2005. Les montants effectivement payés sont toutefois restés stables.

### Mesures cantonales complémentaires de réinsertion (décisions)

	2002	2003	2004	2005
Contrats cantonaux d'insertion professionnelle (CIP)	327	511	707	734
Allocations cantonales d'initiation au travail (AITc)	28	19	26	31
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour (PESEc)	1	6	11	9
Mesures de formation	19	23	14	27

## Main-d'œuvre étrangère

### Libre circulation des personnes avec les pays de l'UE /AELE

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, le SICT enregistre les annonces pour des activités de moins de trois mois. La charge administrative est conséquente.

### Annonces d'activités de moins de trois mois en 2005

Travailleurs auprès d'un employeur suisse	3573
Prestataires de services indépendants	259
Travailleurs détachés	1311
Total	5143

En outre, 798 autorisations de travail ont été délivrées en faveur de travailleurs détachés pour une période supérieure à trois mois. 351

ont œuvré dans le secteur du tourisme en tant que guides touristiques, 286 dans le gros œuvre, dont la majorité dans le cadre des NLFA et 101 dans le second œuvre.

### Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

Le SICT a participé activement aux travaux de la Commission tripartite cantonale dont il assume le secrétariat. Il a également fourni un appui constant à l'Inspection cantonale de l'emploi.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement pose des problèmes pratiques. De nombreux efforts ont été déployés afin d'arrêter des procédures simples et efficaces en matière de sanctions pour infraction à la législation sur les travailleurs détachés. Plusieurs contacts ont également été noués au niveau romand afin d'échanger les expériences et rechercher des solutions communes. Au total, 85 sanctions pour défaut d'annonce ont ainsi été prononcées, soit un produit total des amendes et frais de plus de Fr. 67'000.–. Ces montants ont été intégralement encaissés.

Le SICT a également participé activement à la procédure de consultation relative au renforcement des mesures d'accompagnement qui entreront en vigueur durant l'année 2006.

### Permis de travail en faveur d'étrangers non ressortissants de l'UE/AELE

Le SICT mène une politique sélective et restrictive en matière d'octroi de permis de travail en faveur de ressortissants de pays tiers.

Autorisations de travail en faveur de ressortissants de pays tiers 1.11.04– 31.10.05	
Autorisations de courte durée de moins de 4 mois	686
Autorisations de courte durée contingentées	278
Autorisations à l'année	41
Autorisations en faveur de requérants d'asile / admis provisoires	580

En 2005 la Confédération a permis aux milieux agricoles de recruter 2500 ouvriers agricoles auprès des pays de l'Est. Notre canton a délivré 100 autorisations dans ce cadre, auxquelles s'ajoutent 125 stagiaires.

## SERVICE DE L'AGRICULTURE

Durant cette année, le service de l'agriculture s'est principalement concentré sur les domaines d'activités suivants:

- promotion et défense des intérêts du Valais et de ses agriculteurs dans le cadre de la procédure de consultation de PA 2011
- poursuite de la mise en œuvre des recommandations des études stratégiques mandatées par le Conseil d'Etat (Institut d'économie rurale et Viticulture) et évaluation des effets des mesures développées
- mise en application du nouveau règlement de la vigne et du vin par le contrôle à la vigne et la dégustation organoleptique et définition du règlement Grand Cru en collaboration avec l'IVV (Interprofession de la Vigne et du Vin)
- motivation et accompagnement des porteurs de projets du DRR (Développement Rural Régional), aides à la mise en place de l'Association des communes du val d'Hérens et organisation du réseau
- définition des principes et acceptation de la mesure de soutien à la reconversion du verger de culture de fruits à pépins
- poursuite de la défense du dossier Raclette AOC par des prises de positions auprès de la Commission fédérale en matière de recours et par des séances de conciliation avec les recourants
- participation avec les cantons romands à la mise en valeur des produits du terroir au niveau Suisse (Pays romand, Pays gourmands)
- soutien aux acteurs de la filière «Viande du Valais» et suivi d'un essai d'engraissement avec du bétail de la race d'Hérens

- maintien d'un niveau de formation de qualité sur les centres de Châteauneuf et Viège concrétisée par une augmentation du nombre d'élèves
- réorientation stratégique des domaines de Viège (centre de compétences technique pour l'élevage ovin et caprin) et du Grand-Brûlé (repositionnement de la gamme des vins sur les cépages autochtones et traditionnels)
- analyse des besoins, des opportunités et inventaire des prestations agritouristiques afin de définir un concept et les soutiens possibles au développement de nouvelles activités en lien avec le tourisme

## Office de consultation agricole

### 3<sup>e</sup> correction du Rhône

Dans le projet de troisième correction du Rhône, l'agriculture occupe une place importante.

Outre la participation régulière aux séances de l'équipe de projet R3, l'activité de l'office de consultation agricole s'est concentrée sur l'animation du groupe d'accompagnement Agriculture-R3, sur le suivi du mandat des experts agricoles et sur la participation aux groupes de travail des commissions régionales (Viège, Sierre et Martigny) en vue de l'élaboration d'un concept de développement de la plaine.

### Projet IMALP

Initié en janvier 2003, le projet IMALP se proposait d'expérimenter, durant 3 ans et dans 4 régions de l'arc alpin des stratégies d'une agriculture durable. Dans le Val d'Hérens, des plans d'actions ont été mis en place par les acteurs locaux (communes, associations locales, groupes économiques) avec le soutien d'animateurs ruraux. L'Office de consultation agricole a participé au groupe de pilotage et a collaboré à l'animation d'actions recherchant à renforcer la filière lait et la collaboration entre agriculteurs.

### Projet de réseau écologique dans la vallée de Binn

L'office de consultation agricole est membre du groupe du projet local et est coresponsable pour l'information et la motivation des agriculteurs. À côté du soutien lors de l'élaboration de projet, l'office a négocié avec les agriculteurs les contrats d'exploitation. L'accompagnement de la réalisation du projet et les contrôles futurs sont également une de nos tâches. En qualité de conseillers, nous avons une bonne connaissance du terrain et de tous les exploitants. C'est une condition préalable pour une réalisation digne de succès. La mise en réseau vallée de Binn couvre finalement 380 ha surface accepté avec 65 parties contractantes. Afin de conserver et d'encourager la richesse naturelle des espèces, la Confédération alloue des aides financières pour les surfaces de compensation écologique d'une qualité biologique particulière et pour la mise en réseau des surfaces de compensation écologique sur la surface agricole utile.

## Office de l'économie animale

### Section élevage

Malgré les difficultés rencontrées dans ce secteur, les éleveurs ont fait un effort de promotion important en organisant, selon les races et les régions, de nombreuses manifestations d'élevage. La plus remarquée et la plus médiatisée a été la présentation de la race d'Hérens au Sima de Paris au printemps.

Le service de l'agriculture suit avec un grand intérêt l'essai Pasto (projet de recherche «Systèmes de production viande bovine pour les régions marginales»), mis en place par les Stations de recherche agronomique. Cette étude livrera des données scientifiques sur l'aptitude carnée des animaux de la race d'Hérens détenus en élevage allaitant et sur l'impact que ce mode de gestion a sur les surfaces exposées à une recolonisation forestière rapide suite à l'abandon ou à l'extensification des pratiques agricoles. Une partie des animaux englobés dans l'essai estive sur l'alpage du Larzey, commune de Sembrancher.

### Section laitière

L'intégration de la législation de l'UE sur l'hygiène et le transfert des ordonnances relatives à l'assurance qualité (AQ) concernant la transformation laitière dans le droit suisse sur les denrées alimentaires ont des conséquences importantes pour le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière. En effet, ce dernier n'aura plus de base légale fédérale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ses tâches toutefois demeurent; ainsi jusqu'au 31 décembre 2006 le contrôle qualitatif du lait sera toujours assumé par lui, avant son transfert à la Confédération. De même, le contrôle AQ dans les exploitations de production et le conseil dans les exploitations de transformation resteront sous sa responsabilité.

Le canton devra par ailleurs désigner l'organe de contrôle de l'AQ dans les exploitations de fabrication durant l'année de transition 2006.

La qualité du lait commercial reste stable par rapport à l'année 2004.

## Office des paiements directs

L'application des ordonnances concernant les paiements directs, l'estivage, la qualité écologique et les primes de cultures, la préparation et les séances d'information pour les préposés communaux et les agriculteurs, le projet SAU, les contrôles divers dans les communes ont été les tâches principales effectuées par les collaborateurs de l'office.

La gestion du registre des vignes implique des mutations sur les 120'000 parcelles viticoles enregistrées pour les 21'000 propriétaires.

Pour les paiements directs, ce sont environ 330'000 parcelles qui sont vérifiées lors de la remise des dossiers des 4'500 exploitations agricoles enregistrées, dont 3'711 ont droit aux paiements directs.

### Primes et contributions en 2004/2005

	2004	2005
Production végétale	Fr. 161'830.–	Fr. 141'045.–
Terrains en pente	Fr. 5'521'704.–	Fr. 5'472'486.–
Estivage	Fr. 7'475'636.–	Fr. 6'958'136.–
Contributions UGBFG	Fr. 13'949'270.–	Fr. 14'086'930.–
Contributions GACD	Fr. 21'127'293.–	Fr. 20'939'409.–
Vignes en pente	Fr. 6'026'118.–	Fr. 6'340'284.–
Contributions à la surface	Fr. 45'739'163.–	Fr. 45'702'891.–
Compensation écologique	Fr. 2'977'337.–	Fr. 2'899'344.–
Culture extensive de céréales	Fr. 115'158.–	103.538.–
Contributions BIO	Fr. 1'190'327.–	Fr. 1'246'176.–
Contributions SRPA	Fr. 2'549'404.–	Fr. 2'557'974.–
Contributions SST	Fr. 247'969.–	Fr. 234'981.–
OQE	Fr. 332'185.–	Fr. 579'470.–
Déductions – restitutions, divers	Fr. –1'040'386.–	Fr. –2'078'489.–
Total	106'373'008.–	105'184'175.–

## Office de l'agro-écologie

### Surveillance et lutte contre les organismes de quarantaine

Subventions fédérales incluses, les coûts de ces mesures ont dépassé 84'000 Fr. en 2005, notamment pour l'élimination de deux parcelles de pruniers atteintes par le virus de la Sharka et la destruction de 74 t de semences de pommes de terre attaquées par le nématode doré.

### Feu bactérien

Aucun nouveau foyer de feu bactérien n'a été détecté en Valais et les interdictions de déplacement des abeilles, visant à empêcher sa dissémination, ont pu être levées.

### *Xanthomonas* des arbres fruitiers à noyaux

Cette bactériose, qui représente une sérieuse menace pour les vergers d'abricotiers, a fait son apparition en Valais.

#### **Avertissement et suivi des autres ravageurs et maladies**

Dix-sept communiqués phytosanitaires ont été diffusés pour conseiller les producteurs sur les moyens de prévention et de protection phytosanitaires. Durant cette saison, des pertes économiques importantes ont été induites par:

- le carpocapse des pommes et des poires
- l'oïdium et les pucerons sur différentes cultures
- le flétrissement bactérien et la mouche blanche sur tomate

#### **Soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement**

En collaboration avec les organisations professionnelles (Vital, Cultural, Biovalais) et avec d'autres services, le soutien a porté sur:

- surveillance des cultures et la formation continue pour 850 viticulteurs cultivant env. 2'700 ha ainsi que pour 330 arboriculteurs cultivant 1'700 ha de pommiers, poiriers et abricotiers.
- subventions cantonales octroyées à la lutte par confusion, à concurrence de 194'600 Fr. pour la viticulture et de 244'500 Fr. pour l'arboriculture. Cette méthode très «écologique» est actuellement pratiquée sur 4'350 ha de vignes et 1440 ha de vergers.
- diffusion d'informations sur les plantes invasives et réalisation d'essais et démonstrations pour la réduction des herbicides.

## **Office de l'arboriculture et des cultures maraîchères**

### **Evolution du marché et mesures de soutien**

Le marché des fruits à pépins connaît des tensions croissantes qui conduisent à des prix ne couvrant plus les frais de production pour certaines variétés. Devant cette détérioration, le canton a décidé d'ouvrir un crédit-cadre de 6 millions de francs destiné à élargir la reconversion des cultures, prévues jusqu'ici par la Confédération et le canton. Entre 2006 et 2009, il sera désormais possible d'arracher des surfaces de pommier Maigold et Golden ainsi que de poirier William's pour les remplacer avec des variétés de pommes et d'abricots demandées par le marché.

Les installations de lutte contre le gel fonctionnant au gaz et testées à Châteauneuf ont été installées par quatre arboriculteurs dans leur verger d'abricotiers. Notre service a participé aux études ainsi qu'à une part de financement, au titre des améliorations structurelles et de l'innovation technologique.

Le réseau de la qualité des pommes mené chez les producteurs a permis de tester le comportement de la nouvelle matière active 1-MCP (méthyl-cyclo-propène) destinée à améliorer la conservation des fruits; des résultats spectaculaires ont notamment été enregistrés avec la variété de pomme résistante aux maladies «Golden Orange».

Les essais des raisins de table menés à Châteauneuf ont permis de mettre en évidence les limites de cette culture en plaine en liaison avec le gel d'hiver qui a été particulièrement fort en 2005.

## **Office cantonal de la viticulture**

### **Encépagement du vignoble**

#### *Situation*

Depuis l'introduction du registre cantonal des vignes en 1990, il est possible de suivre l'évolution de l'encépagement du vignoble. Ainsi, en 2005, le Pinot Noir (34%), le Chasselas (26%), le Gamay (16%) occupent à eux seuls 76% de la surface viticole du canton (5'180 ha). La grande majorité des cépages sont blancs, mais ce sont les rouges qui occupent davantage de surface (3'122 ha soit le 60%).

#### *Reconversion du vignoble*

La somme allouée par la Confédération pour 2005 se monte à 768'367 Fr. 145 requérants ont bénéficié de l'aide à la reconver-

sion pour une surface totale de 271'970 m<sup>2</sup>. Les surfaces annoncées pour la campagne 2006 s'élèvent à 484'641 m<sup>2</sup>.

### **Patrimoine viticole valaisan**

#### *Sauvegarde*

Plantation de 9 sélections de Marsanne blanche (94 m<sup>2</sup>), 62 sélections de Sylvaner-Rhin (554 m<sup>2</sup>) et 1 sélection de Rèze (2 m<sup>2</sup>) sur la vigne à greffons. Plantation de 32 sélections Païen (2'075 m<sup>2</sup>) au domaine du Grand Brûlé.

#### *Etude des terroirs*

260 profils de sol ont été décrits et 60 réunions tenues avec les vignerons. Les 8 zones pilotes au niveau de l'étude des sols (phase 1) sont cartographiées. L'étude climatique a démarré début 2005 (phase 2). Un avant-projet pour l'étude du comportement de la plante (phase 3) a été réalisé en collaboration avec Agroscope RAC Changins.

### **Vulgarisation, essais et conseils viticoles**

#### *Office de la viticulture*

Mise en place d'un réseau de 23 parcelles d'observation du cépage Cornalin de Martigny à Loèche. Mesures de la vigueur et de la résistance à la chlorose ferrique des cépages Chasselas et Pinot Noir sur 15 porte-greffes dans la région Sierre-Salquenen. Interprétations des analyses de sols, conseils de fumure. Formation continue auprès des viticulteurs valaisans en collaboration notamment avec Vital (PI).

#### *Laboratoire d'œnologie*

Conseil de vinification des vendanges à la mise en bouteille, suivi analytique des vins, tests et essais de vinification (11'000 échantillons). Cours d'œnologie et de laboratoire aux apprentis caviste et élèves ECA. 29 dégustations nationales et internationales.

### **Législation**

Mise en place des règlements de contrôle à la vigne et de contrôle organoleptique, définition d'un règlement Grand Cru conformément à l'ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.

#### *Cadastre viticole*

Conformément à la législation fédérale, le canton a la responsabilité du cadastre viticole. Cette année 2 parcelles (716 m<sup>2</sup>) sont admises dans le cadastre vinicole et 4 parcelles (8'631 m<sup>2</sup>) ont été refusées.

### **Le Grand Brûlé**

La vigne occupe 130'764 m<sup>2</sup> (9'005 m<sup>2</sup> de jeunes vignes). La récolte totale de 71'309 kg laisse apparaître un rendement de 0.585 kg/m<sup>2</sup> de la surface en rapport soit de 31,1% inférieur à la moyenne décennale. Les conditions de l'hiver 2004/2005 ont fortement endommagé le capital-plante ce qui occasionnera une limitation des récoltes à venir et la reconstitution d'au moins 12'675 m<sup>2</sup>. Le Domaine participe à la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan «Sélection Valais», à des essais de porte-greffe et de vinifications. Mise en valeur des cépages autochtones et traditionnels du Valais par une nouvelle image (gammes, étiquettes, bouteilles).

## **Office des améliorations structurelles**

### **Conception, planification et préservation de l'espace rural**

La planification de l'espace rural vise à modeler le paysage agricole et viticole et le milieu alpestre selon les attentes des producteurs, les impératifs de la politique agricole cantonale et fédérale tout en veillant à la sauvegarde du milieu paysager et environnemental.

Actuellement, les grands axes d'intervention se situent sur les améliorations en milieu alpestre et la sauvegarde des murs en pierres sèches.

## Contributions à fonds perdus allouées en 2005

### Canton

Groupe de produits (GP), Procédures (PR) et Projets (PJ)	Nbre	Devis	Subventions allouées				Total	%
			Communes	Institutions	Privés	Bourgeoisies		
GP 11 Structures agricoles								
P 1101 Conception, planification et préservation de l'espace rural								
PR 1101-01 Plans de développement de l'espace rural	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PR 1101-02 Plans d'exploitation des alpages	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PR 1101-03 Remembrements urbains								
PJ 1101-04 Sauvegarde des murs en pierres sèches								
Total P 1101	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
P 1102 Réalisation, entretien et remise en état des structures agricoles								
PR 1102-02 Constructions et installations agricoles et alpestres	31	9'140'250.00	45'480.00	396'380.00	1'168'438.00	220'322.00	1'830'620.00	46.38
PR 1102-03 Génie rural	31	6'145'502.00	1'236'836.00	411'875.00	33'186.00	0.00	1'681'897.00	42.61
PR 1102-04 Gestion des intempéries	5	383'501.00	111'436.00	0.00	0.00	0.00	111'436.00	2.82
PJ 1102-01 Projets de Développement Rural Régional (DRR)	1	1'000'000.00	0.00	0.00	323'000.00	0.00	323'000.00	8.18
PJ 1102-02 Travaux de remise en état périodique (REP)	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total P 1101	68	16'669'253.00	1'393'752.00	808'255.00	1'524'624.00	220'322.00	3'946'953.00	100.00
Total PG 11	68	16'669'253.00	1'393'752.00	808'255.00	1'524'624.00	220'322.00	3'946'953.00	100.00

### Confédération

Groupe de produits (GP), Procédures (PR) et Projets (PJ)	Nbre	Devis	Subventions allouées				Total	%
			Communes	Institutions	Privés	Bourgeoisies		
GP 11 Planification espace rural								
P 1101 Conception, planification et préservation de l'espace rural								
PR 1101-01 Plans de développement de l'espace rural	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PR 1101-02 Plans d'exploitation des alpages	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PR 1101-03 Remembrements urbains								
PJ 1101-04 Sauvegarde des murs en pierres sèches								
Total P 1101	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
P 1102 Réalisation, entretien et remise en état des structures agricoles								
PR 1102-02 Constructions et installations agricoles et alpestres	16	6'044'000.00	0.00	419'600.00	603'600.00	263'540.00	1'286'740.00	30.87
PR 1102-03 Génie rural	24	5'763'608.00	1'508'092.00	464'250.00	0.00	0.00	1'972'342.00	47.31
PR 1102-04 Gestion des intempéries	6	504'501.00	209'625.00	0.00	0.00	0.00	209'625.00	5.03
PJ 1102-01 Projets de Développement Rural Régional (DRR)	2	1'750'000.00	300'000.00	0.00	400'000.00	0.00	700'000.00	16.79
PJ 1102-02 Travaux de remise en état périodique (REP)	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total P 1101	48	14'062'109.00	2'017'717.00	883'850.00	1'003'600.00	263'540.00	4'168'707.00	105.62
Total PG 11	48	14'062'109.00	2'017'717.00	883'850.00	1'003'600.00	263'540.00	4'168'707.00	100.00

Le volet «remembrements urbains et rectifications de limites» est également un point fort de notre activité avec un nombre croissant de demandes visant à remodeler le parcellaire pour le rendre propre à la construction.

### Réalisation, entretien et remise en état et suivi des structures agricoles

Ce chapitre traite des contributions pour améliorations de structures et de l'octroi des crédits d'investissement dans l'agriculture.

En matière de contributions à fonds perdu le tableau annexé donne les informations utiles. S'agissant des crédits d'investissements, 35 demandes ont été accordées pour un total de 4.5 millions de francs, dont 6 projets d'aides initiales pour 720'000 Fr. Les montants totaux en prêts s'élèvent à plus de 68 millions de francs.

Les points forts de l'activité 2005 concernent:

- la réalisation du dépôt de stockage et de conditionnement de fruits et légumes biologiques par la maison Biofruits SA, Vétroz, financée par un crédit d'investissement à hauteur de 5 millions de francs
- les améliorations alpestres
- les travaux de génie rural, avec un accent tout particulier sur les bisses, les irrigations et les routes agricoles
- le projet DRR (Développement Rural Régional) du Val d'Hérens pour lequel plus de 7 millions francs seront investis d'ici fin 2007.

L'initialisation de projets de REP (Remise en Etat Périodique) est en cours. Elle s'inscrit dans une démarche nouvelle de la Confédération, tout comme la réalisation du projet DRR du Val d'Hérens.

### Conseils technico-économiques aux producteurs et transformateurs

Les aides octroyées en 2005 pour le soutien aux agriculteurs se présentent comme il suit:

- 6 projets d'aides aux exploitations paysannes Fr. 800'000
- projet d'aide à la reconversion professionnelle Fr. 60'000

### Agritourisme

Une étude sur l'agritourisme en Valais englobant le concept, l'inventaire, le manuel pratique et précisant les acteurs impliqués est en cours au service de l'agriculture. Un plan d'action doit être défini pour donner suite aux différentes recommandations et encourager par des mesures de soutien le développement de nouvelles prestations en lien avec le tourisme.

## Ecole d'agriculture de Châteauneuf

### Ecole

L'année scolaire 2005/2006 a permis d'accueillir 139 élèves (51 élèves en 1<sup>re</sup>, 48 en 2<sup>e</sup> et 39 en 3<sup>e</sup> année), ce qui représente une augmentation significative par rapport à la moyenne des cinq dernières années (2000–2004) qui était de 111. Ces élèves obtiennent à la fin de leur formation des CFC en agriculture, en arboriculture, en viticulture et cultures maraîchères.

Cette augmentation du nombre d'apprenants a rendu nécessaire l'ouverture de deux classes supplémentaires, une en première et une en deuxième, pour garantir un enseignement de qualité. 18 cavistes suivent également la formation de CFC (certificat fédéral de capacité).

L'Ecole d'agriculture assure l'intendance de maison, cuisine et réfectoire, pour l'Ecole professionnelle spécialisée en service communautaire qui accueille dans les trois formations dispensées, 276 élèves. Au total 433 apprenants fréquentent le site de Châteauneuf.

### Domaine

Pour assurer une formation la plus adaptée et performante possible, l'Ecole s'appuie sur le domaine de Châteauneuf et sur celui des Barges.

Ces deux entités constituent des supports indispensables pour la formation pratique, au même titre que l'école, pour la formation théorique.

Sur le plan strictement agricole, l'année 2005 peut être considérée comme moyenne. Les très grands froids de l'hiver 2004/2005 ont causé des dégâts aux cultures de céréales et de fourrage. Les prix de la viande se sont maintenus à un niveau acceptable.

Dans le domaine arboricole, les prévisions de l'été qui annonçaient une grande récolte ont induit une forte pression sur les prix malgré des résultats conformes au marché.

Au niveau viticole, l'année 2005 a été synonyme de faible récolte mais avec un grand potentiel qualitatif. Sur le domaine viticole de Châteauneuf, différents cours sur les murs en pierres sèches ont été mis sur pied dans le cadre d'un projet européen dénommé Hercule.

Des essais d'engraissement bovin avec la race d'Hérens ont été mis en place sur le domaine des Barges.

## Centre agricole de Viège

### Enseignement et internat

Le Centre agricole de Viège s'engage à couvrir, en collaboration avec l'Ecole de Châteauneuf et le service de l'agriculture, les besoins de l'agriculture haut-valaisanne dans les domaines de la formation de base et de la formation continue.

Le cycle d'orientation agricole dispense aux jeunes une formation leur permettant d'affronter les défis du monde du travail. Il est réjouissant de constater que de jeunes romands sont intégrés dans les classes avec des élèves haut-valaisans.

L'école professionnelle pour agriculteur, inclus la 2<sup>e</sup> formation, compte actuellement 17 élèves. Quatre candidats ont terminé, avec succès, durant l'été 2005 leur apprentissage, alors que les nouveaux élèves ayant débuté leur formation agricole sont au nombre de 7. La matière y est sans cesse adaptée aux nouveautés en matière de politique agricole et aux dernières connaissances acquises dans le domaine de la recherche. Elle est dispensée sous forme de modules. Ce mode de faire garantit une intégration sans problème des candidats de 2<sup>e</sup> formation dans la structure de l'école professionnelle. La matière plus spécifiquement agricole est dispensée pour une grande partie par les vulgarisateurs, lesquels, de par leur fonction de conseiller en matière agricole, peuvent faire bénéficier les élèves de leurs expériences. Cet aspect représente un point fort de l'école.

Dans le cadre des cours mis sur pied à l'intention des chefs d'exploitation, les modules de production fourragère, de bétail laitier, de développement de la personnalité d'entrepreneur et d'accompagnement pour l'étude d'exploitation se sont déroulés avec succès. Un candidat a réussi l'examen professionnel et 2 candidats ont passé avec succès l'examen de maîtrise. Le système de formation par modules offre une totale souplesse s'agissant des admissions et des fins de formation.

L'Ecole professionnelle soin communautaire dépend depuis le 1.1.04 du département de l'éducation, de la culture et du sport. Elle forme depuis l'automne 2001 des jeunes sur un apprentissage de trois ans dans les secteurs de la santé, des aides familiales et des gestionnaires en intéendance. Les trois classes comptent 71 élèves. Deux classes supplémentaires préparent 31 femmes, actives dans la profession, à l'obtention d'un CFC.

S'agissant du perfectionnement professionnel à l'intention des adultes, le centre agricole a à nouveau mis sur pied un programme bien étoffé avec 49 cours à option pour 841 participants. La formation pilote destinée aux agriculteurs à temps partiel rencontre un réel succès. 15 participants ont suivi le 1<sup>er</sup> cours et 25 le 2<sup>e</sup>. La formation sur 5 jours dispensée aux personnes s'occupant du gardiennage du jeune bétail a été, à nouveau, organisée.

L'obtention en janvier 2003 de la certification ISO 9001: 2000, avec un accent particulier mis sur l'assurance qualité et l'amélioration de la qualité, commence à porter ses fruits. Les procédures eu égard à certains travaux ont été simplifiées avec pour conséquence que les directives et les formulaires qui en découlent sont riches d'enseignement.

### Domaine

Le domaine se veut une vitrine de la formation de base et des cours de formation continue dispensés à l'école.

Au printemps 2005, le Conseil d'Etat a donné une ligne directrice claire pour la nouvelle orientation de l'école et du domaine en tant que centre de compétences pour le menu bétail et les vaches allaitantes. Par conséquent, la production porcine s'est arrêtée en automne et la transformation de la porcherie en bergerie et chèvrerie a commencé de même que la construction de la nouvelle fromagerie. En plus, le domaine s'est converti à la production biologique.

La demande des produits de notre jardinerie est toujours un réel succès. La vente directe de fleurs, de plantons et de jeunes arbres dans notre propre magasin de vente séduit toujours plus de clients sur notre centre de formation.

## SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Observations générales

Les deux tâches essentielles de l'aménagement du territoire sont de coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et de fournir aux autorités compétentes les éléments nécessaires, afin que ces dernières puissent faire une juste pesée des intérêts en présence.

Au moyen des différents instruments à disposition, notamment du plan directeur cantonal et des plans d'affectation communaux, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) tente d'orienter le développement spatial des activités sociales et économiques tout en préservant l'environnement naturel et construit.

En 2005, le SAT a principalement oeuvré dans:

- la poursuite des études de base relatives à la planification cantonale;
- l'exécution des tâches définies par le plan directeur;
- le suivi de l'élaboration et de la gestion des plans sectoriels de la Confédération, notamment le plan sectoriel transports;
- l'adaptation des plans d'affectation de zones des communes;
- l'élaboration des plans d'affectation spéciaux;
- la coordination entre les communes et les instances concernées pour l'établissement et la gestion des réseaux de chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre requis par la loi cantonale d'application y relative du 27 janvier 1988;
- le traitement des demandes de subventions relatives aux adaptations des plans d'affectation de zones;
- le suivi de l'élaboration du plan sectoriel lié à la 3<sup>e</sup> correction du Rhône, dont le projet a été mis en consultation publique du 10 juin au 31 octobre 2005;
- le suivi de l'élaboration du Schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc visant à mettre en place, en étroite collaboration avec la population des communes concernées, un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les politiques locales selon les principes du développement durable.

Le Service a informé, conseillé, encouragé et collaboré étroitement avec les communes, les districts, les régions et les aménagistes mandatés dans le cadre du plan directeur cantonal et lors de l'adaptation des plans d'affectation de zones.

Le Service a également participé à divers groupes de travail d'organismes à caractère national (COSAC / CORAT / CEAT / NEAT-Alp-Transit) et international (Espace Mont-Blanc / Conseil du Léman / Conseil Valais - Vallée d'Aoste du Grand-St-Bernard).



## Plan directeur cantonal

### Gestion du plan directeur

Les fiches suivantes, arrêtées par le Conseil d'Etat en 2005, ont été soumises à l'autorité fédérale pour approbation.

- C.1/2 «Réseaux de transports dans le contexte national et international»
- C.5/2 «Routes principales suisses»
- C.7/2 «Transports publics»
- C.8/2 «Aménagement des places de gare»
- C.11/2 «Lignes du Simplon et du Lötschberg»

Les fiches F.1/2 «Fonctions forestières» et B.3/5 «Centres d'achat», arrêtées fin d'année 2005 par le Conseil d'Etat, seront soumises à l'autorité fédérale en 2006.

La fiche C.4/2 «Liaison internationale Nord/Sud à travers les Alpes», devenue sans objet, a été arrêtée en catégorie «donnée de base» par le Conseil d'Etat et communiquée à la Confédération.

A fin 2005, sur les 154 fiches du plan directeur cantonal 25 sont en information préalable, 40 en coordination en cours, 74 en coordination réglée et 15 en donnée de base.

### Etude de base du plan directeur

*Etude spécifique pour la construction d'installations d'éoliennes en Valais*

L'un des objectifs de la politique énergétique du Conseil fédéral est de produire, d'ici 2010, au moins 500 GWh de courant électrique supplémentaire à partir de nouvelles énergies renouvelables, dont 50–100 GWh devraient provenir d'installations d'éoliennes. Le canton du Valais encourage également le recours aux énergies indigènes et renouvelables, et favorise la recherche et le développement en matière de diversification des énergies. Dans cette optique, une étude de base portant principalement sur la définition des critères et l'analyse des effets territoriaux pour les grands projets éoliens a été réalisée en 2005.

## Aménagement local

### Les révisions globales de plan d'affectation de zones

Toutes les communes du canton sont tenues d'adapter, si nécessaire, leurs plans d'affectation de zones aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979.

Les plans d'affectation de zones doivent régler le mode d'utilisation du sol et délimiter au moins les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger (art. 14, 15, 16, 17 LAT). Une partie des plans d'affectation de zones en vigueur ne répond pas aux dispositions du droit fédéral, car seules les zones à bâtir sont définies. Au 31 décembre 2005, la situation était la suivante:

- 104 communes ont un plan d'affectation de zones homologué adapté à la LAT;
- 18 communes ont reçu l'accord de principe du Conseil d'Etat;
- 23 communes sont en attente de l'accord de principe; le rapport de synthèse a été transmis au Service des affaires intérieures;
- 1 commune a déposé le dossier pour examen préalable;
- 1 commune a déposé leur projet à l'information publique durant 30 jours;
- 6 communes ont débuté formellement l'étude de révision de leur plan d'affectation de zones.

Il convient de citer les 2 communes qui n'ont pas encore entrepris la procédure d'adaptation de leur plan d'affectation de zones aux exigences de la LAT du 22 juin 1979, à savoir:

- Vissoie et Martisberg.

Conformément à l'art. 10 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et selon les dispositions du règlement du 20 juin 1990 concernant les mesures d'encouragement en matière d'aménagement du territoire, le canton a alloué, en 2005, un montant total de frs 430'000.00 aux communes qui ont déposé une demande de subvention en bonne et due forme et selon l'état de l'avancement des études.

### Les modifications partielles de plans d'affectation de zones et de règlements communaux des constructions et des zones

Dans le cadre d'une planification et d'une gestion continue du territoire en 2005, les communes, en collaboration avec le SAT, ont élaboré 35 modifications partielles de leur plan d'affectation de zones et/ou de leur règlement communal des constructions et des zones, conformément à la LAT.

### Les plans d'affectation spéciaux

Suivant les besoins, les communes ont fait établir des plans d'affectation spéciaux déposés auprès du SAT pour conseils, examens et préavis à savoir:

- 12 plans d'aménagement détaillé (PAD)
- 7 plans de quartier (PQ)

En 2005, 2 révisions globales et 18 modifications partielles des plans d'affectation de zones ont été homologuées par le Conseil d'Etat.

## SERVICE DES MENSURATIONS CADASTRALES

### Généralités

Les mesures prises pour homogénéiser les données de la mensuration officielle se sont avérées positives. Aujourd'hui, l'échange des données avec les géomètres officiels est réalisé à l'aide de l'interface officiel INTERLIS.

### Premier relevé, renouvellement, conservation (numérisation provisoire)

Depuis 1998, un accord de prestation est conclu chaque année entre la Confédération et le canton. Les objectifs de couverture spatiale définis dans les accords de prestation ont pu être entièrement atteints.

L'adjudication de 36 nouvelles entreprises s'est déroulée sans problème et les contrats y relatifs sont tous signés.

Les 36 entreprises se répartissent comme suit:

- 10 abornements en zone à bâtir sans indemnités fédérales, avec une exception pour une petite zone agricole incluse dans la zone à bâtir
- 11 premiers relevés
- 15 renouvellements

A cause de l'augmentation du volume de travail, les prix sont aussi remontés. Ils se situent de nouveau au niveau où ils étaient avant l'introduction de la législation sur les marchés publics.

Cette évolution des prix, le strict respect des principes des marchés publics et le maintien des standards de qualités existants de la MO vont continuer à retenir toute notre attention.

Afin de pouvoir pleinement mettre à profit les avantages de la technologie GPS basée sur le positionnement des satellites – en particulier aussi les nouveaux services de positionnement automatique GPS – l'Office fédéral de topographie (swisstopo) a décidé de renouveler les cadres de référence centenaires et de se rattacher au système de référence européen. Pratiquement tous les pays européens suivent une démarche similaire. Il s'agit du nouveau cadre de référence de la Mensuration nationale 1995 (MN95) pour la planimétrie et pour l'altimétrie du nouveau réseau altimétrique national 1995 (RAN95). Les nouveaux cadres de référence forment un réseau de base pour la mensuration qui offrent une précision absolue

élevée sur l'ensemble de la Suisse tant pour la planimétrie que pour l'altimétrie.

Avec l'autorisation de la Confédération, ce nouveau cadre de référence a pu être introduit en Valais à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005. De par le changement de cadre de référence, les anciens points de triangulation n'ont plus besoin d'être conservés et ainsi les 180 points restants demandent beaucoup moins de travail de maintenance. L'économie pour le canton est d'environ Fr. 150'000. par année.

Depuis septembre 2005, le SMC ne vérifie plus que des entreprises transformées en MN95. Jusqu'à maintenant, la vérification des données dans le nouveau modèle de données MD.01-MO-VS\_2 et dans le nouveau cadre de référence MN95 a pu être achevée pour 23 entreprises. Parmi ces 23 entreprises figurent aussi 5 premiers relevés.

Pour 76 autres entreprises, une 1<sup>re</sup> vérification avec un rapport y relatif adressé au bureau de géomètre adjudicataire a déjà eu lieu.

## Mise à jour de la mensuration officielle

Actuellement toutes les mutations exécutées dans le périmètre de la mensuration officielle sont transmises au Service pour contrôle et signature. Sur demande de la Confédération, cette méthode de contrôle doit être repensée et adaptée. Pour cela, il faut tout d'abord établir les bases légales nécessaires.

Les tarifs pour la diffusion des données de la mensuration officielle sous forme numérique doivent être uniformisés et adaptés à un niveau moins élevé. L'ordonnance actuelle du 11 octobre 1995 génère des difficultés dans son application pratique. Une modification de la base légale est également nécessaire.

### SIT-Valais (Système d'information géographique)

Le centre de compétence du SIT-Valais est rattaché administrativement au Service des mensurations cadastrales.

Les applications suivantes ont été réalisées en 2005:

- application de vérification des données des dangers naturels
- application de gestion des données liées aux entreprises soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)
- application de consultation des zones d'affectation
- application de consultation des zones de protection de nature et du paysage
- application pour la gestion et la consultation des données des plans agropastoraux
- application cartographique des comptes et indicateurs des communes
- application pour la planification de l'introduction du Registre foncier

En 2005, un inventaire des projets géomatiques au sein de l'administration cantonale a été élaboré. Il décrit 43 projets géomatiques en total,

- dont 8 d'intérêt général (concerne la plupart des services)
- dont 4 d'intérêt partiel (concerne plusieurs services)
- dont 31 d'intérêt spécifique (concerne un service)

Les services attendent de la part du centre de compétence géomatique un support pour les aider à établir des cahiers des charges et à structurer leurs données. Ce support serait plus efficace si le centre de compétence géomatique disposait de personnel supplémentaire.

### Points fixes

Au cours de la première moitié de l'année 2004, swisstopo a défini un nouveau modèle de géoïde amélioré CHGéo2004. Celui-ci a été mis le 26 juillet 2005 définitivement à disposition du service avec le programme de transformation HTrans.

Le réseau altimétrique cantonal corrigé à l'aide du nouveau modèle de géoïde CHGéo2004 et de HTrans a été approuvé par la Confédération le 22 juillet 2005. Ce réseau s'appuie sur 8 points nivelés du réseau principal MN95 (PFP1).

A la même date, les triangles de transformation ont également été approuvés par swisstopo. Ceux-ci ont été élaborés et contrôlés itérativement en collaboration avec notre expert Raymond Durussel. Le nombre de triangles a été réduit et tous les points d'appui ont été contrôlés par de nouvelles mesures. Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons à la lettre d'approbation du 22 juillet 2005 et au rapport technique du SMC du 12 août 2005 concernant les triangles de transformation.

Dans le cadre des travaux relatifs aux triangles de transformation, divers territoires en mouvement permanent (glissement) ont été éliminés. Dans ces territoires la transformation en MN95 se fait à l'aide de relativement grands triangles dont les points d'appui sont situés en dehors de la zone de glissement. Dans ces secteurs, la procédure définitive de transformation est décidée de cas en cas lors des renouvellements par des mesures effectuées par le SMC en collaboration avec les bureaux de géomètres.

### Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est disponible sur tout le territoire valaisan sous forme de carte pixel et il est délivré aux échelles du 1:5'000 et du 1:10'000. La mise à jour de ce produit doit être réglée d'une manière différente car la méthode actuelle est trop chère et trop lourde.

### Centrale de plans

La demande d'extraits du plan d'ensemble sous forme papier diminue de plus en plus et les tarifs doivent absolument être adaptés.

### Commission cantonale de nomenclature

La commission n'a pas siégé en 2005 car pour les séances avec les communes une base de données dans laquelle figurent également les noms locaux des territoires non encore mesurés est en cours de préparation. Ainsi à l'avenir, le nombre de séances avec les communes sera réduit.

### Bases légales

Le projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique a été examiné en première lecture lors de la session de septembre du Grand Conseil. Seules quelques petites modifications y ont été apportées. Ensuite un premier projet des ordonnances nécessaires a déjà été élaboré et transmis au Conseil d'Etat pour consultation. La 2<sup>e</sup> lecture de la loi est prévue pour la session de mars et ainsi la nouvelle loi pourra rentrer en vigueur dans le courant de l'année 2006.

## SERVICE DU REGISTRE FONCIER

### Bureaux du registre foncier

L'activité du Service a été caractérisée en 2005 par une augmentation du volume des opérations sur le marché immobilier. Elle correspond à une hausse de l'ordre de 2% du nombre de transactions.

### Perçus

L'augmentation du nombre des transactions soumises au droit de timbre proportionnel en 2005 et surtout des valeurs de celles-ci par rapport à l'exercice 2004 a entraîné une augmentation des recettes d'enregistrement (+ 4% environ). Cette hausse est surtout sensible pour l'arrondissement de Monthey.

### Activité des offices d'arrondissement du RF

	Brigue	Loèche	Sierre	Sion	Martigny	Monthey	Total
*Inscriptions au journal	7'591	4'557	11'063	19'885	8'023	8'882	60'001
Transferts de propriété	3'677	2'310	3'420	5'747	4'219	2'190	21'563
Inscriptions hypoth.	1'912	664	1'727	2'806	2'328	1'831	11'268
** Extraits délivrés	8'800	6'497	5'647	6'456	8'151	9'070	44'621
Emoluments perçus	2'762'711.–	1'154'386.–	2'847'704.–	3'579'507.–	3'394'070.–	2'333'998.–	16'072'376.–

\* Le nombre d'inscriptions au journal relativement peu élevé des bureaux de Martigny et Brigue découle du système informatisé du journal. En chiffres pondérés, cela représente environ 12'000 inscriptions par arrondissement.

\*\* Le nombre d'extraits relativement peu élevé délivrés par les bureaux, notamment de Sion, Sierre et Brigue, par rapport au volume d'actes de ces bureaux tient au fait que le registre foncier fédéral n'est introduit que sur une partie de leur territoire; il y aurait donc lieu d'ajouter au chiffre des extraits plus de 15'000 déclarations de charges concernant les communes où le registre foncier fédéral n'est pas encore introduit.

### Activité des offices d'enregistrement rattachés aux bureaux du RF

	Brigue	Loèche	Sierre	Sion	Martigny	Monthey	Total
Nombre d'enregistrements	7'158	3'124	6'147	10'246	7'059	5'008	38'742
Droits d'enreg. Perçus	9'510'173.–	2'371'000.–	10'355'574.–	11'899'982.–	12'053'973.–	7'268'339.–	53'459'041.–

### Situation du marché immobilier en 2005

Offices RF	Nbre de transferts immobiliers	Montant Fr.
Brigue	3'677	640'996'287.00
Loèche	2'310	170'125'554.00
Sierre	3'420	720'755'388.00
Sion	5'747	768'969'042.00
Martigny	4'219	868'883'982.00
Monthey	2'190	489'025'291.00
TOTAL	21'563	3'658'755'544.00

On peut estimer le montant total des transactions immobilières opérées en Valais en 2005 à plus de 3,8 milliard de francs si l'on tient compte des transferts d'actions de sociétés anonymes propriétaires d'immeubles qui n'apparaissent pas dans les statistiques du RF.

#### Inspectorat des minutes des notaires valaisans et archives notariales

Les conservateurs du RF ont procédé à l'inspection des études des notaires valaisans (environ 250 notaires). Les conservateurs du RF ont en outre assumé la tenue des archives notariales de leur arrondissement en collaboration avec le Service des archives cantonales.

### Introduction du registre foncier

Les travaux d'introduction du Registre foncier poursuivent leur cours dans les communes suivantes: St-Niklaus, Zermatt, Grächen, Eggerberg, Varen, Embd, Riederalp, Erschmatt, Ferden, Salgesch, Chermignon, Nax, Grimsuat, Sion, Salins, Conthey, Martigny-Combe, Fully, Liddes, Finhaut et Salvan.

Le Registre foncier fédéral a été introduit pour la commune de Gampel (partiel).

### Informatisation du RF

#### Capitastra Martigny

L'informatisation des données de la commune de Leytron (13'000 immeubles) s'est poursuivie. Ensuite, les données ont été vérifiées et validées. En cours d'année, les données de la commune de Volèges (4'000 immeubles) ont été informatisées, vérifiées et validées.

En fin d'année, l'informatisation des données de la commune de Sembrancher (3'000 immeubles) a été commencée.

#### Capitastra Sierre

L'informatisation des données de la commune de Chermignon (10'000 immeubles) s'est poursuivie. Ensuite, les données ont été vérifiées et validées. Comme il s'agit d'une commune en cours d'introduction au RF, un contrôle supplémentaire des propriétaires a été effectué.

Parallèlement, les données de la commune de Vissoie ont été vérifiées et validées.

En cours d'année, les données de la commune de Iogne (2'000 immeubles) et de Mollens (6'000 immeubles) ont été informatisées, vérifiées et validées.

En fin d'année, l'informatisation des données de la commune de Sierre (15'000 immeubles) a été commencée.

#### Capitastra Brigue

Les données de la commune de Saas Fee (6'000 immeubles) ont été vérifiées et validées. Les données des communes de Filet (1'000 immeubles) Blitzingen (1'000 immeubles) et Lalden (2'000 immeubles) sont en cours d'informatisation.

L'informatisation des données de la commune de St-Niklaus (5'800 immeubles) est en cours par l'équipe d'introduction du Haut-Valais.

#### Capitastra Sion

Les travaux d'informatisation ont démarré au RF de Sion en septembre 2005. Les données de la commune de Veysonnaz (3'300 immeubles) ont été informatisées. Des travaux préparatoires pour l'introduction au RF de la commune de Nax ont été entrepris en fin d'année.

20 communes sont gérées entièrement sur Capitastra.

Il est à relever que plus du 40% des actes présentés au RF de Martigny et 18% des actes présentés au RF de Sierre sont traités avec Capitastra.

113'341 immeubles sont saisis dans Capitastra dont 98'190 sont en production.

La vitesse d'avancement de l'informatisation des données exige dorénavant de coordonner les travaux de mensuration des communes, de l'introduction du RF et de l'informatisation des données RF afin de planifier au mieux le travail de chaque équipe.

## Acquisitions d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Service juridique, qui est l'autorité cantonale de première instance, a enregistré le dépôt de 1'547 requêtes et a pris 834 décisions concernant les acquisitions par des personnes à l'étranger pour un prix total de Fr. 426'914'579.–. Des émoluments liés à ces décisions ont été perçus pour un montant de Fr. 601'695.–.

Le nombre global des requêtes a augmenté de façon inquiétante en 2005 sur l'ensemble du territoire du canton. Malgré l'entrée en vigueur de la motion Epiney, la demande de logements de résidence secondaire est plus importante que le contingent attribué au canton du Valais. Alors que le nombre de transferts en suspens à fin 2004 s'élevait à 374 (196 nouveaux logements et 178 anciens logements), il s'élève à 697 actes en suspens à fin 2005 (400 nouveaux logements et 297 anciens logements). Le nombre total des contingents disponibles pour le Canton du Valais est fixé à 310 unités par année.

## Centrale valaisanne des testaments

La centrale valaisanne des testaments a enregistré 1'326 avis testamentaires pour l'année 2005. Elle a transmis 519 avis aux juges de commune et 592 avis aux notaires dépositaires. L'office de l'état civil lui a communiqué 2'537 avis de décès.

La centrale a en outre encaissé Fr. 62'839.– d'émoluments de chancellerie. Ce montant assure la couverture des frais de gestion de cette centrale.

## Conclusions

L'informatisation du registre foncier, débutée en 2000 s'est poursuivie en 2005. Cette évolution a cependant été freinée par l'insuffisance des moyens mis à disposition du service. L'an 2006 verra la mise en route de l'informatisation du bureau de Loèche, pour autant que ce dernier bureau soit relié au réseau informatique cantonal.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le notariat, l'accélération de l'informatisation va apporter une série de tâches nouvelles pour le registre foncier. Elles ne pourront être accomplies de façon satisfaisante que si des moyens correspondants en personnel et en budget sont mis à sa disposition.

On peut pourtant remarquer que le montant total des émoluments perçus par le Service ascende à plus de Fr. 16'000'000.–, ce qui couvre largement l'ensemble des coûts qu'il engendre, ainsi que ceux des besoins futurs.

Le montant total des droits perçus (droits de timbre et émoluments) atteint plus de Fr. 70'000'000.– en l'an 2005.

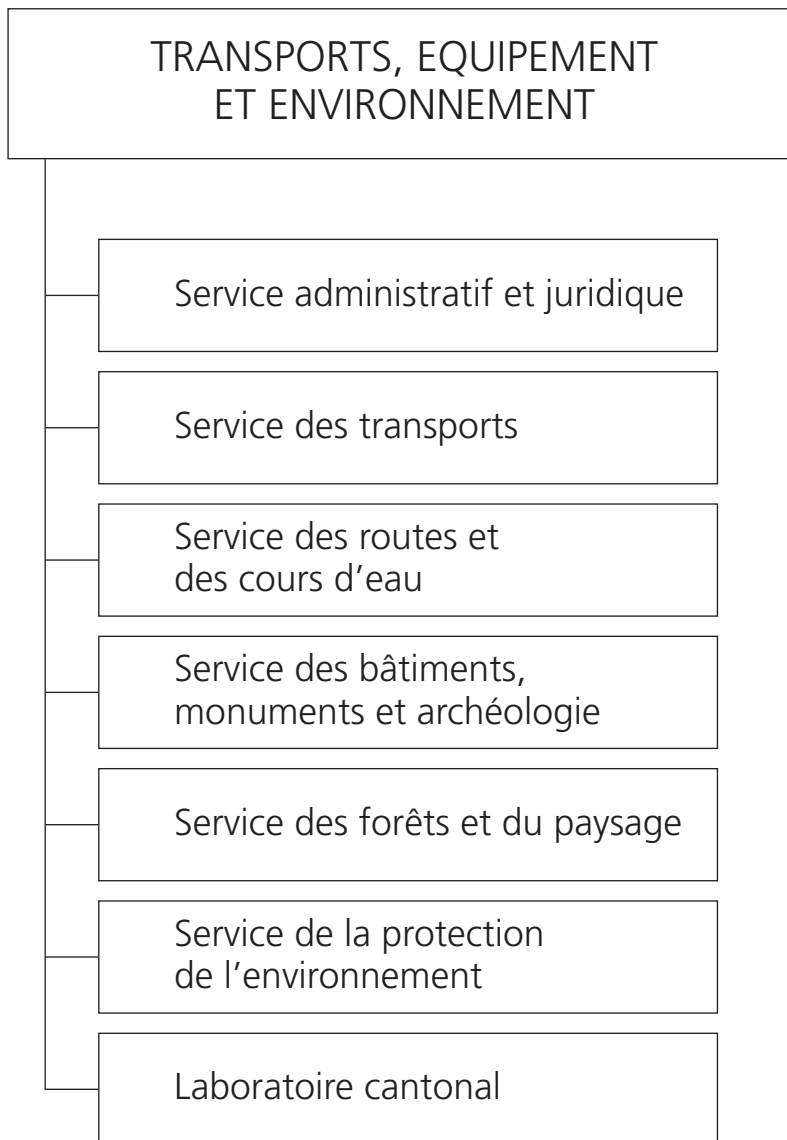


# **DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2005**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-JACQUES REY-BELLET  
REMPLAÇANT: THOMAS BURGENER**



## INTRODUCTION

A la lecture du rapport de mon Département, chacun pourra percevoir que notre intégration européenne progresse, ne serait-ce que dans le domaine des transports, de la protection de l'air ou de l'hygiène des denrées alimentaires...

Nous nous intégrons et, dans le domaine des transports, l'avancement des travaux d'AlpTransit en témoigne. La jonction des tunnels nord et sud d'AlpTransit – *Lötschberg* a été réalisée et la mise en exploitation commerciale de la ligne reste fixée au 9 décembre 2007. Les travaux relatifs à l'aménagement des gares et voies d'accès au sud du *Lötschberg* se poursuivent et l'inauguration officielle de la nouvelle gare de Loèche a eu lieu en décembre, marquant la fin des travaux ferroviaires à travers Finges.

Le tronçon de l'*autoroute* A9 entre Steg-Gampel Ost et Visp West a vu son projet définitif approuvé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication suite à la décision du Tribunal fédéral rejetant les derniers recours. Les travaux de construction de la jonction Sierre-Est et les travaux de contournement de Viège ont été mis en chantier. La stratégie suivie consiste à entreprendre la construction des ouvrages sur tous les tronçons afin de parer aux retards inévitables que l'on peut rencontrer sur un chantier ou l'autre.

Sur le plan des *routes cantonales*, les travaux engagés se sont poursuivis normalement. L'année 2005 a vu l'avancement et la réalisation de quelques ouvrages marquants: le nouveau pont sur le Rhône à Branson, la galerie de protection du Lavanchy près du Brocard, les galeries de protection des Croisettes près de Vissoie dont la galerie amont est terminée. D'autre part, la correction des lacets entre Sion et Champlan a été achevée. En matière d'entretien, les résultats d'une analyse détaillée de l'état des chaussées (STRADA) ont permis d'établir une planification générale des travaux d'entretien et d'y associer les budgets annuels nécessaires pour la période 2005 – 2016. La décision du Grand Conseil de septembre 2004 d'affecter au secteur routier, à partir de 2005, une part importante de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) a mis des moyens supplémentaires à disposition pour les travaux d'entretien ainsi que pour l'adaptation des ouvrages d'art, et contribuera dans les prochaines années à une amélioration progressive de la qualité du réseau.

Au chapitre de la *3<sup>e</sup> correction du Rhône*, la plupart des commissions régionales de pilotage ont été constituées et le projet de plan sectoriel Rhône a été mis en consultation. L'analyse des prises de position permettra de finaliser ce plan en vue de son approbation par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil a accordé les moyens nécessaires à l'élaboration du plan d'aménagement du Rhône. Les derniers travaux de remise en état des berges du Bas-Valais suite à la crue de l'an 2000 ont été achevés.

Dans notre canton, les *dangers naturels* sont une préoccupation permanente. Au cours de l'année 2005, la validation des anciennes cartes de dangers géologiques établies par les communes avant l'entrée en vigueur des recommandations fédérales de 1997 a été poursuivie. Le rythme soutenu d'établissement des cartes de danger eau a été maintenu; ce sera le cas jusqu'en 2010. Pour inventorier et rendre accessibles à chacun les cartes de dangers naturels et les études qui ont servi à leur établissement, l'élaboration d'une base de données et d'un système d'information géographique a débuté.

Les travaux de défense contre les dangers naturels, notamment *en matière forestière*, ont dû être notablement ralentis du fait des mesures d'économies prises par la Confédération. Il faut espérer que dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches, le canton reçoive une allocation suffisante pour faire face aux obligations d'importance vitale qui lui incombent.

Dans le domaine des *constructions* de l'Etat, il convient de relever l'achèvement de la transformation du collège de Brigue, la réalisation du 3<sup>e</sup> pavillon scolaire au collège des Creusets à Sion et la rénovation de l'école supérieure de commerce de Monthey. La perte de valeur du capital immobilier de l'Etat a pu être contenue à 1%, grâce à un entretien ciblé et différencié.

Les principaux travaux en matière d'*épuration* des eaux ont porté sur la réhabilitation des installations endommagées lors des intempéries de 2000.

Les propriétaires de terrains ou d'installations présumés pollués ont été informés de l'inscription prévue dans le cadastre cantonal. Au 31 décembre 2005, le cadastre comptait près de 1'200 *sites pollués* ou présumés pollués. Notre canton compte de nombreux sites qui étaient déjà exploités bien avant l'entrée en vigueur des normes actuelles. Il s'agira donc de corriger les erreurs du passé surtout où cela s'avère nécessaire.

Le suivi et l'assainissement des installations de la raffinerie Tamoil à Collombey ont nécessité un engagement important. Les mesures mises en place à ce jour ont permis une diminution notable des rejets dans l'air et une réduction de moitié du bruit des installations. Elles devront se poursuivre.

S'agissant des installations de *combustion*, les nouvelles normes européennes ont été introduites. Les valeurs limites en matière de pertes énergétiques et d'oxydes d'azote sont devenues plus sévères. Selon une première estimation, 75% des installations de combustion mises dans le commerce avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993 ne respectent pas les nouvelles dispositions de l'OPair, et devront être assainies ou remplacées dans un délai fonction de l'ampleur du dépassement.

L'hygiène des *denrées alimentaires* constitue également un domaine sensible et évolutif, sur les plans européen et suisse. Pour préserver le commerce avec l'Union européenne, le 23 novembre 2005, le Conseil fédéral a adopté les textes reprenant la législation européenne en la matière.

Plus anecdotique: le Conseil fédéral a fixé la levée de l'interdiction presque centenaire de l'absinthe. L'absinthe redevient fréquente... avec modération!

En 2005, l'interprofession de la vigne et du vin a établi un règlement sur l'organisation et le fonctionnement de la commission de dégustation des *vins* d'appellation d'origine contrôlée (AOC) Valais et un règlement de contrôle sur la vigne. Ces deux règlements ont été homologués par le Conseil d'Etat le 8 juillet 2005.

Pour terminer, nous pouvons nous réjouir de la création décidée par le Grand Conseil du premier parc naturel du Valais à Finges: la mise en valeur de nos richesses naturelles progresse, pour le bien de nos habitants et l'intérêt de nos hôtes.

**Le Chef du Département  
des transports, de l'équipement  
et de l'environnement**

Jean-Jacques Rey-Bellet

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Service administratif et juridique	21.80
Service des transports	7.00
Téléphonerie Riddes-Isérables	6.00
Téléphoneries gérés	23.60
Service des routes et des cours d'eau	430.20
Service des bâtiments, monuments et archéologie	25.08
Service des forêts et du paysage	21.00
Service de la protection de l'environnement	27.60
Laboratoire cantonal	16.30
<b>Total</b>	<b>578.58</b>

## Législation

### Loi sur l'aménagement des cours d'eaux

Le groupe de travail chargé de soumettre au Conseil d'Etat un texte portant sur la révision totale de la loi sur les cours d'eau a poursuivi sa tâche. Le texte soumis à une consultation restreinte a subi des modifications compte tenu des propositions et remarques nouvelles. La conformité du chapitre concernant le financement au nouveau modèle de financement a fait l'objet d'une vérification. D'autre part, la jurisprudence récente du Tribunal fédéral concernant la procédure relative à la détermination des zones de danger a été prise en compte. L'avant-projet et le message seront soumis au Conseil d'Etat en 2006.

## Motions et postulats

- 5.102 Postulat du député (suppl.) Vincent Grenon et consorts concernant la route de montagne «Riddes – Les Mayens de Riddes» (07.02.2000)

*Postulat accepté en session de mai 2000*

Les travaux d'éclairage des tunnels sur la route des Mayens-de-Riddes ont débuté en 2002 par le tunnel du Rosselin 1. Ils se sont poursuivis en 2003 par celui des Combes et en 2004 par celui du Rosselin 2. Actuellement les trois plus longs tunnels sont équipés d'une installation d'éclairage. Le projet d'éclairage du dernier tunnel à équiper est en cours mais la difficulté de ce projet réside dans l'éloignement de la source d'énergie électrique. En fonction des priorités de sécurité routière, du coût de cet aménagement et des disponibilités budgétaires prochaines, l'éclairage de ce dernier tunnel devrait être réalisé dans les deux ans à venir.

- 5.112 Postulat des députés Susanne Hugo-Lötscher (suppl.), Werner Salzmännli (suppl.), Richard Kalbermatter et Norbert Brenner concernant l'intégration du bruit dans le forum cantonal de l'air (10.02.2000)

*Postulat accepté avec réserve en session de septembre 2000*

Les groupes de travail ad hoc concernant la lutte contre le bruit ont été désignés en fonction des types d'installations à traiter en priorité.

Le Conseil d'Etat a créé un groupe chargé de faire des propositions quant à l'assainissement du bruit routier; il se compose de représentants des services cantonaux concernés ainsi que d'un représentant des services techniques communaux.

La problématique du bruit de l'aérodrome de Sion est pour sa part traitée par les responsables fédéraux du dossier ainsi que les représentants des services cantonaux concernés et de la commune de situation.

Le Grand Conseil a refusé, lors de la session de décembre 2005, l'extension des ressources du groupe «bruit et rayonnement non ionisant» du SPE. Une plate-forme supplémentaire, sous la forme d'un forum du bruit, ne peut pas être créée actuellement dans la mesure où les moyens nécessaires à son fonctionnement ne sont pas disponibles.

- 5.125 Motion de la députée Edith Nanzer-Hutter, du député Edgar Salzmännli et du député Ambros Ritz concernant la route de déviation Naters-Blatten-Birgisch-Mund (28.06.2000)

*Motion acceptée en session de mai 2001*

Le projet d'assainissement de la route de Blatten a été soumis à l'enquête publique en novembre 2005. Dès que les oppositions auront été traitées, le Conseil d'Etat procédera à l'approbation des plans. Cette décision est prévue pour le mois de juin 2006. Les travaux de construction sont planifiés dès 2007.

- 5.149 Postulat du député Markus Truffer et consorts concernant la poursuite de l'amélioration de la route de St-Nicolas à Grächen (16.05.2001)

*Postulat accepté en session de septembre 2001*

Le projet du tronçon de Wickel à Riedacker, encore à assainir, a été soumis à l'enquête publique. Le lot 2 de Wickel au lacet de Riedacker et le lot 3 du lacet de Riechacker à l'estacade de Riedacker sont en cours d'approbation. L'estacade de Riedacker est en cours d'exécution.

- 5.155 Postulat du député Konrad Martig et consorts concernant le chargement de secours des voitures au Simplon (29.06.2001)

*Postulat accepté en session de mars 2002*

La navette mixte voyageurs-transport de véhicules accompagnés (Autoverlad) entre Brigue et Iselle a été mise en service en décembre 2004. Après une année d'exploitation, les résultats sont satisfaisants. L'offre a ainsi pu être étoffée par une paire de course supplémentaire à la mi-journée dès décembre 2005. La planification de l'adaptation de l'offre à la demande se poursuit.

- 5.209 Postulat du Groupe DC du Centre, par les députés André Quinodoz et Grégoire Luyet, concernant l'équipement de la fenêtre ouest du Lötschberg (05.03.03)

*Postulat accepté en session de février 2004*

Le raccordement ouest fait partie de l'aménagement complet du Lötschberg et l'utilisation de ce raccordement ouest est dépendant de la mise à double voie du tunnel, ceci pour des raisons évidentes de capacité dans l'exploitation du tunnel de base. Actuellement, dans AlpTransit 2<sup>e</sup> étape, ce projet pourrait figurer dans le message. Il s'agit d'une réalisation planifiée pour les années 2020 et suivantes seulement. Le Conseil d'Etat poursuit, dans toute la mesure de ses moyens, les démarches en vue de la réalisation complète par étape du tunnel de base du Lötschberg.

- 5.211 Postulat du député (suppl.) Martin Kluser & consorts concernant la sécurité dans les transports (06.03.03)

*Postulat accepté avec réserve en session de février 2004*

L'ensemble des mesures coordonnées engagées en matière de sensibilisation, de prévention, de contrôles sporadiques et de répression se poursuit avec tous les partenaires concernés. La réintroduction d'un accompagnement systé-



- matique des trains du soir à partir de 21h00 n'est, pour l'instant, pas envisagée.
- 5.240 Motion du Groupe radical, par le député Charles Monnet, concernant la modification de la loi forestière du 1<sup>er</sup> avril 1985 (12.05.2004)  
*Motion acceptée en session de février 2005*
- La motion demande que l'utilisation du bois valaisan soit renforcée, surtout dans les bâtiments publics, pour la construction et pour l'énergie.  
La loi forestière cantonale devra être révisée entre 2007 et 2008 pour s'adapter à la nouvelle loi fédérale sur les forêts dont la révision est en cours. A cette occasion, il sera possible de mieux préciser encore les mesures à prendre pour la promotion du bois dans les constructions publiques, comme par exemple l'obligation de l'étude d'une variante bois pour tous les projets publics d'une certaine envergure.
- 5.002 Postulat des députés Susanne Hugo-Lötscher et Georges Darbellay concernant «Pas de diesel sans filtre» (motion transformée en postulat) (10.02.2005)  
*Postulat accepté en session de mai 2005*
- Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a décidé en date du 16 janvier 2006 que les transports publics «doivent bénéficier des meilleures techniques disponibles de réduction des émissions de particules». Ces mesures s'appliqueront également aux transports publics régionaux du Valais. Le service des transports veillera au respect des dispositions fédérales.
- 5.003 Postulat de la députation du district d'Entremont, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant: Achevons le réseau routier d'importance nationale dans des conditions favorables (11.05.2005)  
*Postulat accepté en session de novembre 2005*
- En décembre 2005, la Confédération a présenté un nouveau projet de fonds d'infrastructure pour les agglomérations et le réseau des routes nationales. Ce fonds de 20 milliards sur 20 ans prévoit un montant de 8,5 milliards pour assurer le financement de l'achèvement du réseau de base des Routes nationales.  
Cette proposition, qui devra être concrétisée en 2006 par les décisions officielles des autorités compétentes, assure temporairement du moins le respect de la 7<sup>e</sup> planification financière qui prévoit de terminer la construction de l'autoroute A9 en Valais en 2015.
- 5.005 Postulat du député Georges Darbellay et cosignataires concernant la Raffinerie de Collombey: la pointe de l'iceberg? (13.05.05)  
*Postulat accepté en session de novembre 2005*
- Le canton du Valais a élaboré en 2002 un plan cantonal de mesures au sens des articles 31 et 32 de l'OPair dans le cadre du forum de l'air. Le SPE évalue actuellement les sources de poussières fines et proposera, en collaboration avec les milieux concernés, des mesures adéquates pour en réduire la concentration. En cas de besoin, le plan de mesures selon l'OPair sera adapté conformément à l'article 33 al. 3 de l'OPair.
- 5.006 Postulat du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant Sierre-Loèche: une région désertique (14.06.05)  
*Postulat accepté en session de novembre 2005*
- La planification de l'amélioration de l'offre notamment en vue de l'ouverture du tunnel de base du Loetschberg se poursuit en étroite collaboration avec les CFF et les autres partenaires régionaux concernés.
- 5.007 Postulat du Groupe GRL, par le député Jean-Pierre Penon, concernant la protection des personnes et des biens contre les dangers naturels dus aux crues (14.06.05)  
*Postulat accepté en session de novembre 2005*
- Le postulat approuvé en novembre 2005 n'appelait aucune action particulière, les bases légales en vigueur permettant d'appuyer financièrement les communes, d'une part pour les constructions des collecteurs et canalisations qui n'auraient pas été exécutés dans le cadre du plan directeur des égouts ou pour l'extension des capacités des collecteurs déjà subventionnés, et d'autre part pour les projets d'aménagement de cours d'eau. La coopération entre les deux services compétents (SPE et SRCE) se poursuivra également à l'avenir afin d'assurer les synergies éventuelles entre les actions d'assainissement et de protection contre les crues.
- 5.008 Postulat du député Pierre-Olivier Bourban concernant la mise en œuvre des mesures parasismiques... c'est l'économie qui tremble (motion transformée en postulat) (14.06.2005)  
*Postulat accepté en session de novembre 2005*
- Le Conseil d'Etat a pris acte des soucis d'économies exprimés par le député Bourban pour ce qui concerne les frais résultant de l'expertise relative à la sécurité parasismique prévue à l'article 36 de l'ordonnance sur les constructions. Il a décidé d'adopter une directive tendant à mieux préciser les limites dans lesquelles la vérification sismique doit s'appliquer aux demandes d'autorisation de construire portant sur la transformation de bâtiments existants.  
De plus, et dans la mesure où les compétences en matière parasismique de l'ingénieur sont reconnues, le rapport des contrôles de prédimensionnement parasismique ne sera plus requis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. La signature de l'ingénieur attestant que les mesures parasismiques ont été prises en compte suffit. Reste à définir avec les associations professionnelles la procédure relative à la reconnaissance des ingénieurs habilités à signer une telle attestation.
- 5.016 Postulat de la députée Francine Cutruzzola et cosignataires concernant Tamoil à Collombey: le temps passe, les problèmes s'amplifient (13.12.2005)  
*Postulat accepté en session de décembre 2005*
- L'enquête sur l'accident du 3.12.2005 menée par le juge d'instruction suit son cours. L'audit de sécurité par la SUVA et le SPT aura lieu en février 2006. Le SPE a mandaté en janvier 2006 une entreprise externe pour expertiser les installations de traitement et de rétention des eaux.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### Généralités

Le champ des activités du service est demeuré analogue à celui des années précédentes. Sur le plan administratif, il exerce les tâches relevant du département. Sur le plan juridique, ses activités concernent d'une part le domaine des constructions au sens large, lequel exige une étroite collaboration avec les communes aux fins de garantir une application uniforme de cette législation. Il apporte par ailleurs le soutien juridique indispensable aux activités des divers services du département.

### Commissions

La section juridique, par un de ses juristes, siège de droit au sein de la *commission cantonale des constructions* (CCC). Outre sa participation aux séances ordinaires de décisions, elle offre un support juridique à la CCC dans le traitement des oppositions comme dans les réponses données aux diverses instances de recours.

La *commission cantonale de signalisation routière* dont fait partie l'adjoint du service s'est réunie à 47 reprises. Elle a traité 1490 dossiers. Parmi ses activités, les domaines suivants la préoccupent: la prolifération de la publicité «sauvage» et les enseignes posées sans autorisation aux abords des routes cantonales. Elle a établi un contact avec la CCC afin de mettre à profit les synergies possibles avec la police des constructions.

La *commission des grèves du Léman* poursuit ses travaux. Les questions liées à la gestion courante des dossiers d'utilisation du domaine public en bordure du lac, la pose et l'utilisation des bouées d'amarrage sur le Léman constituent l'essentiel de ses tâches.

### Autres activités

#### Ventes et échanges de terrains dans l'ensemble du canton

Durant l'année, 24 ventes de terrains et 18 autorisations d'utilisation du domaine public cantonal ont été décidées par le Conseil d'Etat sur préavis du service.

### Organe d'instruction

Depuis les années nonante, le service juridique assure l'instruction des dossiers de projets de routes et de corrections de cours d'eau cantonaux et communaux. Dans ce contexte, 60 projets ont été approuvés par le Conseil d'Etat: 23 projets dans le Haut-Valais, 19 dans le Valais central et 18 dans le Bas-Valais.

Le service s'occupe également des demandes d'expropriation et prépare la nomination des commissions d'expropriation correspondantes.

Depuis 1997, le service juridique instruit les procédures dans le domaine forestier (défrichements, exploitations préjudiciables à la forêt, constatations forestières, décisions pénales, etc.) ainsi que dans le contexte de la protection de l'environnement et de la protection des eaux (décisions d'assainissement, d'allègement et de protection – air, bruit, déchets, eaux superficielles et souterraines, STEP, décisions pénales). Il offre en outre un support juridique pour les tâches incombant au laboratoire cantonal (toxiques et denrées alimentaires).

## Oppositions – Recours

### Déterminations sur les dossiers de constructions

Le service juridique a élaboré pour la CCC 188 déterminations sur les oppositions (dossiers de construction).

### Réponses aux recours

Le service a représenté les intérêts de la CCC et du département dans les procédures de recours auprès de l'Exécutif cantonal, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. Dans ce domaine, 128 réponses à des recours ont été rédigées: 63 pour le Haut-Valais, 31 pour le Valais central et 34 pour le Bas-Valais.

## Commission cantonale des constructions

### Section Secrétariat cantonal des constructions / Police des constructions

Le *secrétariat cantonal des constructions* assume la gestion et le traitement des demandes d'autorisation de construire que lui transmettent les communes. Au cours de l'année 2005, 3049 demandes d'autorisation de construire ont été enregistrées (916 de compétence cantonale et 2133 de compétence communale).

823 dossiers ont été présentés pour décision à la commission cantonale des constructions (CCC) lors de 26 séances (625 acceptés, 153 refusés et 45 non entrées en matière). 2066 synthèses et 32 non entrées en matière ont été adressées aux administrations communales.

### Statistiques du secrétariat cantonal des constructions

	2002	2003	2004	2005
<i>Total des demandes enregistrées</i>				
Haut-Valais	641	713	777	693
Valais Romand	1747	1993	2231	2356
Total	2388	2706	3008	3049
<i>De compétence CCC</i>				
Haut-Valais	285	333	335	328
Valais Romand	441	541	570	588
Total	726	874	905	916
<i>Demandes autorisées</i>				
Haut-Valais	193	150	138	196
Valais Romand	312	318	287	429
Total	505	468	425	625
<i>Demandes refusées</i>				
Haut-Valais	37	26	14	43
Valais Romand	86	62	92	110
Total	123	88	106	153
<i>De compétence communale</i>				
Haut-Valais	346	364	430	365
Valais romand	1306	1453	1656	1768
Total	1652	1817	2086	2133
<i>Synthèses envoyées</i>				
Haut-Valais	320	308	350	334
Valais Romand	1271	1325	1448	1732
Total	1591	1633	1798	2066

La *police des constructions*, entité administrative renforcée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 avec 3 inspecteurs, a pour mission de contrôler les travaux de construction à l'extérieur de la zone à bâtir et d'établir des rapports à l'intention de la CCC. Durant l'année en cours, 938 contrôles de chantiers ont été effectués (Haut-Valais: 341, Valais central: 311, Bas-Valais: 286) et 1043 rapports ont été établis; 539 déclarations de début des travaux et 285 déclarations de fin des travaux ont été enregistrées. 128 dossiers ont été présentés en séance de la CCC.

# SERVICE DES TRANSPORTS

## Planification / coordination technique et information

### AlpTransit – Loetschberg

Excavation achevée, équipement ferroviaire en cours

C'est le 28 avril 2005 que la jonction des tunnels nord et sud a été célébrée officiellement. Les importants travaux d'équipement ferroviaire, dont plus de 50% est installé, se déroulent à un rythme soutenu. 2006 verra le début des essais systématiques de circula-

tion avec le nouveau système de sécurité des trains ETCS II en vue de la mise en exploitation commerciale qui reste fixée à l'échéance du changement d'horaire 2008, à savoir le dimanche 9 décembre 2007.

### Gares et voies d'accès au sud du Loetschberg

Les travaux pour la 3<sup>e</sup> voie Rarogne-Viège, les protections antibruit et la nouvelle gare de Viège se poursuivent à un rythme soutenu.

### Horaire 2008

La mise au point de l'horaire 2008 pour l'ouverture du tunnel de base du Loetschberg se poursuit en étroite collaboration avec les CFF, les autres entreprises de transport, les instances régionales ainsi que les cantons et pays voisins concernés. Le concept pour le trafic longue distance schématisé ci-contre est, sur le principe accepté. Les gains de temps offerts par la mise en exploitation du Loetschberg figurant ci-après sont validés. L'étude de l'amélioration systématique des correspondances régionales se poursuit. Une offre à la cadence horaire est à l'étude pour la desserte des localités valaisanne et bernoise le long de la ligne de faite du Loetschberg.

### Autres travaux

La sortie Est de Brig et le terminal de Taesch pour le chemin de fer du MGB progressent sans relâche.

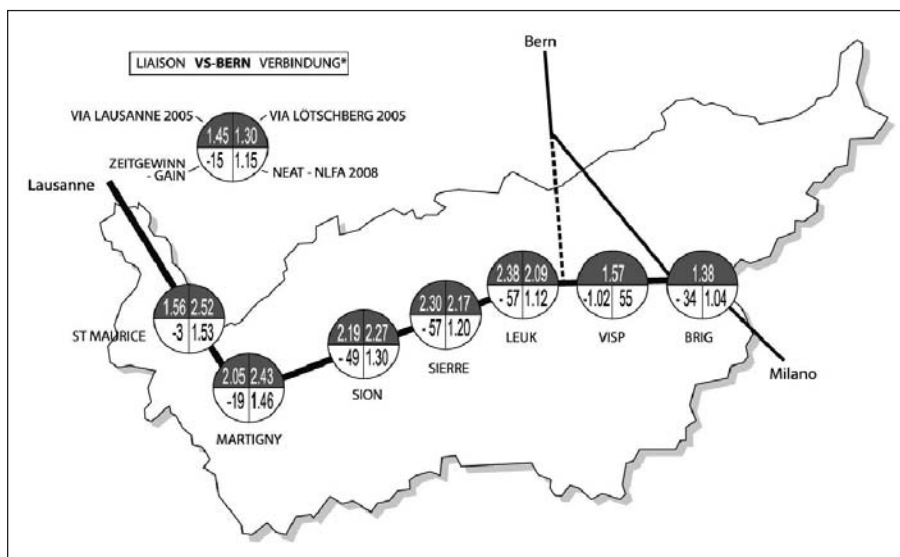
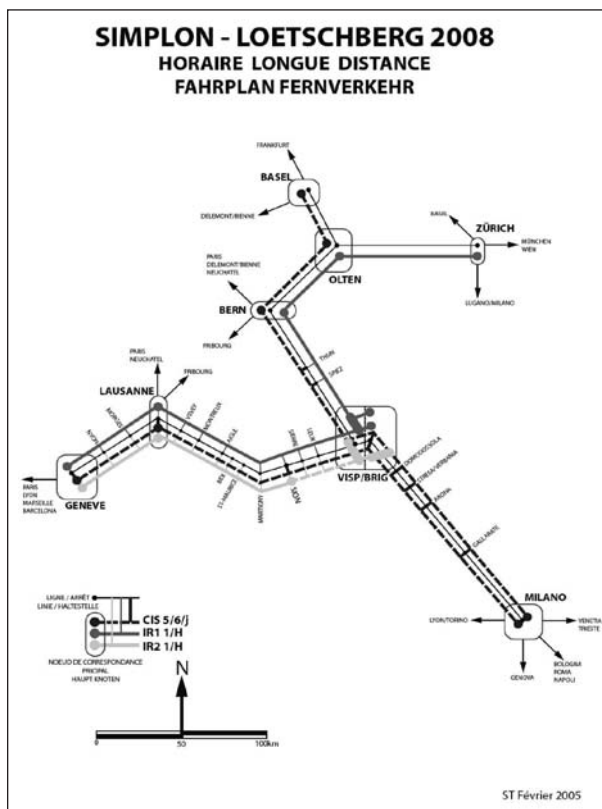
L'inauguration officielle de la nouvelle gare de Loèche le samedi 10 décembre 2005 a marqué la fin des travaux ferroviaires à travers Finges.

### Navette porte-autos Sion

Les résultats satisfaisants de la remise en exploitation de la navette du Simplon (67'000 voitures en 2005) ont permis de renforcer l'offre avec une paire de courses supplémentaires.

### Décisions d'investissement du Grand Conseil

- Décision du 10 février 2005 concernant le financement de la sortie Est de Brig de la compagnie de chemin de fer Matterhorn Gotthard Infrastructure SA (MGI)
- Décision du 17 juin 2005 concernant le financement d'aménagement de la gare d'Aigle de l'entreprise Transports Publics du Chablais (TPC)



## Gestion technique des transports publics

### Projets ferroviaires

Dix-neuf projets d'aménagements ferroviaires sur territoire valaisan ont été approuvés en 2005 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Office fédéral des transports (OFT), suite à la mise à l'enquête publique, à la consultation et au préavis du canton. Il s'agit des projets suivants:

- CFF**
- Centrale hydroélectrique CFF de Massaboden – Bassin de compensation et cheminée d'équilibre / commune de Bitsch
  - Radio ferroviaire GSM Sierre – Brigue / communes de Sierre, Salquenen, Varone, Loèche, Tourtemagne, Steg, Rarogne, Brigue-Glis, Naters
  - Assainissement du bruit ferroviaire sur le territoire de la commune de Brigue-Glis
  - Assainissement du bruit ferroviaire sur le territoire de la commune de Lalden
  - Assainissement du bruit ferroviaire sur le territoire (est) de la commune de Viège
  - Rénovation de la ligne de contact en caténaire R de la pleine voie Ardon – Sion / communes d'Ardon, Vétroz, Conthey, Sion
  - Reconstruction pont sur le Trient, km 62.42 / communes de Martigny, Vernayaz
  - Remplacement du passage inférieur Camping, km 55.056 / commune de St-Maurice
  - Modernisation de la ligne CFF St-Maurice – Bouveret / communes de Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vionnaz, Vouvy, Port-Valais
- BLS AT**
- Tunnel de base sud: modification du projet 2003 zone du portail de Steg et modification du projet 2004 / communes de Steg, Hohstenn, Niedergesteln
  - Adaptation du projet 2004: Conduite d'eau pendant la phase d'exploitation / communes de Niedergesteln, Rarogne
  - Tronçon sud: modification du projet 2002 – portail sud / commune de Rarogne
- BLS**
- Assainissement du bruit ferroviaire sur le territoire de la commune d'Ergerberg
  - Radio ferroviaire GSM Ferden – Raron / communes de Ferden, Steg, Hohstenn, Eggerberg, Ausserberg, Niedergesteln, Rarogne
  - Approvisionnement du tunnel de faite en eau contre l'incendie / commune de Ferden
- MGB**
- Sortie Est de Brigue / communes de Brigue-Glis, Naters, Termen, Bitsch
- TPC**
- Equipement du passage à niveau du café des Tramways au km 0.260 et fermeture du passage à niveau des Genêts au km 0.190 de la ligne AOMC / commune de Monthey
  - Equipement du passage à niveau au lieu-dit Fayot au km 7.19 de la ligne AOMC / commune de Val-d'Illicz
- TMR**
- Renouvellement de la ligne de contact entre Martigny et Vernayaz / commune de Martigny

### Droits de transport selon l'ordonnance sur les concessions pour le transport des voyageurs (OCTV) du 25.11.1998

Le bilan pour l'année 2005 s'établit comme suit

#### Concessions:

- 1 transfert
- 3 extensions
- 2 renouvellements

#### Autorisation fédérale:

- 1 autorisation

#### Autorisations cantonales:

- 4 autorisations

## Installations de transports à câbles

### Remontées mécaniques

Situation des concessions fédérales et des autorisations cantonales de construire octroyées en 2005 ou en cours d'approbation à fin 2005

P = téléphérique UK = télécabine US = télésiège	Concessions et autorisations octroyées				Demandes de concession et d'autorisation en cours			
	P	UK	US	Total	P	UK	US	Total
Concessions fédérales								
Renouvellement de concession	6	–	3	9	1	2	1	4
Modification ou remplacement d'une installation existante	–	4	3	7	–	–	5	5
Nouvelle installation	–	–	–	–	–	–	1	1
Total concessions fédérales	6	4	6	16	1	2	7	10
Autorisations cantonales de construire (téléskis)				Total				Total
Remplacement / Modification				1				1
Nouvelle installation				2				–
Total autorisations de construire				3				1
<b>Total général</b>				<b>19</b>				<b>11</b>

### Autorisations cantonales d'exploiter

En vertu des législations fédérale et cantonale en matière d'installations de transport à câbles sans concession fédérale, les autorisations d'exploiter doivent être limitées dans le temps. A l'heure actuelle, toutes les autorisations ont été mises à jour.

En 2005, 45 autorisations d'exploiter ont été octroyées pour des téléskis (2), des petits téléphériques (2), des ascenseurs inclinés (6), des minitéléskis (30) et des tapis roulants (5).

### Installations mises en exploitation en 2005

#### Concessions fédérales

Huit installations lourdes, soumises à concessions fédérales, ont été mises en exploitation en 2005.

#### Télécabines et télémixtes (cabines – sièges)

- Télémixte Ruinettes – Fontanet – Chaux (cabines à 8 places, sièges à 6 places, débrayable) à Verbier en remplacement de trois télésièges
- Télémixte Sunnegga – Blauherd (cabines à 8 places, sièges à 6 places, débrayable) à Zermatt en remplacement d'une télécabine
- Télécabine Veysonnaz – Thyon (cabines à 8 places, débrayable) à Veysonnaz en remplacement d'une télécabine
- Télécabine Kreuzboden – Hohsaas (cabines à 8 places, débrayable) à Saas-Grund en remplacement d'une télécabine

#### Télésièges

- La Tola, Aminona (4 places, débrayable) à Montana: construction d'une station intermédiaire
- Chandolin – Le Tsapé (4 places, débrayable) à Chandolin en remplacement d'un télésiège
- Siviez – Combatzeline (4 places, débrayable) à Nendaz en remplacement d'un télésiège
- Längfluh (4 places, fixe) à Saas-Fee en remplacement d'un télésiège

#### Autorisations cantonales

Trois installations soumises à autorisation cantonale ont été mises en exploitation en 2005.

#### Téléskis

- Mayentzet à Verbier: nouveau
- Plateau Rosa III à Zermatt: nouveau
- Egginerjoch à Saas-Fee: déplacement de la station départ

### Inventaire des installations de remontées mécaniques en exploitation

Installations à concession fédérale	2004	2005
Funiculaires	5	5
Téléphériques	40	40
Télécabines	44	45
Télesièges à pinces fixes	66	62
Télesièges à pinces débrayables	36	38
Total concessions fédérales	191	190
Installations sans concession fédérale	2004	2005
Téléphériques	25	26
Ascenseurs inclinés	23	23
Téleskis	269	270
Minitéleskis / tapis roulants	124	126
Total sans concession fédérale	441	445
<b>Total général</b>	<b>632</b>	<b>635</b>

### Obstacles à la navigation aérienne

19 nouveaux obstacles ont été enregistrés en 2005:

- câbles 13
- divers (cheminées, grues, etc.) 6

17 obstacles existants ont été supprimés dont 12 câbles.

### Gestion administrative et financière

#### Trafic régional

##### Financement

Pour l'offre de transport qu'ils commandent conjointement, la Confédération et le Canton indemnisent les entreprises pour leurs coûts non couverts planifiés, conformément à la loi fédérale sur les chemins de fer du 20.12.1957 (LCF), modifiée les 24.3.1995 et 20.3.1998 et à la loi cantonale sur les transports publics (LTP) du 28.09.1998.

Les coûts non couverts pour l'ensemble du trafic régional cantonal s'élevaient pour l'année 2005 à Fr. 119 millions (y compris la part de la Confédération). Ils sont répartis de la manière suivante entre les pouvoirs publics, qui en assurent le financement:

Confédération	88,0%
Canton	7,2%
Communes	4,8%

Par mode de transport, les contributions versées en 2005 sont les suivantes:

	Confédération	Canton et communes
Lignes de chemins de fer	Fr. 62,5 millions	Fr. 10,0 millions
Lignes d'autobus	Fr. 32,7 millions	Fr. 4,7 millions
Lignes de téléphériques	Fr. 7,1 millions	Fr. 2,0 millions

#### Trafic d'agglomération

La LCF exclut du subventionnement fédéral ce trafic considéré comme d'intérêt local.

Les prestations effectuées par les entreprises de transport dans les agglomérations sont donc indemnisées en vertu de l'art. 11 al. 1c de la LTP, à savoir par le canton (15%) et par les communes de la région (15%).

Le montant des subventions 2005 versées à ce titre (y compris les parts communales facturées par le canton aux communes) ascende à Fr. 1'011'002.–.

#### Aides aux investissements

La part cantonale au financement des programmes d'investissements des compagnies de chemins de fer et des sociétés de téléphériques se monte à Fr. 13,6 millions en 2005.

### Aviation et navigation

En application des dispositions de la loi sur les transports publics du 28.09.1998, le canton participe aux frais d'exploitation de l'aéroport régional de Sion. Pour l'année 2005, la participation est de Fr. 420'734.–.

Le déficit de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) est couvert par les 3 cantons riverains de Vaud, Genève et Valais; la quote-part valaisanne (6.53%) s'inscrit, pour l'année 2005, à hauteur de Fr. 395'615.–.

#### Téléphérique Riddes-Isérables

Statistiques de transports	2002	2003	2004	2005
Nombre de personnes transportées	62'726	56'299	58'847	58'352
Marchandises transportées (en tonnes)	409	331	362	305

Indemnité reçue en 2005 pour le transport public régional:

– de la part de la Confédération	Fr. 494'120
– de la part du canton et des communes	Fr. 67'380
<b>Total</b>	<b>Fr. 561'500</b>

#### Téléphériques gérés par le canton

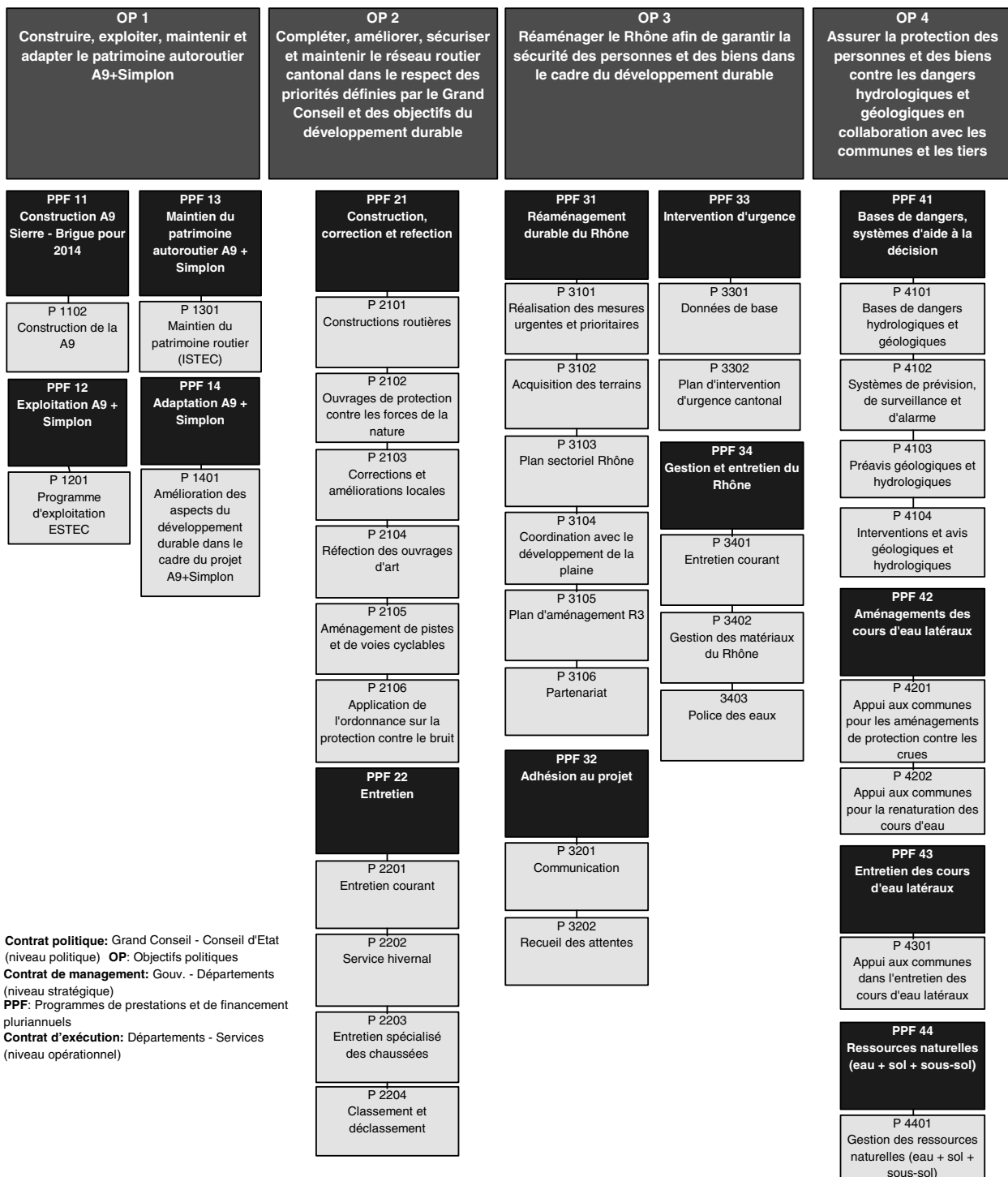
Nombre de personnes transportées	2002	2003	2004	2005
Dorénaz-Alesse-Champex	20'795	19'753	19'604	19'064
Gampel-Jeizinen	48'285	55'792	53'003	57'254
Turtmann-Oberems	48'504	52'757	52'331	60'443
Raron-Eischoll	52'594	53'014	57'491	54'497
Fürgangen-Bellwald	44'013	46'937	45'638	45'881
Stalden-Staldenried-Gspon	123'102	162'566	158'430	153'728
Marchandises transportées (en tonnes)	2002	2003	2004	2005
Dorénaz-Alesse-Champex	5	5	5	0
Gampel-Jeizinen	67	75	69	65
Turtmann-Oberems	18	8	7	6
Raron-Eischoll	72	74	75	25
Fürgangen-Bellwald	45	49	45	41
Stalden-Staldenried-Gspon	193	252	205	204

Indemnité reçue en 2005 au titre de transport public régional:

– de la part de la Confédération	Fr. 1'856'360
– de la part du canton et des communes	Fr. 461'140
<b>Total</b>	<b>Fr. 2'317'500</b>

## SERVICE DES ROUTES ET DES COURS D'EAU

Le Service des routes et des cours d'eau était déjà une unité pilote dans le cadre de l'expérience de nouvelle gestion publique. Il est en charge de l'accomplissement des tâches fixées dans le *contrat politique* passé par le Conseil d'Etat avec le Grand Conseil, dans le *contrat de management* passé en Conseil d'Etat et Département, ainsi que dans le *contrat d'exécution* qui lie le service avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement. Ces tâches sont décrites dans le tableau ci-dessous. Le calendrier d'exécution est fixé dans le plan quadriennal 2002-2005.



- Contrat politique:** Grand Conseil - Conseil d'Etat (niveau politique) **OP:** Objectifs politiques
- Contrat de management:** Gov. - Départements (niveau stratégique)
- PPF:** Programmes de prestations et de financement pluriannuels
- Contrat d'exécution:** Départements - Services (niveau opérationnel)

## OP1 Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine autoroutier A9 + Simplon

### Généralités

Au niveau fédéral, l'année 2005 a notamment été marquée par:

- l'élaboration des principes de la nouvelle organisation des routes d'importance nationale dans le cadre de la RPT-NFA;
- la préparation du projet de fonds d'infrastructure affecté notamment au financement de la fin de la construction du réseau de base des routes nationales.

### Construction

La construction de l'autoroute A9 entre Sierre et Brigue se poursuit et demeure au bénéfice d'un taux de subvention fédérale de 96%.

En 2005, les événements et les réalisations les plus marquants ont été les suivants:

- l'approbation par le DETEC du projet d'exécution du tronçon Steg-Gampel Ost – Visp West le 27 décembre 2005, faisant suite à la décision du Tribunal fédéral du 9 août 2005 rejetant les derniers recours;
- la mise en chantier des travaux de construction de la jonction de Sierre-Est suite à l'approbation des plans, par le DETEC, de la modification du projet du 19 novembre 2004;
- l'approbation par l'Office fédéral des routes (OFROU) du projet d'exécution de Visp West du 6 décembre 2005, comprenant la Kleegärtenstrasse Nord dont le dernier recours a été rejeté par le Tribunal fédéral le 5 août 2005;
- la remise, en fin d'année, du dossier complet de la jonction de Visp-West au DETEC pour suite de la procédure;
- le début des travaux de la route cantonale T9, Salgesch–Leuk sur l'ancienne voie CFF ainsi que l'ouverture du tunnel sous la colline de Hubil le 30 septembre 2005;
- la poursuite des travaux sur le tronçon de Leuk-Susten West à Steg/Gampel Ost, retardée en cours d'année à la tranchée couverte de Turtmann et au tunnel de Riedberg suite à des problèmes géologiques qui ne remettent cependant pas en question le tracé;
- les premiers travaux de contournement de Viège aux quatre portails des tunnels, soit à Schwarzer Graben, Chatzuhüs, Staldbach et Grosshüs;
- l'achèvement du gros œuvre du pont Sud sur la Vispa à Staldbach;
- les travaux de percement de la galerie d'évacuation des matériaux d'excavation, dite «Schutterstollen»; une galerie pilote et de reconnaissance est ainsi percée sur l'ensemble du contournement souterrain de l'autoroute A9 à Visp.

### Entretien

L'entretien courant (exploitation) des routes nationales - A9 de plaine et A9 Simplon s'est déroulé sans difficulté particulière.

Quatre centres d'entretien sont en exploitation: Indivis et Sierre pour les 57.6 km d'autoroute de St-Maurice à Sierre Est, Brig pour les 3 km d'autoroute de plaine et les 20.9 km de la partie Nord du Simplon et Simplon-Dorf pour les 21.4 km de la route nationale A9 du Simplon Sud. Sur les 133.8 km de l'autoroute A9 planifiés en Valais, 104.8 km sont à ce jour en service, dont 7463 m de tunnels. Suite aux relevés «benchmarking» exécutés en 2004 et vérifiés en 2005 par l'OFROU, une mise en application d'un système de gestion d'entretien est à l'étude pour l'exploitation du réseau de plaine.

Le projet relatif à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), prévoit, dans le domaine de l'exploitation des routes nationales, d'attribuer au canton du Valais une unité territoriale; la mise au net du projet sera réalisée en 2006.

La sécurité hivernale est assurée par les propres moyens du SRCE sur le réseau de plaine et avec le concours de 4 entreprises concessionnaires pour le Simplon. En 2005, 844 tonnes de sel ont été uti-

lisées sur le Simplon et 1'846 tonnes sur l'autoroute A9 de plaine.

Il est à noter que l'axe du Simplon a été fermé 29 fois en 2005 (dont 5 fois en janvier, 5 fois en février, 7 fois au printemps, 1 fois en novembre et 11 fois en décembre) pour les camions remorques et camions à sellettes. Les mesures particulières (aménagement de sites de stockage) sont maintenues sur les axes du Gd-St-Bernard et du Simplon. Une signalisation spécifique de la «Gestion du trafic lourd à travers les cols alpins» a été réalisée en 2005. Elle vise à améliorer la sécurité routière en organisant le flux de trafic sur les routes alpines (Grand-St-Bernard et Simplon) par une gestion centralisée.

En 2005, 69'784 véhicules lourds ont franchi la frontière à Gondo, ce qui représente environ le 4.5% du trafic total sur l'axe du Simplon.

### Aperçus des coûts d'exploitation principaux

Les montants par kmv (km virtuel, soit km qui tient compte des installations annexes – jonctions, aires de repos, etc.) avec comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation) sont mentionnés dans le tableau annexé.

### Equipement

L'inventaire du parc des véhicules, engins et machines de l'entretien du SRCE est mis à jour annuellement. La valeur financière 2005 du parc d'entretien des RN s'élève à Fr. 16'555'127.– pour 35 véhicules légers, 23 véhicules lourds, 34 lames à neige, 23 saleuses ainsi que différents engins et machines-outils.

Cette valeur financière sert, en plus de la gestion du parc des véhicules et engins, au calcul des investissements annuels nécessaires pour le renouvellement du parc selon un taux d'amortissement adapté à la durée de vie des véhicules et engins.

## OP2 Compléter, améliorer, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil et des objectifs du développement durable

Les principaux projets et travaux d'aménagement effectués en 2005 sur le réseau routier cantonal (routes principales suisses et routes cantonales), long de plus de 1'700 km, sont répertoriés et illustrés dans les cartes schématiques.

Le réseau routier cantonal est soumis à l'évolution d'un trafic lourd, dont le tonnage est en constant accroissement, ainsi qu'à l'augmentation périodique des dimensions de véhicules tels que les cars. Les routes nécessitent en conséquence d'importants travaux d'entretien afin d'en maintenir la qualité, et d'adaptations aux nouvelles exigences du trafic.

Les résultats d'une analyse détaillée de l'état des chaussées, basée sur les relevés de l'état existant et complétée par le pronostic de son évolution, a permis d'établir une planification générale des travaux d'entretien et de définir les budgets annuels nécessaires pour la période 2005–2016. La décision du Grand Conseil de septembre 2004 d'affecter au secteur routier, à partir de 2005, une part importante de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations a mis des moyens supplémentaires à disposition pour les travaux d'entretien et contribuera dans les prochaines années à une amélioration progressive de la qualité des chaussées.

Les améliorations locales et les adaptations diverses entreprises en 2005 ont été réalisées dans le respect des objectifs prioritaires fixés, soit l'amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic, la sécurisation par rapport aux dangers naturels, le confort des usagers ainsi que la réduction des dangers et des nuisances pour les riverains.

Les démarches pour le classement des routes d'importance nationales se sont poursuivies dans le cadre général de l'élaboration en cours, par la Confédération, du plan sectoriel des routes et plus largement du plan sectoriel des transports, intégrant les mesures liées à la nouvelle péréquation financière acceptée en votation populaire en novembre 2004.

### Bas-Valais

Pour la section du Bas-Valais, l'année 2005 a été caractérisée, dans le domaine des travaux routiers, par la poursuite de deux objectifs principaux:

- Adapter localement le réseau routier et réaliser des aménagements de sécurité, surtout en intérieur de localité, avec les buts d'amélioration de la sécurité des piétons et écoliers et de modulation du trafic motorisé.
- Poursuivre les grands travaux de correction et de restructuration de chaussée, tels que l'intérieur de Choëx, l'intérieur de Val-d'Illiez, l'intérieur de Saxon et le tronçon Martigny – Fully (Branson).

Après plusieurs années de procédures, deux grands projets sont enfin entrés en force:

- H21 Martigny – Col du Grand-St-Bernard: correction du tronçon La Creuse – Fontaine-Dessous entre Orsières et Liddes.
- Nouvelle route transchablaisienne H144: partie valaisanne du tronçon Rennaz – Les Evouettes.

Le tronçon de la déviation des Evouettes, sur la route H21bo, est encore en procédure et aucune décision ne sera prise par les offices fédéraux avant l'entrée en force du tronçon vaudois de la H144. L'ancien projet de déviation de St-Gingolph a été réactualisé et est en phase d'avant-projet.

Sur le plan des ouvrages d'art, de grands chantiers ont marqué l'année 2005, soit:

- RC71 Martigny – Fully – Chamoson – Leytron – Chamoson – Ardon: construction du nouveau pont sur le Rhône à Branson;
- H21 Martigny – Col du Grand-St-Bernard: construction de la galerie de protection au torrent du Lavanchy, près du Brocard; réparation de la galerie de la Monnaie, en amont de Bovernier, endommagée par la chute d'une falaise en novembre 2003; renforcement des piliers de la galerie sur la route couverte entre Bourg-St-Pierre et le tunnel, dont les travaux s'étendent sur plusieurs années.

### Valais central

En 2005, les principaux investissements se sont concentrés sur la construction des galeries de protection contre les forces de la nature des Croisettes sur la RC 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal, près de Vissoie, dont la galerie amont est aujourd'hui terminée. Dans le même cadre ont été exécutés les travaux spéciaux et les fondations de la galerie de Savanne entre les Haudères et Arolla, sur la RC 54 Sion – Les Haudères – Arolla.

La sécurité du trafic et des usagers a été fortement améliorée en transformant plusieurs carrefours en giratoires, par exemple à Vétroz / Conthey ainsi qu'à Sierre. L'objectif consistant à promouvoir la sécurité des piétons, en particulier des écoliers, demeure un impératif.

Les traversées de localités ont fait l'objet de nombreuses améliorations visant à sécuriser le cheminement des piétons et à mettre en place, dans la mesure du possible, des aménagements dans l'optique d'une modulation du trafic. Ceci a été particulièrement le cas à Icoagne, St-Romain, Drône, Ormône, Basse-Nendaz et St-Martin.

Les travaux de défrichage relatifs au projet de construction de la déviation sud de Bramois, sur la RC 53 Bramois – St-Martin – La Crête, ont été achevés en décembre. L'appel d'offres pour les travaux de génie civil a été inséré dans le Bulletin Officiel du 2 décembre 2005.

La géométrie de nombreuses chaussées, essentielles pour le trafic régional et touristique, a été améliorée et la sécurité accrue. Les modifications les plus marquantes ont été apportées à l'entrée de Veyras ainsi qu'entre Ayer et Zinal, au lieu-dit «Pont du Bois – Les Morasses».

La correction des lacets entre Sion et Champlan, sur la RC 58 Sion – Botyre – Anzère, a été achevée en automne 2005.

En 2005, l'entretien, la réfection et le renforcement des ouvrages d'art ont porté en priorité sur les ouvrages situés sur les axes prioritaires d'accès aux différentes vallées et qui nécessitent leur adaptation aux nouvelles charges de trafic légalisées dès le début 2005. Les ouvrages concernés sont le pont sur la Lienne sur la RC 79 Botyre – Icoagne – Lens – Crans et le pont de Beuson sur la RC 62 Sion – Nendaz. La maintenance et l'adaptation des ouvrages d'art demeure l'une des priorités; la planification de ces travaux est effectuée en fonction des impératifs techniques et des disponibilités financières.

### Haut-Valais

Après le percement de la galerie de sécurité du tunnel de Stägjitschugge le 16 décembre 2004, le début des travaux de construction du tunnel principal, prévu en janvier 2005, a été retardé par le dépôt d'un recours contre l'adjudication. Entre juin et la fin de l'année, 750 m du tunnel principal ont cependant pu être percés. Le lot du raccordement sud, le lot no 2 relatif à l'accès à Kalpetran et à la desserte du remblai Grinji ainsi que le gros-œuvre du pont routier et ferroviaire sur la Vispa ont été terminés.

Le lot de construction no 5 de la route de liaison Niedergampel – Bratsch a été achevé et le lot no 2 a été exécuté pour moitié. Les travaux préparatoires pour le tunnel Getwing ont débuté en novembre.

Sur la route H19 Brig – Furka, les principaux travaux à l'intérieur de Lax ont été achevés, à l'exception de la pose de la couche de finition. La sécurité des piétons a été grandement améliorée par la construction de trottoirs et de passages pour piétons.

En collaboration avec les communes de Brig-Glis et de Naters, le raccordement de la gare ferroviaire à la H19 a été réalisé par la construction d'un giratoire.

Des efforts particuliers ont été consentis cette année encore pour l'entretien et la réfection des ouvrages d'art. De plus, les ouvrages concernés ont fait l'objet des renforcements possibles afin de satisfaire aux exigences accrues du trafic des poids lourds; c'est le cas en particulier des ouvrages suivants: Bockspiegelbrücke (H19), Pischluetbrücke (HG 151), Brücke Howwetji (NG 66), Gafenbachbrücke (NG 24), Brücke Feschiliju (NG 31), Haltenbrücke (NG 184).

Dans le cadre de l'aménagement de la route St. Niklaus – Grächen ont débuté les travaux de construction de l'ouvrage en encorbellement «Riedacher».

Suite aux fréquentes fermetures de la route principale suisse H213 Illas – Täsch, causées par les laves torrentielles au Rittigraben, des travaux en vue d'un agrandissement du passage du torrent sous la route ont été entrepris.

### Activités connexes principales

Participation à des commissions, groupes de travail et groupes d'experts au niveau fédéral:

- Etablissement du réseau des installations de pesée dynamique des véhicules en mouvement (WIM), en coordination avec la police cantonale.
- Recensements annuels du trafic sur les axes routiers transalpins du Gd-St-Bernard et du Simplon.
- Groupes d'experts mandatés par l'OFROU/Office fédéral des routes et l'OFEG/Office fédéral des eaux et de la géologie.
- Normes, directives et règlements SIA/Société suisse des ingénieurs et architectes.
- Commissions de l'UPSR/Union des professionnels suisses de la route et de MISTRA/Système d'information pour la gestion de l'entretien (OFROU).
- Programmes de recherches suisses dans les domaines de la route et des ouvrages d'art.

Participation aux séances régulières des groupes de travail et commissions suivantes:

- Commission cantonale de la signalisation routière.
- Groupe de travail 'Transport et gestion du trafic' du Forum de l'Air.



- Groupes de travail de «l'Espace Mittelland»
- Comité de pilotage vaudois, Direction de projet et groupes de travail pour le renouvellement des tunnels de Glion et du Groupe de travail GT-A9 désigné par le Conseil d'Etat pour analyser les implications pour le Valais des perturbations de trafic, formuler les remarques, propositions et demandes complémentaires, évaluer les mesures d'accompagnement et d'information mises en place par le Canton de Vaud, assurer la collaboration et la coordination des intervenants avec le Canton de Vaud; tâches exécutées en collaboration avec le Service de l'économie et du tourisme (SET), le Service des transports (ST) et Valais Tourisme.

#### Autres prestations:

- Poursuite de l'établissement du programme pluriannuel des assainissements routiers au niveau de l'air selon l'Ordonnance pour la Protection de l'air (OPair). Gestion des mandats, suivi technique.
- Direction du groupe de travail interdépartemental GTB-AR 'Groupe de travail Bruit – Assainissement des Routes'.
- Direction de la commission mixte Etat du Valais / Association valaisanne des entrepreneurs pour les variations économiques applicables aux travaux de génie civil, bâtiment et galerie.
- Gestion des compteurs permanents fixes sur le réseau des routes cantonales pour la définition des valeurs du Trafic Journalier Moyen annuel de 24h (TJM/24h), du trafic d'été et du trafic de pointe.
- Poursuite du contrôle de la capacité portante d'ouvrages en vue de l'assouplissement des limitations de tonnage en vigueur sur les routes.
- Mise à jour de la carte 2003 du cadastre des restrictions de tonnage sur les routes cantonales, sur la base des remarques formulées lors de la consultation et des résultats des contrôles de la capacité portante des ouvrages d'art.
- Elaboration du site Internet du SRCE.
- Achèvement de l'étude préliminaire pour la mise en œuvre du programme de gestion des engagements financiers du service sur la plateforme SAP.
- Etablissement des préavis pour les demandes d'autorisation de construire, s'agissant de routes communales, de lignes aériennes et d'aménagements hydroélectriques ainsi que de plans de zones et RCC.
- Mise à jour de la banque de données et de la carte du réseau des routes cantonales (Strada).
- Relevé de la signalisation sur le réseau routier cantonal et sur le réseau des pistes cyclables; implémentation des bases de données correspondantes.
- Développement, mise à jour et exploitation de la banque de données des ouvrages d'art.
- Surveillance périodique et inspection des ouvrages; expertises et inspections spéciales.
- Planification des études et des travaux de réfection ou d'entretien spécialisé des ouvrages.
- Vérifications pour l'autorisation des transports exceptionnels sur les routes cantonales, directives pour leur déroulement et, le cas échéant, pour leur accompagnement, délivrance des autorisations.
- Développement du programme informatique pour le contrôle des transports exceptionnels.
- Poursuite du programme de classement et déclassé de routes et de chemins cantonaux.
- Paiement des expropriations effectuées pour les besoins de routes cantonales; établissement des données pour les mutations au registre foncier.
- Participation aux procédures de consultation fédérales et cantonales.
- Contacts réguliers avec les Ecoles Polytechniques Fédérales et les Hautes Ecoles Spécialisées.

#### Logistique d'entretien

##### Aperçus des coûts d'exploitation principaux

Les crédits ordinaires portés au budget ont permis de réaliser les tâches à satisfaction. Pour sa part, le service hivernal, déneigement et salage, s'avère chaque année plus lourd et nécessite souvent, pour

permettre de boucler l'exercice, d'avoir recours à des dépassements de crédits.

L'ensemble des activités d'entretien courant sur les routes nationales est subventionné à 91% par la Confédération sur la base d'une comptabilité d'exploitation soumise à l'OFROU pour approbation.

Les montants par km avec comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation) sont mentionnés dans le tableau annexé.

#### Equipement

L'inventaire du parc des véhicules, engins et machines de l'entretien du SRCE est mis à jour annuellement. La valeur financière 2005 du parc d'entretien des RC s'élève à Fr. 23'682'904.– pour 115 véhicules légers, 13 véhicules lourds, 208 lames à neige, 120 saleuses ainsi que différents engins et machines-outils.

Cette valeur financière sert, en plus de la gestion du parc des véhicules et engins, au calcul des investissements annuels nécessaires pour le renouvellement du parc selon un taux d'amortissement adapté à la durée de vie des véhicules et engins.

#### Gestion des stocks

Une gestion informatisée (via SAP), introduite avec succès en 2004 pour une gestion des stocks aux Ronquois, a été complétée en 2005 pour la gestion des carburants, du sel et du matériel de signalisation.

#### Matériaux

En 2005, 14'544 tonnes de sel ont été épanchées sur l'ensemble du réseau routier cantonal valaisan par la Section logistique d'entretien et par une centaine d'entreprises concessionnaires privées: 4'430 tonnes dans le Haut-Valais, 4'716 tonnes dans le Valais central et 5'398 tonnes dans le Bas-Valais.

#### Signalisation

La Section logistique d'entretien gère l'ensemble de la signalisation routière (signalisation verticale et marquage routier) avec, selon les besoins, le concours des communes et des entreprises privées. En 2005, des travaux de marquage ont été réalisés pour Fr. 727'596.–, répartis comme suit:

Haut-Valais	Fr. 257'056.–	par 5 entreprises
Valais-Central	Fr. 149'650.–	par 2 entreprises
Bas-Valais	Fr. 320'890.–	par 7 entreprises

Le SRCE a, par ses propres moyens, effectué le marquage de 526 km de lignes d'axes et 310 km de lignes de bordure.

Des travaux de marquage routier pour Fr. 196'012.– ont été réalisés à l'intérieur des localités dont le 50% est à la charge des communes.

Sur l'axe du Simplon A9S, des travaux de marquage ont été réalisés pour Fr. 72'610.–

#### Electricité – sécurité

##### Electricité:

Cette cellule regroupe l'exploitation, l'entretien et la réparation des équipements électriques et électroniques utilisés sur les routes nationales et cantonales. Dans ce contexte, on peut relever quelques chiffres clés:

- Sur l'ensemble du canton, ce sont plus de 32 km de tunnels qui sont ouverts au trafic. Ils sont entretenus par nos électriciens afin de garantir une bonne sécurité des usagers routiers.
- Des contrôles de nuit, effectués à intervalles réguliers, ont mis en évidence plus de 520 défauts sur la signalisation lumineuse des routes cantonales.

##### Sécurité:

En 2005, un accent particulier a été mis sur les équipements de protections individuels (EPI). Pour répondre aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur la prévention des accidents (OPA), des chaussures de sécurité ont été fournies aux cantonniers et ouvriers-chauffeurs du SRCE. En outre, 10 jours de formation SUVA ont été dispensés à des cadres du SRCE.

La mise en œuvre des dispositions de la directive CFST, relative à l'appel des médecins du travail et des autres spécialistes de la sécurité au travail (form. CFST), s'est avérée, après contrôle, conforme au manuel de sécurité. D'entente avec l'OFROU, un mandat d'ingénieurs a d'autre part été attribué à l'Institut de sécurité pour la solution de branche sur le plan romand.

#### *Commission cantonale de signalisation routière (CCSR)*

En 2005, la CCSR a siégé 47 fois et traité 1'490 dossiers. Les émolements encaissés se montent à Fr. 98'695.–

137 préavis ont été transmis à la CCC (111 positifs, 26 négatifs). 83 des dossiers préavisés favorablement n'ont soulevé aucune remarque. 28 préavis positifs ont été délivrés avec conditions.

La totalité de la nouvelle signalisation verticale du réseau routier cantonal a été introduite sur une base informatique; la mise à jour des fiches signalétiques s'effectue régulièrement afin d'en actualiser le cadastre. La signalisation relative à l'itinéraire cyclable de la route du Rhône no 1 (900 panneaux) a été introduite dans la base informatique Routisigns.

La signalisation régissant les nouvelles limitations de tonnage a été partiellement mise en place.

Un quatrième assainissement de la signalisation a été effectué avec la mise en conformité de plus de 855 panneaux usagés concernant les signaux de prescription. L'objectif pour 2006 est de poursuivre cet assainissement de la signalisation usagée (3'965 signaux de police ainsi que 850 panneaux directionnels). Le remplacement des signaux s'effectuera selon les priorités, en fonction des critères de vétusté et de rétro-réflexion ainsi que des moyens financiers disponibles.

A l'issue des tests effectués en 2005, il est prévu d'entreprendre en 2006 le relevé par vidéo du marquage routier en vue de créer la base de données (Routimarque) permettant de gérer la signalisation horizontale (marquage).

## **OP3 Réaménager le Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens dans le cadre du développement durable**

### **Organisation**

Le Conseil de Pilotage de la 3e correction du Rhône (COPIL-R3) s'est réuni à 4 reprises et a notamment traité du projet de plan sectoriel, de la planification financière à 12 ans ainsi que des lignes directrices du plan d'aménagement du Rhône.

Par ailleurs, toutes les Commissions Régionales de Pilotage (CORE-PIL), ont été constituées sous la responsabilité des communes, à l'exception de Brig-Goms. L'élaboration des concepts régionaux de développement de la plaine a débuté à Brig-Salgesch ainsi qu'à Sierre.

Le projet de plan sectoriel Rhône (PS-R3) a été mis en consultation du 10 juin au 31 octobre 2005. Il définit l'espace Rhône qui doit être réservé pour permettre de sécuriser la plaine. Il fixe également les règles de gestion territoriale à appliquer dans les zones touchées par les inondations. Le dépouillement des prises de position est en cours et permettra de mettre à jour ce plan en vue de son approbation par le Conseil d'Etat.

Les principes d'élaboration du projet de troisième correction du Rhône et le cadre général du partenariat ont été précisés dans les lignes directrices du projet Rhône. Enfin, un document sur la politique d'acquisition des terrains a été élaboré.

### **Financement**

Le Conseil d'Etat a approuvé le 6 juillet la planification financière à 12 ans portant sur un montant de Fr. 540 millions. Un rapport a été

établi par l'OFEG (Office Fédéral des Eaux et de la Géologie) et présenté aux instances fédérales concernées. Les décisions du Conseil fédéral et du Parlement sont attendues en 2006.

Le Grand Conseil a approuvé le 10 novembre 2005 le crédit d'engagement de Fr. 10,5 millions concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône.

### **Travaux et études**

#### *Travaux:*

Les derniers travaux de remise en état des berges du Bas-Valais suite à la crue de 2000 ont été achevés en 2005.

#### *Plan d'aménagement et études de base:*

Le mandat d'établissement du plan d'aménagement Rhône a été attribué le 13 juillet 2005 sous réserve de la décision du Grand Conseil et les études ont débuté.

L'avancement des études de base utiles pour le plan d'aménagement a été poursuivi; les points principaux en sont les suivants:

- Modèle de charriage Goms – lac: en voie de finalisation.
- Mandats de bases de dangers et nature des tronçons Martigny – lac et vallée de Conches: en grande partie élaborés.
- Elaboration des cartes piézométriques sur la plaine en aval de Martigny et en amont de Sierre: poursuite des travaux.
- Elaboration d'un rapport préliminaire et du cahier des charges du rapport d'impact sur l'environnement (RIE) pour l'élaboration des RIE des mesures prioritaires, validation par le SPE.
- Complément des données géométriques sur l'ensemble du cours du Rhône et établissement de la structure des données du SIRS-R3.
- Elaboration du rapport de synthèse des bases agricoles, incluant en particulier un état des lieux de la qualité de l'infrastructure agricole et les scénarios de développement secteur par secteur.
- Elaboration par le Service des forêts et du paysage (SFP), avec le soutien du groupe de projet Rhône et en collaboration avec le Canton de Vaud, d'un concept directeur du Réseau Ecologique Cantonal pour la plaine du Rhône, constituant l'une des bases de l'élaboration des concepts régionaux de développement de la plaine.

#### *Mesures prioritaires:*

- Rampe de Chestholz: dossier d'exécution établi, expertise nécessaire en cours.
- Protection contre les crues à Obergesteln: projet d'exécution adjudugé.
- Secteur de Viège: dossier de mise à l'enquête en cours de finalisation.
- Secteur de Chippis: étude préliminaire et analyse des variantes effectuées, projet de détail de la variante définitive en cours d'élaboration, mise à l'enquête prévue en 2006.
- Secteur de Sion: offres concernant le mandat d'étude pour l'élaboration du dossier de mise à l'enquête déposé en octobre 2005, adjudication prévue pour début 2006.
- Secteur de Fully: projet détaillé en cours d'élaboration, mise à l'enquête prévue en 2006.

### **Communication**

Les bulletins d'information tous-ménages rhone.vs nos 8 et 9 ont été distribués en juillet et décembre 2005. L'actualité du projet a régulièrement été couverte par la presse radiophonique, télévisuelle et écrite. Une exposition sur le thème de la troisième correction du Rhône s'est tenue au château de St-Maurice durant l'exposition de Mix & Remix.

### **Plan d'intervention d'urgence**

Le plan d'intervention d'urgence est mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux. L'organisation générale Etat/communes en cas d'urgence a été intégrée au plan sectoriel Rhône (PS-R3).

## Entretien

Les nouvelles directives d'entretien ont été appliquées et ont fourni de bons résultats. En conséquence, elles ne nécessiteront pas de modifications ultérieures importantes.

## OP4 Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers hydrologiques et géologiques en collaboration avec les communes et les tiers

### Protection contre les dangers hydrologiques

Le Canton a poursuivi sa démarche de protection contre les crues qui comprend les mesures de planification du territoire, l'entretien des cours d'eau, les aménagements de protection et de renaturation des cours d'eau ainsi que les systèmes d'aide à la décision en cas de crise. Les réalisations concrètes sont l'œuvre des communes propriétaires des cours d'eau, sous la surveillance et avec l'appui technique et financier du Canton. Le Canton fixe depuis 2005 comme priorité l'établissement de plans d'alarmes eau, qui ont l'avantage d'être rapidement mis en place et à moindres frais.

L'année 2005 a été marquée en Suisse par les intempéries du mois d'août, qui ont touché 17 cantons, provoqué le décès de 6 personnes et engendré pour quelque Fr. 2,5 milliards de dégâts. Le Valais n'a fort heureusement été touché que marginalement par cet événement (dans le Lötschental par exemple) mais la situation dans le Bas-Valais était préoccupante, en particulier dans le Val d'Illeiez et dans la région de Monthey. Sept alertes météorologiques ont été reçues et traitées en 2005, annonces de chutes de neige non comprises.

Les responsables de la cellule CERISE (cellule scientifique de crise) ont à nouveau assuré, durant l'été, le suivi régulier des grandeurs hydrométéorologiques et des niveaux des retenues hydroélectriques du canton (Grande-Dixence, Mauvoisin, Emosson, Mattmark). Le système de prévision des apports dans la retenue de Mattmark a également été activé durant l'automne, comme chaque année depuis 1998.

L'étude MINERVE, visant à prévenir les inondations dues aux grandes rivières et au Rhône par un système de prévision hydrométéorologique et de contribution à la gestion des crues par les retenues hydroélectriques, s'est poursuivie en 2005 et un mandat de montage du système informatique a été attribué. L'étude IFKIS-Hydro, qui doit permettre la mise en place d'un réseau d'observation des phénomènes hydrologiques sur les petits bassins versants, a achevé sa phase pilote sur les sites du Simplon et de Verbier; deux pluviographes ont été installés sur ce dernier site.

### Cours d'eau latéraux

D'entente avec les communes propriétaires, le SRCE s'est consacré à la poursuite des études prioritaires et à l'accompagnement des différents travaux sur des cours d'eau. Ainsi, 20 études de cartes de dangers, concernant 41 communes, ont été à l'étude en 2005 et cinq d'entre elles, concernant douze communes, ont pu être achevées. A l'heure actuelle, 50 communes disposent d'une carte des dangers eau en Valais. Douze études de bases (prévisions, gestion du charriage, etc.) étaient en cours en 2005 ainsi que quatre plans d'alarmes communaux.

Les projets d'aménagement de cours d'eau sont au nombre de 52, dont 6 sont en procédure d'approbation, 3 sont approuvés et 8 au stade de chantier. Deux chantiers ont été achevés en 2005.

La situation générale des cours d'eau du canton demeure préoccupante et les intempéries d'août en Suisse ont montré que l'effort doit être poursuivi dans les domaines de la prévention contre les crues, tant pour l'établissement des cartes des dangers dus aux crues, des systèmes de prévision et d'alerte que pour celui des projets d'aménagement.

## Protection contre les dangers géologiques

Au cours de l'année 2005, la validation des anciennes cartes de dangers géologiques établies par les communes avant l'entrée en vigueur des recommandations fédérales de 1997 a été poursuivie. Des directives cantonales sont en cours de rédaction pour que ces cartes soient à l'avenir réalisées sur la base de critères uniformes et avec les méthodes d'auscultation et de calcul les plus récentes. Dans cette optique, aussi bien le cahier des charges Matterock, établi à la fin des années nonante pour la prise en compte du danger «éboulements – chutes de pierres», que l'article du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) qui régit les mesures de protection à prendre à l'intérieur d'un périmètre de danger ont été totalement refondus. Pour inventorier et rendre accessible à tout un chacun ces cartes de danger et les études à la base de leur établissement, le géologue cantonal et ses collaborateurs ont débuté l'élaboration d'une base de données et d'un système d'information géographique (SIRS-DAGEO). Ces travaux sont menés en collaboration avec le Centre de recherche sur l'environnement alpin (CREALP) et le Centre de compétence cantonal en Géomatique.

En collaboration avec l'OFROU et la section des routes nationales du Haut Valais ainsi que les bureaux mandatés à cet effet, des recommandations ont été établies pour vérifier la capacité de résistance de l'ensemble des galeries «chute de pierres» de la route du Simplon.

Les travaux d'assainissement menés depuis 2003 sur le glissement de Montagnon (commune de Leytron) ont permis, de manière progressive, de diminuer fortement les mouvements affectant la route cantonale et les deux hameaux menacés. Cet assainissement sera complété en 2006 par l'exécution de deux forages horizontaux de 150 mètres destinés à drainer la nappe de pente par un écoulement gravitaire. Seule une période de recrudescence importante des précipitations permettra à terme de vérifier le niveau d'efficacité de ces mesures. Dans le contexte des dégâts consécutifs à la subite accélération du glissement durant l'hiver 2002-2003 et sur mandat du Conseil d'Etat, le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) et le Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) ont pris une part active dans l'élaboration par tous les partenaires concernés (Commune de Leytron, Etat du Valais, Pool suisse pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature, propriétaires, Chaîne du Bonheur) d'un concept pour une indemnisation des dégâts aux bâtiments; dans ce cadre, le représentant du SRCE a présidé la Commission des experts et a fonctionné en tant que membre de la Commission d'élaboration du concept.

GUARDAVAL, le système cantonal de télésurveillance des terrains instables, couvre actuellement une quinzaine de sites. Cet outil de gestion du territoire cantonal est devenu indispensable pour gérer l'ouverture des routes menacées périodiquement par des éboulements ou par d'autres phénomènes gravitaires. La relative sécheresse qui affecte nos régions depuis 2003 et notamment les faibles précipitations automnales font que, au cours des deux dernières années, les interventions printanières pour obstruction des routes par les chutes de pierres ont diminué par rapport aux années précédentes. Au cours de l'année 2005, une vingtaine d'interventions urgentes ont cependant été nécessaires pour maintenir la sécurité du réseau routier cantonal.

Dans le domaine de la prise en compte du risque sismique et depuis le premier juillet 2004, toute nouvelle construction ou transformation d'une certaine importance est réalisée en conformité avec les normes de protection en vigueur. A cet effet, la formation des ingénieurs et des architectes au dimensionnement des mesures parasismiques s'est poursuivie en collaboration avec la SIA et l'EPFL. La carte des classes de sol est régulièrement mise à jour au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances locales du sous-sol. Cette composante est indispensable pour la prise en compte de l'effet de site dû aux terrains meubles.

Tous dangers géologiques confondus, quatre cents dossiers d'autorisation de construire ont été traités en 2005 par le géologue cantonal et ses collaborateurs.

## Tableaux des principaux coûts d'exploitation

Montants par km (km virtuels, soit km réels tenant compte des installations annexes - jonctions, aires de repos, etc.)  
et comparaison avec les valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation)

### Routes nationales

		Fr./kmv – VS		Fr./kmv – CH	
		2004	2003	2004	2003
A9	Tronçons à ciel ouvert, 4 pistes – St-Maurice – Vétroz 49.40 kmv – Vétroz – Sierre Est 22.84 kmv – Anschl. Gampel – Brig/Glis* 4.20 kmv	43'230.– 54'870.– 44'904.–	42'747.– 51'336.– 36'664.–	65'512.– 65'512.– 65'512.–	64'345.– 64'345.– 64'345.–
A9	Tronçons à ciel ouvert, 2 pistes – Brig – Simplonpass 22.46 kmv – Simplonpass – Landesgrenze 22.84 kmv	39'419.– 59'211.–	39'504.– 65'600.–	50'453.– 50'453.–	49'875.– 49'875.–
A9	Tronçons en tunnel, 2 tubes ventilés – Galeries de St-Maurice 1.24 kmv – Galeries de Champsec/Sion 0.71 kmv – Tunnels & galeries de Sierre 2.45 kmv – Tunnel Gamsen 1.05 kmv	241'411.– 296'230.– 170'744.– 183'604.–	276'922.– 319'594.– 143'281.– 211'603.–	267'798.– 267'798.– 219'330.– 267'798.–	295'024.– 295'024.– 228'182.– 295'024.–
A9	Tronçons en tunnel, 1 tube non ventilé – Tunnel Nord/Simplon 1.57 kmv – Tunnel Sud/Simplon 0.49 kmv	71'246.– 100'056.–	93'120.– 138'010.–	103'637.– 103'637.–	

### Routes cantonales

		Fr./kmv – VS		Fr./kmv – CH	
		2004	2003	2004	2003
T9	Tunnel, 1 tube ventilé – Tunnel de Regrouillon/Noës 0.74 kmv	186'540.–	148'891.–	199'923.–	215'662.–
H21	Tunnel, 1 tube ventilé – Tunnel du Mt-Chemin 1.82 kmv	113'134.–	130'167.–	199'923.–	215'662.–
H19	Brig–Furka (Überlandstr.) – Überlandstrasse 5.30 kmv – Untereisenbahntunnel 0.38 kmv	36'656.– 229'972.–	32'217.– 258'072.–		



Le pont sur le Rhône à Branson, axe Martigny-Fully



Le chantier des ponts sur la Vispa à Staldbach

# SERVICE DES BÂTIMENTS, MONUMENTS ET ARCHÉOLOGIE

## OP 1 Assurer l'adaptation et l'entretien du parc immobilier de l'Etat

### GP 11: Etudes et expertises

Dans ce domaine d'activités, le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) est à disposition des services du canton, des communes et des tiers surtout en tant qu'organe de consultation et de conseil (pour des raisons de brièveté, il ne sera indiqué que les projets les plus importants).

#### *Bâtiments appartenant à l'Etat:*

Les deux projets de bâtiments d'enseignement, à savoir la réorganisation du Lycée-Collège de la Planta à Sion et l'agrandissement de l'Ecole professionnelle de Viège, ont été préparés pour être soumis au Grand Conseil. Le SBMA, en collaboration avec le DECS, a pu préparer un projet pour le nouveau centre national de performance pour les sports de neige au Collège de Brigue.

Dans le domaine des études des bâtiments de service, le projet de stockage souterrain de la Médiathèque Valais, sur le site de Pratifori à Sion, est bien avancé. Sa présentation au Grand Conseil est prévue pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2006.

#### *Bâtiments subventionnés et expertises:*

En matière de bâtiments scolaires subventionnés, le SBMA a organisé les mises au concours en vue de l'attribution des mandats d'études suivants: école primaire avec salle de gymnastique à Grens, école-garderie à Chermignon, unité d'accueil pour la petite enfance à Martigny et école primaire de St-Gingolph. La construction d'une salle de gymnastique à Flanthey-Lens, l'école primaire de Verbier-Village et la nouvelle salle de gymnastique avec transformation de l'école de Val-d'Illiez ont débuté. Les grands projets mis en service sont l'école primaire et salle de gymnastique de Tourtemagne, l'école cycle d'orientation de St-Romain et le centre de glace de Champéry.

Dans le cadre des bâtiments sociaux, le SBMA a organisé les mandats d'études parallèles pour l'agrandissement des établissements médicaux et sociaux de Fiesch, Saas-Grund, Zermatt, St-Joseph à Sierre, Saillon et le Castel à Martigny. Des projets de construction plus importants tels que le home de Naters-Brigue, l'agrandissement du home de Basse-Nendaz et un home pour handicapés à Bitsch ont démarré. Les deux homes de Ried-Brig et de Chalais ont été mis en service.

Le SBMA a, par ailleurs, accompagné de nombreuses expertises et études sollicitées par les communes dans le domaine de maisons communales, de cimetières, de chapelles, de constructions touristiques ainsi que de décoration artistique de constructions

### GP 12: Constructions

#### *Bâtiments de service:*

La 2<sup>e</sup> étape (2<sup>e</sup> étage et combles) de l'Arsenal fédéral à Sion a pu être mise en exploitation à la Médiathèque cantonale. La rénovation du bâtiment de la Médiathèque cantonale, à la rue des Vergers, est en cours. Les travaux se termineront durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2006. La transformation du bâtiment de l'ancienne Chancellerie pour les Musées cantonaux a débuté. La construction de l'annexe du local d'engins, y compris d'autres investissements, au Centre sportif d'Ovronnaz, est achevée.

#### *Bâtiments d'enseignement:*

Avec l'achèvement de la transformation de la dernière étape du Collège de Brigue, le nouveau bâtiment du collège a pu être inau-

guré en février 2005. Le 3<sup>e</sup> pavillon scolaire au Collège des Creusets à Sion a été réalisé. La première étape (aile Est) de la rénovation de l'Ecole supérieure de commerce de Monthey a été remise en exploitation. La 2<sup>e</sup> étape du chantier a débuté dans l'aile Ouest du même bâtiment. Il y a aussi lieu de mentionner, entre autres, l'amélioration énergétique de l'enveloppe du bâtiment A de la HEVs de Sion.

#### *Bâtiments des Etablissements:*

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les investissements des Etablissements sont sous la responsabilité du SBMA. Les interventions les plus importantes sont à relever au Domaine d'agriculture de Viège pour le centre de compétence, à l'Ecole d'agriculture de Châteaufort pour la rénovation du bâtiment «ancienne cave», au centre médico-éducatif de la Castalie à Monthey, à la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue à Granges pour la réfection du bâtiment de service et à la Maison d'éducation au travail de Pramont à Granges.

### GP 13: Entretien et aménagement des immeubles

Le budget 2005 a été entièrement utilisé. Environ 50% des moyens mis à disposition pour l'entretien des bâtiments ont pu être affectés à des améliorations de la valeur de nos bâtiments. La perte de valeur de nos immeubles a ainsi pu être contenue à 1%.

L'indice Schröder (rapport entre la valeur actuelle et la valeur à neuf) passe ainsi de 79.1% en 2004 à 78%. Si elle est acceptable pendant quelques années, cette baisse due à l'insuffisance des moyens financiers ne peut raisonnablement se poursuivre longtemps.

### GP 14: Gestion immobilière

La section de la Gérance des immeubles et conciergerie a poursuivi durant 2005, avec les mêmes moyens techniques, toutes les activités courantes liées à la gestion du parc immobilier ainsi qu'à la conciergerie de ce dernier. Elle a notamment organisé les déménagements découlant de la réorganisation du Palais du gouvernement et de la Villa de Riedmatten.

S'agissant de la gestion des huiles de chauffage, elle a pu gérer correctement les stocks 2005 (diminution de 77'175 l.) malgré une nouvelle hausse importante des prix. Toutefois un léger dépassement budgétaire est à signaler (+ fr. 93'000.-). Les stocks actuels (702'300 l.) sont sensiblement identiques à ceux de fin 2004, mais représentent une valeur supérieure (+ fr. 92'000.-) compte tenu des prix actuels sur le marché. Il n'y a donc pas d'incidence particulière à relever à ce sujet; une projection sur 2006 est cependant aléatoire compte tenu de la fluctuation des tarifs.

## OP2 Assurer la connaissance et la conservation du patrimoine bâti et archéologique

### GP 21: Gestion du patrimoine

#### *Préavis*

656 dossiers de construction ont été préavisés par la Sous-commission des sites et les monuments historiques, dont 575 à l'intention de la CCC.

#### *Subventions de la protection des sites et des monuments*

- Subventions payées aux propriétaires par le Canton:  
Fr. 1'354'933.– (59% Haut-Valais, 14% Valais central, 27% Bas-Valais) répartis sur 109 objets Fr. 1'154'844.– pour Valère à relever la participation de Fr. 800'000.– de la Loterie romande au crédit général de restauration des monuments
- Subventions payées aux propriétaires par la Confédération:  
Fr. 1'903'066.– dont Fr. 759'550.– en faveur de la restauration de Valère.

### Monuments historiques suivis par le canton

- 50 restaurations de monuments suivies par l'office des monuments historiques dont 18 bâtiments religieux;
- 37 bâtiments pour lesquels l'office des monuments historiques a fonctionné comme conseiller;
- 12 nouveaux objets classés monuments historiques: Binn, anc. cure de Wileren; Chamoson, anc. Prieuré à St-Pierre-de-Clages; Ernen, anc. Vicariat; Loèche, stations du chemin de croix de la chapelle de pèlerinage de Thel; Mollens, église et cure de St-Maurice de Laques; Riederalp, maison Wellig à Goppisberg; Stalden, pont de Ritti à Neubrück; Staldenried, grange-écurie et raccard Jänisch à Gspon; Termen, maison Trigon; Ulrichen, église paroissiale; nombre total actuel des monuments protégés par le Canton: 549.

### Protection des biens culturels

- documentation de sécurité de 8 objets figurant à l'inventaire de la PBC;
- subventionnement et suivi des archives de l'Abbaye de St-Maurice;
- cours d'instruction, formation continue, rapports à Venthône et à St-Niklaus pour les responsables PBC des communes du canton;
- présentations de la Protection des biens culturels dans diverses communes.

### Conférences, manifestations

- sensibilisation à la notion de patrimoine pour les nouveaux gendarmes de la police cantonale et les futurs professeurs de ski;
- organisation au niveau cantonal de la Journée Européenne du patrimoine sous le thème pour 2005, «le patrimoine au présent, entre conservation et création», visites à Gondo, Loèche, Salquenen, Vex, Hérémece, Mase, St-Luc, St-Léonard, Sion, Fully, Martigny;
- conférences à Sion et à Brig sur les nouvelles découvertes archéologiques valaisannes; à Sierre sur le problème de l'introduction de la culture de la vigne en Valais à l'époque romaine; à Aosta, sur les sociétés patrimoniales valaisannes; à Perugia, Trento et Grenoble sur le Valais romain et la ville antique de Martigny;
- nombreuses visites accompagnées du site de la ville romaine de Martigny;
- conférence de presse sur les découvertes archéologiques dans la forêt de Finges, sur le tracé de l'A9.

### Inventaires, études

- suite de l'élaboration des méthodes d'inventaire informatisées;
- finalisation et homologation de l'inventaire de la structure bâtie et du plan de sauvegarde de la commune de Venthône et suivi de l'inventaire de la structure bâtie de la commune de Vétroz;
- poursuite des études des Monuments d'art et d'histoire pour les trois ouvrages en cours (districts de Brig, Sierre et Monthey) et de l'étude de la maison rurale, sur l'habitation temporaire et les bâtiments agricoles;
- suivi de la carte archéologique du canton.

### Découvertes archéologiques principales

- Saint-Maurice, Abbaye, cour du Martolet: suite et fin des travaux entrepris sur le site des anciens lieux de culte chrétiens;
- Martigny, ville romaine: fouilles avant la construction d'une villa (insula 5, habitat privé) et avant la construction d'une cave, en bordure nord de la ville romaine (habitat privé); début d'une collaboration avec l'Université de Perugia / IT (reprise des fouilles de la «domus Minerva» de l'insula 12)
- Randogne, Bluche: découvertes de nouvelles tombes La Tène (inhumations) et d'époque romaine (incinérations) avant la construction de la 2<sup>e</sup> étape du complexe «Bluche 2000»
- St-Léonard: poursuite de la fouille d'une extension de l'important site de l'époque néolithique (habitat, tombes) au-dessus de la carrière;
- dans le cadre de travaux autoroutiers, suite des fouilles de niveaux préhistoriques et plus récents au pied du Mörderstein (Sal-

- quenen) et à Pfyngut (Loèche), des vestiges d'une ancienne ferme occupée à l'époque romaine et plus tardivement;
- régions du col de l'Albrun et du Simplon: poursuite des travaux de prospection sur les plus anciennes occupations dans les Alpes, dans le cadre d'un projet Interreg.

### Elaboration relative aux fouilles

- Poursuite des travaux d'élaboration et de préparation de publications, notamment des sites de Waldmatte et Bildacker à Gamsen, du Petit-Chasseur et de Sous-le-Scex à Sion.
- Publication de la chronique des fouilles de 2003 dans la revue Vallesia et d'articles scientifiques dans des ouvrages collectifs.

## SERVICE DES FORÊTS ET DU PAYSAGE

### Observation générale

Le 19 octobre 2005, le Service des forêts et du paysage a été soumis à un deuxième audit de contrôle par la Société SGS depuis l'obtention en 2003 du certificat ISO-PM 9001.

En améliorant constamment les processus dans ses domaines d'activité, le Service des forêts et du paysage a été audité avec succès. En 2006, le renouvellement de la certification ISO et l'élargissement du périmètre de certification aux arrondissements sont prévus.

### Gestion des forêts

#### Sylviculture en forêt à fonction protectrice

Par rapport à l'année précédente, les travaux dans les forêts protectrices ont peu changé. Les propriétaires de forêts ont investi au total 12,6 millions de francs dans leurs forêts de protection, ce qui représente une diminution de 3% par rapport à 2004. La moyenne des 10 dernières années est de 14,4 millions de francs. Le Canton a octroyé une aide financière de 11% de ces coûts, et la Confédération de 74%.

#### Sylviculture en forêt sans fonction protectrice

Des travaux pour 1,5 millions de francs ont été réalisés dans les forêts sans fonction protectrice. De ce montant, Fr. 390'000.– ont servi aux interventions dans des réserves forestières (réserves forestières avec interventions particulières comme par exemple les pâturages boisés ou les associations végétales rares).

#### Prévention et réparation des dégâts

Les dégâts dus au bostryche sont restés à un niveau élevé dans le Chablais et normal dans le reste du canton.

Les coûts globaux des mesures prises pour lutter contre les dégâts s'élèvent en 2005 à environ 1,5 millions de francs, soit une diminution de 32% par rapport à 2004. La baisse des dégâts aux forêts est probablement due aux conditions météorologiques peu favorables à l'évolution des insectes nuisibles. La participation du Canton pour la prévention et la réparation des dégâts aux forêts est de 26%, celle de la Confédération de 50%.

#### Amélioration des structures

En 2005, 2,43 millions de francs ont été investis au total dans les améliorations de structures forestières. Les coûts pour la construction de nouveaux centres forestiers s'élèvent à Fr. 1'080'000.–, la construction de routes forestières et de places à bois a coûté Fr. 1'350'000.–. Les subventions du Canton s'élèvent à Fr. 528'000.–, celles de la Confédération à Fr. 1'193'000.–.

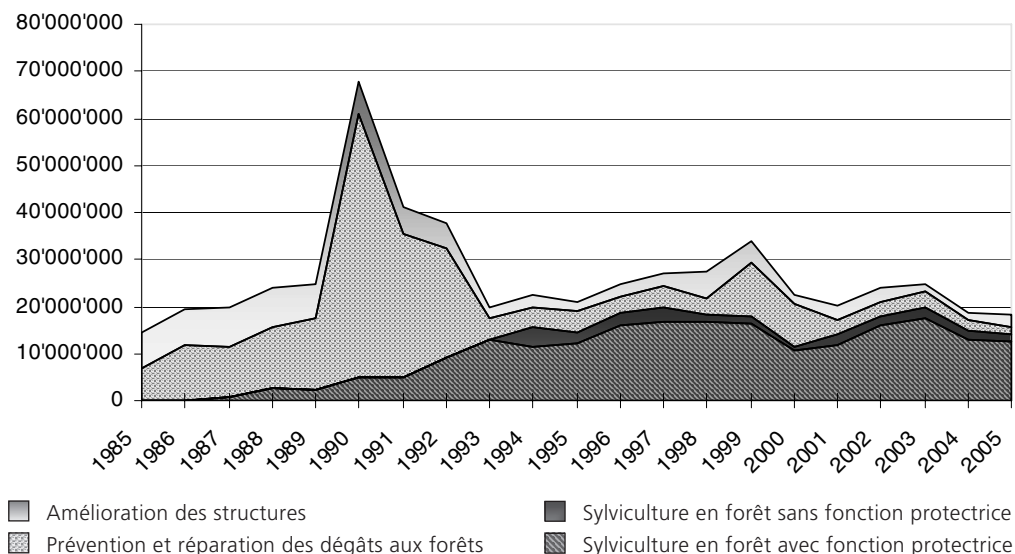
### Engagements du Canton

	Nombre de projets ouverts	Solde du crédit engagé au 31.12.2005	Solde du crédit engagé au 31.12.2004
projets sylvicoles			
– en forêt sans fonction protectrice	48	2.315 mios Fr.	2.788 mios Fr.
– en forêt à fonction protectrice	132	5.475 mios Fr.	6.638 mios Fr.
amélioration des infrastructures	18	0.485 mios Fr.	1.029 mios Fr.

### Versements 2005

	Sylviculture en forêt sans fonction protectrice			Sylviculture en forêt à fonction protectrice			Prévention et réparation de dégâts			Total desserte et équipements			Total gestion		
	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%
Total travaux	1.526	100	8	12.596	100	70	1.547	100	9	2.433	100	13	18.102	100	100
Subv. CH	0.742	49		9.305	74		0.769	50		1.193	49		12.009	66	
Subv. VS	0.308	20		1.334	11		0.407	26		0.528	22		2.577	14	

### Total des travaux forestiers 1985–2005



## Conservation des forêts

### Autorisations forestières

36 défrichements ont été autorisés. Ils portent sur une surface de 50'020 m<sup>2</sup> (2004: 37 demandes, 54'171 m<sup>2</sup>).

Un mandat a été attribué (2004: 2) pour le contrôle des anciens dossiers de défrichement.

4 nouveaux projets pour des compensations de défrichement en faveur de la nature et du paysage ont été approuvés (2004: 2).

17 autorisations pour des exploitations préjudiciables (servitudes forestières) ont été accordées (2004: 14).

### Procédures pénales

8 décisions pénales ont été prononcées (2004: 8) concernant essentiellement des contraventions (coupes, exploitations préjudiciables, etc.). Les délits (défrichements) relèvent des autorités judiciaires; 2 dénonciations leur ont été adressées.

### Protection forestière

23 certificats phytosanitaires du type NIMP 15 pour éviter la dissémination de parasites du bois dans des emballages en bois comme des caisses et palettes ont été attribués.

### Constatación forestière

En 2005, le Conseil d'Etat a homologué les constatations des forêts au contact des zones à bâtir pour 11 communes (2004: 12): Termen, Brig-Glis (modification), Raron (modification), Randa, Saas Grund, Stalden, Vissoie, St-Martin, Salins, Salvan et Vouvry (modification). Actuellement, 99 communes possèdent des cadastres forestiers homologués. La constatation des forêts délimite définitivement les forêts en relation avec les zones à bâtir; elle est reportée dans les plans d'affectation des zones.

Pour 19 communes, la délimitation forestière a été effectuée dans le périmètre des surfaces agricoles utilisées (projet SAU).

### Planification forestière

En 2005, plusieurs études ont été réalisées dans le cadre de la planification forestière. Les résultats du contrôle des effets des con-

cepts forêt-gibier dans les régions Goms - Oestlich Raron, Entremont-Vallée du Trient et Chablais ont été évalués. De plus, le concept forêt-gibier de la région Simplon-Vispertäler-Schattenberge a été déposé. Les plans forestiers régionaux de Goms, Orsières et Bagnes sont presque achevés. Les concepts d'incendie dans les forêts Leuk et Brig-Glis sont en cours d'étude. Le mandat de recherches «Pin en Valais» du WSL est achevé et devra être présenté au public en 2006; le mandat de recherches «Incendie Leuk» du WSL est en cours. Enfin, un mandat «Biodiversité en forêt» a été attribué.

Le groupe de travail effort2, qui a été constitué au niveau cantonal en 2005, comprend des représentants du service des forêts. L'objectif de ce groupe est de préparer les bases nécessaires à la modification de la politique forestière de subventionnement prévue en 2008.

### Préavis

Le service a établi 877 préavis pour diverses demandes (2004: 943), dont 545 préavis concernent des demandes de constructions (2004: 636).

## Dangers naturels

À la mi-décembre 2004, l'enneigement était nettement inférieur aux valeurs moyennes. Les chutes de neige du 17 au 20 décembre 2004, variant de 60 à 110 cm sur l'ensemble du canton, ont provoqué de nombreuses avalanches spontanées de taille moyenne. Au début des vacances de Noël, l'évaluation de la situation avalancheuse était assez critique. Au cours de la période du 7 au 13 janvier 2005, le manteau neigeux s'est progressivement consolidé sur les pentes ensoleillées.

L'apport principal de neige durant cet hiver a duré 9 jours, du mardi 18 au jeudi 27 janvier 2005. Il a été de 40 à 120 cm en Valais. Le danger d'avalanche a augmenté sur une grande partie du territoire et à diverses reprises jusqu'au niveau 4 (fort).

La journée la plus froide est celle du samedi 29 janvier avec environ moins 18° C à la mi-journée à 2000 m.

La pluie du 11 au 12 février 2005, tombée jusqu'à environ 2000 m, a donné lieu à des avalanches de neige mouillée et de neige glissante sur une grande partie du territoire.

Du 11 au 17 mars 2005, eut lieu le passage rapide de conditions de plein hiver à une situation avalancheuse printanière très active avec une augmentation marquée du danger d'avalanche. Du 15 au 21 avril, le danger d'avalanche a augmenté dans certaines régions jusqu'au niveau 4 (fort). La neige fraîche atteignait 120 cm dans la région du Simplon.

Le mardi matin 26 avril, on a enregistré un apport de 25 à 30 cm de neige le long de la crête principale des Alpes du Grand-St-Bernard dans le Valais.

Le mois de mai a terminé la période hivernale proprement dite avec un déneigement naturel jusqu'à environ 2500 m et toujours de bonnes conditions de randonnées en haute montagne.

Le programme des mesures préventives contre les dangers naturels comprend la mise en place et la gestion du réseau des stations nivo-météos automatiques, l'établissement des cartes de danger d'avalanches et d'instabilités de terrain, les services régionaux de sécurité hivernale, les mesures urgentes d'interventions lors de chutes de pierres et d'éboulement ainsi que les installations d'alerte et d'alarme (avalanches et laves torrentielles). En 2005, cette liste a été complétée avec les études «Korridorplanung»: il s'agit d'études globales sur un axe routier, comprenant l'inventaire exhaustif des dangers naturels et des problèmes de circulation. Elles ont pour but de fixer des priorités d'intervention et de déterminer les synergies possibles. Ces études sont en cours dans les vallées de Saas, d'Anniviers et d'Entremont.

Le montant prévu en 2005 pour les mesures préventives était de 2,3 millions de francs. En raison de la réduction des moyens financiers fédéraux, les travaux prévus n'ont été que partiellement réalisés et seuls 1,3 millions de francs ont été consacrés à cette rubrique.

L'accès aux données des stations nivo-météos est à disposition de tous les responsables des services de sécurité régionaux grâce à l'Info Manager à partir d'un compte d'utilisateur Internet. Ces responsables disposent également des cartes de danger avalanches de leurs secteurs d'observation, consultables au moyen d'un système d'information géographique (SIG) de bureau.

Les frais annuels d'entretien du réseau cantonal des stations nivo-météos, y compris les transports, pour le maintien et le renouvellement des capteurs endommagés se montent à Fr. 240'000.–.

Le réseau cantonal a été complété par une station nivose au lieu-dit «Montagne de l'Au» et une station météorologique sur la pointe de «Jumelles» au-dessus du lac de Tanay, dans le Chablais valaisan.

Les cours de formation suivants ont eu lieu avec la participation des responsables des services de sécurité hivernale et de quelques inspecteurs forestiers d'arrondissement:

- Cours de base et de formation continue sur la neige et les avalanches à Davos, niveau A (30.11 – 2.12.2005)
- Cours info-manager du système IFKIS à Interlaken (système intercantonal de préalerte et d'information en cas de crises) (29.11.2005)
- Cours avalanches et droit, à Davos (6–9.11.2005)
- Cours de base sur la neige et les avalanches, niveau B, à Ovronnaz (12–16.12.2005)

### Hauteurs de neige maximales

	altitude	2005	2004	2003	2002	2001
Fiesch-Kühboden	2'210 m	120 cm	151 cm	172 cm	118 cm	185 cm
Hospiz, Simplon	2'000 m	120 cm	150 cm	190 cm	80 cm	95 cm
Egginer, Saas	2'620 m	184 cm	217 cm	226 cm	145 cm	288 cm
Gandegg, Lötschental	2'620 m	362 cm	431 cm	460 cm	391 cm	539 cm
Les Ruinettes, Verbier	2'250 m	173 cm	172 cm	185 cm	154 cm	200 cm

### Hauteurs de neige cumulées

	altitude	2005	2004	2003	2002	2001
Fiesch-Kühboden	2'210 m	535 cm	458 cm	518 cm	327 cm	739 cm
Hospiz, Simplon	2'000 m	515 cm	925 cm	561 cm	375 cm	689 cm
Egginer, Saas	2'620 m	318 cm	594 cm	446 cm	360 cm	640 cm
Gandegg, Lötschental	2'620 m	850 cm	1'070 cm	926 cm	876 cm	921 cm
Les Ruinettes, Verbier	2'250 m	602 cm	628 cm	467 cm	235 cm	713 cm



Les cartes de danger d'avalanches ont été révisées dans 8 communes: Oberwald, Ferden, Wiler, Simplon, Zermatt, Saas Almagell, St. Niklaus et Bourg-St-Pierre.

Des cartes de danger d'instabilités de terrain ont été élaborées et complétées dans 17 communes: Ausserbinn, Fieschertal, Grabschaft, Emd, Eisten, St. Niklaus, Guttet, Leukerbad, Bratsch, Mollens, Evolène, Nax, Hérémece, Chamoson, Salins, Bovernier et Salvan.

#### Avalanches, bris de neige (neige lourde)

Commune	Lieu	Cause, dégâts
Ried-Mörel	Marderschleif/ Riederswald	Destruction de 13 ouvrages en bois
Nendaz	Forêt des Eaux	Route de Siviez couverte
Martigny-Combe	Route de la Forclaz	Avalanches de printemps, fermeture de la route
Dorénaz	Torrent de la Giétaz	280 m <sup>3</sup> de bois renversés
Dorénaz	Lavancher	Avalanche sur la route cantonale

#### Glaciers

Randa	Weisshorn	Eboulement partiel du glacier
-------	-----------	----------------------------------

#### Ouragans, tempêtes

Niederwald	Bannwald	60 m <sup>3</sup> de bois renversés
Wiler		50 m <sup>3</sup> de bois renversés
Monthey		150 m <sup>3</sup> de bois renversés

#### Chutes de pierres, glissements de terrain sans dégâts

Commune	Lieu	Description
Mörel	Bisterli/Chin	mouvement de falaise sous surveillance
Gondo	Mettje	éboulement dans le Zwischbergental
Eisten	Ze Schmidu	50 m <sup>3</sup> de chute de pierres; dégâts en forêt
Evolène	Ecrevesses	chute d'un bloc de 6 m <sup>3</sup> au-dessus du Crou
Chandolin		100 m <sup>3</sup> de chute de pierres au croisement de Fang
Ergisch	Laves torrentielles	dans le Bänzigraben, à Obermatten
Ergisch	Laves torrentielles	à Tuminen dans le Chummugraben
Salins		Chute de blocs à Chandoline
Nendaz	Forêt des Eaux	faible éboulement
Nendaz	Combatzeline et Tsabloplan	faible glissement de terrain
Iséables	Bateindi	glissement de terrain actif
Dorénaz	Route du Rosel	éboulement du Ball-trapp
Val-d'Illeiez	Secteur de Soi	glissement suite aux pluies du 22 août 2005
Collombey-Muraz	Grand Crau	glissement de 1'000 m <sup>3</sup>
St-Gingolph	Cabane à Joseph	affaissement de route

#### Travaux de défense

27 nouveaux projets de défense contre les dangers naturels, dévisés à 7,5 millions de francs ont été approuvés par les instances cantonales et fédérales.

La répartition par événement naturel des 27 nouveaux projets de défense présentés en 2005 est la suivante:

- 13 mesures de protection contre les avalanches
- 5 mesures de protection contre les glissements de terrain
- 9 mesures de protection contre les chutes de blocs de pierres et falaises.

En raison des mesures d'économie des finances fédérales, l'OFEFP a maintenu la réduction des crédits de la direction fédérale des forêts chargée de l'aide financière en matière sécurité de la population et des biens contre les catastrophes et les dangers naturels. La réduction des moyens fédéraux touche le Valais de plein fouet: si la moyenne de la part fédérale de ces cinq dernières années s'élevait à Fr. 15,8 mios, le contingent fédéral attribué au canton du Valais

n'était plus que de Fr. 11,6 mios en 2005. Les versements fédéraux ont finalement atteint Fr. 12,4 mios grâce à la répartition des réserves en fin d'année.

Le tableau ci-après représente la répartition financière par arrondissement des investissements engagés en 2005 pour les travaux de reboisement et de défense contre les dangers naturels, (y c. les mesures préventives).

Arrdt	Décomptes Fr.	Subsides fédéraux 2005 Fr.	Subsides cantonaux 2005 Fr.	A la charge du maître d'œuvre Fr.
I	1'216'837	854'094	276'375	86'368
II	1'996'274	1'290'292	332'496	373'486
III	3'342'324	2'206'627	443'815	691'882
IV	2'144'792	1'485'674	416'853	242'265
V	964'374	656'842	148'898	158'634
VI	1'333'642	926'251	243'382	164'009
VII	1'893'226	1'293'008	286'135	314'083
VIII	486'778	35'539	39'377	411'862
IX	848'305	582'018	134'953	131'334
	14'226'552	9'330'345	2'322'284	2'573'923

## Nature et paysage

### Généralités

- Le 10 novembre 2005, le Grand Conseil a décidé la création et le cofinancement du parc naturel de Finges. Il s'agit du premier parc naturel du Valais et de l'un des premiers de Suisse.
- En séance du 10 août 2005, le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement pour un plan de gestion de l'objet Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn figurant au patrimoine naturel de l'humanité UNESCO. Le même jour, le Conseil d'Etat a transmis à la Confédération une demande d'agrandissement du périmètre.
- Durant la période concernée, le Conseil d'Etat a décidé la mise sous protection des biotopes suivants:
  - Biotope humide de Brigerbad, commune de Brigue (décision du 18.05.05)
  - Bas-marais et site de reproduction de batraciens d'Ardon et Chamoson (décision du 14.09.05; révision de l'arrêté de protection du 04.07.1990)
  - Bas-marais «L'Echereuse», commune de Champéry (décision du 09.11.05)
  - Bas-marais «Les Moilles», commune de Troistorrens (décision du 09.11.05)
  - Bas-marais «Champoussin», «Bochasse» et «Les Champeys»; communes de Val-d'Illeiez et Troistorrens (décision du 09.11.05).
- La sous-commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage s'est réunie à deux reprises durant l'année écoulée. Elle a eu pour thèmes «Les contrats d'exploitation et les projets de mise en réseaux» et la révision de la loi forestière fédérale.
- Vu les restrictions budgétaires, seuls quelques nouveaux contrats d'exploitation agricole pour des prestations à caractère écologiquement au renouvellement de contrats arrivés à échéance. A fin 2005, on dénombre 383 contrats touchant une surface de 1'038 ha. Ces contrats correspondent à un versement de Fr. 752'664.- aux exploitants de prairies maigres, marais et paysages agricoles traditionnels.

### Mandats octroyés par le canton

- Réalisation d'une deuxième étape pour la mise en valeur du marais d'importance nationale de «Mutt» (débroussaillage).
- Etablissement d'un inventaire des marais d'importance cantonale du Val d'Illeiez.
- Confection de deux tableaux présentant le Service des forêts et du paysage pour l'exposition ayant lieu à la Maison de la Nature à Montorge, Sion.

- Préparation des contrats d'exploitation et mise à jour de la banque de données.
- Remplacement de panneaux d'information détruits par des vandales.
- Participation financière à des études relatives à l'assainissement des cours d'eau.
- Participation aux frais de fonctionnement de la Fondation pour le développement durable en région de montagne chargée de la mise sur pied de l'Agenda 21 cantonal.

#### **Subventions octroyées pour des projets concernant la protection de la nature**

En 2005, 23 projets, venant de communes ou d'associations privées, ont été soutenus financièrement par le canton et la Confédération; les plus importants ont été:

- Coopérative de la culture des champs à Obergesteln.
- Biotope de «Schwickboden» et revitalisation du Geschinenbach, commune de Münster-Geschinen.
- Maintien et mise en valeur d'une châtaigneraie à Mörel.
- Activités des animateurs de Finges et surveillance de la zone protégée.
- Travaux d'entretien aux «Follatères», communes de Fully et Dorénaz.
- Installation de passages à batraciens, commune de Troistorrens.
- Fondation pour le développement durable.

#### **Préavis**

Durant l'année 2005, la Section nature et paysage a traité 502 dossiers techniques (2004: 849) pour préavis à l'attention de la Commission cantonale de constructions ou d'autres instances cantonales. Cette forte diminution du nombre de préavis établis par rapport à l'année précédente vient du fait que, pour nombre de projets, les inspecteurs d'arrondissement se sont prononcés dans tous les domaines relevant du Service des forêts et du paysage.

#### **Chemins pédestres**

En 2005, les subventions cantonales octroyées pour 11 projets touchant les chemins pédestres figurant au réseau principal se sont élevées à Fr. 336'136.– (2004: 27 projets, respectivement Fr. 396'692.–).

## **SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Conseils et contrôles**

#### **Inspectorat de l'environnement**

Le SPE a intensifié les contacts avec les responsables des communes et les associations professionnelles. Pendant l'année 2005, l'inspecteur de l'environnement a contacté près de 80 communes, en majorité dans le Haut-Valais. Il est prévu de mettre l'accent sur les communes du Valais romand en 2006.

L'inspecteur de l'environnement a mené des actions préventives auprès des sociétés de remontées mécaniques afin d'éviter des accidents lors du transport, du transvasement et du stockage des produits pétroliers.

Le SPE a envoyé 3'732 avis de révision aux propriétaires de citernes; 2'462 installations ont été révisées durant l'année.

40 interventions ont été réalisées par le service, à la suite de pollutions par des liquides ou lors d'incendies, soit 4 fois plus que l'année précédente.

Pour obtenir les plaques professionnelles, les garages et carrosseries doivent démontrer qu'ils respectent la législation en vigueur. En 2005, 39 ateliers ont ainsi été contrôlés dans le Valais romand et 17 dans le Haut-Valais.

#### **Procédure pénale**

En 2005, 38 décisions pénales ont été prononcées. Elles concernaient les législations sur la protection de l'environnement et des eaux (déchets, décharges, engrais de ferme, etc.). Ces décisions représentaient 36 mandats de répression (décisions sans consultation), ainsi que 2 décisions sur réclamation.

Trois dénonciations pour pollution des eaux et non respect d'ordres de non incinération de déchets ont été déposées par le service auprès du juge d'instruction pénale qui a rendu une ordonnance de condamnation et deux décisions de classement.

#### **Raffinerie Tamoil**

Un effort très important a été consenti en 2005 par le SPE pour assurer le suivi et la mise en conformité de la raffinerie Tamoil de Collombey.

Des rencontres mensuelles ont eu lieu entre le SPE et la direction de la raffinerie. La surveillance de la qualité de l'air dans le Chablais s'est poursuivie au moyen de la station de Massongex du réseau RESIVAL, ainsi que la station mobile de Collombey, et d'un réseau de 6 capteurs passifs. La surveillance est coordonnée avec celle réalisée par l'Etat de Vaud. Deux campagnes de mesures des émissions ont été effectuées par le SPE sur les trois cheminées de la raffinerie. Des contrôles de bruit ont également été réalisés dans la zone d'habitation à proximité de la raffinerie. De nombreuses autres mesures de contrôle (air, eaux souterraines, rejets de la STEP, bruit, etc.) ont été ordonnées et réalisées par des entreprises spécialisées.

Un rapport, disponible sur le site internet de l'Etat, a été publié en décembre 2005. Ce rapport décrit les assainissements réalisés en 2005 et présente la situation actuelle de la raffinerie dans les domaines de l'air, du bruit, des eaux et du sol, ainsi qu'en matière de prévention des accidents.

Les mesures mises en place à ce jour ont permis une diminution notable des rejets dans l'air et une réduction d'un facteur 2 du bruit des installations.

## **Protection et gestion des eaux de surface**

#### **Qualité des eaux de surface**

Les analyses très poussées des eaux du Rhône et du Léman ont permis de mettre en évidence différents produits phytosanitaires d'origine industrielle non analysés auparavant. Même si les concentrations mesurées ne présentaient pas de danger pour la santé, les industries concernées ont immédiatement pris des mesures permettant de réduire leurs rejets et donc les concentrations dans les eaux du Rhône. Des conditions plus sévères ont été fixées dans les nouvelles autorisations de rejet des STEP industrielles. Des analyses des eaux du Rhône seront effectuées deux fois par mois en 2006, afin de vérifier le respect des normes de rejet et la qualité des eaux.

Des contrôles et analyses de produits phytosanitaires dans les eaux du canal Stockalper ont été réalisés en 2005.

D'autre part, la qualité physico-chimique, bactériologique et biologique des eaux a été contrôlée sur la Dranse de Ferret et la Lonza.

Les études concernant l'assainissement des cours d'eau en aval des captages hydroélectriques se poursuivent en collaboration avec d'autres services cantonaux (SRCE, SFH, SFP, SCPF). Les études sur différents bassins versants (Printse-Borgne-Dixence, Navisence-Vi-spa et sur le Rhône de Conches) sont en cours d'achèvement. Une première information a été faite auprès des communes et des sociétés hydroélectriques concernées. Un nouveau mandat a été attribué pour établir un bilan et proposer des mesures sur les bassins versants de la Lonza-Gamsa-Saltina-Simplon-Dala.

#### **Epuration des eaux et PGEE**

Durant l'année 2005, les infrastructures ci-dessous permettant l'évacuation et le traitement des eaux ont été réalisées:

- La canalisation Orsières-Martigny (AELOVS) a été remise en état à la suite des intempéries de l'année 2000. Elle sera mise en service en février 2006.



STEP de Nendaz-Bieudron

- Les travaux d'extension et de réhabilitation de la STEP de Nendaz-Bieudron ont commencé.
- La station d'épuration de Sion/Châteauneuf réhabilite actuellement le traitement des boues et construit un digesteur supplémentaire.
- Le projet d'incinération des boues d'épuration à l'usine de traitement des ordures d'Uvrier (UTO) est entré dans sa phase de construction et devrait être opérationnel en 2008.

Les deux dernières communes non équipées, Simplon-Village et Bourg-St-Pierre, ont réactualisé leurs projets de STEP et les travaux devraient démarrer en 2006/2007.

Une directive sur la réalisation des autocontrôles a été édictée et envoyée aux responsables des STEP valaisannes. En sus des autocontrôles réalisés directement par les STEP, le laboratoire du SPE a déterminé 315 paramètres dans 35 échantillons de STEP.

Le SPE a édité en 2005 un rapport «bilan d'épuration des eaux usées 2004» dressant la synthèse du fonctionnement des STEP en Valais. Ce document, disponible sous [www.vs.ch](http://www.vs.ch), a été envoyé à l'ensemble des communes valaisannes et aux exploitants de STEP.

Les montants des investissements engagés par les communes pour la construction des canalisations d'eaux usées et STEP se montent à 10 millions de francs pour l'année 2005.

32 mandats d'étude des plans généraux d'évacuation des eaux ont été approuvés par le canton en vue de leur subventionnement et adjugés par les communes. Ils permettront à ces dernières d'exercer une gestion efficace de leurs réseaux.

### Stockage des engrais de ferme

Le nombre d'exploitations agricoles détentrices de bovins, en activité, était de 1'469 en 2005. 364 exploitations (310 en 2004) ont été contrôlées durant l'année avec les résultats suivants:

283 exploitations (77.7%):	conformes / constructions demandées réalisées
42 exploitations (11.5%):	non conformes / dans l'attente d'un projet personnel, communal, consortium, etc...
25 exploitations (6.9%):	capacité insuffisante / assainissement nécessaire
14 exploitations (3.8%):	non conformes / arrêt d'exploitation dans les 3 ans pour raison d'âge ou dérogation échue

### Purges des barrages et des bassins

Le Service de la protection de l'environnement a préavisé 25 dossiers de demandes de purges de barrages et surveillé leur exécution.

## Protection et gestion des eaux souterraines et des sols

### Qualité des eaux souterraines

Les études nécessaires à la détermination du secteur A<sub>u</sub> de protection des eaux ont été menées pour l'ensemble du territoire valaisan. L'étude a pris en compte les milieux karstiques, fissurés et les terrains meubles. Les secteurs ainsi délimités seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2006.

L'édition de l'annuaire hydrogéologique pour 2005 fournit de précieux renseignements sur les niveaux de la nappe phréatique dans la plaine du Rhône.

En ce qui concerne la protection des captages d'eau potable des communes, le SPE a suivi 47 dossiers avant la mise à l'enquête publique, conformément au règlement du 31 janvier 1996.

Le concept de base du projet ResEaux, destiné à répondre aux exigences de l'ordonnance sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise, a été accepté par l'OFEPF. Un mandat a été attribué en octobre 2005 pour réaliser un inventaire des données existantes auprès des communes par l'édition d'un questionnaire qui leur sera soumis.

Le suivi de la qualité des eaux souterraines a été assuré grâce aux analyses du programme Naqua. Un mandat a été confié pour permettre une présentation des résultats aux communes valaisannes concernées.

Grâce à une excellente collaboration avec le service de l'agriculture, un guide pour le plan d'exploitation des alpages a été édité. Afin de sensibiliser les agriculteurs à la nécessité de protéger les captages d'eau sur les alpages, un article a en outre été publié dans le bulletin d'information du service de l'agriculture.

### Carrières et gravières

Dans le cadre du programme d'assainissement des carrières et gravières, le SPE s'est consacré aux tâches suivantes:

- contrôle de 28 exploitations;
- mise à jour et renouvellement de la base de données des carrières et gravières;
- rappels aux exploitants ne respectant pas le délai fixé pour déposer leurs documents;
- suivi de l'étude pilote traitant des réserves exploitables à moyen et long terme pour le district de Viège.

La commission paritaire des carrières et gravières s'est réunie deux fois et s'est notamment prononcée sur les objets suivants:

- la gestion des matériaux d'excavation dans le cadre de l'autoroute A9 (Haut-Valais);
- l'étude pilote du plan cantonal de gestion des matériaux;
- la fixation du montant des garanties bancaires dans le cadre de l'autorisation de construire ;
- la révision des tâches de la commission.

### Sites pollués

L'ensemble des données relatives aux sites inscrits dans le cadastre à fin 2004 (1510 sites) a été réexaminé en 2005. Cet examen a permis d'identifier 263 sites pour lesquels une pollution n'était pas probable et donc une inscription ne se justifiait pas. Au total, 1247 détenteurs ont été informés de l'inscription prévue au cadastre. Dans 56 cas, les propriétaires ont pu démontrer qu'une inscription ne se justifiait pas. A la fin de l'année 2005, le cadastre se présentait comme suit:

Sites de stockages	457 (38%)
Aires d'exploitation (y compris les stands de tir)	726 (61%)
Lieux d'accident	8 (1%)
Total	1191

Parmi ceux-ci:

- 897 sites ne nécessitent pas d'investigations préalables (suivi administratif) 81%
- 163 sites nécessitent une investigation préalable 14%
- 42 sites déjà investigués ne nécessitent ni surveillance ni assainissement 3,5%

- 13 sites sont à surveiller 1%
- 52 sites sont contaminés et doivent être assainis 4,5%
- l'assainissement a été réalisé ou est en cours pour 24 sites 2%

L'investigation et, si nécessaire, l'assainissement des sites pollués est un défi important pour la protection de l'environnement et en particulier la protection des eaux souterraines en Valais. En effet, notre canton compte des grands sites industriels qui étaient déjà exploités bien avant l'entrée en vigueur des normes actuelles en matière de protection des eaux et du sol. Il s'agira donc de corriger les erreurs du passé partout où cela s'avère nécessaire.

## Laboratoire d'analyse des eaux

Le laboratoire du SPE fait partie de Lab'Eaux (groupement suisse de laboratoires de la protection des eaux et de l'environnement). Les laboratoires romands ont mis en réseau leurs prestations analytiques permettant ainsi une spécialisation des différents laboratoires. Le SPE détermine le carbone organique, l'azote total et les pesées des filtres pour les poussières fines. Il assume la vice-présidence de Lab'Eaux Suisse et la présidence de la section romande.

Répartition des prestations analytiques du SPE:

	Echantillons	Paramètres
Analyses suite à des pollutions	29	102
Contrôles de STEP	35	315
Campagnes CIPEL (Rhône, Stockalper)	304	600
Campagnes Naqua	57	210
Autres campagnes du SPE	30	180
Réseau Lab'Eaux	388	388
Analyses diverses	303	695
Total	1146	2490

## Gestion et traitement des déchets

### Usines d'incinération

Les quantités de déchets incinérés en Valais ont augmenté de 18'000 tonnes entre 2004 et 2005 pour atteindre un total de plus de 250'000 tonnes. Cette augmentation est liée à l'incinération à la SATOM de 7'000 tonnes supplémentaires de déchets des industries et commerces, de 3'000 tonnes supplémentaires provenant des communes actionnaires et de l'importation de 5'000 tonnes supplémentaires de déchets. Le tonnage des deux autres usines d'incinération est quant à lui resté très stable.

Afin de vérifier que l'incinération de déchets à la SATOM ne conduise pas à des émissions excessives dans l'atmosphère, les rejets des cheminées ont été contrôlés durant l'été 2005 par l'EMPA et le SPE. Les installations respectaient l'ensemble des normes d'émission.

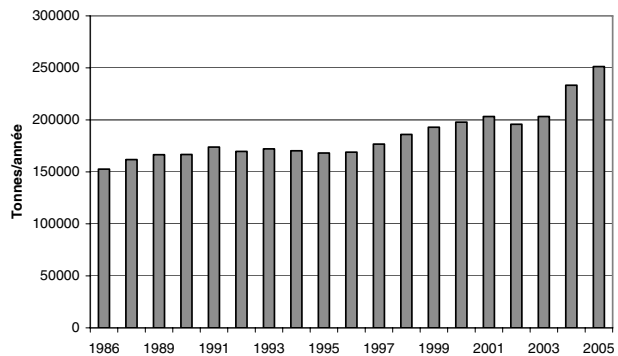
Déchets incinérés dans les différentes usines, en tonnes:

	2001	2002	2003	2004	2005
SATOM, Monthey	115'550	109'055	118'135	146'835	163'928*
UTO, Uvrier	52'864	52'548	51'461	51'928	52'618
KVO, Gamsen	28'858	28'550	33'609	34'511	34'730
KVZ, Zermatt	5'951	5'663	0	0	0
Total	203'223	195'816	203'205	233'274	251'276

\* Ce tonnage inclut les boues de STEP

Evolution des tonnages incinérés au cours des 19 dernières années:

### Quantité de déchets incinérés par année en Valais



### Collectes séparées

L'enquête sur les collectes séparées se fait chaque deux ans auprès des communes. La prochaine enquête aura lieu en 2006.

### Décharges

315 décharges pour matériaux d'excavation non pollués et matériaux inertes étaient recensées à fin 2005. Le nombre de décharges de matériaux inertes autorisées selon l'OTD s'élevait alors à 34.

En 2005, Le SPE a effectué 307 visites de contrôle, soit 172 sites de décharges, 49 sites de déchetterie, 36 sites de dépôts d'entreprises, 41 sites de recyclage de matériaux inertes et 9 places de compostage. Au cours de ces visites, 15 sites avec des feux et 47 sites avec des traces de feu ont été recensés. 8 communes ont reçu une dernière sommation avant amende qui leur rappelait l'interdiction des feux.

### Récupération des appareils électriques et électroniques

Les entreprises qui récupèrent les appareils électriques et électroniques doivent recevoir une nouvelle autorisation pour les déchets soumis à contrôle, selon l'ordonnance sur le mouvement des déchets du 22 juin 2005 (OMoD entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006). Ces autorisations seront délivrées dans le courant 2006, et remplaceront les autorisations selon l'OREA (ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques du 14 janvier 1998).

## Protection de l'air

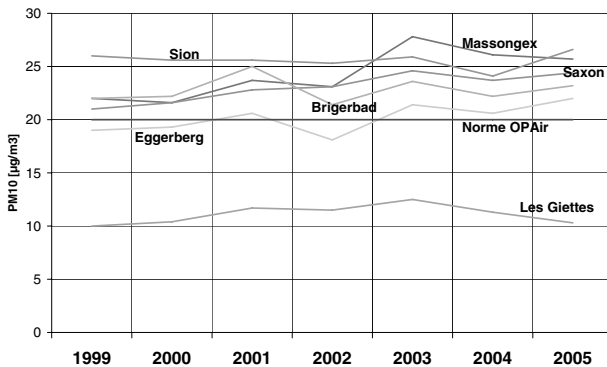
### Qualité de l'air – mesure des immissions

La surveillance de la qualité de l'air s'est poursuivie avec les neuf stations du réseau RESIVAL, ainsi qu'avec la station SAPALDIA de Montana. La remise à niveau technologique des stations s'est concrétisée par l'échange des moniteurs d'ozone et l'acquisition de 4 analyseurs permettant la mesure en continu du benzène, du toluène, de l'éthylbenzène et des xylènes. Ces analyseurs seront mis en service au début 2006 dans les stations de Massongex, Sion, Brigerbad et du laboratoire mobile en fonction à Collombey.

L'année 2005 se caractérise par une augmentation des immissions de dioxyde d'azote dans tous les sites. En effet, après une baisse importante durant les années 1990, les concentrations sont en hausse depuis 2003. La valeur limite annuelle de 30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  est atteinte à Brigerbad et dépassée à Sion avec 37  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . La valeur limite journalière (80  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassée quatre fois à Brigerbad et Sion, trois fois à Turtmann et une fois à Saxon.

La situation des poussières fines en suspension (PM10) est toujours préoccupante et les concentrations journalières et annuelles sont supérieures aux limites de l'OPair. Les concentrations de PM10 ont augmenté le plus sensiblement à Sion passant de 24 à 27  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle (norme OPair 20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

**PM10 [ $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ] Moyennes annuelles de 1999 à 2005**



Comme par le passé, l’ozone accuse des concentrations supérieures aux valeurs limites horaires et mensuelles. Les différences régionales sont importantes puisque le nombre des dépassements horaires s’élève, selon les sites, de 110 à 245 heures par an.

**Contrôle des émissions industrielles**

Les émissions de 12 installations industrielles ont été mesurées durant cette année, dont la raffinerie de Collombey et la SATOM à Monthey. Le changement du laboratoire mobile, prévu en 2006, permettra d’effectuer des contrôles plus ciblés des installations industrielles.

**Bilan sur les composés organiques volatils**

22 bilans et 12 demandes de remboursement de la taxe d’incitation sur les composés organiques volatils (COV) ont été contrôlés et transmis à l’autorité douanière. Par rapport aux années précédentes, les quantités de COV utilisées sont en diminution en Valais, démontrant ainsi un effet positif de la taxe incitative sur les COV.

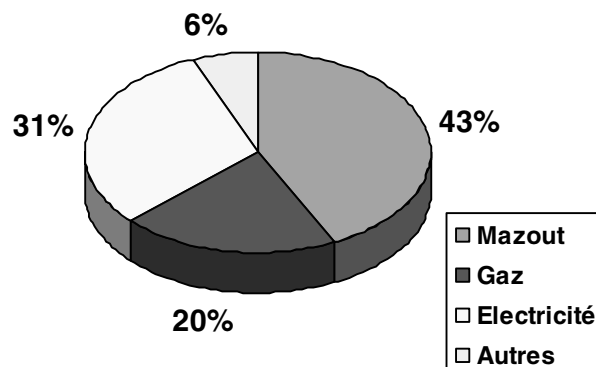
**Contrôle des stations-service**

Le contrôle des systèmes de reprise des gaz se poursuit en collaboration avec l’inspectorat de l’union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA). Une nouvelle génération de systèmes de reprise des gaz s’impose progressivement sur le marché. Grâce à la fonction automatique de ce système de surveillance, l’assurance de qualité est nettement améliorée.

**Contrôle des installations de combustion**

Notre canton compte environ 60’000 installations de chauffage au mazout et au gaz. Les deux graphiques ci-dessous montrent la répartition des différents types d’énergies consommées en Valais et en Suisse. Notre canton, grâce à ses réseaux de gaz et d’électricité, a consommé proportionnellement moins de mazout que le reste du pays.

**Consommation énergétique en Valais**



Des modifications importantes de l’ordonnance sur la protection de l’air (OPair) sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les nouvelles dispositions de l’OPair suppriment l’expertise type des installations de chauffage au niveau fédéral et introduisent les nouvelles normes CE de la Communauté européenne. Ainsi, un chauffage acheté dans la Communauté peut être installé en Suisse. En parallèle, les valeurs limites en matière de pertes énergétiques et d’oxydes d’azote sont devenues plus sévères. Selon une première estimation, 75% des installations de combustion mises dans le commerce avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993 ne respectent pas les nouvelles dispositions de l’OPair. Ces installations devront être assainies ou remplacées dans un délai allant de 6 à 10 ans en fonction de l’ampleur du dépassement.

**Bruit et rayonnement non ionisant**

**Bruit**

En 2005, le groupe bruit et rayonnement a traité 213 dossiers en matière de bruit. 49 dossiers ont fait l’objet de demandes de compléments. Des conditions supplémentaires d’exploitation et de construction ont dû être fixées pour 50 dossiers. Les autres dossiers ont été préavisés positivement.

14 plaintes de personnes privées ont été traitées. Dans 4 cas, des informations complémentaires ont dû être demandées; 5 autres cas ont fait l’objet de mesures de contrôle. A 5 reprises les plaintes se sont révélées infondées.

En ce qui concerne l’assainissement de l’aérodrome de Sion, les premières mesures d’isolation acoustique ont été réalisées pour 54 appartements et 9 villas.

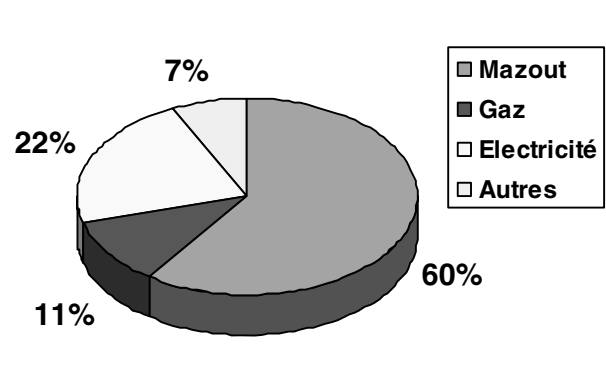
Pour l’assainissement de la ligne ferroviaire Rarogne – Viège et pour l’assainissement de la gare de Goppenstein, les décisions relatives aux mesures d’isolation acoustique ont été prises. La réalisation des travaux est attendue pour ces prochaines années. Pour les tronçons tels que Viège – Brigue et Ausserberg – Brigue, les procédures des projets d’assainissement sont en cours. L’assainissement des autres tronçons ferroviaires, en particulier dans le Bas-Valais, n’est pas prévu avant 2010.

Dans le cadre de la révision de plans d’aménagement de zones, le groupe s’est prononcé à 21 reprises en matière de protection contre le bruit. Dans 4 cas, des informations complémentaires ont dû être demandées. Dans 5 cas, des adaptations ont été demandées, car les exigences légales n’étaient pas respectées.

**Rayonnement non ionisant**

Avec un nombre total de 108 demandes (126 en 2004, 100 en 2003, 85 en 2002 et 75 en 2001), un léger recul est constaté pour la première fois. 19 dossiers incomplets ont dû être retournés. Pour 39 installations, des conditions supplémentaires telles que mesures de réception, limitation de l’angle d’émission, etc. ont dû être fixées.

**Consommation énergétique en Suisse**



Dans 9 cas, des bureaux externes indépendants ont effectué des mesures de réception; pour 1 site d'antenne, les angles d'émission de l'antenne ont dû être ajustés.

Au 31 décembre 2005, le canton du Valais comptait 594 sites d'antennes enregistrés, dont 243 dans le Haut-Valais, 192 en Valais central et 159 dans le Bas-Valais.

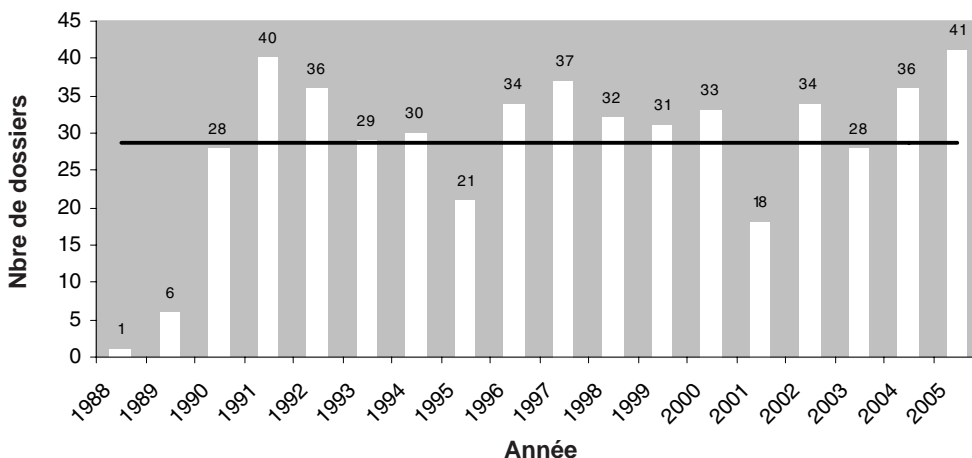
Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement de zones, la conformité de 21 projets en matière de rayonnement non ionisant a été vérifiée. 15 autres dossiers ont été traités concernant des demandes de permis de construire pour des stations transformatrices et des petites centrales électriques, des procédures d'approbation de plans pour des lignes à haute tension et des demandes d'autorisation de construire pour des installations de radiocommunication amateurs.

### Etudes d'impact sur l'environnement et constructions

Dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement, le SPE – section EIE et constructions – évalue en collaboration avec d'autres services les aspects suivants: aménagement du territoire, protection de la nature et du paysage, conservation de la forêt, protection du patrimoine et des monuments, archéologie, chasse, pêche, protection des eaux, utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que les aspects de protection de l'environnement au sens strict, soit protection contre le bruit, protection de l'air, protection contre le rayonnement non ionisant, protection du sol, gestion des déchets, sites contaminés, organismes, protection contre les catastrophes (accidents majeurs et dangers naturels).

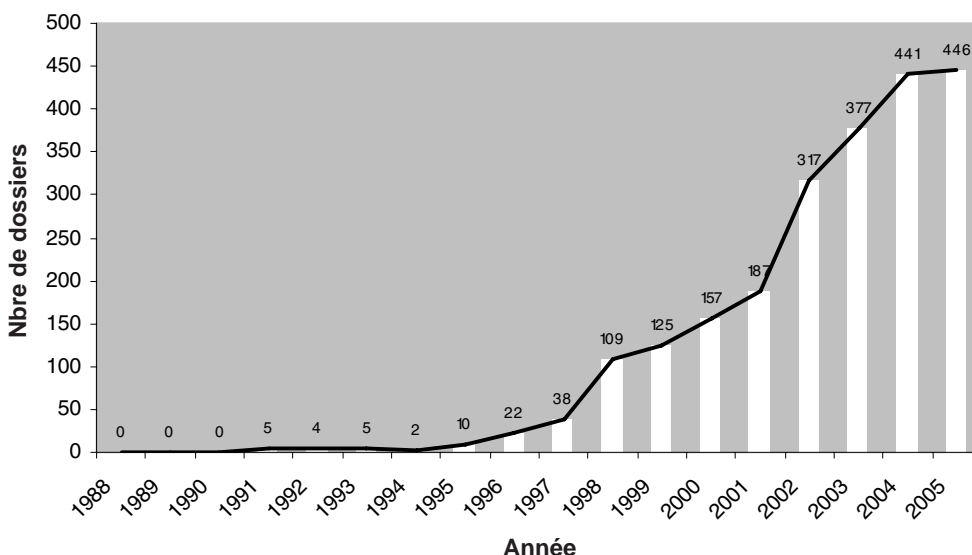
En 2005, 41 projets soumis à EIE ont été traités et 25 d'entre eux ont été réglés (2004: 36, respectivement 29). 34 nouveaux projets soumis à EIE ont été déposés au courant de l'année (2004: 25). En fin d'année 2005, 44 EIE sont en cours. Pour environ 40 grands projets actuellement en cours de réalisation, un suivi environnemental est instauré.

Nombre de dossiers soumis à eie traités par année



De plus, 446 projets non soumis à EIE, ayant un impact dans plusieurs domaines de l'environnement et nécessitant une coordination ont été évalués (2004: 441).

Nombre de dossiers non soumis à EIE mais touchant plusieurs domaines de l'environnement traités par année



### Nombre et types de projets touchant à plusieurs domaines de l'environnement traités en 2005

Nom	dossiers EIE	dossiers non EIE
Transport	13	100
Energie	6	21
Construction hydraulique	0	13
Elimination des déchets	3	15
Militaire (+ stand de tir)	0	4
Sport, tourisme, loisirs	15	71
Industrie	2	56
Agriculture (AF, irrigation, ...)	0	49
Forêts (dessertes, AF, ...)	0	11
Carrière, gravière	1	3
Centre commercial	1	14
Plan de zones	0	30
Habitat	0	35
Danger naturel	0	7
Eaux (potable, prélèvement, nappe)	0	5
Procédures de consultation (lois, ordonnances, etc.)	0	12
Total	41	446

En outre, 1052 dossiers de constructions ne touchant qu'un seul domaine de l'environnement ont été examinés par la section technique du SPE à la demande de la commission cantonale des constructions.

## LABORATOIRE CANTONAL

### Missions

Les missions du Laboratoire cantonal sont:

- Protéger le consommateur contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre sa santé en danger et contre la tromperie en contrôlant, par des inspections et des analyses, la production et la manutention des denrées alimentaires dans de bonnes conditions d'hygiène.
- Contrôler le marché des toxiques et substances dangereuses dans le but de protéger l'homme et son milieu de vie.
- Protéger la santé des baigneurs en garantissant l'hygiène générale des installations de bains publiques et en prévenant la transmission d'agents pathogènes.

### Informations générales

Le 1<sup>er</sup> août 2005, la loi sur les produits chimiques (LChim) et l'ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ORR-Chim) sont entrées en vigueur.

Les *classes de toxicité* sont supprimées. La classification et étiquetage se font selon les directives de l'UE.

La législation sur les produits chimiques prescrit pour la plupart de ces produits un contrôle autonome du fabricant ou de l'importateur.

Les entreprises n'ont plus besoin d'autorisation pour le commerce des toxiques. Elles peuvent être tenues de communiquer aux autorités cantonales le nom d'une personne de contact pour les produits chimiques.

L'UE a entrepris en 2005, une grande modification de son *droit sur l'hygiène des denrées alimentaires*. Le 23 novembre 2005, le Conseil fédéral a adopté les textes reprenant la législation européenne en matière d'hygiène des denrées alimentaires. A l'occasion de cette révision, le droit suisse d'application de la législation sur les denrées alimentaires a également été restructuré.

Le Conseil fédéral souhaite ratifier le protocole de l'OMS sur *l'eau et la santé*. Il s'agit d'un accord international destiné à promouvoir la protection de la santé et du bien-être de l'être humain, en améliorant la gestion de l'eau et en luttant contre les maladies liées à l'eau.

Le Gouvernement valaisan soutient la ratification du protocole de l'eau et de la santé telle que proposée aux Chambres fédérales.

**Grippe aviaire:** En Suisse, jusqu'à fin 2005, le virus de la grippe aviaire ne s'est manifesté ni parmi les populations de volaille ni chez les oiseaux vivant en liberté. Actuellement, il s'agit avant tout d'une épizootie, même si dans de rares cas, le virus Influenza A (H5N1) a également été transmis à des êtres humains qui se trouvaient en contact étroit avec la volaille contaminée. Si le virus de la grippe aviaire se transmettait un jour d'un être humain à l'autre, il y aurait risque de pandémie. Le Laboratoire cantonal collabore avec le vétérinaire cantonal et le médecin cantonal et se prépare à d'éventuelles futures interventions. Deux collaborateurs du Laboratoire habitués à manipuler les produits toxiques ont été formés pour intervenir en cas de besoin.

Seuls 3 cas d'*ESB* (vache folle) ont été diagnostiqués en Suisse en 2005 dont aucun en Valais. Le très net recul observé en 2004, année durant laquelle également 3 cas d'*ESB* avaient été répertoriés, se confirme donc cette année. La maladie de la vache folle semble toucher à sa fin.

*L'eau de boisson* des réseaux publics est contrôlée systématiquement par des analyses microbiologiques. L'art. 275d de l'ODAI, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, exige que tout distributeur d'eau potable informe les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive. L'association des chimistes cantonaux a précisé ces exigences. Les responsables doivent préparer cette annonce et la faire parvenir aux abonnés.

Le Conseil fédéral a fixé la levée de l'interdiction de *l'absinthe* qui a duré presque cent ans au 1<sup>er</sup> mars 2005. L'absinthe est donc assimilée aux autres spiritueux, taxée et contrôlée de la même manière que les autres boissons alcoolisées.

En 2005, l'interprofession de la vigne et du vin, a établi un règlement sur l'organisation et le fonctionnement de la commission de *dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée* (AOC) Valais et un règlement de *contrôle sur la vigne*. Ces deux règlements ont été homologués par le Conseil d'Etat le 8 juillet 2005.

### Quelques informations sur les analyses et contrôles effectués

Le Laboratoire a effectué des analyses microbiologiques et chimiques sur 6562 échantillons. 18,2% des échantillons n'étaient pas conformes aux diverses législations applicables et ce pour des motifs allant de l'étiquetage à la mise en danger de la santé par des marchandises avariées en passant par les tromperies des consommateurs. Il faut noter que les prélèvements se font de manière ciblée si bien que *les résultats statistiques ne doivent pas être considérés comme représentatifs* de la situation générale: ils mettent néanmoins en évidence les problèmes.

#### Produits laitiers

Chaque année, un programme national d'analyses du lait et des produits laitiers est effectué en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral. Pour 2005, le plan d'échantillonnage a prévu que le 50% des entreprises choisies au hasard devaient être contrôlées. Le programme d'analyses correspond aux exigences de la directive européenne en matière de programme de contrôle. Grâce aux contrôles effectués dans le cadre du programme d'analyses, l'exportation du lait et des produits laitiers est garantie.

Sur 89 sites de fabrication inspectés, 14 (16%) présentaient des non-conformités inadmissibles. 137 échantillons de fromages à pâte mi-dure ont été prélevés et 24 (17%) provenant principalement de tommes commercialisées entre 2 semaines et 2 mois après la fabrication dépassaient les valeurs de tolérance microbiologique. Dans 5 échantillons, la valeur limite pour les staphylocoques pathogènes était dépassée.

Dans les alpages, l'eau utilisée pour la fabrication de fromage a également été analysée. Sur les 76 eaux prélevées dans les alpages, 18 contenaient plus de 10 E. coli par ml (valeur de tolérance 0 E. coli par ml). Un nombre important de réseaux d'alpages ne bénéficie d'aucune zone de protection. Dans plusieurs cas, l'eau provient de bisces à ciel ouvert. Dans d'autres cas, les captations et installations ne sont pas entretenues.

70 échantillons de lait ont été analysés. 2 cas de mouillage ont été mis en évidence.

### Viandes, produits à base de viande

149 denrées alimentaires traitées thermiquement, prêtes à consommer, froides ou chaudes (pâtes précuites, riz) ont été prélevées. 68 échantillons (45.6%) ont été contestés pour manque d'hygiène. Les mauvais résultats de l'année 2004 sont confirmés. Dans le cadre des contrôles suivis, les inspecteurs ont informé les responsables que ces résultats déplorables étaient dus à un manque d'hygiène en cuisine ou/et des mains ou/et au niveau des produits (températures de stockage trop élevées, durée de stockage trop longue).

### Fruits et légumes

#### Fruits

Dans 158 échantillons de différentes sortes de fruits, le Laboratoire a analysé la teneur en pesticides, principalement les fongicides. La valeur de tolérance était dépassée dans un seul échantillon. La présence de résidus dans un échantillon bio a conduit à une non-conformité.

#### Légumes

Sur 32 échantillons de légumes divers, aucune valeur de tolérance pour les fongicides n'a été dépassée.

### Miel

Dans 21 échantillons de miel de la production valaisanne la teneur en p-DCB (para-Dichlorobenzène) a été déterminée et l'étiquetage contrôlé. Dans 2 échantillons (9.5%) la valeur de tolérance de 10 µg/kg p-DCB était fortement dépassée. Ces échantillons ont été contestés. 6 échantillons ont été contestés pour un étiquetage non-conforme. 16 miels étrangers ont été contrôlés pour sucrage (nourriture des abeilles avec du sucre) et pour leur teneur en eau. Un échantillon a été contesté pour sucrage et donc tromperie du consommateur.

### Eaux de boisson

3554 eaux potables, provenant des réseaux publics et privés, ont été analysées. 14,9% de celles-ci, dont une partie importante provenait d'adductions d'eau privées, ne satisfaisaient pas aux normes microbiologiques.

#### Cubes de glace / Glace pilée pour des boissons

76 échantillons de glace ont été prélevés dans des établissements différents. 17 (22.3%) ont été contestés pour manque d'hygiène. L'état hygiénique des cubes de glace est un bon indicateur du respect ou non de la bonne pratique de fabrication dans un établissement.

#### Métaux lourds dans l'eau potable issus de la robinetterie

Dans une campagne nationale faite par 11 laboratoires cantonaux, la contamination de l'eau potable par des métaux lourds provenant de la robinetterie a été recherchée. Dans 17% des échantillons au niveau national la teneur en nickel était en dessus de la valeur limite européenne. La valeur limite suisse pour la teneur en plomb dans l'eau potable était dépassée dans 8% des échantillons. 4

échantillons par robinet ont été prélevés dans 12 appartements dans le canton du Valais selon un protocole de prélèvement très strict. Dans 7 échantillons, la teneur en nickel était trop élevée, de même dans un échantillon pour la teneur en plomb. Les producteurs de la robinetterie, l'association des chimistes cantonaux et la Société Suisse de l'industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) recherchent activement des solutions à ce problème.

#### Légionelles dans l'eau chaude

61 échantillons d'eau chaude ont été prélevés dans des homes, écoles et piscines. Dans 11 échantillons (18.0%) le nombre des légionelles était trop élevé. Dans 2 écoles un nombre de légionelles très élevé a été constaté (>10'000 CFU/ml). Les responsables des écoles concernées ont été contactés et les mesures nécessaires ont été prises. Les contrôles continueront en 2006.

### Authenticité des denrées alimentaires

La base de données pour le contrôle de la déclaration correcte de l'origine des aliments a été élargie en mesurant 4 échantillons de tomates, 36 échantillons d'abricots, 20 échantillons de fraises et 23 échantillons de pommes, prélevés officiellement dans le canton du Valais par l'IFELV et les inspecteurs des denrées alimentaires. En collaboration avec la douane suisse et l'Office fédéral de la santé publique, 2 campagnes ont été réalisées pour élargir la base de données. La douane a prélevé pour le canton du Valais 36 échantillons d'abricots et 60 échantillons d'asperges importés en Suisse. Les résultats des abricots ont été utilisés pour l'élargissement de la base de données existantes. En 2005, les asperges produites en Valais (16 échantillons) et importées ont été mesurées pour la première fois dans notre laboratoire avec la méthode IRMS (Isotopic Ratio Mass Spectrometry). Les asperges blanches de l'étranger peuvent être très bien différenciées des asperges blanches de la production valaisanne avec l'IRMS. Pour les asperges vertes, la différence – déterminée avec l'IRMS – entre les asperges valaisannes et les asperges étrangères est moins grande.

Pour les produits laitiers (42 laits, 27 fromages), produits en Valais, les rapports isotopiques entre l'oxygène 18 et l'oxygène 16 ont été mesurés. Nous avons ainsi également dans ce secteur une base de données pour le Valais. Deux campagnes concernant la déclaration correcte des abricots et des tomates ont été faites en 2005. Sur 22 échantillons d'abricots prélevés sur le marché, 3 échantillons ont été contestés. 9 échantillons de tomates ont été prélevés et leur provenance était déclarée correctement.

### Vins

#### Vins valaisans du millésime 2004

30 vins AOC du Valais ont été analysés afin de suivre la composition moyenne des principaux paramètres et d'alimenter notre base de données. Dans 4 échantillons (13,3%), la déclaration de la teneur en alcool n'était pas correcte.

#### Vendanges

Le Valais a encavé 37,7 millions de litres de vin: 22,1 millions de rouges et 15,6 millions de blancs. Les éléments les plus remarquables de la récolte 2005 sont la qualité parfaite de la vendange, une maturité magnifique, de belles acidités et une faible quantité.

### Spiritueux

#### Analyse et dégustation des spiritueux AOC

L'analyse chimique et la dégustation des spiritueux en vue de l'obtention du label AOC sont effectuées par le Laboratoire cantonal. 8 eaux-de-vie de poires williams représentant 96'773 l à 100% vol. et 4 abricotines représentant 33'330 l à 100% vol. nous ont été soumises.

#### Campagne d'analyse des eaux-de-vie

Une campagne d'analyse officielle des eaux-de-vie a été effectuée en 2005.

Suite au changement de législation survenu le 27 mars 2002, la valeur de tolérance pour la teneur en méthanol dans les eaux-de-vie de poires williams est passée de 16'000 mg/l AA à 13'500 mg/l AA,



respectivement de 16'000 mg/l AA à 10'000 mg/l AA dans l'eau-de-vie d'abricots. Le délai transitoire était fixé au 30 avril 2004. Au total 28 échantillons ont été prélevés et analysés (15 eaux-de-vie de poires williams et 13 eaux-de-vie d'abricots). Les producteurs ont été informés des changements de la législation et priés de s'adapter aux nouvelles exigences légales.

### Piscines

1158 eaux d'établissements de bains ont été analysées et 204 (17,6%) ne répondaient pas aux normes en vigueur.

### Inspectorat et contrôle des denrées alimentaires

Le contrôle des denrées alimentaires est exécuté par 4 collaborateurs de notre inspectorat et 25 contrôleurs des communes (12 dans le Haut-Valais et 13 dans le Valais romand). Les séances de coordination mensuelles visent à garantir un contrôle uniforme dans le canton. Un inspecteur du Laboratoire accompagne un jour par année les contrôleurs. Les contrôles des industries, des grandes entreprises, des hôpitaux et des homes sont effectués par les inspecteurs du Laboratoire cantonal.

#### Contrôles effectués

Catégories	Entreprises contrôlées	Entreprises non conformes	%
Entreprises de restauration	2'200	138	6,3
Commerces	663	25	3,8
Entreprises artisanales	447	31	6,9
Entreprises industrielles	13	1	7,7
Services des eaux	45	3	6,7
Total	3'368	198	5,9

En 2005, sur 5'300 entreprises de denrées alimentaires inscrites (sans marchands de vins et propriétaires-encaveurs), 3368 ont été contrôlées (63%) et 3622 contrôles effectués. Dans 198 cas (5,9%), des non-conformités ont été constatées.

Plusieurs événements en relation avec *l'alimentation en eau potable* se sont produits:

- La rupture d'une conduite d'égouts en amont d'une captation d'eau a provoqué la pollution de l'eau d'un établissement. Une douzaine de personnes sont tombées malades et trois ont développé une hépatite virale.
- Grâce à la solidarité intercommunale, les désagréments dus à un manque d'eau causé par plusieurs facteurs conjoints (le froid, les

fuites, l'utilisation abusive, le manque de précipitation, etc.) ont été partiellement limités. Il a malheureusement fallu injecter dans le réseau de l'eau brute fortement chlorée pour résoudre temporairement ce cas.

- Plusieurs pollutions des eaux, causées par un manque de respect des zones de protection, ont été constatées. Des installations de chloration de secours ont dû être installées.
- Près de l'épicentre du tremblement de terre de septembre, l'eau de la région s'est troublée pendant quelques jours.

A l'*Open-Air de Gampel*, 40 stands ont été inspectés et 3 étaient non-conformes. 9 mets préculés ont été prélevés, 6 étaient non-conformes.

400 kg de fromage de brebis dépassant la valeur limite pour les staphylocoques ont été détruits.

5'200 l de vins ont été détruits pour non-conformité.

### Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement

Dans le cadre de la surveillance du marché, l'inspecteur des toxiques a procédé à diverses inspections, notamment des drogueries, des commerces de produits phytosanitaires, des locaux de vente de produits de nettoyage, etc.

Dans le cadre des renouvellements des autorisations d'exploiter les piscines, il a procédé à 20 inspections.

Vu le changement de législation, il n'a plus délivré d'autorisations générales ou des livrets de toxiques. Par contre, en collaboration avec les communes et les postes de police, 154 fiches de toxiques ont été délivrées jusqu'au 31 juillet 2005. Ces autorisations représentent:

- 1836 litres de toxiques de la classe 2
- 1322 kilos de toxiques de la classe 2

1500 kg et 900 l de déchets spéciaux ont été éliminés chez CRI-DEC.

Dans le cadre d'une campagne nationale d'analyses, l'inspecteur a prélevé 5 échantillons de produits biocides.

Afin de compléter la carte valaisanne du «radon», l'inspecteur a procédé à la pose et à la récupération de 111 dosimètres, principalement dans les communes de Mex, St-Maurice, Arbaz et Rarogne. Ces dosimètres ont été analysés et les valeurs introduites dans la banque de données.

Le Conseil d'Etat a nommé l'inspecteur de toxiques membre du groupe de travail «Amiante».

CANTON DU VALAIS

RAPPORT  
DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL  
CONCERNANT

LA MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA  
POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002 – 2005  
AU TERME DE L'ANNÉE 2005



## **Introduction**

*Le cadre et les grands axes de l'activité de l'Etat du Valais pour la présente législature sont énoncés dans les lignes directrices de la politique gouvernementale 2002-2005. Conformément à l'article 97 de la Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, le Conseil d'Etat est tenu de présenter, dans son rapport de gestion annuel, un bilan intermédiaire des lignes directrices.*

*Ce quatrième bilan intermédiaire est structuré selon le même modèle que les lignes directrices 2002-2005. Pour chaque objectif énoncé, une appréciation succincte de l'état de sa mise en œuvre, fin 2005, est formulée.*

*Avec ce rapport, le Conseil d'Etat entend réaffirmer l'importance des lignes directrices comme instrument de planification, de direction et d'information. Il espère également donner au Parlement et à ses commissions l'occasion de suivre, tout au long de la législature, la réalisation des principaux objectifs sectoriels que le Conseil d'Etat s'est fixé dans sa planification quadriennale.*

## **Coordonner l'action du Conseil d'Etat et les rapports entre les pouvoirs**

### **Coordonner les relations entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en fonction des nouvelles dispositions de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.**

- Plate-forme de support du Conseil d'Etat par excellence, la chancellerie s'attache à mettre en place un concept d'appui à la présidence. Son rôle consiste également en la coordination entre les départements.
- En qualité d'organe d'état-major du gouvernement, la chancellerie a pour objectif la bonne marche des relations entre les pouvoirs exécutif et législatif. Elle assure les modalités de collaboration entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en respectant les nouvelles dispositions de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP). Son interlocuteur au Grand Conseil est le service parlementaire.
- Une nouvelle fonction vient se greffer à la chancellerie, elle consiste en la médiation et sécurité des magistrats ainsi que l'ensemble du personnel de l'administration. Un concept de formation est en phase d'élaboration.

## **Poursuivre le développement d'une politique d'information et de communication coordonnée**

### **Encourager l'utilisation des technologies modernes pour optimiser les contacts avec le public et la communication interne**

- Poursuivre le développement des domaines Internet, Intranet et Extranet. Stabiliser les prestations (Calendrier des conférences de presse, Monitoring Service, Alert Service, Broking Service) lancées à fin 2005. Intégrer sur le site de l'Etat la plate-forme Valais-Info. Mettre en place les bases d'une future certification du Service.

### **Projet de Loi sur l'information du public et l'accès aux documents**

- Evaluer le projet en fonction des évolutions technologiques récentes et le soumettre au Grand Conseil.

## **Etre prêt, pour la fin 2003, à une éventuelle généralisation de la gestion par mandats de prestations et enveloppe budgétaire à l'ensemble de l'administration cantonale**

- Le Grand Conseil a adopté le 15 décembre 2004 un projet de modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers proposant l'instauration d'une gestion par mandats de prestations pour l'ensemble des services de l'Etat du Valais.

- 34 services ont élaboré, dans le cadre de la procédure budgétaire 2006, leurs mandats de prestations 2006.
- La gestion par mandats de prestations fera l'objet d'une mise en œuvre et d'une consolidation progressive d'ici 2008.
- L'objectif énoncé dans les lignes directrices 2002 – 2005 peut être considéré comme réalisé.

*Voir également l'objectif du DFAE « Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière ».*

**Incidences financières pour l'année 2005**

- L'excédent de dépenses (coût net) des services du Conseil d'Etat s'est élevé à 9'655'783 francs

## FINANCES

**Assurer l'équilibre des finances cantonales****Introduire un frein aux dépenses et à l'endettement**

- La disposition constitutionnelle relative au frein aux dépenses et à l'endettement (art. 25 Cst) a été acceptée en votation populaire le 22 septembre 2002. La loi cantonale d'application a, quant à elle, été acceptée par le Grand Conseil le 9 juin 2004, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Avec ces dispositions, le canton du Valais s'est doté d'un instrument de contrôle et de limitation des dépenses et de l'endettement très strict, considéré actuellement comme le plus sévère sur le plan suisse. Ces dispositions prévoient en effet, en substance, que chaque année soient réalisés non seulement l'équilibre du compte de fonctionnement, mais également un autofinancement des investissements.
- Le compte 2005 et le budget 2006 respectent les dispositions relatives au double frein aux dépenses et à l'endettement.
- L'objectif énoncé dans les lignes directrices 2002 – 2005 peut être considéré comme réalisé.

**Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière**

- Le cadre législatif concernant le renforcement du système de controlling et d'aide à la gestion a été arrêté à l'occasion de deux révisions successives de la Loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier du canton du 24 juin 1980.
- Une première révision a porté principalement sur l'adaptation d'un certain nombre de dispositions de caractère plutôt technique, telles que la redéfinition des normes de compétence, la simplification de certaines procédures, notamment en ce qui concerne le crédit supplémentaire, l'encaissement et le recouvrement de créance, ainsi qu'un assouplissement des procédures concernant les transactions immobilières. Cette révision a été acceptée par le Grand Conseil le 13 mai 2004.
- La seconde révision, plus fondamentale, a fixé les principes de la gestion des prestations et a introduit notamment un certain nombre d'éléments concernant le controlling et l'aide à la gestion financière. Cette seconde révision a été adoptée par le Grand Conseil le 15 décembre 2004. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005.
- En application des principes énoncés dans la LGCAF, le Conseil d'Etat a adopté le 29 juin 2005 l'ordonnance sur le controlling des finances, du personnel et des prestations.
- L'objectif énoncé dans les lignes directrices 2002 – 2005 peut être considéré comme réalisé.

**Assainir les finances communales****Réviser la loi sur le régime communal**

- Avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, de la nouvelle législation sur les communes, les communes municipales et bourgeoises valaisannes peuvent s'appuyer sur des normes actuelles et pertinentes en matière de gestion financière. Ce dispositif législatif a été complété par une activité de conseil et de soutien aux communes (cf. infra).
- L'objectif énoncé dans les lignes directrices 2002 – 2005 peut être considéré comme réalisé.

**Réviser la péréquation financière**

- La commission extraparlamentaire chargée par le Conseil d'Etat de préparer la révision complète de l'actuelle péréquation financière intercommunale a déposé son rapport final le 7 octobre 2003. Afin de ne pas mettre en péril ce dossier très important, le Conseil d'Etat a renoncé jusqu'à présent à soumettre un projet de loi au Grand Conseil. Parmi les raisons qui ont amené le Conseil d'Etat à prendre cette décision, citons notamment :

- la prise en compte des réticences énoncées dans la procédure de consultation, et ce notamment par les villes;
  - l'acceptation par le peuple, le 28 novembre 2004, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) qui va engendrer de facto des modifications dans les flux financiers entre le canton et les communes.
- Le décret concernant les mesures structurelles 2005-2009, adopté par le Grand Conseil le 14 septembre 2005, prévoit que le Conseil d'Etat procède à une analyse approfondie de la répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes. Au terme de l'analyse, mais au plus tard à l'entrée en vigueur de la RPT, le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil les modifications législatives redéfinissant les tâches entre le canton et les communes. Les propositions de révision de la péréquation financière intercommunale sont à réaliser dans le même délai.

### **Réexaminer les dispositions relatives aux fusions des communes**

- Cette révision a été effectuée dans le cadre du réexamen de la loi sur le régime communal précité, qui comprend un chapitre ad hoc à ce sujet. Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2004.
- Avec l'ordonnance sur les fusions de communes du 8 juin 2005, le Conseil d'Etat a décidé d'instituer un fonds spécial d'encouragement aux fusions de communes. Le fonds est alimenté par la mise à disposition de la moitié des crédits budgétaires déjà alloués par le Grand Conseil à la fois pour l'assainissement et les fusions de communes, soit 15 millions de francs, et un prélèvement annuel de 5% à 10% du fonds de péréquation intercommunal.

### **Mettre en place une instance d'aide et de conseil aux communes**

- La mise en place d'une instance d'aide et de conseil aux communes a été réalisée formellement par la création d'une section des finances communales rattachée organiquement à l'Administration cantonale des finances.
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les communes a fait l'objet d'un suivi attentif. En effet, des directives détaillées ont été envoyées aux communes pour les informer sur la manière de remplir les nouvelles obligations liées à cette législation. De plus, en partenariat avec les associations défendant les intérêts communaux, des cours ainsi que des séances d'information ont été organisés pour sensibiliser les autorités et les administrations communales sur les incidences pratiques de cette nouvelle législation.
- Le Conseil d'Etat, par décision du 6 juillet 2005, a validé le modèle comptable harmonisé (MCH) à destination des communes municipales. Pour permettre à ces dernières de remplir l'obligation qui leur est nouvellement faite de respecter le modèle comptable harmonisé pour la structure et la présentation de leurs états financiers, une application informatique standardisée a été développée et distribuée aux communes.
- Considérant l'utilité d'offrir aux communes valaisannes la possibilité de se raccorder au réseau informatique de l'Etat du Valais pour accéder, moyennant autorisations adéquates, aux données gérées par l'Etat et la Confédération, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 15 décembre 2004, d'instituer un comité de pilotage pour planifier et prioriser les objectifs en rapport avec ce projet.
- Le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 7 décembre 2005, a pris acte du rapport sur la situation financière des communes établi par l'Administration cantonale des finances. Il a décidé de le porter à la connaissance du Grand Conseil, lors de sa session de décembre 2005, ainsi qu'à l'ensemble des communes municipales du canton du Valais. Ce rapport annuel entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des communes municipales et faciliter indirectement l'exercice de la surveillance du canton en la matière.

## Appliquer une politique fiscale ciblée

### Adaptation de notre loi aux lois fédérales

- Le décret du 17 juin 2005 a adapté notre loi fiscale à la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand), à la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus) et à la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).
- **Loi sur l'égalité pour les handicapés**  
En ce qui concerne les handicapés, tous les frais liés à un handicap peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu.
- **Loi sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine**  
Les réorganisations et les reprises d'entreprises doivent être effectuées en neutralité fiscale. Les sociétés appartenant à un même groupe peuvent dans une plus grande mesure, transférer entre-elles des participations, des exploitations, des parties distinctes d'exploitation ainsi que des actifs immobilisés en neutralité fiscale.
- **Loi harmonisée**  
La déduction des frais provoqués par la maladie et les accidents n'est plus plafonnée. Les recettes de source étrangère font l'objet d'une imposition de 0 à 20 % selon l'importance de l'activité administrative en Suisse. Les héritiers ne sont plus responsables des amendes fiscales du défunt.

### Renforcer les conditions cadres fiscales pour les petites et moyennes entreprises

- Le décret du 17 juin 2005 a allégé l'imposition des PME en abaissant le taux du 1er palier de l'impôt sur le bénéfice à 3 % avec un 1er palier plus étendu. En ce qui concerne l'impôt sur le capital, il prévoit également une diminution du taux du 1er palier et une extension de celui-ci. Le taux de l'impôt foncier cantonal a été diminué. Les conditions du emploi, des amortissements sur les nouveaux investissements ont été élargies.

### Alléger l'imposition des couples et des familles

- Le décret du 17 juin 2005 augmente la déduction pour primes et cotisations d'assurances des contribuables mariés et des autres assurés. Il étend l'abattement pour les personnes mariées et les familles monoparentales. Il majore la déduction supplémentaire pour les enfants sur le montant d'impôt.

### Correction des rabais fiscaux sur les valeurs fiscales

- Les rabais fiscaux sur les valeurs fiscales violent la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. De plus, après bientôt 30 ans, une légère adaptation était nécessaire. Cette majoration des valeurs fiscales permet aux collectivités publiques et, plus particulièrement, aux communes de compenser partiellement leurs pertes de recettes fiscales relatives au décret du 17 juin 2005.

### Réviser l'impôt sur les véhicules à moteur

- Le 16 septembre 2004 était adoptée par le Grand Conseil la loi sur l'imposition des véhicules automobiles. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et a entraîné des recettes supplémentaires de l'ordre de 1.5 Mio de francs.

## GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

**Moderniser les dispositions légales et réglementaires concernant la gestion financière****Rendre la gestion de l'Etat plus souple et plus efficace**

- La révision des dispositions idoines de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (LGCAF), prévue dans la planification 2002 – 2005, a été réalisée et adoptée par le Grand Conseil (cf. supra *Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière*).

**Assurer une politique du personnel et de l'emploi moderne et dynamique****Adopter les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail**

- Le canton du Valais est déjà un employeur attractif car il offre notamment à l'ensemble de son personnel des activités variées et à responsabilités, des modèles d'horaires de travail flexibles, un style de conduite et un mode de rémunération motivants et orientés prestations, des conditions sociales attrayantes ainsi que de multiples possibilités de formation et de perfectionnement. Pour demeurer un employeur attractif et compétitif, l'Etat du Valais poursuivra également une politique salariale garantissant également l'égalité de traitement interne et externe.
- Afin d'améliorer encore davantage son image et son attractivité en tant qu'employeur, l'Etat du Valais a rendu aussi en 2005 ces divers avantages accessibles à un large public en les présentant dans la presse valaisanne ainsi que dans la bourse de l'emploi sur la page internet [www.vs.ch](http://www.vs.ch).

**Contenir l'évolution des effectifs du personnel**

- Le Conseil d'Etat a fixé l'introduction temporaire d'un plafonnement des effectifs (Personalstop) dans ses lignes directrices gouvernementales. Malheureusement, même avec des mesures organisationnelles, de nouveaux postes doivent être créés au niveau du Canton du Valais pour l'application et l'exécution de nouvelles bases légales car le législateur (cantonal et fédéral) transmet l'application des bases légales au Canton.
- Il est nécessaire de systématiser l'étude de l'impact des lois sur l'évolution du personnel et d'adopter le principe du refus de tout nouveau texte de loi ou de toute modification pour lesquels le Conseil d'Etat n'apporterait pas la garantie de la disponibilité d'effectifs, ou le Grand Conseil l'acceptation de l'augmentation des postes nécessaires.

**Garantir une politique de personnel moderne et efficace**

- En 1997 déjà, le Conseil d'Etat a reconnu l'importance de l'introduction et du développement d'une politique du personnel nouvelle et moderne et a approuvé diverses mesures proposées par le Chef du Département des finances et de l'économie. Le Service du personnel et de l'organisation poursuit cette politique du personnel moderne et efficace afin que la satisfaction des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale ne cesse de s'améliorer. Les efforts déjà réalisés jusqu'à maintenant seront également poursuivis, en particulier dans les domaines des conditions de travail, de l'aménagement du temps de travail, de l'adaptation du contenu du travail aux compétences et capacités des collaborateurs ainsi qu'aux besoins du service, de la rémunération, de la reconnaissance de l'ancienneté de service, du marketing du personnel, du recrutement méthodique et objectif, de la promotion du personnel, de la formation et du perfectionnement, de l'égalité des chances et des instruments de conduite.

**Renforcer la situation financière des deux caisses de pension liées à l'Etat**

- Le Conseil d'Etat a mandaté un groupe d'experts en octobre 2004 afin d'évaluer les résultats de la consultation élargie des propositions du groupe de travail interne concernant les caisses de prévoyance de l'Etat du Valais (CPPEV et CRPE). Il a également chargé ce groupe d'experts d'élaborer à son attention une



proposition concrète relative aux objectifs à envisager ainsi que par rapport aux mesures à prendre. Le rapport final du groupe d'experts a été présenté au Conseil d'Etat en juin 2005. En novembre 2005, le Conseil d'Etat a défini les principaux axes à poursuivre, la base du projet de loi et du message. Ces documents ont été transmis à l'attention du Grand Conseil, pour traitement au printemps 2006.

<p><b>Excédent de dépenses du service du personnel et de l'organisation pour l'année 2005</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2'915'467 francs</li> </ul>
--



## Développer et renforcer la politique de l'informatique

### Développer une informatique intégrale et cohérente favorisant la modernisation de l'Etat

- Une nouvelle étape du regroupement des affaires informatiques a été atteinte par la décision du Conseil d'Etat du 6 juillet 2005 de transférer la gestion informatique des routes nationales au service cantonal de l'informatique. Le concept a été établi à fin 2005 et la reprise effective se déroulera sur l'année 2006.
- Le matériel (ordinateurs, imprimantes, écrans) est acheté par le biais du Partenariat d'Achat Informatique Romand (PAIR) représentant une centrale d'achat des cantons romands avec un potentiel estimé à quelques 20000 postes de travail. Un nouveau contrat a été signé au 1<sup>er</sup> mai 2005 et offre des conditions très avantageuses pour l'administration cantonale ainsi que pour les communes valaisannes et le Réseau Santé Valais.
- Les travaux de migration des applications CGE (comptabilité générale) vers la plateforme SAP se déroulent normalement et devraient être terminés à fin 2006.

<p><b>Excédent de dépenses du service de l'informatique pour l'année 2005</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16'117'387 francs</li> </ul>
---



## INSTITUTIONS

### Harmoniser la structure juridique fondamentale à la réalité sociale

#### Réaménager le régime des districts et des communes

- Le réaménagement du régime communal s'est achevé avec l'adoption de la loi sur les communes du 5 février 2004 accompagnée de ses 2 ordonnances d'application (gestion financière et fusions), puis avec la révision des articles 75, 77 et 79 de la constitution cantonale relative au régime communal (approbation du budget par les assemblées primaires et abandon de la procédure d'homologation de certains actes communaux) et de sa législation d'application du 14 septembre 2005
- En session de septembre 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat le projet de réforme (textes constitutionnels) du régime des districts que celui-ci lui avait remis accompagné d'un rapport de motivation. Cette réforme a donc marqué un temps d'arrêt, mais les travaux seront repris au cours de l'année 2006.

#### Encourager l'exercice des droits populaires

- La révision de la loi sur les élections et votations a été menée à terme avec l'adoption de la nouvelle loi sur les droits politiques et de l'ordonnance sur le vote par correspondance, toutes deux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La réforme des droits populaires se poursuit avec la révision de l'article 87 de la constitution cantonale touchant les élections communales.

### **Poursuivre la politique en faveur de l'égalité et de la famille**

- Le Conseil d'Etat a décidé de transformer le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes en Secrétariat à l'égalité et à la famille dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il aura pour tâche d'appuyer les instances responsables (Conseil de l'égalité et de la famille, Conseil d'Etat, Commissions thématiques) pour la conception de la politique cantonale de la famille, de contribuer à la mise en oeuvre de la politique de l'égalité et de la famille, de veiller à la cohérence des actions entreprises par les services en regard de la stratégie décidée par les autorités politiques, d'accompagner le Conseil de l'égalité pour les tâches de secrétariat, de gestion financière, d'administration et de suivi des dossiers, de répondre aux demandes et besoins de la population valaisanne en relation avec la thématique de l'égalité et de la famille (orientation, information, gestion du site Internet de la famille).

### **Adapter le droit judiciaire cantonal aux révisions fédérales en cours**

- La réorganisation du Tribunal fédéral pourrait entrer en vigueur en 2007 déjà, l'unification de la procédure civile en 2008 et celle de la procédure pénale deux ans plus tard. Des délais transitoires seront accordés aux cantons pour adapter leur organisation judiciaire.
- Cet échelonnement dans le temps des réformes fédérales a amené le Conseil d'Etat à procéder, par étapes, à la révision du droit judiciaire cantonal de manière à tirer le meilleur parti des délais transitoires et à réduire, ainsi, les incidences financières.
- Trois étapes principales sont retenues:
  - la première vise des simplifications et une rationalisation dans l'administration de la Justice; elle est complétée par un réexamen limité de la juridiction de droit public;
  - les deux autres, en lien direct avec les nouvelles lois fédérales, traitent successivement dans le temps de la juridiction de droit privé et de droit pénal.
- Les travaux préparatoires de la première étape ont abouti; en 2006, le Grand Conseil sera saisi d'un projet de loi.

### **Restructurer l'état civil**

- La ressaisie systématique de toutes les personnes vivantes dans le système Infostar se poursuit et devrait être achevée dans le courant de l'année 2007.

## **SECURITE**

### **Prévenir et réprimer la criminalité et les atteintes à l'ordre public**

#### **Garantir, par une prévention et une répression ciblée et actualisée, la sécurité publique**

- La sécurité est une des tâches principales d'un Etat de droit.
- Afin de préserver le haut niveau de sécurité qui est celui de notre canton, la Police cantonale a axé ses efforts principaux sur la prévention et la formation.
- La prévention, par des campagnes de sensibilisation: contre la violence générale et la violence domestique en particulier, dans le domaine de l'utilisation d'internet et contre les abus d'alcool. Dans la circulation routière, la prévention a été marquée par l'introduction, au niveau fédéral, du 0,5 ‰. La Police cantonale a procédé à des contrôles ciblés et préventifs; des contrôles systématiques ont été préalablement annoncés dans les médias.
- La formation a elle aussi connu des changements. Les aspirants de la Police cantonale suivent, depuis 2005, leur cours à l'Académie de Savatan. Cette formation unifiée avec la Police cantonale vaudoise et les polices municipales des deux cantons ouvre de nouvelles synergies de développement pour la formation continue.

### Poursuivre la modernisation des établissements pénitentiaires

- La modernisation des établissements pénitentiaires (EPV) s'est poursuivie en 2005. En septembre de cette année, la Maison d'éducation au travail de Pramont s'est ainsi dotée d'une nouvelle structure permettant d'accueillir à l'avenir des adolescents au passé pénal particulièrement lourd. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du futur concordat latin sur la détention pénale des mineurs. Il est à relever que le Projet Pramont a rencontré un accueil très positif sur le plan national et international. A l'invitation du Ministère français de la Justice, il a ainsi été présenté lors de la Conférence internationale sur la justice des mineurs qui s'est tenue à Paris, les 12 et 13 septembre 2005.
- Pour le surplus, la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue a également fait l'objet d'investissements permettant de rénover un parc immobilier datant déjà de 1931. Le bâtiment du service intérieur a ainsi fait l'objet de divers aménagements.
- Dans le domaine du personnel, les efforts entrepris pour améliorer la formation des collaboratrices et des collaborateurs des EPV ont également été poursuivis. Hormis la fréquentation des cours dispensés par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire, les gardiens, éducateurs et autres maîtres socioprofessionnels ont eu la possibilité de suivre un séminaire sur la prévention du suicide. Ce cours a été entièrement financé par Caritas Suisse et par l'Association Parpas.

#### Incidences financières pour l'année 2005

. Fin des travaux portant sur la création d'une structure de détention pour mineurs à Pramont	
- investissements	fr. 433'284,-
. Travaux d'aménagement du bâtiment du service intérieur de Crêtelongue	
- investissements	fr. 269'918,-
. Réfection partielle du cellulaire de Crêtelongue	
- investissements	fr. 136'648,-

### Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence

Suite à l'entrée en vigueur des deux grands projets de réformes fédérales « Armée XXI » et « Protection de la population », les objectifs prioritaires de l'année 2005 étaient la poursuite de la mise en œuvre et la réalisation de ces nouveaux concepts. Des modifications aux niveaux législatif et d'organisation ont été édictées et mises en vigueur.

#### Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence par les moyens civils (feu / protection civile)

- La poursuite de la mise en œuvre des concepts d'organisation dans les domaines du feu et de la protection civile a constitué l'élément fort de l'activité de l'année 2005. Une commission a œuvré à l'harmonisation des diverses organisations des forces d'intervention. Le concept « sapeurs-pompiers 2000 plus VS » est réalisé à 70 %. Les organisations de la protection civile selon le nouveau concept « protection civile 2004 Valais » ont été constituées et les conventions nécessaires sont en cours de signature par les communes concernées.
- Le maintien du haut niveau d'instruction, soit dans le domaine du feu, soit de la protection civile, reste un point fort. Plus de 3'800 jours d'instruction sapeurs-pompiers ont été donnés en 2005 (soit une augmentation de env. 10 %) avec une qualification allant de bon à très bon pour 98 % des participants. Les nouvelles écoles de recrues de la protection civile ont fait leurs preuves. 8 écoles de recrues à 3 classes ont été réalisées. Pour harmoniser la formation des cadres de la pc ; une collaboration, avec les cantons romands pour le Valais francophone et avec le canton de Berne pour le Haut-Valais, a été mise en place.
- Le réseau des sirènes cantonales a été raccordé au nouveau système télécommandé SFI 457 afin d'assurer une gestion centralisée de leur déclenchement.
- Le fil rouge de toutes nos activités peut être défini selon les principes : *anticiper, planifier et coordonner* : Les risques ne peuvent être gérés que s'ils sont connus (*anticiper*). Pour pouvoir pallier à ces risques, les

mesures et moyens nécessaires doivent être prêts (*planifier*). Et afin d'assurer l'efficacité de l'action, une collaboration étroite des partenaires d'intervention est indispensable (*coordonner*).

- Un programme d'instruction et d'exercices ambitieux, pour les états-majors, a été mis en place et offert aux communes. Une grande partie de celles-ci a profité de cette offre et a exercé les membres des états-majors communaux ou intercommunaux. Un concept global d'intervention est en train d'être élaboré et devra aboutir à la révision des dispositions légales y relatives.

### **Assurer la sécurité et la protection de la population et de ses bases d'existence en cas de crise et en cas de catastrophes par la contribution à la préparation des moyens militaires**

#### **Conséquences pour le Valais d'Armée XXI**

Les nouveaux concepts « Infrastructure » et « Logistique » de l'armée XXI ont été mis en œuvre. Toutefois, des mesures de réalisation douloureuses ont dûes être effectuées.

#### ➤ Personnel fédéral

L'année 2005 a vu la fermeture de l'arsenal fédéral de Brigue ainsi que du parc automobile de l'armée à Sion. Les personnes, dont les postes ont été supprimés, ont toutes trouvé de nouveaux emplois ou ont été mises au bénéfice de la retraite.

#### ➤ Personnel cantonal

Les contrats des arsenaux cantonaux ont été résiliés par la Confédération. La fermeture de l'arsenal cantonal de Sion prendra effet au 31.12.2006. Les travaux de liquidation ont commencés et seront poursuivis cette année durant. Le bâtiment sis rue Pratifori à Sion sera remis au Service de la culture et affecté aux besoins de la médiathèque Valais.

Cependant, selon les nouvelles dispositions de l'armée, un magasin de rétablissement avec 2 – 3 postes ainsi qu'un centre d'appui logistique avec également 2 – 3 postes de travail pourront être maintenus sur la place de Sion. Afin de pouvoir, entre autre, assurer ces services, le rachat à la Confédération de halles de l'ancien PAA s'avèrera nécessaire.

L'occupation de la caserne de Sion par les écoles des sous-officiers supérieurs ainsi que l'occupation de la place d'armes de Sion est aujourd'hui plus élevée que prévue initialement. Un étage reste actuellement à disposition des troupes, une occupation supplémentaire est envisagée.

La présence militaire en Valais a évolué de manière positive et a atteint un seuil d'env. 430'000 nuitées en 2005 (320'000 nuitées en 2003).

Suite à la réforme et à la nouvelle organisation de l'armée, la fonction des chefs de section militaires a été supprimée pour fin 2005. Leurs tâches seront assurées dorénavant par l'office cantonal des affaires militaires (économie annuelle de fr. 200'000.--).

#### **Incidences financières pour l'année 2005**

• Formation des sapeurs-pompiers et de la protection civile	fr. 1'100'000.-
• Véhicules et matériel (ventilateurs pour tunnels) des sapeurs-pompiers	fr. 2'075'000.-
• Matériel et équipement des détachements cantonaux PCi	fr. 55'000.-
• Amélioration de la sécurité dans le domaine du service de la protection de la respiration	fr. 100'000.-
• Nouveau concept de formation des instructeurs SP	fr. 110'000.-

## DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE

---

### SANTÉ PUBLIQUE

*En 2004, le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Énergie a poursuivi sa mission de garantir un système sanitaire de qualité, financièrement supportable, et qui répond aux besoins de la population.*

### **Garantir une prise en charge curative et palliative adéquate, aussi bien au domicile qu'en institution sanitaire et hospitalière, par une planification judicieuse des infrastructures, une allocation équitable des ressources disponibles et la constitution de réseaux régionaux de santé favorisant une orientation et une prise en charge optimale du patient dans le système sanitaire**

#### **Mener à bien la planification hospitalière afin de garantir une prise en charge curative et palliative de qualité qui soit financièrement supportable pour le canton et la population valaisanne**

- La mise en œuvre du concept hospitalier valaisan 2004 adopté par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2004, s'est poursuivie durant l'année 2005 avec notamment le transfert de la pédiatrie de Martigny à Sion dès le mois de février 2005, le transfert des soins intensifs de Sierre à Sion ainsi que l'ouverture d'une unité de soins continus à Sierre dès juillet 2005. La même démarche était effectuée à Martigny dès décembre 2005. La fermeture de l'unité d'obstétrique de Martigny a également été effectuée au mois de février 2005.
- En date du 3 mars 2005, le Conseil d'Etat avalisait une nouvelle planification des lits de soins aigus, abaissant ainsi le nombre de lits planifiés pour ces disciplines de 755 à 700, ceci afin d'adapter l'offre en infrastructure à la diminution de la demande constatée entre 2003 et 2004. Cette diminution de l'activité est principalement due à une réduction de la durée moyenne de séjour, au transfert d'une partie de l'activité stationnaire vers l'ambulatoire, ainsi qu'une meilleure adéquation de la prise en charge. Le nombre de lits de soins aigus a ainsi été réduit de 1269 en 1990 à 700 en 2005, soit une réduction de près de 45%.
- En raison de l'échéance au 1er février 2007 du Décret sur le Réseau Santé Valais du 4 septembre 2003, il est nécessaire d'intégrer ce décret sur le RSV dans la législation sanitaire valaisanne. Une révision de la loi valaisanne sur la santé du 9 février 1996 en trois étapes a ainsi été planifiée afin d'intégrer les responsabilités du RSV à la législation cantonale. La première étape a débuté en juin 2005 avec la mise en consultation d'un projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires du canton. Cette étape qui devrait s'achever à fin 2006, pour autant que le projet soit accepté par le Grand Conseil. Elle sera suivie de deux autres volets : une loi sur la prise en charge en EMS et par les CMS, ainsi qu'une loi sur la santé publique proprement dite. Le calendrier d'élaboration de ces deux lois reste à établir.

#### **Assurer une prise en charge non hospitalière de qualité et financièrement supportable par la mise en place de structures adaptées**

- Conformément aux engagements pris dans le cadre du concept de prise en charge des personnes âgées de 2001, le SSP a effectué une évaluation de l'activité dans ce domaine. Compte tenu de l'évolution démographique de notre canton, l'adaptation de l'offre dans ce domaine est devenue une nécessité. Ainsi, le Conseil d'Etat a accepté le 10 août 2005 un nouveau Concept de prise en charge des personnes âgées qui prévoit l'adaptation des infrastructures, en particulier l'augmentation progressive du nombre de lits en EMS à 2'890 d'ici à 2013.
- La gestion de la prise en charge sociale par les centres médico-sociaux a été transférée du Service de la Santé publique au Service de l'action sociale (SAS) dès le 1er janvier 2005. Les deux services collaborent désormais afin de garantir une prise en charge à domicile optimale.

**Promouvoir la santé et prévenir les maladies et les accidents, par l'information et l'éducation de la population sur les comportements et habitudes de vie qui favorisent un état de santé satisfaisant, par le dépistage des troubles de santé et par le développement de contextes cadres favorables**

- Sur la base de l'enquête sur l'état de santé de la population valaisanne réalisée en 2002, un nouveau programme-cadre 2006-2009 a été élaboré afin d'établir les priorités en la matière. Les principaux thèmes relevés dans ce document sont : la promotion d'une alimentation équilibrée ainsi que de l'activité physique, la prévention des maladies psychiques et la prévention de la consommation et des abus de substances (tabac, alcool, drogues, médicaments).

**Garantir l'accessibilité économique des prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés de condition modeste**

- L'année 2005 a vu une nouvelle fois les primes de caisses maladie augmenter de manière significative. Toutefois, la prime valaisanne moyenne pour un adulte (250 CHF) se situe encore 18.3% en dessous de la moyenne suisse (306 CHF), ainsi que 30.9% en dessous de la moyenne suisse romande (362 CHF). Le Canton du Valais poursuit sa politique de subventionnement en distribuant l'intégralité du montant mis à disposition par la Confédération, soit près de 124.3 millions, additionné d'un montant d'environ 10.7 millions pour le canton. Ainsi plus de 27% de la population du canton qui bénéficie de cette subvention.

**Garantir une offre de formation de base et de formations continues aux professions de la santé, répondant à l'évolution des besoins du système sanitaire, aux besoins de la population et à l'évolution du marché du travail et de qualité**

- A partir du 1er octobre 2002, cet objectif a été transféré au département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Dès lors, le rôle du service de la santé publique se limite à l'évaluation des besoins en matière de formation aux professions de la santé.

*Voir également le rapport de controlling du contrat politique du service de la santé publique.*

**Coûts nets de la santé pour l'année 2005**

- 286'716'085 francs

**Assurer la sécurité alimentaire, lutter contre les épizooties et contrôler la population canine**

- Pour garantir le maintien d'un statut sain et indemne d'épizooties du cheptel, la surveillance de la propagation des épizooties (campagne de vaccination, contrôles des différentes maladies, prélèvement de sang lors des campagnes de surveillance) demeurent un but important. Toutes ces tâches sont prescrites par la législation en vigueur et ordonnées par l'Office vétérinaire fédéral.
- Gouvernement valaisan a décidé en décembre d'interdire la détention de douze races de chiens sur le territoire cantonal. Cette interdiction entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Des dispositions transitoires seront émises pour les chiens actuellement détenus en Valais.
- L'exécution de la législation sur la protection des animaux de rente et animaux domestiques ou animaux sauvages (animaux en captivité) reste une tâche importante du Service vétérinaire cantonal (SVC). Compte tenu des décisions prises quant à l'interdiction de 12 races de chien en Valais, une part importante de son travail sera de traiter les demandes d'exception et d'informer la population quant à l'évolution de ce dossier.
- Pouvoir terminer les contrôles de conformité des détentions d'animaux de rente reste également une priorité.
- L'hygiène des viandes ainsi que l'hygiène en relation avec les abattages effectués dans le canton sont soumis à un contrôle obligatoire de même qu'il existe, par rapport à la législation en vigueur, une surveillance et un contrôle de toutes les installations et les abattoirs. La formation continue et constante des contrôleurs des viandes assure ainsi le respect de l'hygiène d'abattage et des viandes. Afin de garantir les abattages et remplir

les exigences que doivent satisfaire les abattoirs selon l'OMédV, entrée en vigueur le 1er septembre 2004, dix abattoirs du Canton ont été contrôlés en 2005 et ainsi l'autorisation d'exploiter renouvelée pour 10 ans.

- Avec l'entrée en vigueur de l'OMédV qui a pour buts principaux de protéger les consommateurs contre la présence de résidus indésirables de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires d'origine animale, du SVC en qualité d'organe d'exécution, a été chargé d'informer les vétérinaires praticiens de notre Canton sur les innovations les plus importantes de cette ordonnance, aussi bien dans le domaine des animaux de rente que celui des animaux de compagnie. Des explications furent également dispensées aux exploitants par le biais des contrôles bleus.

<p><b>Coûts nets du service vétérinaire cantonal pour l'année 2005</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1'306'906 francs</li> </ul>
---



## AFFAIRES SOCIALES

### Action sociale

#### Favoriser l'aide et la réinsertion sociale

- La loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle est entrée en vigueur au 1er janvier 2005. Une première facturation sur la base de ce nouveau système de répartition a été envoyée aux communes en juillet 2005.
- Le 1er janvier 2005, le Service de l'action sociale (SAS) a été réorganisé en trois grandes sections :
  - l'Office de coordination des prestations sociales qui regroupe toutes les prestations individuelles aux personnes à l'aide sociale ou handicapées ;
  - l'Office de coordination des institutions sociales qui regroupe toutes les institutions subventionnées ou aidées par le Service de l'action sociale ;
  - l'Office de recouvrements et des avances des pensions alimentaires ainsi que le secteur Requérants d'asile ont été maintenus dans leur organisation antérieure.
- Suite à la dénonciation du contrat de gestion par le Groupement valaisan des Centres médico-sociaux, les centres de consultation LAVI ont été rattachés à l'Office de coordination des prestations sociales.
- En collaboration avec le service informatique, la commune de Sion et une société informatique, le SAS a développé le logiciel de gestion ASP qui permet de répondre aux exigences de l'Office fédéral de la statistique et pose les bases d'une gestion coordonnée des prestations sociales sous conditions de ressources. Ce nouveau logiciel a été mis en service en fin d'année.

#### Optimiser la prise en charge des personnes handicapées

- Les travaux de mise en réseau des institutions pour personnes handicapées se sont poursuivis afin de renforcer la cohérence du dispositif de prise en charge et de dégager des gains de synergie. Ils se sont accompagnés de mesures visant à inscrire le développement des institutions dans le cadre d'un budget limité à une progression de 1,5 %/an. En effet, en accord avec les comités des institutions, il a été proposé d'introduire un coefficient de 0,6 sur la progression des salaires. Cette mesure n'a pas pu être appliquée pour toutes les institutions mais toutes ont pris les dispositions pour rester dans le cadre des limites budgétaires posées. Il a ainsi été possible dans le cadre du budget global de l'Office de coordination des institutions sociales qui est aussi limité à une progression de 1,5 % de développer de nouvelles mesures d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées dans le premier marché du travail. Les travaux de préparation visant à la mise en réseau de l'ensemble des institutions sur un logiciel de gestion qui sera hébergé au Service cantonal de l'informatique ont été lancés, en collaboration avec les institutions et le SCI.  
Ces diverses démarches ont également pour objectif de poser les bases du système de gestion qui prévaudra dès 2008, à l'entrée en vigueur de la RPT qui transfère aux cantons la responsabilité du financement et de la gestion de l'ensemble des institutions pour personnes handicapées.

#### Adapter l'organisation cantonale de la prise en charge des requérants d'asile

- En raison de la baisse du nombre de requérants d'asile, le secteur est en phase de restructuration constante. En 2005, 15 postes ont été supprimés.

- Autour du nouveau centre de formation professionnel pour requérants d'asile de Vétroz, se développent des projets d'insertion professionnelle visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des requérants d'asile et à réduire leur dépendance financière vis-à-vis de l'aide sociale.

En raison de la baisse du nombre de requérants ainsi que de celle des forfaits alloués par la Confédération, ce secteur ne peut plus assurer son autonomie financière, les déficits doivent être pris en charge par le fonds d'asile constitué au cours de ces dernières années.

#### **Coûts nets de l'action sociale pour l'année 2005**

- 26'104'000 francs

## **Assurances sociales**

### **Adapter les prestations des assurances sociales gérées par la caisse cantonale de compensation en fonction de l'évolution du droit et du contexte social**

- Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 11 juillet 2003 qui a mis en cause le principe du rattachement prioritaire des allocations familiales au père, une solution acceptable a été trouvée en Suisse romande. En effet, la législation du canton où résident les enfants et un des parents s'applique en priorité lorsque les deux parents sont salariés dans deux cantons différents. La réglementation y relative a été adoptée par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2005.
- Un projet de loi-cadre sur les allocations familiales est en discussion aux Chambres fédérales et nécessitera une adaptation de la législation cantonale.
- La mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) induit une adaptation importante de la législation cantonale au niveau des prestations complémentaires AVS/AI et des allocations complémentaires cantonales AVS/AI.

#### **Coûts nets du subventionnement des assurances sociales pour l'année 2005**

- 54'835'069 francs

## **Garantir les droits et les intérêts des travailleurs**

### **Assurer une justice prud'homale proche des citoyen(ne)s**

- Renseigner le public sur les droits et obligations découlant des rapports de travail et des assurances sociales de manière à prévenir le plus possible les conflits du travail et à permettre aux travailleurs de conserver leur emploi.
- Lorsque des conflits surgissent, encourager par économie de procédure et gain de paix les parties à régler leur différend par la voie de la conciliation sous la forme d'une transaction judiciaire.
- Là où il n'est pas possible de trouver un accord amiable, garantir une liquidation rapide du litige dans le cadre d'une procédure simplifiée et accélérée dès lors que les créances en matière de salaire sont le plus souvent vitales pour les familles.

### **Mener une politique de sécurité et de santé au travail conforme aux intérêts des travailleurs et de l'économie**

- Renforcer la compétitivité de l'entreprise par une meilleure gestion de la santé et de la sécurité au travail au travers du programme de sécurité « MSST Inside » qui a pour objectif d'accroître l'application de la MSST dans les entreprises,
- La méthode MSST rassemble les exigences essentielles de sécurité et de protection de la santé pour former un système de sécurité pertinent. Cette méthode comprend trois étapes :
  - détermination systématique des dangers
  - élaboration d'un système de sécurité
  - application des mesures de protection.
- Elle constitue pour l'employeur un outil pratique pour assurer ses responsabilités envers ses collaborateurs. Elle génère aussi des effets économiques positifs : réduction des heures d'absence, primes d'assurance stabilisées, coûts plus faibles.



### **Eviter les pratiques de sous enchère sociale et salariale, particulièrement à la suite de l'introduction de la libre circulation des personnes**

- Le renforcement des contrôles sur le terrain est le meilleur moyen pour réaliser une politique efficace et durable de lutte contre la concurrence déloyale.
- En plus de l'intégration de systèmes informatisés d'échanges de données visant à simplifier la tâche des instances de contrôle compétentes, il importe que les instruments de lutte contre le dumping social et salarial soient coordonnés avec les dispositions susceptibles de combattre le travail au noir.

<b>Coûts nets du service de protection des travailleurs et des relations du travail pour l'année 2005</b>
---

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2'248'000 francs</li> </ul> |
|--|

## ENERGIE ET FORCES HYDRAULIQUES

### **Développer une politique énergétique répondant aux exigences du développement durable**

#### **Assurer la transition vers le marché libéralisé de l'électricité**

- La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, la révision de la loi sur les installations électriques pour ce qui concerne le commerce d'électricité ainsi que la révision de la loi sur l'énergie sont débattues actuellement au Parlement fédéral. La mise en vigueur de ces lois est prévue en 2007.

#### **Défendre les intérêts du canton en matière de forces hydrauliques et de protection contre les crues**

- Dans le cadre des concessions qui vont échoir ou en cours de procédures en 2006-2009, les informations nécessaires seront données aux communes et aux sociétés hydroélectriques concernées. Comme projets qui retiendront notamment notre attention citons: l'aménagement de pompage-turbinage Vieux-Emosson, la réhabilitation du puits blindé de Cleuson-Dixence, le soutien à des projets de turbinage des eaux, la poursuite des tractations relatives à l'échéance des concessions Vernayaz-CFF (2017) où des tractations sont en cours depuis plusieurs années;
- Une étude du potentiel de micro-turbinage des eaux potables dans les communes est envisagée dont l'objectif serait de montrer aux communes les projets rentables (en cts/kWh);
- Le projet SYNERGIE conduit depuis octobre 2003 par l'EPFL-LCH sur la recherche des synergies possibles au sein des aménagements hydroélectriques fluviaux à buts multiples avec la 3ème correction du Rhône arrivera à échéance en 2006. Approximativement au milieu de l'année 2007, qui devrait correspondre à la fin du plan d'aménagement R3 (PA-R3), FMV AG lancera une étude de variantes d'ouvrages à buts multiples sur les tronçons favorables ce qui permettra d'une part de les comparer, dans le cadre du mandat relatif au PA-R3, avec toutes les variantes de correction du Rhône obtenues sur un tronçon donné et d'autre part d'effectuer le choix final de la meilleure variante retenue (fiabilité, faisabilité, etc.).
- Les études d'assainissement des cours d'eau de l'ensemble des bassins versants valaisans sont en cours et se termineront à fin 2007. Dans ce cadre, le principe et la faisabilité d'un fonds de péréquation cantonal sera testé. Il devrait permettre de traiter les sociétés hydroélectriques de manière correcte quant aux pertes de production issues des mesures d'assainissement qui leur seront imposées.
- *MINERVE* (2002-2007): les travaux relatifs à ce projet qui permettent notamment de simuler la maximisation de la contribution des barrages (réduction du danger) lors les crues du Rhône et de ses principaux affluents à l'aide de prévisions hydrométéorologiques sur 72 heures, se poursuivent sous la conduite de l'EPFL avec les services des routes et cours d'eau et des forces hydrauliques comme représentants du canton. La programmation du modèle MINERVE se poursuit et l'échange en temps réel de données relevantes des aménagements hydroélectriques en périodes normales et de crues fait l'objet de cahiers des charges qui permettront notamment de finaliser le modèle et la rédaction des conventions à signer entre le canton et chaque exploitant d'ouvrages hydroélectriques concernés, pour garantir notamment la protection et la confidentialité des données transmises et le dédommagement des sociétés hydroélectriques en cas de pertes de production.

- Les travaux de prévention des dangers liés aux crues avec le modèle de simulation (MINERVE) de la gestion des ouvrages hydroélectriques en périodes de crues se poursuivront en 2006 avec les tests du modèle et la mise en exploitation en 2007. Les résultats de simulation connus à fin 2005 montrent qu'un turbinage préventif (ou prévidange des bassins d'accumulation) 30-40 heures avant la pointe de crue, permettent de doubler la contribution des barrages par rapport aux résultats connus des crues de 1987, 1993 et 2000 sans gestion.
- Dans le cadre de la LFMG et du plan directeur cantonal, il sera effectué en 2006 la mise à jour de la fiche de coordination G.5/2 et du schéma directeur des lignes et postes de couplage en rendant particulièrement clair, par le biais d'un Système d'Informations Géographiques (SIG) les corridors suivis par les projets de lignes HT et THT.
- Toutes les données relatives à d'anciennes centrales hydrauliques en Valais (situation de 1914 et 1928) ont été répertoriées sur un Système d'Informations Géographiques (SIG). Tous ces sites de production peuvent être envisagés comme des sites potentiels de production hydroélectrique. Ces données pourront être consultées.

### **Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables**

- La surveillance de l'application des dispositions légales régissant l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations tend à montrer que la planification énergétique des bâtiments ne satisfait souvent pas les exigences légales. Le service va collaborer avec les communes pour améliorer l'application.
- L'information et le perfectionnement des spécialistes en énergie ont été continués.
- Les programmes de promotion pour l'utilisation des énergies renouvelables se poursuivent. L'augmentation du prix du mazout a engendré un triplement du nombre de demandes pour des chaudières à bois.
- L'augmentation des taux de subventionnement pour les installations solaires destinées aux immeubles de plus de 5 appartements a eu un effet positif.
- La promotion et la réalisation de grandes installations de chauffage à bois avec chauffage à distance se poursuivent.
- Les programmes d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (hôpitaux) et les installations (tunnels routiers) ont encore amélioré leurs résultats et seront poursuivies.
- Poursuite de la promotion du standard Minergie, domaine dans lequel le canton se trouve très bien placé sur le plan suisse. La réduction des aides financières consécutive à la réduction du budget du service a cependant eu un impact négatif sur le développement du standard MINERGIE.
- L'introduction d'un programme d'assainissement énergétique des bâtiments n'a pas pu se faire en 2005 dû au manque de moyens financiers.

#### **Incidences financières pour l'année 2005**

##### *Coûts nets du service de l'énergie*

- 1'575'301 francs

##### *Recettes nettes du service des forces hydrauliques*

- 44'902'427 francs

## **PENSER ET CONSTRUIRE ENSEMBLE POUR AMÉLIORER LES CHANCES DES GÉNÉRATIONS FUTURES**

### ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT ET FORMATION

#### *Scolarité obligatoire*

### **Adapter l'enseignement obligatoire pour mieux répondre aux besoins et attentes des élèves, des parents et de la société**

#### **Améliorer la préparation scolaire des élèves optant tant pour la voie de la formation par l'apprentissage que pour celle des études**

- Réécriture des programmes pour les branches d'orientation et à option en 3<sup>e</sup> année du cycle d'orientation dans le Valais romand.
- Correction et validation des ouvrages d'enseignement religieux des Éditions ENBIRO pour la 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> années primaires et planification de leur introduction en 2006.
- Dépouillement et analyse des résultats de la consultation sur le concept cantonal des langues et établissement d'un rapport de synthèse.
- Obligation imposée aux enseignants et toutes les classes du Haut-Valais d'utiliser le « bon allemand » (Hochdeutsch, Schriftsprache) dans toutes les disciplines et à tous les degrés.
- Mise sur pied d'une journée de sensibilisation pour promouvoir la lecture dans les cycles d'orientation.
- Élaboration d'un nouveau concept de l'enseignement spécialisé au cycle d'orientation avec évaluation de l'appui pédagogique intégré et fixation d'un nouveau cadre pour les classes d'adaptation régionales.
- Poursuite de l'introduction progressive et régulière des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ICT) selon le calendrier.
- Mise en place du projet expérimental « Schule und Schneesport » (SUS) conçu et proposé par Ski-Valais.
- Publication et appréciation des résultats internationaux, nationaux et cantonaux de la deuxième enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves).
- Collaboration aux grands projets d'harmonisation scolaire en préparation aux niveaux fédéral, intercantonal et romand : Révision des articles constitutionnels sur l'éducation, Harmos (concordat intercantonal) et PECARO (convention scolaire romande).
- Édition et diffusion dans les écoles d'un support sous forme de CD-ROM « Éducation sociale et Promotion de la santé ».

#### *Enseignement secondaire II, général et professionnel*

### **Mieux préparer nos jeunes aux exigences de demain par une optimisation de l'enseignement secondaire et une revalorisation de la formation professionnelle (apprentissage)**

#### **Réorganiser les écoles de degré diplôme, y compris les écoles de commerce**

- Étude des solutions de transformation des écoles de degré diplôme en filières de maturité santé-social ouvrant l'accès aux formations HES santé-social (objectif réalisation 2008).
- Préparation de la réforme des structures, du fonctionnement, du rôle et des missions des écoles de commerce pour les adapter aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.
- Préparation pour la rentrée 2006 de l'ouverture d'une 4<sup>e</sup> année/passerelle dans les écoles de degré diplôme donnant accès à la Haute École pédagogique.
- Achèvement de l'adaptation de la mission des écoles préprofessionnelles à la réalité du marché de l'emploi et aux risques de rupture de la formation au terme de la scolarité obligatoire.

### **Adapter l'organisation de l'enseignement, les programmes et les grilles horaires des collèges valaisans**

- Suivi et évaluation de l'intégration progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ICT) dans tous les établissements.
- Application des grilles horaires et des plans de scolarité adoptés par le Conseil d'État.
- Ouverture, au collège de Brigue, de l'Académie nationale ou Centre national de formation de Swiss Ski.

### **Développer l'ensemble des activités liées à la formation de base et continue ainsi qu'à l'orientation scolaire et professionnelle**

- Adoption de la loi du 17 juin 2005 créant un fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle destiné à soutenir les entreprises formatrices.
- Préparation du projet de loi cantonale d'application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.
- Modification des règlements d'apprentissage et introduction d'examens partiels.
- Application généralisée du plan d'étude cadre (PEC) pour l'enseignement des branches de culture générale dans toutes les classes des écoles professionnelles.
- Réalisation d'enquêtes auprès des maîtres d'apprentissage et des élèves terminant leur scolarité obligatoire pour favoriser le placement en apprentissage.
- Rappel et recommandation aux commissions communales de formation professionnelle d'organiser des cours d'appui pour les jeunes en formation professionnelle confrontés à des difficultés scolaires.
- Contacts et échanges soutenus avec les milieux économiques et professionnels.
- Développement du dispositif « Validation-Formation » (VAL-FORM) pour adultes expérimentés désirant obtenir une reconnaissance officielle cantonale ou fédérale de leurs compétences professionnelles.
- Recherche, dans le cadre de l'élaboration du concept de la politique du sport, de solutions originales et pragmatiques pour la pratique du sport par les jeunes en formation dans les écoles professionnelles.
- Mise en place du nouveau concept de surveillance de l'apprentissage, carte qualité, enquêtes...

**Incidences financières liées à l'adaptation de l'enseignement obligatoire, à l'optimisation de l'enseignement secondaire II général et à la revalorisation de l'enseignement professionnel (excédent de charges 2005 du compte administratif):**

- 340'080'879 francs

#### *Formation tertiaire*

### **Développer et consolider les domaines et filières de formation tertiaire dans le canton, ainsi que les centres de compétences en faveur de l'économie**

#### **Elargir l'accès des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et aux filières de formation tertiaire de tous niveaux dans le canton et hors canton**

- Adaptation de l'offre de formation de la Haute école valaisanne aux exigences énoncées par les instances fédérales pour les filières d'études bachelor (*voir également le rapport de controlling de la HEVs, objectif politique 1*).
- Dépôt — 1<sup>er</sup> mars 2005 pour les filières du domaine Économie & Services et 15 novembre 2005 pour les filières du domaine Sciences de l'ingénieur) — des concepts bachelor auprès de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées pour leur évaluation par des experts.
- Ouverture, à la rentrée scolaire 2005/2006, des premiers cursus bachelor dans le domaine Économie & Services.
- Poursuite des travaux de regroupement de la HEVs et HEVs2 avec harmonisation progressive des outils et méthodes de travail ainsi que du fonctionnement.

- Participation de la Haute école de musique valaisanne (HEMVs) à la création d'un domaine « Musique » dans la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).
- Adoption et entrée en vigueur de la loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) à partir de 2005.

### **Contribuer au développement socio-économique du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances**

- Déploiement des activités de recherche appliquée & développement dans les domaines où les Hautes écoles détiennent des compétences-clés, de manière à renforcer la visibilité des instituts.
- Consolidation de l'institut Santé & Social avec une optimisation des ressources et de l'organisation afin d'assurer le développement harmonieux des activités.
- Rôle moteur dans la diversification du tissu économique : renforcement du partenariat entre le Département de l'économie et du territoire (DET) et le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) pour le positionnement du canton dans des niches de marché à haute valeur ajoutée.

### **Dynamiser le développement du tertiaire universitaire en Valais**

- Soutien aux instituts reconnus dans le cadre de la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires.
- Poursuite des activités dans les 4 domaines prioritaires: Ages-santé-société / Alpes / Intelligence artificielle / Formations flexibles et à distance.
- Intégration de la filière « Bachelor of Law » de la Fernstudien Schweiz dans l'accord intercantonal universitaire (AIU).
- Fusion du Centre romand d'enseignement à distance, Sierre, du Studienzentrum Brig, du Studienzentrum Pfäffikon et de la fondation Fernstudien Schweiz sous une seule entité juridique.

**Incidences financières liées au développement et à la consolidation des domaines et filières de la formation tertiaire ainsi que de ses centres de compétences (excédent de charges 2005 du compte administratif):**

- 91'653'917 francs

## POLITIQUE DE LA JEUNESSE

### **Créer et mener, avec le concours des parents, des partenaires publics et privés, une réelle politique de la jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes et favorisant leur intégration sociale**

#### **Poursuivre la mise en application la nouvelle loi en faveur de la jeunesse**

- Contribution à l'accroissement de l'offre de places d'accueil à la journée pour les enfants entre 0 et 12 ans afin de répondre à la demande des parents dans ce domaine important de la politique familiale.
- Élaboration et publication du rapport de planification concernant les disponibilités en places d'accueil extra-familiales à la journée.
- Élaboration et approbation d'une politique de la jeunesse pour le secteur extra-scolaire.

#### **Développer les mesures de prévention**

- Poursuite de l'encadrement (formation de base, supervision et perfectionnement) de la médiation scolaire au niveau cantonal.
- Elaboration d'un concept et d'un plan d'action concernant la prévention, le conseil et la thérapie en matière de problèmes liés au suicide des jeunes.
- Offre de places de stages aux universitaires souhaitant se spécialiser dans le domaine de la promotion, de la protection et de l'aide spécialisée pour enfants.

### **Développer les mesures spécialisées pour les enfants dont le développement est entravé ou en danger de l'être et coordonner les activités du service éducatif itinérant**

- Formation de certains collaborateurs dans des domaines spécifiques de la protection de l'enfant.
- Renforcement des compétences de certains collaborateurs dans le domaine de la psychologie judiciaire pour enfants.
- Renforcement des compétences de certains collaborateurs dans le domaine du diagnostic et de certains problèmes spécifiques (problèmes de concentration et hyperactivité).
- Convention avec le canton de Vaud concernant l'encadrement psychopédagogique d'enfants vaudois fréquentant les classes de l'école obligatoire en Valais (Chablais).
- Appui à la mise en place d'un service de liaison en collaboration avec le Centre valaisan de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital de Sierre.

**Incidences financières liées au renforcement de la politique en faveur de la jeunesse** (excédent de charges 2005 du compte administratif):

- 19'801'501 francs

## POLITIQUE CULTURELLE

### **Créer une image et un état d'esprit favorisant et facilitant l'accès du plus grand nombre aux activités et au patrimoine culturels et contribuer à leur développement**

**Créer un véritable réseau d'accès à la connaissance, à la culture et à l'art permettant à chacun d'avoir accès à l'héritage et à la création culturels et de contribuer à les développer par son activité**

- Création du Service de la culture par réunion des Archives de l'Etat, de la Médiathèque Valais, des Musées cantonaux et de la Promotion des activités culturelles en vue de renforcer la synergie des activités culturelles et rendre plus visible l'action du canton en la matière.
- Transfert de la Médiathèque Valais – St-Maurice dans des espaces rénovés et plus vastes dans le bâtiment St-Augustin et extension des locaux de la Médiathèque Valais-Sion.
- Poursuite du regroupement des Musées cantonaux par la préparation de l'intégration du Musée d'archéologie au Musée cantonal d'histoire.
- Ouverture de la Bibliothèque virtuelle valaisanne et travaux préparatoires en vue de l'ouverture des bibliothèques virtuelles régionales de Martigny/Entremont et St-Maurice/Monthey.

### **Permettre, par la conservation, la valorisation et l'étude du patrimoine, à la société valaisanne de se connaître et de s'exprimer dans sa diversité et ses dimensions historiques**

- Réalisation et présentation d'une exposition d'envergure concernant les Alpes par les Musées cantonaux des Beaux-arts et d'histoire culturelle : *Montagne je te hais, Montagne je t'adore*.
- Aménagement du Centre de conservation et de traitement des collections des Musées cantonaux avec mise en place d'une chaîne sanitaire pour le transfert, le contrôle et le stockage des collections.
- Mise en œuvre du logiciel spécialisé *ScopeArchiv* aux Archives de l'Etat pour l'informatisation des inventaires.
- Poursuite de la rédaction d'un Guide culturel et touristique du Valais en collaboration avec le service de l'Economie et du tourisme, Valais-Tourisme et le Rotten-Verlag.

### **Contribuer, par des activités culturelles de haut niveau, à l'attrait du Valais**

- Elaboration d'un dispositif pour l'encouragement et le soutien au théâtre de création professionnelle.
- Création de deux résidences d'artistes à Sion et Rarogne.
- Soutien, entre autres, à la Fondation Gianadda, au Festival de Verbier, au Festival d'Ernen, au Literaturfestival de Loèche-les-Bains.

**Incidences financières liées au développement de la politique culturelle** (excédent de charges 2005 du compte administratif):

- 20'308'234 francs

## POLITIQUE DU SPORT

### **Créer un contexte favorable au bon développement du sport en termes de bien-être, de stabilité, d'éducation, de santé et d'infrastructures publiques**

#### **Promouvoir la pratique du sport par les jeunes**

- Concrétisation du programme Jeunesse et Sport 2000 avec application du système assurance qualité.
- Réalisation d'un audit de la Fondation de l'Aide Sportive Valaisanne (FASV) par la Haute École Valaisanne (HEVs) en vue de cibler et de redynamiser son action.
- Renforcement de l'aide financière aux associations sportives cantonales suite au nouveau dispositif de répartition de la part des bénéficiaires sur les loteries et les jeux mis en place.
- Détermination des premiers axes du concept de la politique cantonale du sport prévoyant la création de réseaux sportifs communaux ou intercommunaux et intégrant, d'entente avec l'Office fédéral du sport, le projet prioritaire du sport pour les apprentis.

#### **Planifier les nouveaux investissements en matière d'installations sportives**

- Achèvement de la construction du Centre national de sports de glace (Palladium) à Champéry et travaux de rénovation de la Sport Arena de Loèche-les-Bains en voie de finition.
- Tenue d'un inventaire actualisé des installations et équipements sportifs en cours ou projetés dans le canton.

#### **Favoriser une politique coordonnée pour l'organisation de grandes manifestations sportives**

- Expérimentation d'une directive provisoire fixant les critères et les normes d'octroi de soutien financier à l'organisation de manifestations sportives importantes.
- Concertation avec le service de l'économie et du tourisme et la délégation valaisanne de la Loterie Romande pour le traitement des demandes d'aides à des manifestations sportives ayant un impact économique, touristique et culturel.

#### **Elaborer un projet de loi cantonale sur l'encouragement et la promotion du sport**

- Report de la préparation de ce projet de loi jusqu'à l'adoption du concept de la politique cantonale du sport fixant notamment le rôle, la mission, le champ, les domaines, les moyens et les limites de l'intervention de l'État dans le sport.

**Incidences financières liées au développement de la politique du sport** (excédent de charges 2005 du compte administratif):

- 873'083 francs

## CONDITIONS CADRES

### **Améliorer les conditions cadres**

#### **Définir un concept d'évaluation de la qualité des formations et de la gestion, et le mettre en oeuvre**

- Définition, dans le cadre de la préparation du budget 2006, des mandats de prestations aux trois niveaux pour tous les services et validation par le Grand Conseil des mandats politiques.
- Mise en place progressive du controlling départemental et du controlling des services.
- Expérimentation de quelques indicateurs sélectionnés pour constituer l'instrument de pilotage du système d'enseignement et de formation.

- Adaptation de nouvelles dispositions réglementaires concernant l'inspection des écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire 2<sup>e</sup> degré.
- Prises de position sur les projets d'harmonisation scolaire au niveau fédéral (révision des articles constitutionnels sur l'éducation), au niveau intercantonal (Harmos – Concordat) et au niveau romand (PECARO – convention romande).
- Élaboration, mise en consultation et application expérimentale restreinte du cahier des charges des enseignants.
- Première analyse des forces et faiblesses du cycle d'orientation et esquisse de quelques pistes en vue d'améliorer ses structures, son organisation et son fonctionnement.
- Extension de la gestion informatisée dans les écoles cantonales et essai de nouveaux modules.

#### **Repenser et élargir la formation continue**

- Élargissement et harmonisation du programme de formation continue et/ou complémentaire pour les enseignants et organisation de cours intercantonaux.
- Utilisation accrue des possibilités de formation offertes par les nouvelles technologies (enseignement à distance – e-learning).
- Développement de la formation continue en établissement (école).
- Réglementation des conditions de participation des enseignants secondaires à des cours hors canton ou à des stages linguistiques à l'étranger.

#### **Renforcer la communication et l'information**

- Élaboration et diffusion « tous ménages » d'un dépliant d'information (Caractères) sur l'école valaisanne.
- Intensification des informations et communications officielles publiées dans les revues pédagogiques « Résonances » et « Mitteilungsblatt ».
- Expérimentation des possibilités de l'extranet et de l'intranet.
- Création et développement des sites Internet des services (formation tertiaire, formation professionnelle, culture).

#### **Analyser minutieusement les besoins en infrastructures et équipements, et planifier les réalisations nécessaires**

- Réexamen et redimensionnement du projet d'extension de l'école professionnelle de Brigue.
- Négociation avec les autorités municipales séduinoises en vue de régler la problématique des locaux scolaires au Nord de la Ville de Sion : regroupement des étudiants du Collège de la Planta sur le site et centralisation des classes communales dans les bâtiments de l'ancienne École normale du Valais romand.

#### **Incidences financières pour l'année 2005**

- Les incidences financières liées à cet objectif sont intégrées dans les six autres objectifs du département.



## AFFAIRES EXTERIEURES

**Renforcer nos relations avec les instances fédérales et nos voisins****Intensifier les relations avec la Confédération**

- La défense des intérêts du canton auprès de la Confédération est un objectif prioritaire que le Conseil d'Etat mène en étroite collaboration avec les élus valaisans aux Chambres fédérales. En effet, pratiquement tous les domaines de notre vie quotidienne sont touchés de manière considérable par des décisions prises à l'extérieur du canton.

**Intensifier les échanges intercantonaux et transfrontaliers**

- Le Valais doit tirer parti de sa position géographique pour développer des réseaux solides avec les pôles économiques qui l'entourent, notamment les régions italiennes du Piémont et de la Lombardie et la région française de Rhône-Alpes. Les organismes transfrontaliers, tels que le Conseil Valais-Vallée d'Aoste et le Conseil du Léman, sont à disposition pour assurer la complémentarité avec la Région autonome de la Vallée d'Aoste et les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain.
- Dans le cadre de la collaboration intercantonale, le Valais tirera avantage de la carte linguistique en collaborant avec l'arc lémanique, et plus particulièrement l'agglomération Lausanne-Genève, et en direction de Berne avec l'Espace Mittelland, qui sera plus proche dès l'entrée en fonction de la transversale ferroviaire du Lötschberg.

Les relations institutionnelles, par le biais de la Conférence des Gouvernements cantonaux, de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale, de l'Espace Mittelland et de la Conférence des cantons alpins, sont les instruments pour développer un lobby cantonal fort vis-à-vis de la Confédération.

**Incidences financières pour l'année 2005**

- Coûts nets du domaine « Affaires extérieures : 1'543'927 francs

## ECONOMIE

**RENFORCER LES CONDITIONS-CADRES DE L'ECONOMIE VALAISANNE****Améliorer les conditions cadres et la compétitivité de la place économique Valais**

- L'année 2005 a vu la poursuite de l'avancement des mesures centrales pour l'amélioration des conditions cadres de l'économie valaisanne:
  - la Politique du tourisme du canton du Valais est en cours d'application, que ce soit dans les services de l'Etat ou auprès des autres partenaires concernés. Sa concrétisation passe également par la révision de la loi sur le tourisme actuellement en cours et dont l'avant-projet devrait être remis au Conseil d'Etat au début 2006.
  - la Stratégie du développement économique qui fixe 10 axes stratégiques sert de base pour les activités liées à ce domaine. De multiples présentations ont été réalisées auprès des associations et partenaires intéressés.

## **Cibler l'action de la promotion économique cantonale sur les actions à haute valeur ajoutée**

- Le projet The Ark est en cours de réalisation: la fondation a été créée en 2004 et est opérationnelle. Dans les sciences du vivant, BioArk a vu l'implantation de 3 sociétés et le bâtiment est bientôt complet. PhytoArk a été mis à l'enquête et sa construction devrait démarrer en 2006. Dans les sciences de l'informatique et de la communication, TechnoArk et IdeArk voient leurs activités afficher des perspectives prometteuses grâce notamment à la notoriété internationale et toujours croissante de l'IDIAP. Le troisième pôle est en cours d'élaboration dans le Haut-Valais et s'orientera dans les domaines de l'énergie (Visp) et des services à distance (Brig).
- Le CCF SA est opérationnel dans sa nouvelle structure juridique unifiée et un contrat de collaboration a été conclu avec l'Office valaisan de cautionnement (OVAC).

## **Développer la concertation en matière économique**

- Les deux antennes régionales fonctionnent conformément au rôle qui leur est attribué dans la loi. Elles ont réalisé plus de 150 visites d'entreprises et ont traité nombre de dossiers spécifiques permettant de résoudre les problèmes rencontrés.
- La concertation intercantonale a été poursuivie par le chef du DET dans le cadre de la conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique. Le Valais est également membre de l'Espace Mittelland.
- En matière de promotion exogène, les premiers résultats de la collaboration avec le DEWS (organisme commun pour Vaud, Neuchâtel, Valais, Jura) ont permis l'implantation de 25 entreprises.

## **Favoriser la réalisation d'infrastructures de développement économique**

- L'année 2005 a vu la concrétisation d'une partie des projets contenus dans les programmes de développement régionaux. Les engagements sont en hausse par rapport à l'année précédente, étant donné la levée du moratoire sur les remontées mécaniques.

### **Incidences financières pour l'année 2004**

- Amélioration des conditions cadres et actions ciblées de la promotion économique : fr. 3'590'000.--
- Développement de la concertation en matière économique : fr. 2'059'000.--
- Appui à la réalisation d'infrastructures de développement : fr. 13'500'000.--

## **ADAPTER LES BRANCHES DE L'ECONOMIE VALAISANNE AU CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL**

### **Définir une politique du tourisme s'inscrivant dans une perspective de développement durable**

- La plupart des mesures de politique du tourisme figurant dans les lignes directrices 2002-2005 ont connu une concrétisation ou un développement correspondant au budget 2005 et au Plan financier 2002-2005.
- Le pas suivant permettant une concrétisation encore plus efficace de la politique du tourisme est lié à la révision de la loi sur laquelle a travaillé en 2005 une commission extraparlamentaire.

### **Incidences financières pour l'année 2004**

- Crédits LIM en faveur de l'amélioration de l'hébergement touristique : fr. 4'600'000.--
- Maintien de la promotion touristique, soutien à la diversification de l'offre et poursuite de la sensibilisation : fr. 3'174'000.--
- Dynamisation de l'offre touristique : fr. 1'870'000.--

## Axes de réformes et de restructurations

Axe 6 / 3 Examiner le redécoupage des régions socio-économiques

Axe 6 / 4 Réexaminer le système de crédits LIM en fonction du redécoupage des régions socio-économiques.

- Cette question a été traitée dans le cadre du message du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les modifications constitutionnelles liées au régime des districts et des préfets. Il était proposé de diminuer le nombre de régions socio-économiques de 8 à 3, mais le Grand Conseil a renvoyé l'objet au Conseil d'Etat.
- Le projet de loi sur la nouvelle politique régionale de la Confédération a été mis en consultation et le Conseil d'Etat l'a refusé. Un groupe de travail nommé par la Confédération l'a retravaillé et les Chambres fédérales se prononceront sur le projet.

## MENER UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI TENDANT À L'ÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### Renforcer la politique du marché du travail en faisant coïncider l'offre et la demande de main-d'œuvre

- L'Observatoire de l'emploi a mis en application les premières mesures concrètes ressortant de l'étude « Exode des compétences (Réseau VS-Link ; Concours d'innovation ; etc.).
- Les relations entre les ORP et les entreprises ont été intensifiées, en particulier dans le cadre d'une prospection en faveur des jeunes demandeurs d'emploi. Les entreprises du gros œuvre ont également fait l'objet de visites systématiques.

### Consolider la lutte contre le chômage et renforcer la politique de prévention

- Le dispositif de lutte contre le chômage mis en place dans le cadre de l'Accord de prestations conclu avec la Confédération continue à démontrer son efficacité. Les résultats obtenus par notre canton demeurent supérieurs à la moyenne suisse.
- Les effectifs des ORP ainsi que l'offre des mesures de réinsertion ont dû être adaptés à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi enregistrée ces deux dernières années.
- Le placement des jeunes dans des mesures en entreprises a nettement augmenté. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a diminué.
- Le programme de lutte contre le chômage saisonnier s'est concrétisé. Les démarches auprès des partenaires sociaux, des entreprises et des caisses de chômage ont permis de mobiliser nos partenaires à sa mise en œuvre. Une prise en charge spécifique des chômeurs saisonniers a été mise en place. Les contrôles et les sanctions ont été renforcés afin de réduire les abus dans ce domaine.

### Mener une politique de main-d'œuvre étrangère qui tienne compte de l'évolution des besoins de l'économie non satisfaits par la main-d'œuvre indigène

- Dans le domaine des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, les procédures de contrôles et de sanction ont été mises en place ; les amendes pour violations à la législation sur les travailleurs détachés ont été prononcées et encaissées.
- Le contrôle des entreprises de location de services a été renforcé.
- Une politique sélective d'attributions de permis en faveur de ressortissants de pays tiers a été poursuivie. Le canton a fait un usage modéré de la possibilité de recruter des ouvriers agricoles dans les pays de l'Est. 100 autorisations de ce type ont été délivrées.

## **PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE VALAISANNE PRODUCTRICE, DURABLE, ORIENTÉE VERS LES BESOINS DU MARCHÉ, RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET ADAPTÉE À LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE FÉDÉRALE**

### **Politique agricole fédérale**

- Défense des intérêts du Valais et de ses agriculteurs dans le cadre de la procédure de consultation de PA 2011 et poursuite de la mise en œuvre des recommandations des études stratégiques mandatées par le Conseil d'Etat (Institut d'économie rurale et Viticulture) et évaluation des effets des mesures développées.

### **Adaptation aux besoins du marché**

- Maintien d'un niveau de formation de qualité sur les centres de Châteauneuf et Viège concrétisée par une augmentation du nombre d'élèves.
- Mise en application du nouveau règlement de la vigne et du vin par le contrôle à la vigne et la dégustation organoleptique et définition du règlement Grand Cru en collaboration avec l'IVV (Interprofession de la Vigne et du Vin).
- Poursuite de la défense du dossier Raclette AOC par des prises de positions auprès de la Commission fédérale de recours et par des séances de conciliation avec les recourants.
- Soutien aux acteurs de la filière « Viande du Valais » et mise en place d'essais d'engraissement avec du bétail de la race d'Hérens.
- Participation avec les cantons romands à la mise en valeur des produits du terroir au niveau Suisse (Pays romand, Pays gourmands).

### **Evolution structurelle**

- Définition des principes et acceptation de la mesure de soutien à la reconversion du verger de culture de fruits à pépins.
- Poursuite de la campagne de reconversion du vignoble.
- Réorientation stratégique des domaines de Viège (centre de compétences technique pour l'élevage ovin et caprin) et du Grand-Brûlé (repositionnement de la gamme des vins sur les cépages autochtones et traditionnels).

### **Développement rural**

- Soutien aux projets de développement de l'espace rural intégré au niveau de la région du Val d'Hérens par la motivation et l'accompagnement des porteurs de projets du DRR (Développement Rural Régional), par l'aide à la mise en place de l'Association des communes du val d'Hérens et l'organisation du réseau.
- Analyse des besoins et opportunités dans le domaine agritouristique, inventaire des prestations afin de définir un concept, de déterminer les soutiens possibles au développement de nouvelles activités agricoles en lien avec le tourisme.

#### **Incidences financières pour 2005**

Total des subventions de la Confédération versées au canton du Valais, liées aux activités du service de l'agriculture : 113'016'000 francs.

## **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **Aménagement du territoire**

- La mise en œuvre d'un système d'observation du territoire et de controlling pour une planification durable
- Le Schéma de développement durable (SDD) de l'Espace Mont-Blanc

### **Mensurations cadastrales**

#### **Optimisation de la surveillance des projets**

- Introduction d'un système de controlling efficace
- Introduction d'un système de gestion des documents

**Mise en application de la nouvelle loi sur la mensuration officielle et l'information géographique**

- Préparation des ordonnances nécessaires
- Mise en soumission des travaux de conservation
- Introduction d'un système de controlling pour la mise à jour de la mensuration officielle

**Amélioration de la mise à jour des données de registre de la mensuration officielle**

- Transmission des données de registre au Registre foncier en vue de la mise à jour par ce dernier

**Développement du SIT-Valais**

- Etendre l'offre en intégrant les données de la mensuration officielle
- Connecter la base de données du SIT-Valais avec celle du Registre foncier (Capitastra)
- Faire évoluer l'application du SIT-Valais pour la gestion des données relatives aux dangers naturels

**Registres fonciers**

- L'accélération de l'introduction du registre foncier fédéral
- Poursuite de l'informatisation du registre foncier selon le système Capitastra

## ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONSTRUIT

**Renforcer la protection des biens et des personnes contre les dangers naturels**

**Poursuite, en collaboration avec les communes et les instituts de recherche, de la réalisation des mesures de protection contre les dangers naturels (avalanches, chutes de pierres, glissements de terrains et laves torrentielles)**

- Sur la base des recommandations fédérales de 1997 et de directives cantonales encore provisoires en matière de cartographie des dangers géologiques (éboulements, chutes de pierres, glissements de terrain), une cinquantaine de cartes de danger – établies par les communes avant et après cette date – ont été homologuées par le géologue cantonal et ses collaborateurs au cours de cette année. Outil incontournable pour régir les constructions à l'intérieur des périmètres de danger, l'article approprié du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) a été totalement refondu afin d'englober les prescriptions relatives à tous les dangers naturels. Pour inventorier et rendre accessibles à tout un chacun ces cartes de danger, une base de donnée reliée à un système d'information géographique (SIRS-DEGEO) est en cours de construction en collaboration avec le CREALP et le Centre de compétence cantonal en Géomatique.
- 8 cartes de dangers d'avalanches et 17 cartes de dangers d'instabilités de terrain ont fait l'objet d'études en 2005 ; ces documents de base sont intégrés dans le système géographique cantonal.
- Une station nivo-météo automatique a été mise en place dans le secteur du Gramont, sur St-Gingolph, et complète ainsi le réseau intercantonal des stations IMIS (Interkantonales Mess- und Informationssystem).
- En prévision de la future politique fédérale en matière de soutien financier des projets de défense contre les dangers naturels, l'étude pilote sur le tronçon de Brigue à Oberwald a été réalisée et sert de base pour trois études similaires dans les vallées de Saas, d'Anniviers et de Martigny - Grand-St-Bernard, englobant l'ensemble des secteurs dangereux et permettant de déterminer les priorités sur un axe routier complet. Cette planification est en cours et sera soumise aux Services fédéraux intéressés.
- Le programme annuel de construction et d'entretien des ouvrages de protection ainsi que les mesures préventives contre les catastrophes naturelles ont été suivis sur l'ensemble du canton, **209** projets, devisés à Fr. **183'600'000.--** avec une promesse d'engagement cantonal de Fr. **34'560'000.--** étaient en cours de réalisation à fin 2005. A cette période, le solde de cet engagement se chiffrait à Fr. **11'493'000.--**.
- A noter enfin que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, toute nouvelle construction ou transformation d'une certaine importance est réalisée en conformité avec les normes de protection parasismique en vigueur. Pour garantir au mieux la prise en compte de ces normes, le canton accorde une attention particulière à la formation dans ce domaine des professionnels de la construction grâce à une collaboration soutenue avec la SIA et les Ecoles polytechniques. La carte 1:25'000 de microzonage sismique, document indispensable pour une construction parasismique adéquate sur sol meuble (effet de site) est régulièrement mise à jour au gré de l'amélioration des connaissances du sous-sol. En 2005, quatre cents dossiers d'autorisation de construire ont été traités par le géologue cantonal et ses collaborateurs.

**Incidences financières pour l'année 2005**

- Subventions cantonales concernant les Projets de défense (y.c. les mesures préventives) **Fr. 2'344'400.--**

## **Engager la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens contre les crues du Rhône, en assurant les conditions cadres du développement durable**

- Le Conseil de Pilotage de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône (COPIR-R3) s'est réuni à 4 reprises et a notamment traité du projet de plan sectoriel, de la planification financière à 12 ans ainsi que des lignes directrices du plan d'aménagement du Rhône.
- Les travaux de remise en état des berges du Bas-Valais suite à la crue 2000 se sont terminés en fin 2005 pour un montant d'investissement total d'environ 7,6 mios.
- Pour les mesures prioritaires :
  - Secteur de Viège : le dossier de mise à l'enquête est en cours de finalisation.
  - Secteur de Chippis : le projet de détail de la variante définitive est en cours d'élaboration.
  - Secteur de Fully : le projet de détail est en cours d'élaboration.
- Le mandat du projet d'exécution de protection contre les crues à Obergesteln a été adjugé.
- Le projet de plan sectoriel Rhône (PS-R3) a été mis en consultation du 10 juin au 31 octobre 2005. Le dépouillement des prises de position est en cours et permettra de mettre à jour le document pour approbation par le Conseil d'Etat.
- L'avancement des études de base du plan d'aménagement a été poursuivi en particulier par la réalisation du modèle de charriage Goms, des bases de dangers et nature de Martigny - lac Léman et de la vallée de Conches, du rapport préliminaire et cahier des charges du rapport d'impact sur l'environnement (RIE), des données géométriques sur l'ensemble du cours du Rhône, de la structure des données du SIRS-R3, du concept directeur du Réseau Ecologique Cantonal pour la plaine du Rhône.
- Le mandat d'établissement du plan d'aménagement Rhône a été attribué le 13 juillet 2005 sous réserve de la décision du Grand Conseil et les études ont débuté.
- L'élaboration des cartes piézométriques (niveaux de la nappe phréatique min, max, zone non saturée) se poursuit sur le reste de la plaine en aval de Martigny et à l'amont de Sierre.
- Diverses opérations d'information et de communication ont été entreprises, dont en particulier l'édition des bulletins d'information rhone.vs n° 8 et 9.
- Le Conseil d'Etat a approuvé le 6 juillet 2005 la planification financière à 12 ans portant sur un montant de 540 millions de francs. Un rapport a été établi par l'OFEV et présenté aux instances fédérales concernées. Les décisions du Conseil fédéral et du Parlement sont attendues en 2006.
- Le Grand Conseil a approuvé le 10 novembre 2005 le crédit d'engagement de 10,5 mios concernant l'établissement du plan d'aménagement (Gletsch-Léman) et des bases agricoles de la troisième correction du Rhône.
- Le projet Rhône a acquis pour environ 13 hectares de terrains en 2005.
- Toutes les Commissions Régionales de Pilotage (COREPIL), ont été constituées sous la responsabilité des communes, à l'exception de Brig-Goms. L'élaboration des concepts régionaux de développement de la plaine a débuté à Brig-Salgesch ainsi qu'à Sierre.

*Voir également le contrat politique du service des routes et cours d'eau, objectif politique 3*

## **Assurer la protection des personnes et des biens contre les crues des cours d'eau latéraux en collaboration avec les communes**

### **Protection contre les crues – Cours d'eau latéraux**

- La situation générale des cours d'eau du canton demeure préoccupante. Face à ce constat et dans l'objectif d'une amélioration de la prévention, l'effort d'incitation et d'appui entrepris auprès des communes, tant au niveau de la prise de conscience de la situation spécifique et de la nécessité d'agir dans les meilleurs délais qu'à celui de la planification et de l'engagement des études et des travaux, a été poursuivie en 2005 dans les domaines

- de l'établissement des cartes de danger « crues » et de la transposition des résultats dans les plans d'affectation : 20 études de cartes de dangers, concernant 41 communes, ont été à l'étude en 2005 et cinq d'entre elles, concernant douze communes ont pu être achevées. A l'heure actuelle, 50 communes disposent d'une carte des dangers eau en Valais. Douze études de bases (prévisions, gestion du charriage, etc.) étaient en cours en 2005, ainsi que quatre plans d'alarmes communaux ;
  - des projets d'aménagement et d'entretien des cours d'eau : 52 projets étaient concernés en 2005, dont 8 sont au stade du chantier, 3 approuvés et 6 en procédure d'approbation. Deux chantiers ont été achevés en 2005.
- Dans le même contexte de prévention, les études générales destinées à améliorer les connaissances en matière de danger ainsi que le développement de systèmes de gestion des crues et d'alarme ont été poursuivis en 2005, en particulier
- l'amélioration, au travers du logiciel GUARDAVAL, du mode de réception et de consultation régulières par la cellule scientifique de crise CERISE des valeurs hydrométéorologiques et des niveaux des lacs dans les principales retenues hydroélectriques, qui s'est poursuivie durant l'été et l'automne 2005 ;
  - la mise en place durant la saison de crues 2005, à l'instar des années précédentes, des prévisions des apports dans la retenue de Mattmark ;
  - la continuation de l'étude MINERVE visant à prévenir les inondations par un système de prévision hydrométéorologique et à contribuer à la gestion des crues par les retenues hydroélectriques ;
  - l'achèvement de l'étude pilote IFKIS-Hydro, qui a permis la mise en place d'un réseau d'observation des événements hydrologiques dans les régions du Simplon et de Verbier.

### Sécurisation du réseau routier contre les instabilités de terrain

➤ Surveillance

Depuis deux ans, la surveillance des principaux sites d'instabilité de terrain est assurée par le système de télésurveillance et d'alarme à distance dénommé GUARDAVAL. Ce système permet d'interroger à distance une trentaine de stations avec des pas de temps personnalisés et de générer des alarmes répercutées automatiquement par e-mail et SMS. Un grand avantage de ce système est le développement par le CREALP d'un accès online aux mesures directement par Internet.

➤ Interventions urgentes

Durant l'année 2005, une vingtaine d'interventions urgentes sur le réseau routier ont été effectuées, principalement lors du dégel printanier, pour sécuriser des sites contre les chutes de pierres.

<b>Incidences financière pour l'année 2005</b>		
• Correction du Rhône (investissements bruts)	<b>Fr.</b>	<b>5'282'000. --</b>
• Cours d'eau latéraux, travaux et études (subventions accordées)	<b>Fr.</b>	<b>6'804'500. --</b>

### Maintenir, cas échéant améliorer la qualité de l'environnement au sens large

**Définir les mesures préventives et les programmes d'assainissement des ressources (eau, air, sol,...) en collaboration avec les milieux concernés, en favorisant les mesures volontaires**

- La première version du plan cantonal de gestion des déchets date de 1995. Le contenu du plan fait l'objet d'une adaptation aux conditions actuelles notamment en matière d'élimination des boues de STEP et des différents déchets de chantier. Le plan cantonal sera remis à jour d'ici 2007.
- Le cadastre des sites pollués ou présumés pollués comprenait un total de 1191 sites à fin 2005. Les propriétaires concernés ont été informés de l'inscription prévue au cadastre. L'investigation et, si nécessaire, l'assainissement des sites pollués est un défi important pour le Valais. En effet, notre canton compte des grands sites industriels qui étaient déjà exploités bien avant l'entrée en vigueur des



normes actuelles en matière de protection des eaux et du sol. Il s'agira donc de corriger les erreurs du passé partout où cela s'avère nécessaire.

- Les installations fixes concernant la téléphonie mobile sont répertoriées par les opérateurs concernés. A fin 2005, le canton du Valais comptait 594 sites d'antennes enregistrés (2004 : 570). Pour la première fois, le nombre de demandes de permis de construire est en légère diminution (108 en 2005 contre 126 en 2004).
- La concrétisation du plan d'action de gestion des eaux CIPEL se poursuit normalement par la rénovation des stations d'épuration, l'amélioration permanente des réseaux de collectes d'eaux usées et la construction d'installations de stockage d'engrais de ferme. Les conditions de rejet des STEP industrielles ont été renforcées afin de réduire les concentrations des produits phytosanitaires dans les eaux. Une plaquette sur l'état écomorphologique des cours d'eau a été éditée. Par ailleurs, les études nécessaires à la détermination des secteurs de protection des eaux souterraines ont été menées pour l'ensemble du territoire valaisan.
- Sur la base du cadastre du bruit des routes cantonales établi en 2002, un groupe de travail ad hoc définit les priorités d'assainissement.
- Remise en état des carrières et gravières : la situation a peu évolué depuis 2002 du fait des difficultés liées à des modifications de plans de zones. En 2005, 116 exploitations étaient en activité sur l'ensemble du canton.

#### Incidences financières pour l'année 2005

• Etudes confiées à des tiers	<b>Fr. 881'600. --</b>
• Subventions cantonales (sur un total de fr. 15'838'052. -- investis par les communes pour la protection des eaux)	<b>Fr. 5'505'400. --</b>

#### Protéger, conserver et gérer la forêt

- En matière de prévention des dégâts aux forêts, les éléments suivants peuvent être mis en évidence:
  - le programme de recherche concernant l'incendie de Loèche de 2003 - en collaboration avec le WSL – a progressé ;
  - le programme de recherche sur le dépérissement des pins s'est poursuivi en collaboration avec le WSL;
  - le concept forêt-gibier dans les vallées de Saas et de St. Niklaus et la région du Simplon a été achevé ; les 2<sup>es</sup> inventaires dans les régions Vallée de Conches, Entremont - Vallée du Trient et Chablais sont en cours de réalisation.
- Le groupe de travail effor2, qui a été constitué en 2005, comprend des représentants du service cantonal des forêts. L'objectif de ce groupe est une préparation optimale en vue de la modification de la politique forestière de subventionnement dès 2008.
- En 2005, les mesures phytosanitaires ont diminué par rapport aux années précédentes. Les coûts globaux des mesures prises pour lutter contre les dégâts s'élèvent en 2005 à environ 1,5 millions de francs, plus bas de 32 % qu'en 2004.
- Dans le domaine de la gestion de la forêt, les éléments suivants peuvent être mis en évidence:
  - le volume des travaux dans les forêts protectrices a diminué en 2005 d'environ 3%;
  - **170** projets sylvicoles devisés à Fr. **118'201'600.** -- avec des promesses d'engagement cantonal de Fr. **15'011'900.** -- étaient en cours de réalisation à fin 2005. A ce moment, le solde de cet engagement se chiffrait à Fr. **6'953'500.** --;
  - **18** cours (recyclage et formation de base) pour le personnel forestier, (**14** dans le Haut-Valais et **4** dans le Valais romand) organisés par la CAFOR, ont été subventionnés;
  - **11** cadastres forestiers au contact de la zone à bâtir ont été homologués par le Conseil d'Etat (2004 : 12) ;
  - **36** défrichements ont été autorisés. Ils portent sur une surface de **50'020 m<sup>2</sup>** (2004: 37 demandes, 54'171 m<sup>2</sup>).

## Protéger et valoriser la nature, le paysage et les sites

- Le maintien et le développement de la diversité biologique et paysagère se sont notamment traduits par:
  - la préparation du dossier «**Parc naturel Finges**», premier parc naturel en Valais décidé par le Grand Conseil le 10 novembre 2005;
  - la préparation de la **mise sous protection de plusieurs biotopes**, puis décisions par le Conseil d'Etat (biotopes Brigerbad, marais d'Ardon / Chamoson et 5 marais sis sur le territoire des communes de Champéry, Troistorrens et Val-d'Illiez);
  - l'accompagnement et le **subventionnement d'une vingtaine de projets** des communes et des privés;
  - l'étude et la préparation des **préavis pour 502 projets** techniques;
  - le renouvellement et le contrôle de **contrats d'exploitation** à caractère écologique: actuellement 383 contrats sont en force couvrant une surface de 1'038 ha.

### Incidences financières pour l'année 2005

#### Subventions cantonales

• Protection et valorisation de la nature et du paysage (et des sites)	<b>Fr. 1'116'400.--</b>
• Protection, conservation et gestion des forêts	<b>Fr. 2'637'800.--</b>
• Prévention et réparation des dégâts extraordinaires aux forêts	<b>Fr. 457'000.--</b>

## Protéger le consommateur et préserver l'environnement contre les substances dangereuses

### Protéger le consommateur contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre sa santé en danger et contre la tromperie

- Le contrôle des denrées alimentaires, tant au niveau de la production, de la restauration que de la distribution à petite ou grande échelle en vue de diminuer au maximum les risques de contaminations et d'intoxications alimentaires, est un travail de longue haleine. L'inspecteur et son système décentralisé s'efforcent de garantir au mieux l'uniformité du contrôle dans le canton:
  - pour optimiser les contrôles des entreprises de denrées alimentaires, un système d'évaluation globale de la sécurité alimentaire a été mis en place. L'appréciation des niveaux de sécurité pour les critères principaux permet de porter un jugement objectif sur la qualité de l'entreprise. En 2005, 3368 entreprises ont été contrôlées et dans 192 (5.9%) d'entre elles, des non-conformités ont été constatées;
  - la surveillance des grandes chaînes de magasins de distribution d'où provient la plus grande partie des aliments consommés se poursuit activement, soit au niveau de l'hygiène, soit par des campagnes d'analyses sur des thèmes ciblés et sensibles. Par exemple: les analyses de la déclaration de l'origine des produits, des nitrates dans les produits de salaison crus ou des résidus de pesticides dans les fruits et légumes;
  - l'autocontrôle pour toutes les entreprises est exigé avec toujours plus d'insistance.
- Un des objectifs majeurs du Laboratoire cantonal est de garantir que toute la population séjournant en Valais consomme toujours de l'eau de boisson de qualité irréprochable. En 2005, 3554 eaux potables ont été analysées. 14.9% de celles-ci, dont une partie provenait d'adductions privées, ne satisfaisaient pas aux normes microbiologiques.
 

L'inspecteur des eaux intervient immédiatement auprès des communes en cas de problèmes, inspecte les réseaux de la source au robinet, et exige les améliorations indispensables. L'inspection complète de tous les réseaux publics de toutes les communes valaisannes est planifiée sur 5 ans.
- Les premiers résultats analytiques en relation avec l'authenticité des aliments sont prometteurs. La création en Valais d'un pôle de compétence dans ce domaine se poursuit. Les bases de données indispensables pour l'identification de chaque denrée sont en cours de création.

- La proposition d'examiner l'opportunité de regrouper des tâches de contrôle en relation avec la protection des consommateurs a été acceptée par le Conseil d'Etat et est à l'étude.

### **Contrôler le marché des toxiques et des substances dangereuses dans le but de protéger l'homme et l'environnement**

- Le contrôle des établissements de bains se poursuit en ce qui concerne la qualité microbiologique de l'eau et l'hygiène environnant. Un accent particulier est porté sur la sécurité des installations, des produits toxiques utilisés et des systèmes de désinfection. Des contrôles d'experts sont exigés lors du renouvellement des autorisations d'exploiter. En 2005, 1158 eaux d'établissements de bain ont été analysées et 204 (17.6%) ne répondaient pas aux normes en vigueur.
- La surveillance du marché des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement s'est poursuivie par les inspections. La loi sur les produits chimiques a remplacé en cours d'année la loi sur les toxiques.

#### **Incidences financières pour l'année 2005**

• Protection des consommateurs (denrées alimentaires, toxiques, piscines, environnement)	
- inspection et analyse	<b>Fr.1'643'100.--</b>
- achat et renouvellement des équipements	<b>Fr. 78'900.--</b>

## **EQUIPEMENT**

### **Assurer l'amélioration et la sécurité du réseau routier**

#### **Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine autoroutier A9 + Simplon**

- La construction de l'autoroute A9 entre Sierre et Brigue se poursuit et demeure au bénéfice d'un taux de subvention fédérale de 96 %.
- En 2005, les événements et les réalisations les plus marquants ont été les suivants :
  - Approbation par le DETEC du projet d'exécution du tronçon Steg-Gampel Ost – Visp West le 27 décembre 2005, faisant suite à la décision du Tribunal fédéral du 9 août 2005 rejetant les derniers recours.
  - Mise en chantier des travaux de construction de la jonction de Sierre-Est suite à l'approbation des plans, par le DETEC, de la modification du projet du 19 novembre 2004.
  - Approbation par l'Office fédéral des routes (OFROU) du projet d'exécution de Visp West du 6 décembre 2005, comprenant la Kleegärtenstrasse Nord dont le dernier recours a été rejeté par le Tribunal fédéral le 5 août 2005.
  - Remise, en fin d'année, du dossier complet de la jonction de Visp-West au DETEC pour suite de la procédure.
  - Début des travaux de la route cantonale T9, Salgesch-Leuk sur l'ancienne voie CFF ainsi que l'ouverture du tunnel sous la colline de Hubil le 30 septembre 2005.
  - Poursuite des travaux sur le tronçon de Leuk-Susten West à Steg/Gampel Ost, retardée en cours d'année à la tranchée couverte de Turtmann et au tunnel de Riedberg suite à des problèmes géologiques qui ne remettent cependant pas en question le tracé.
  - Premiers travaux du contournement de Viège aux quatre portails des tunnels, soit à Schwarzer Graben, Chatzuhüs, Staldbach et Grosshüs.
  - Achèvement du gros œuvre du pont Sud sur la Vispa à Staldbach.
  - Travaux de percement de la galerie d'évacuation des matériaux d'excavation, dite « Schutterstollen » ; une galerie pilote et de reconnaissance est ainsi percée sur l'ensemble du contournement souterrain de l'autoroute A9 à Visp.

*Voir également le contrat politique du service des routes et cours d'eau, objectif politique 1.*

### Compléter, améliorer et entretenir le réseau routier cantonal

- L'année 2005 a été marquée principalement par les projets et travaux d'aménagement du réseau routier cantonal suivant :
  - Entrée en force du projet de correction du tronçon La Creuse - Fontaine-Dessous entre Orsières et Liddes sur la H21 Martigny - Col du Gd-St-Bernard.
  - Entrée en force du projet de la nouvelle route transchablaisienne H144 sur la partie valaisanne du tronçon Rennaz - Les Evouettes.
  - Début des études de réactualisation de l'ancien projet de déviation de St-Gingolph.
  - Construction de la galerie de protection au torrent du Lavanchy près du Broccard, sur la route H21 Martigny – Gd-St-Bernard.
  - Fin des travaux de réparation de la galerie de la Monnaie aux Trappistes, en amont de Bovernier, sur la route H21 du Gd-St-Bernard, endommagée en novembre 2003 par la chute d'une falaise.
  - Renforcement des piliers de la galerie sur la route couverte entre Bourg-St-Pierre et le tunnel.
  - Fin de la construction de la galerie amont des Croisettes avant Vissoie sur la RC 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal.
  - Travaux spéciaux et fondations de la galerie contre les avalanches de la Savanne entre les Haudères et Arolla sur la RC 54 Sion – Les Haudères – Arolla.
  - Fin des travaux de la correction des lacets entre Sion et Champlan sur la RC 58 Sion – Botyre – Anzère.
  - Début des travaux préliminaires et de mise en soumission de la déviation sud de Bramois sur la RC 53 Bramois – St-Martin – La Crête.
  - Début du percement du tunnel principal de Stägjitschugge sur la route principale suisse H213 Stalden / Illaz – Täsch.
  - Début des travaux préparatoires du tunnel de Getwing sur la nouvelle route RC 724 reliant Niedergampel à Bratsch.
  - Fin des travaux de la traversée de Lax sur la H19 Brig - Furka.
  - Réfection et renforcement de nombreux ponts, dont celui sur la Lienne sur la RC 79 Botyre – Icogne - Lens afin de les rendre conformes aux nouvelles charges admises pour les poids lourds.
  - Modifications locales : constructions de giratoires et de trottoirs aux endroits dangereux.
- Les améliorations locales et les adaptations diverses entreprises en 2005 ont été réalisées dans le respect des objectifs prioritaires fixés, soit l'amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic, la sécurisation par rapport aux dangers naturels, le confort des usagers ainsi que la réduction des dangers et des nuisances pour les riverains.
- Les démarches pour le classement des routes d'importance nationales se sont poursuivies dans le cadre général de l'élaboration en cours, par la Confédération, du plan sectoriel des routes et plus largement du plan sectoriel des transports, intégrant les mesures liées à la nouvelle péréquation financière acceptée en votation populaire en novembre 2004.

*Voir également le contrat politique du service des routes et cours d'eau, objectif politique 2*

<b>Incidences financières pour l'année 2005</b>		
• Routes nationales (investissement brut)	<b>Fr.</b>	<b>113'152'000.--</b>
• Routes cantonales (investissement brut)	<b>Fr.</b>	<b>70'649'700.--</b>
• Entretien routes nationales (frais de fonctionnement sans salaires)	<b>Fr.</b>	<b>5'193'200.--</b>
• Entretien routes cantonales (frais de fonctionnement sans salaires)	<b>Fr.</b>	<b>48'526'500.--</b>

## Assurer l'adaptation et l'entretien du patrimoine immobilier

Réaliser les nouvelles constructions, conformément au plan quadriennal et aux décisions du Grand Conseil, en veillant au respect des délais, des crédits engagés et de la rationalité technique et économique

- Achèvement et remise complète de la nouvelle construction et de la transformation de "l'Altbau" du Collège "Spiritus Sanctus" à Brigue avec inauguration en février 2005.
- Préparation du projet de réorganisation du Lycée-Collège de la Planta à Sion pour présentation au Grand Conseil le 2<sup>ème</sup> trimestre 2006.
- Construction du 3<sup>ème</sup> pavillon scolaire (4 classes) au Lycée-Collège des Creusets à Sion (remise au début de l'année scolaire en août 2005).
- Etude sur le renforcement parasismique au Lycée-Collège des Creusets à Sion (exécution des travaux en 2006/2007).
- Achèvement de la 1<sup>ère</sup> étape de l'Ecole supérieure de commerce à Monthey et début des travaux pour la 2<sup>ème</sup> étape (remise complète fin août 2006).
- Préparation du projet d'agrandissement de l'Ecole professionnelle de Viège pour être soumis au Grand Conseil durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2006.
- Rénovation extérieure et transformation des combles du bâtiment de la Médiathèque cantonale à la rue des Vergers à Sion (remise le 1<sup>er</sup> trimestre 2006).
- Achèvement de la 2<sup>ème</sup> étape de la transformation de l'Arsenal fédéral, rue de Pratifori à Sion pour la Médiathèque Valais (mise en exploitation juin 2005).
- Préparation du projet de stockage souterrain de la Médiathèque Valais sur le site de Pratifori à Sion pour être soumis au Grand Conseil durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2006.
- Début des travaux à l'Ancienne Chancellerie pour les Musées cantonaux.
- Dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2005, les investissements des Etablissements sont sous la responsabilité du SBMA. Les interventions les plus importantes sont à relever au Domaine d'agriculture de Viège pour le Centre de compétences, à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf dans le cadre de la rénovation du bâtiment "ancienne cave", au Centre médico-éducatif de La Castalie à Monthey, à la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue à Granges et à la Maison d'éducation au travail de Pramont à Granges.

Entretien le parc immobilier de l'Etat de manière à limiter la perte de la valeur d'usage et de la valeur économique

- La baisse de la valeur globale des bâtiments de l'Etat du Valais a été limitée à 1% pour l'année 2005, conformément au contrat politique ; à fin 2005, l'indice Schröder était de 78%.

Voir également le rapport de controlling du service des bâtiments, objectif politique 1.

### Incidences financières pour l'année 2005

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| • Constructions (cf. contrat politique, groupe de produits 12)                          | <b>Fr. 14'827'500.--</b> |
| • Entretien et aménagement des immeubles (cf. contrat politique, groupe de produits 13) | <b>Fr. 6'218'000.--</b>  |

## TRANSPORT

**Assurer la coordination et la promotion des transports publics****Améliorer les liaisons avec l'extérieur**

- Les travaux d'excavation de la transversale ferroviaire de base AlpTransit-Loetschberg sont terminés. Plus de 50% de l'équipement ferroviaire est installé.
- La gare de Viège, la 3<sup>ème</sup> voie Rarogne-Viège, la sortie est du MGB à Brigue et les protections antibruit sont en construction.
- La desserte mixte navette porte-autos/transport régionale de voyageurs entre Brigue et Iselle est en exploitation depuis le 12 décembre 2004 (Autoverlad Simplon).
- La restructuration de la Gare d'Aigle pour le trafic régional à voie métrique AOMC, AL, ASD est en construction.
- Le Top Terminal de Täsch (gare ferroviaire et parking couvert) de la société Matterhorn-Gotthard-Bahn (MGB) est en construction. Sa mise en exploitation est programmée pour 2007.
- La double voie ferroviaire CFF Salquenen-Loèche en tunnel et les nouvelles gares de Salquenen et de Loèche sont en exploitation depuis le 8 novembre 2004.
- La promotion et la sensibilisation pour le projet de liaison ferroviaire Martigny-Aoste-Santhia ont été poursuivies en partenariat avec la Vallée d'Aoste. L'évaluation des scénarios socio-économiques et environnementaux a fait l'objet d'une étude Interreg III A.

**Assurer la qualité des transports publics et les intégrer dans ce développement**

- La mise en exploitation commerciale du tunnel de base du Loetschberg le 9 décembre 2007 permettra une amélioration qualitative notable des horaires, des temps de parcours et des correspondances au plan international, national et régional pour l'ensemble du canton.

**Incidences financières pour l'année 2005**

• Charges nettes d'exploitation	<b>Fr. 8'818'600.--</b>
• Charges nettes d'investissement	<b>Fr. 12'673'600.--</b>